NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE COURCELLES

Ancien Magistrat, Chevalier de plusieurs Ordres, et successeur de M. de Saint-Allais

---

TOME DIX-SEPTIÈME

DEUXIÈME PARTIE



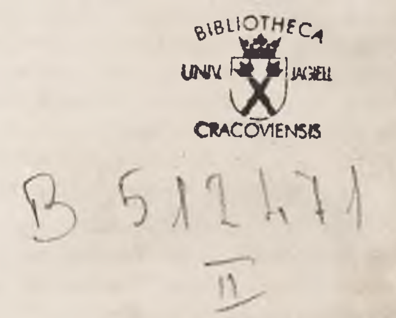
PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXIV

Nous avons interverti l'ordre de publication des volumes: 1° Pour satisfaire autant que possible les désirs des souscripteurs dont les généalogies se trouvent à la fin de l'ouvrage; 2° pour montrer la part qu'ont apportée à la rédaction de cette œuvre immense les différents collaborateurs et continuateurs de Saint-Allais.





la Haye. Anne Malet, veuve d'Adrien de Rely, obtint un arrêt du grand conseil, le 26 février 1597, confirmatif d'une sentence du 9 décembre 1595, qui condamne à trois cents écus de réparation et intérêts Jean du Maisniel, écuyer, sieur du Tot, pour avoir tenté de troubler ladite dame et ses enfants mineurs dans leur qualité de nobles, en laquelle ils furent encore maintenus par ordonnance des commissaires aux francs-fiefs, du 22 juin 1599. Du mariage d'Adrien de Rely et d'Anne Malet sont provenus :

1.° François Ier de Rely, dont l'article suit ;
2.° Nicolas de Rely, écuyer, vivant le 22 juin 1599, et dont on ignore la destinée.

XV. François DE RELY, Ier du nom, seigneur du Val, de Grimboscq (1), d'Esquimboscq et de Gournay (2), était mineur et sous la garde noble de sa mère Anne Malet de Cramesnil, lorsqu'elle présenta une requête, le 29 novembre 1595, au présidial de Caudebec, sur laquelle intervinrent la sentence du 9 décembre suivant, et l'arrêt du grand conseil du 26 février 1597, par laquelle elle justifie de plusieurs anciennes lettres, sentences, enquêtes, informations, généalogies, et autres pièces, qui constatent que feu son mari Adrien de Rely est extrait de race ancienne, et qu'il compte parmi ses prédécesseurs des chevaliers, des châtelains et autres seigneurs qualifiés. François de Rely épousa, par contrat du 28 juillet 1603, Madeleine *de Romé de Fresquennes*, fille de feu messire Nicolas de Romé, chevalier, seigneur de Fresquennes, baron du Bec-Crepin, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et d'Isabeau de Hanyvel-Mannevillette. François de Rely, Ier du nom, fut déchargé du droit de francs-fiefs par ordonnance du

---

(1) *Grimboscq*, au diocèse de Bayeux, parlement de Rouen, à quelque distance de la rive droite de l'Orne, à trois lieues un tiers de Caen. On y compte quarante feux.

(2) *Gournay*, en Normandie, parlement et intendance de Rouen, sergenterie de Harfleur, à deux tiers de lieue de Montivilliers. On y comptait sept feux privilégiés et dix-huit feux taillables.

12 juillet 1624. Il eut de son mariage vingt et un enfants, quatorze filles et sept fils, entr'autres :

1.° François II, dont l'article suit ;
2.° Nicolas de Rely, écuyer, mort sans postérité;
3.° Louis de Rely, prieur, curé d'Esquimbosc;
4.° Pierre de Rely, mort sans postérité ;
5.° Adrien de Rely, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui fut syndic de la province de Normandie, et habitué en l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, où il décéda en 1703 ;
6.° Eusèbe de Rely, } bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.
7.° Gilles de Rely, }
8.° Marie de Rely, mariée, par contrat du 26 novembre 1632, avec Nicolas *Anquetil*, écuyer, seigneur de Boullins, fils de feu Marin Anquetil, écuyer, sieur de Boullins, et de Marthe Goudart.

XVI. François DE RELY, IIe du nom, chevalier, seigneur et patron d'Esquimbosc, du Val, de Peintriaux et de Gournay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, transigea sur partage avec Nicolas et Pierre de Rely, ses frères, le 2 août 1645, fit une acquisition de Jean Raine, le 29 mars 1648 ; fit donation à François et Louis de Rely, ses fils, de la tierce partie de ses biens, le 17 août 1662 ; fit la production de ses titres, le 17 janvier 1667, tant pour lui que pour ses trois frères, et Nicolas du Val, écuyer, son fils aîné, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. Barrin de la Galissonnière intendant en Normandie, du 24 janvier de la même année. Il avait épousé, 1.° par contrat du 27 juin 1634, Marie *Fleurigant*, fille de noble homme Guillaume Fleurigant, en son vivant conseiller-assesseur au bailliage et vicomté de Montivilliers, bailli de la haute justice et du marquisat de Graville, et de demoiselle Catherine Laisnay; 2.° par contrat du 29 août 1654, Marie *Aubin*, morte le 15 septembre 1717, veuve en premières noces de Charles Vassé, écuyer, sieur de Grandcamp, au pays de Caux, et fille de feu noble homme Pierre Aubin, et d'Isabeau de Morant. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° François de Rely, auteur de la branche des seigneurs de Gournay et de Belleville, rapportée ci-après ;

3.° Louis de Rely, né en 1657, lieutenant-colonel aux régiments de Choiseul, en 1707, puis de Royal-Roussillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, s'est distingué au service du roi, notamment à Fredelingue, où il reçut dix-huit coups de feu. Il a épousé, le 9 janvier 1710, demoiselle Renée le *Normand*. Il n'en eut point d'enfants, et mourut dans un âge très-avancé.

XVII. Nicolas DE RELY, chevalier, seigneur du Val, seigneur et patron d'Esquimbosc, de Gournay, etc., mentionné dans la maintenue du 24 janvier 1667, vivait encore le 8 novembre 1700, qu'il donna un acte de reconnaissance portant que François de Rely, écuyer, seigneur de Gournay, son frère, était fils de François de Rely, chevalier, seigneur d'Esquimbosc, et de Marie Aubin, sa seconde femme. Nicolas de Rely épousa, 1.° par traité du 24 octobre 1661, Jacqueline *de Soret*, fille d'Isambart de Soret, écuyer, sieur de Belleville, et de Marie du Buc; 2.° Marie *Chabot*, de la province d'Anjou, dont il n'eut point d'enfants. Elle fit une acquisition de cent trois acres de terre situés dans la paroisse d'Esquimbosc, de N.... de Recusson, le 15 décembre 1689: Nicolas de Rely reçut deux récépissés de François de Rely, écuyer, seigneur de Gournay, son frère, les 4 mai 1699 et 26 avril 1700. Il eut de son premier mariage Isambart de Rely, qui suit :

XVIII. Isambart DE RELY, Ier du nom, écuyer, seigneur et patron d'Esquimbosc, du Val, de Peintriaux, etc., mort en 1725, avait épousé Catherine *de la Chenaye*, dont il eut, entr'autres enfants :

1.° Nicolas-Joseph de Rely, religieux, bénédictin à l'abbaye de Jumiéges en 1721, puis en l'abbaye de Lyré;

2.° Isambart, qui continue la lignée, et dont l'article suit;
3.° Marie de Rely, mariée à Nicolas *de Costé*, écuyer, seigneur de Folemprise;
4.° Marie-Catherine de Rely, mariée à Louis *Ferron*, écuyer, seigneur de Loncamp.

XIX. Isambart de Rely, IIe du nom, chevalier, seigneur et patron d'Esquimbosc, du Val, de Peintriaux, épousa, en 1728, Marie-Anne-Charlotte *Quesnel de Plainesève*, fille de messire Charles Quesnel de Plainesève et de noble dame le Balleur. Il mourut en 1739, ayant eu les enfants qui suivent :

1.° Louis-Isambart, dont l'article viendra;
2.° Charles-Amable de Rely, né le 17 janvier 1735, a été page du roi en la petite écurie,
3.° François-Parfait de Rely, né le 15 septembre 1736;
} morts sans enfants; le dernier en 1765.
4.° Marie-Catherine de Rely, née le 7 août 1733, morte sans enfants;
5.° Marie-Françoise de Rely, née le 19 avril 1734, mariée à N . . . . d'*Ozonville du Bosguerard*, maître des comptes à Rouen, fils d'un conseiller au parlement;
6.° Eléonore-Claire-Aimée-Charlotte de Rely, née posthume le 7 juillet 1740, religieuse aux dames Capucines de Rouen.

XX. Louis-Isambart de Rely, chevalier, seigneur et patron d'Esquimbosc, né le 15 janvier 1730, est décédé sans avoir été marié, en 1755.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Gournay et de Belleville.

XVII. François de Rely, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Gournay, second fils de François de Rely, IIe du nom, seigneur et patron d'Esquimbosc, du Val, de Peintriaux et de Gournay, et de Marie Aubin, sa seconde femme, naquit à Esquimbosc, le 23 janvier 1656. Par acte du 5 août 1662, son père lui fit don, conjointement avec Louis de Rely, son frère germain,

tous deux mineurs, de la tierce partie de ses biens. Les deux mêmes, et Marie Aubin, leur mère, alors veuve, transigèrent, le 14 mai 1682, avec Nicolas de Rely, écuyer, seigneur d'Esquimbosc, frère aîné du premier lit desdits sieurs de Rely, pour ce qui concernait la succession de feu leur père commun; et le lendemain, 15 mai, François III de Rely, seigneur de Gournay, donna quittance de trois mille livres à noble dame Marie Chabot, femme dudit Nicolas de Rely, pour être quitte de tout ce qu'il pouvait prétendre dans la seigneurie d'Esquimbosc, et autres dans les paroisses d'Esquimbosc, de Trémauville, Tocqueville, Hattenville et Gibleron, de ladite succession; reçut deux quittances des commissaires contrôleurs du ban et arrière-ban, en 1694 et 1696; donna quittance de 200 livres à Marie Chabot, femme de Nicolas de Rely, son frère consanguin, le 26 avril 1700; servit dans la première brigade des gentilshommes du gouvernement du Havre, ainsi qu'il appert d'un certificat de M. de Bailleul, commandant de cette brigade, du 27 juin 1706. Charles de la Cour de Beauval, traitant, l'ayant inquiété dans sa noblesse, M. Pinon de Quincy le déchargea de l'assignation à lui donnée par ce traitant, par sentence du 20 août 1701, qui le maintint dans sa qualité de noble et d'écuyer, et fait défense de l'y troubler. Il mourut le 3 avril 1730. Il avait épousé, par traité du 4 octobre 1684, reconnu devant les notaires royaux d'Orbec, le 24 mars 1692, Marguerite *Chagrin*, veuve en premières noces de noble homme Pierre Costar, sieur de la Vavassorie de la Quaise, trésorier de France en la généralité d'Alençon, et fille de Jean Chagrin, sieur de Mineray, conseiller du roi en l'élection de Bernay, et d'Anne Scelle. De ce mariage est issu : François-Guillaume de Rely, qui suit :

XVIII. François-Guillaume DE RELY, chevalier, seigneur de Belleville (1), de Beauvais (2), de Saint-

---

(1) *Belleville*, en Normandie, diocèse et parlement de Rouen, élection d'Arques, à cinq quarts de lieue de Dieppe. On y comptait deux feux privilégiés et cinquante-huit feux taillables.

(2) *Beauvais*, terre située dans la paroisse de Notre-Dame du Hamel, en l'élection de Bernay.

Laurent (1), par l'acquisition qu'il fit de ces deux terres, la dernière en l'année 1728, né le 25 août 1688, mort le 18 janvier 1751, et inhumé dans la paroisse de Notre-Dame du Hamel, avait épousé, par contrat du 27 juin 1725, noble demoiselle Jeanne Catherine *Mouchard*, fille de feu Jean-Jacques Mouchard, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maire de la ville de Rouen, et de Jeanne Garnier. Jeanne-Catherine Mouchard se maria en secondes noces, en 1754, à messire Jean-René-Charles-de-Gastel de Socanne, et fut inhumée en la ville d'Orbec, le 4 juin 1780. Elle a eu de son premier mariage :

1.° François-Jean-Paul, dont l'article suit;
2.° François-Guillaume, dont l'article viendra après son aîné;
3.° Catherine-Marie de Rely, née le 10 novembre 1727, mariée, par contrat du 16 juin 1750, à messire François *des Hayes*, chevalier, seigneur et patron honoraire de Bonneval, conseiller du roi, lieutenant particulier, civil et criminel au bailliage d'Orbec, et lieutenant-général de police dudit lieu;
4.° Marguerite-Geneviève de Rely, jumelle de François-Guillaume, née le 23 mai 1729, religieuse aux dames hospitalières de Saint-François et Sainte-Elisabeth de la ville de Bernay, en 1751.

XIX. François-Jean-Paul DE RELY, chevalier, seigneur de Rondel (2), né le 6 mars 1726, épousa, par contrat du 3 août 1753, noble demoiselle Marie-Jérôme-Urbaine-Renée *de Récalde*, d'une famille ancienne originaire du Béarn, fille de feu messire Jérôme de Recalde, écuyer, sieur de Boisgautier, et de dame Marie d'Escorches. De ce mariage sont issus :

1.° François-Charles de Rely, né le 18 janvier 1757, mort en bas âge;

---

(1) *Saint-Laurent,* seigneurie située dans la sergenterie de Chambrois, élection de Bernay.

(2) *Le Rondel,* terre située en la paroisse d'Hermival, élection de Lisieux, en Normandie.

2.° François-Jean de Rely, né le 6 mai 1762, mort en Angleterre, en émigration, en 1796.

3.° Marie-Françoise de Rely, née le 26 juin 1754, marié, par contrat du 22 novembre 1775, à messire Robert *de Loubert,* chevalier, seigneur et patron de Martainville, de Longhais, Epieds, etc., seigneur-haut-justicier de Persay du Deffais et autres lieux,

4.° Catherine-Louise de Rely, née le 11 juillet 1755, mariée, le 11 octobre 1785, à Messire Jean-Baptiste *de Loubert*, chevalier, seigneur du Mesnil-sous-Vienne, co-seigneur de Martagny, seigneur direct des fiefs du Breuil et du Scène, au diocèse de Rouen.

XIX. François-Guillaume de Rely, IIe du nom, chevalier, seigneur de Belleville, de Saint-Aubin-sur-Rille (1), etc., né le 23 mai 1729, épousa, par contrat du 7 août 1764, Marie-Louise-Barbe *le Loutrel*, née le 14 octobre 1738, fille aînée de messire Charles-François le Loutrel, chevalier, seigneur et patron de Saint-Aubin-sur-Rille, de Saint-Aubin-lès-Hauts-Chênes, etc., et de dame Catherine-Marie du Casse du Chêne-Saint-Mars. François-Guillaume de Rely est décédé le 7 mars 1788, ayant eu les enfants qui suivent :

1.° François dont l'article suit,

2.° Charles-Guillaume de Rely, né le 4 avril 1771 ;

3.° Catherine-Marie de Rely;

4.° Marie-Céleste de Rely, née le 12 juillet 1772 ; mariée à M. *Pillon de Saint-Philibert.*

XX. François de Rely, né le 14 juillet 1767, élève à l'école royale militaire de Beaumont, chevalier, seigneur et patron de Saint-Aubin-sur-Rille, sous-lieutenant au régiment de la vieille marine, épousa, par contrat du 29 janvier 1790, Marie-Madeleine Emilie *de la Roche-Perteville*, fille de messire Jean-

---

(1) *Saint-Aubin-sur-Rille*, terre et seigneurie en Normandie, élection de Bernay, sergenterie d'Ouches. On y compte quarante feux.

Joseph de la Roche-Perteville, chevalier, seigneur et patron des paroisses du Mesnil-Guillaume, Ouilly-le-Vicomte et de Saint-Mards de Fresnes, et de noble Marie-Madeleine-Michelle-Jeanne des Perriers. De ce mariage sont issus:

1.° François-Léopold, dont l'article suit;
2.° Clorinde-Emilie de Rely, née le 2 janvier 1794, mariée, le 6 août 1811, à Louise-Frédéric *de Piperey*, né le 2 janvier 1788;
3.° Françoise-Caroline-Delphine de Rely, née le 9 novembre 1797, mariée, le 22 juillet 1817, à Marie-Charles de Lespinay, né au mois d'avril 1785, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

XXI. François-Léopold DE RELY, né à Lisieux, le 25 décembre 1790, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est entré dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, a suivi Sa Majesté à Gand, et a été lieutenant dans les cuirassiers de la garde royale. Il a épousé, par contrat du 28 mars 1818, Gabrielle-Ernestine *Baguenault*, fille de Charles-Joseph Baguenault et d'Antoinette Gabrielle-Victoire Rousseau. De ce mariage est issue:

Thérèse-Françoise-Gabrielle, née le 19 octobre 1819.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Framicourt et de Lescaure, en Picardie.

VIII. Jean de RELY, IIe du nom, écuyer, troisième fils de Jean Ier, seigneur de Rely et de Caumont, épousa Marie *de la Pierre*, fille de Jean de la Pierre, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, châtelain de Rupelmonde, en 1395. Elle était veuve de lui, en 1415, époque où elle obtint une sentence de Pierre le Nepveu, lieutenant de la gouvernance de Lille, au profit de Jacquot de Rely, son fils aîné. Leurs enfants furent:

1.° Jacquot de Rely, mineur en 1415, mort peu après;
2.° Nicolas, dont l'article suit:

IX. Nicolas DE RELY, écuyer, épousa Guye *aliàs* Guyote *de Wignacourt*, d'une illustre et ancienne maison d'Artois, qui a donné plusieurs grands maîtres à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il en eut :

1.° Robert, dont l'article suit ;
2.° Hasteau de Rely, dont le fils, Aigle de Rely, mourut en bas âge ;
3.° Marie de Rely, qui fut la seconde femme de Gilles *de Briois*, écuyer, vivant en 1438, fils de Pierre de Briois, II° du nom, écuyer, et de Marie de Mallepart.

X. Robert DE RELY, chevalier, épousa *N... de Saveuse*, d'une ancienne et illustre maison de chevalerie de Picardie, connue depuis l'an 1102. Robert de Rely en eut deux fils :

1.° Emond de Rely, dont l'article suit ;
2.° Baudouin de Rely, écuyer, seigneur de Biache (1), marié avec Jeanne de *Briois*, fille de Jean de Briois, II° du nom, écuyer, seigneur de Bertangle et d'Hailly (frère de Gilles Briois, époux de Marie de Rely), et de Marie Baudouin de Ramillies. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants, trois fils :
   a. Jean de Rely, docteur en théologie en 1478, chanoine et archidiacre de Paris, recteur de l'université, doyen de Saint-Martin de Tours, et enfin évêque d'Evreux, puis d'Angers, en 1491. Ce fut l'un des prélats les plus illustres de son tems. Il fut conseiller d'état, aumônier et confesseur du roi Charles VIII. Il prononça, en présence de ce prince, trois discours éloquents lors de l'ouverture des états-généraux tenus à Tours l'an 1483. Il accompagna Charles VIII lors de la conquête du royaume de Naples, et fut employé utilement en diverses négociations importantes, notamment vers le

(1) *Biache S. Wast*, en Artois, sur la Scarpe, conseil provincial d'Artois, intendance de Lille, à deux lieues et un quart au nord d'Arras. On y compte soixante et un feux.

pape Alexandre VI, qui le reçut avec accueil. Charles VIII étant mort le 7 avril 1498, Jean de Rely prononça son oraison funèbre. Il retoucha la traduction française de la Bible de Guyar des Molins vers l'an 1487, et c'est la première Bible que nous connaissions imprimée. Jacques le Febvre d'Etaples lui dédia ses commentaires sur la morale d'Aristote. On lui attribue les remontrances faites à Louis XI, l'an 1461, par le parlement sur les libertés de l'Eglise gallicane. Il mourut le 27 mars 1499, et fut inhumé dans l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers ;

b. Guillaume de Rely, qui suivit le parti des armes ;

c. Antoine de Rely, écuyer, qui servit aussi dans les guerres de son tems et ne laissa qu' une fille, Antoinette de Rely, religieuse au couvent de la Madelaine-lès-Orléans.

XI. Emond DE RELY, chevalier, épousa Jeanne *de Heisel*, d'une ancienne maison des Pays-Bas, qui fit son testament le 22 janvier 1483, et fut inhumée avec son mari dans la chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de Douse, où ils avaient fait des fondations pieuses. De ce mariage sont issus:

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Jean ou Jennet de Rely, qui servait, en 1473, dans la compagnie de Martin de Rely, son cousin. Il eut deux fils :

a. Martin de Rely, à qui l'évêque d'Angers, son cousin, fit épouser Mathurine *des Hommeaux*, fille de Hardi des Hommeaux, seigneur de l'Etang et de Beaumont, en Anjou, et de Madeleine Berard. Il mourut sans enfants ;

b. Jean de Rely, chanoine de Tours.

XII. Louis DE RELY, Ier du nom, *dit* Louiset, seigneur de Rochefort (1), du Mont-Lescaure, etc., pro-

---

(1) *Rochefort*, terre et seigneurie en Picardie, au diocèse

cureur-général du roi au bailliage d'Amiens, ainsi qualifié dans un arrêt du parlement de l'année 1492, avait précédemment suivi le parti des armes, en l'an 1473, et servait avec Jean de Rely, son frère, dans la compagnie de Martin de Rely, *dit* le Bon, leur cousin, ainsi qu'il appert d'une montre du 20 mars de la même année. Il servait avec la qualité d'écuyer en 1478. Il épousa Antoinette *de Wailly*, avec laquelle il vivait le 24 janvier 1482, et il décéda le 25 juin 1507. Il laissa de son mariage quatorze enfants, entr'autres :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Autre Jean de Rely, chanoine et prévôt de Blaslay de Saint-Martin de Tours, mort en 1527.

XIII. Jean DE RELY, III° du nom, écuyer, seigneur de Framicourt (1), de Rochefort, de Saint-Léger-lez-Araines (2), de Mont-Lescaure et de Parviller (3), maître des requêtes du roi Louis XII, par lettres données à Blois le 18 septembre 1512, puis majeur de la ville d'Amiens, épousa, 1.° Marie *Forestier*, rappelée comme défunte dans le contrat de mariage de Marie de Rely, leur fille, du 28 mai 1538; 2.° Marguerite *de Raincheval*. Il mourut en 1559, et fut inhumé au tombeau de ses père et mère, en l'église de Saint-Firmin, à Chatillon. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

---

de Laon, élection de Guise, intendance de Soissons, sur la rivière d'Artois, sur la rive droite de l'Oise, à quatre lieues nord-ouest de Rocroy, et à deux lieues nord-nord-ouest d'Aubenton.

(1) *Framicourt*, terre et seigneurie en Picardie, diocèse et intendance d'Amiens, élection et bailliage d'Abbeville, à trois lieues sud-ouest de cette ville. On y compte dix-sept feux.

(2) *Saint-Léger*, en Picardie, élection et diocèse de Beauvais, près de Goincourt, à seize lieues de Paris, à deux lieues d'Onz-en-Bray, et à une lieue de Beauvais. On y compte cinquante-deux feux ou deux cent trente-cinq habitants.

(3) *Parviller*, terre et seigneurie en Picardie, au diocèse de Noyon, intendance d'Amiens, élection de Péronne. On y compte quatre-vingt-douze feux.

2.° Marie de Rely, mariée, par contrat du 28 mai 1538, avec Jean *d'Ypres*, écuyer, seigneur de Fluy;

Du second lit :

3.° Louis, auteur de la branche des seigneurs de Beaulieu, rapportée ci-après;

4.° Philippote de Rely, mariée à François *de la Rue*, seigneur de Héricourt et de la Houssaye, dont postérité, fille d'Adrien de la Rue, seigneur de la Motte.

5.° Madelaine de Rely, mariée à Antoine *de la Rue*, seigneur de la Motte et de la Trompe d'or, son beau-frère.

XIV. Antoine *de Rely*, écuyer, seigneur de Rochefort, épousa, 1.° Isabeau *de Raincheval*, fille de Charles de Raincheval, écuyer, seigneur d'Estouvy, conseiller et receveur du domaine du roi, et de Marie de Soissons; 2.° Marie *Louvel*, veuve de Jean de Recourt, écuyer, lieutenant-général au bailliage d'Amiens, et fille de Pierre Louvel, seigneur de Bretencourt, dont il n'eut point d'enfants; 3.° Jeanne *Feuquère*, morte sans enfants. Du premier lit sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Antoine de Rely, qui s'établit à Paris, et fut père de Nicolas de Rely, lieutenant du grand-prévôt, qui vivait l'an 1640;

3.° Jean de Rely, écuyer, vivant en 1580;

4.° Germaine de Rely, mariée à N...... Tartier, avocat en la cour de parlement;

5.° Louise de Rely, qui vivait le 21 août 1559.

XV. Jean de Rely, écuyer, seigneur de Ville-lès-Noyon (1), épousa Marie *Caignet*, fille de Pierre Caignet, écuyer, sieur de Genville, licencié ès lois, avocat au parlement, et de Catherine de Conty. Jean de Rely mourut sans postérité.

---

(1) *Ville*, seigneurie en Picardie dans l'élection de Noyon. On y compte cent huit feux.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Beaulieu.

XIV. Louis de Rely, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Framicourt, de Saint-Léger, de Roch, de Parviller en partie, fils aîné du second lit de Jean III de Rely, seigneur de Framicourt, et de Marguerite de Raincheval, reçut la donation que lui fit son père, le 20 août 1559, de plusieurs immeubles situés à Dours, et confirmée par son codicille du lendemain 21 ; il était homme d'armes des ordonnances du roi, sous la charge de François de Gouffier, seigneur de Crévecœur, lorsqu'il épousa, par contrat du 27 novembre 1562, Marguerite *de la Fosse*, fille de Jean de la Fosse, licencié ès lois, avocat du roi au bailliage et siége présidial d'Amiens, lieutenant-général, pour le roi, de la foraine de Picardie, Boulonnais et Artois, et de Catherine de Saint-Ouen. Louis de Rely combattit aux journées de Dreux, le 19 décembre 1562, et de Saint-Denis, en 1567. L'an 1585, il fut établi lieutenant de la garde de la ville d'Amiens, sous Antoine de Runes, seigneur de Baisieux, capitaine de cette ville. Il eut de son mariage quinze enfants, entr'autres :

1.° Antoine de Rely, seigneur de Framicourt, Saint-Léger et Parviller, homme d'armes dans la compagnie d'Antoine, seigneur d'Estrées, grand-maître de l'artillerie de France, puis de la compagnie du seigneur de Rambures. Il épousa Marguerite *Louvel de Glisy*, fille de Jean Louvel, écuyer, seigneur de Glisy et de Ravenel, et de Marie Cailleu de Forestel, et veuve de Philippe Morel, écuyer, seigneur de Cremery. De ce mariage est née une fille unique, Marie de Rely, dame de Framicourt, de Saint-Léger et de Parviller en partie, mariée avec Jean *du Souich*, écuyer, seigneur de la Ferrière, fille d'Adrien du Souich, et de Madelaine d'Argillières ;

2.° Louis, dont l'article suit ;

3.° Antoine de Rely, seigneur de Saint-Léger, de

Boucre (1) et de Fremoulin, qui fit le voyage de Hongrie, en 1605, sous le marquis de Bonivet. En 1610 et 1611, il était homme d'armes, sous la charge d'André de Vivonne, et fut ensuite capitaine au régiment de Bachevilliers. Il épousa Charlotte *Cosette*, dame de Boucre, dont il avait, en 1642 :

a. Jacques de Rely, écuyer ;
b. Marguerite de Rely ;

4.° Jean de Rely, chanoine de Saint-Nicolas d'Amiens, vivant en 1628 ;

5.° Nicolas de Rely, religieux de Saint-Pierre de Corbie ;

6.° Catherine de Rely, mariée à Jean *Danzel*, écuyer, seigneur de Villebrun, fils de Nicolas Danzel, seigneur de Boismont et de Saint-Marc en Vimeu, homme d'armes, sous la charge du seigneur de Saveuse, et de Françoise de Cahon ;

7.° Colombe de Rely, mariée, par contrat du 2 juillet 1592, à Robert *le Sellier*, écuyer, seigneur de Frireulles, homme d'armes des ordonnances du roi, sous le duc d'Epernon, fils de Guillaume le Sellier, seigneur de Frireulles, et de Jean Fournel de Bouquainville ;

8.° Louise de Rely, morte sans alliance ;

9.° Marie de Rely, mariée, par contrat du 20 mai 1597, à Jacques *Bernard*, écuyer, seigneur de Moismont, lieutenant-général en la sénéchaussée de Ponthieu, fils de Jacques Bernard, écuyer, seigneur de Brailly, et d'Antoinette Doresmieux ;

10.° Hélène de Rely, mariée à Louis *du Fresne*, écuyer, seigneur de Fredeval et du Cange, dont elle fut la seconde femme, fils de Michel du Fresne, écuyer, seigneur de Fredeval, et de Marie des Essarts. Hélène de Rely fut mère de Charles du

(1) *Boucre*, terre et seigneurie en Picardie, diocèse de Boulogne, intendance d'Amiens, gouvernement de Calais, parlement de Paris, à un tiers de lieue de Guines et à une lieue et demie de Calais. On y compte vingt-cinq feux.

Fresne, sieur du Cange, l'un des plus profonds et des plus savants historiens qu'ait eus la France,

XV. Louis DE RELY, III[e] du nom, écuyer, sieur de Framicourt et de Lescaure, servit sous la charge de M. de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie de France, et se trouva, l'an 1587, à la défaite des Reîtres, par le duc de Guise; combattît à Ivry, en 1590, pour le roi Henri IV, et servait encore, pour ce prince, en 1597, au siége d'Amiens, sous la conduite du comte de Saint-Pol. Il est nommé, dans une saisine à lui donnée, le 27 décembre 1600, pour le fief du Mont, situé à Franssures, mouvant de Laurent de la Chaussée, chevalier de l'ordre du roi, auquel il rendit foi et hommage le même jour; épousa, par contrat du 1[er] avril 1604, Anne *Carette*, fille de Nicolas Carette, sieur de Sommereux, et d'Anne le Sénéchal. Il en eut :

1.° Thimoléon, dont l'article suit;
2.° Louis de Rely, tué au siége de Montmélian, le 3 janvier 1631, et inhumé dans l'église de Chavannes ;
3.° Marie-Catherine, vivant le 5 octobre 1675.

XVI. Thimoléon DE RELY, écuyer, seigneur de Lescaure, capitaine d'une compagnie au régiment du S[r] de Brazeux, épousa, par contrat du 20 novembre 1628, Jeanne *Danzel*, fille de Thimoléon Danzel, écuyer, seigneur de Beaulieu, et de demoiselle Suzanne du Mesnil. M. de Colbert, intendant en Picardie, le renvoya au conseil, le 31 août 1666, au sujet de l'assignation à lui donnée. Il fit son testament le 5 octobre 1675. Il eut de son mariage :

1.° André, dont l'article suit :
2.° Thimoléon de Rely ;
3.° Jérôme de Rely, seigneur de Beaulieu;
4.° Claude Rely, sieur de Sommereux (1), maintenu, avec Jérôme, son frère et ses deux sœurs, qui vont suivre, par jugement de M. de Phélypeaux, intendant de Paris, du 15 juin 1699;

---

(1) *Sommereux*, en Picardie, diocèse d'Amiens, doyenné de Poix, à deux lieues de cette ville. On y compte cent quatre-vingts feux.

5.° Catherine de Rely;
6.° Charlotte de Rely.

XVII. André DE RELY, chevalier, seigneur de Beaulieu, (1) de Lescaure, de Mont, etc., épousa, par contrat du 6 janvier 1656, Marguerite *du Fay*, fille de Jean du Fay, écuyer, seigneur de Gavry, et d'Anne de Bethencourt. De ce mariage est issu :

XVIII. Charles DE RELY, chevalier, seigneur de Beaulieu, de Mont, de Lescaure, etc., né le 29 octobre 1658, qui fut capitaine au régiment de la Vaupalière, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et épousa, par contrat du 14 mars 1715, assisté de Thimoléon de Rely, son oncle, curé de Ribemont, demoiselle Marie-Anne de *Louvencourt*, fille d'Antoine de Louvencourt, seigneur de Montruille de Haute-Loge, etc., et de Cécile Carton. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bernage, intendant en Picardie, du 30 mars 1716. De son mariage sont issus :

1.° Charles-Antoine de Rely;
2.° Charles-François de Rely;
3.° Marie-Anne de Rely;
4.° Anne-Charlotte de Rely.

Armes: D'or, à trois chevrons d'azur. Couronne de marquis. Supports : deux licornes.

BLASON DES FAMILLES ALLIEES DIRECTEMENT A LA MAISON DE RELY.

Abbeville : D'or, à trois écussons de gueules.
Anquetil : D'or, à trois feuilles de chêne de sinople.
Aubin : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de blé du même émail.
Baguenault : D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une foi de carnation, tenant un lys au naturel; au chef cousu d'or, chargé de trois merlettes de sable.

---

(1) *Beaulieu*, seigneurie considérable en Boulonnais, où il y avait une abbaye d'hommes, de l'ordre de Saint-Augustin, à une lieue et demie d'Ambleteuse et à deux lieues et demie de Boulogne.

Baudouin : D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses, et en pointe de trois trèfles, le tout du même; le chevron surmonté d'une fleur de lys d'or.

Berlettes : Gironné d'argent et de gueules.

Bernard : De gueules, au sautoir d'argent, accompagné en chef d'une molette du même.

Briois : De gueules, à trois gerbes d'or; à la bordure du même, chargée de huit tourteaux de gueules.

Caignet : D'argent, à trois aiglettes de sable.

Le Canu : D'azur, à trois têtes de lion d'or, et une étoile du même en abîme.

Carette : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur; à la roue d'or; aux 2 et 3 d'azur, à trois besants d'or.

De Caumont : Gironné d'or et de gueules.

Chabot : D'or, à trois chabots de gueules.

Chambray : D'hermine, à trois tourteaux de gueules.

La Chesnaye : D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois croissants d'or, et acompagnée de trois glands versés de sinople, deux rangés en chef et l'autre en pointe.

De Clercy : De sinople, à la fleur de lys d'or.

Cosette : D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois coquelets de sable, becqués et membrés de gueules.

Costé : D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.

De Cresecques : D'azur, à trois tierces d'or; au chef du même.

Dampont : D'argent, à la fasce de sable, sommée d'un lion léopardé du même.

Danzel de Boffle : D'azur, au daim ailé d'or.

Danzel de Beaulieu : De gueules, au lion d'or.

D'Estourmel (Creton) : De gueules, à la croix denchée ou crêtelée d'argent.

Eudin : D'argent, à l'aigle d'azur.

Du Fay : D'argent, semé de fleurs de lys de sable.

Ferron : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance d'argent; au chef du même, chargé de trois trèfles de sable.

Feuquière : De gueules, au maillet couronné d'or.

Forestier : D'or, à trois tourteaux d'azur.

La Fosse : D'azur, au lion naissant d'or, accompagné d'une étoile du même au premier canton.

Du Fresne: D'or, au fresne de sinople.

Des Hayes de Bonneval: De gueules, à la croix d'argent, chargée d'un croissant de sable et de quatre merlettes du même.

Heisel: De gueules, au chevron d'or.

Des Hommeaux: D'azur, au lambel d'or.

Inchy: Fascé d'or et de sable.

Lespinay: D'argent, à trois buissons d'épine de sinople.

Lonsart: D'or, à trois lionceaux d'azur.

Loubert: De sable, à trois épis de blé d'or.

Loutrel: D'azur, à deux loutres d'or.

Louvel: D'or, à trois hures de sanglier de sable.

Louvencourt: D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois merlettes de sable, et accompagnée de trois croissants du second émail.

Mailly: D'or, à trois maillets de sinople.

Malet: De gueules, à trois fermaux d'or.

Mamez: D'argent, à trois maillets de sable.

Mauchevalier: D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, et accompagnée de six merlettes de sable.

Le Mire: D'azur, à trois miroirs d'argent.

Mons: D'argent, à trois coquilles de gueules.

Montigny, en Ostrevant: De sinople, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.

Mouchard: D'azur, au chevron d'argent, accompagnée de trois besants d'or.

Neufville: D'or, fretté de gueules.

Le Normand: D'argent, au chevron de sinople, accompagné en chef de deux croissants du même, et en pointe d'une tête de Maure de sable, tortillée d'argent.

D'Ozonville: De gueules, à l'épée dégarnie d'argent, accostée de six losanges du même émail.

De la Pierre: D'argent, à trois aiglettes de sable.

Pillon de Saint-Philbert: D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois molettes d'éperon du même.

Piperey: D'argent, à trois têtes de grue de sable; au chef d'azur, chargé de trois molettes d'éperon du champ.

Le Preud'homme: De sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.

Quesnel : D'or, semé de billettes et de gueules.

Raincheval : De gueules, au lion d'or.

Recalde : Coupé, au 1 d'azur, à trois léopards lionnés d'or mal ordonnés; au 2 d'argent, au pal d'azur, chargé de deux vergettes d'or.

La Roche : De gueules, au rencontre de bœuf d'or, sommé d'un rocher de six coupeaux de sable, sur une terrasse de sinople.

Romé : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un loup, le tout du même.

La Rue : D'argent, à trois fasces de gueules.

De Sains : De gueules, semé de croissants d'argent; au lion de sable, brochant.

De Saint-Omer : D'azur, à la face d'or.

Saveuse : De gueules, à la bande d'or, accompagnée de six billettes du même.

Le Sellier : D'or, à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.

Soret : D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe d'une croix fleurdelysée du même.

Souastres : De sinople, fretté d'argent.

De Souich : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois alérions d'azur; aux 2 et 3 d'or, à trois bandes de gueules.

La Viefville : Fascé d'or et d'azur de huit pièces; à trois annelets de gueules, brochants sur les deux premières fasces.

Wailly : De sable, à la bande d'or.

Wavrin : D'azur, à l'écusson d'argent.

Wertaing : De gueules, à trois chevrons d'hermine.

Wignacourt : D'argent, à trois fleurs de lys nourries de gueules.

D'Ypres : De gueules, à trois lionceaux d'or; à l'orle de huit fleurs de lys du même émail.

On peut consulter sur cette maison le Recueil des maisons nobles du diocèse d'Amiens, par la Morlière; la Recherche officielle de Picardie, un volume grand in-folio, l'Histoire du Cambrésis, par le Carpentier; le Nobiliaire de Picardie, in-4.°; la Recherche de de la noblesse de Normandie, et l'Armorial dressé sur cette recherche par Chevillard, etc.

FAUBOURNET DE MONTFERRAND (DE). La maison de Faubournet de Montferrand (1), originaire du pays appelé l'Entre-deux-mers, dans le diocèse de Bordeaux, et établie en Périgord depuis plus de quatre cents ans, réunit à l'ancienneté, aux services militaires, et à de grandes alliances, l'avantage d'avoir pris son nom d'une terre. Elle porte, depuis environ le milieu du quinzième siècle, en vertu d'une substitution, le nom de Montferrand, auquel elle a ajouté, pendant quelque tems, celui de Gontaut, dont elle a conservé les armes. Elle était alliée, dès le quatorzième siècle, à la maison souveraine d'Albret; et, dès le siècle suivant, elle a succédé à celle de Biron, l'une des plus anciennes et des plus considérables du Périgord, dont les biens ont passé depuis dans la maison de Gontaut. Elle est connue depuis l'an 1273, et a pris ses alliances dans les maisons d'Abzac-de-Montastruc, issue de celle de la Douze, de Banes, de la Baume, de Biron, de Bourdeille, de Campnhac, d'Escodeca-de-Boisse, d'Espeyruc, de Fanlac-Saint-Orse, de Felets de Gontaut-deBiron, de Gourdon, de Hautefort-de-Bauzens et d'Ans, et de Hautefort-de-Vaudre, de Lagut, de Lavedan, de Malet-de-la-Jorie, de Moissac, de Montferrand-de-Bordelois, de Pardaillan, de la Porte-de-la-Salle, et de Lusignac, de Poudens, de Sanzillon, de Saunier, de Séguin-d'Escossan, de Souillac, de Vassal, etc. Ses branches aînées étant éteintes depuis long-tems, et ses plus anciens titres ayant passé dans des familles étrangères, on ne commencera ici sa filiation qu'à

Guillaume, ou Gulhem-Garcie de Faubournet, fut témoin de l'hommage que la ville de Bordeaux rendit,

---

(1) L'orthographe du nom de Faubournet varie dans les anciens titres de la Guienne et de la Gascogne, suivant la manière dont les habitants de ces provinces prononcent le *b* et le *v*. On le trouve écrit *Fabernet*, *Favernet*, *Fabornet*, *Favornet*, *Faubernet*, *Fauvernet*; enfin *Faubornet*, et aujourd'hui *Faubournet*.

vers la fin de mars 1273, à Edouard Ier, roi d'Angleterre (1). Il est probable qu'il fut père de Guillaume, dont l'article suit :

Guillaume de Faubournet, Ier du nom, damoiseau, nommé aussi *Guilhem*, assista, comme témoin, avec Garsions de la Marque, chevalier, Guilhem-Ramond de Gensac, Gaillard d'Escossan et autres, au contrat de mariage de Bernard d'Escossan, seigneur de Langoiran, avec Trencaleone de Colom, du 11, à l'issue de mars 1284 (v. st.) (2) ; il fut aussi témoin, avec Augier de Faubournet, et *Guirar de Borc*, chevalier, d'une transaction passée, au mois d'août 1291, entre Gaillard d'Escopian, archiprêtre de Benauges, et ses frères, d'une part ; et Bonnefille, veuve de Pierre d'Escopian, et Anne, ou Agne d'Escopian, sa fille, femme de Gassias de Ségur, donzel (3). Le même Guillaume, ou Guilhem de Faubournet, ou son fils de même nom, assista, comme témoin, avec Amanieu de Faugars, chevalier, Amanieu de la Mote, donzel, fils de Guitard, chevalier, etc., au testament d'Assalide de Bordeaux, épouse de Pierre de Grailly, vicomte de Benauges et de Castillon, du 13 mai 1309 ; et au contrat de mariage de Guilhem Séguin, seigneur de Rions, donzel, avec Benfeyte de Pomiers, sœur de Guilhem Sans de Pomiers, daté du 1er septembre 1310 : on remarque parmi les autres témoins de cet acte, Gaillard de la Mote, Amanieu de Falgars, ou Faugars, Pierre de Gavaret, Bernard de Ségur, Guilhem de Pins, etc. (*Recueil de Doat*).

On trouve après lui :

Raimond-Arnaud de Faubournet, probablement fils ou proche parent du précédent ; au sujet duquel, Edouard III, roi d'Angleterre, écrivit, le 21 juin 1340, au sénéchal de Gascogne, pour rappeler les derniers services qu'il avait rendus, et lui fait délivrer la baillie de Montfort, et six livres sterlings par an, sur les revenus de cette baillie. (*Mss. de M. de Bréquigny, à la bibl. du Roi.*)

---

(1) *Arch. du Bureau des Financ. de Bordeaux.*

(2) *Recueil du président Doat, vol.* 36, *fol.* 78, *à la Bibl. du Roi.*

(3) *Bibl. du Roi, titr. de Foix, etc., vol.* 11, *fol.* 208 *et* 229.

La filiation est suivie, et prouvée depuis :

I. Guillaume, ou Guilhem de Faubournet, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Faubournet, de Rinhac, etc., avait épousé, avant l'an 1377, Blanche Séguin-d'Escossan, proche parente de Mabile d'Escossan, dame de Langoiran, en Bordelais, femme d'Amanieu d'Albret, seigneur de Verteuil : c'est ce qu'on apprend du codicille du même seigneur de Verteuil, du 24 novembre de cette année (1); par lequel, entre autres dispositions, il légua à ladite Blanche, une terre appelée la Mothe-de-Molon, ou de Rions, située dans le pays d'Entre-deux-mers, au diocèse de Bordeaux. Guillaume de Faubournet ne vivait plus en 1407. Il est hors de doute qu'il fut père de Jean qui suit, puisqu'Anne de Faubournet, petite-fille du même Jean, réclamait, en 1455, la terre de Rions, comme patrimoniale. On ne lui connaît pas d'autre enfant, que

II. Jean de Faubournet, Ier du nom, donzel, seigneur de Faubournet, Rinhac, la Mothe de Rions, etc. mourut vers la mi-août 1423, la même année que se donna la bataille de Bazas. Il avait fait son testament, le 31 juillet précédent, par lequel il légua à Sibille de Montferrand, sa femme, l'usufruit de tous ses biens, sans rendre compte, jusqu'à ce que son héritier ait atteint l'âge de vingt-cinq ans ; et, en cas d'incompatibilité, jusqu'à cette époque, il lui laisse toute la terre, avec les cens et rentes, agriers, quêtes et autres droits qu'il avait dans les paroisses de Molon, de Tidat (aujourd'hui Tizac), et dans les autres paroisses relevants de la Mothe-de-Molon appelée aussi la Mothe-de-Rions. Et si, après avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, son héritier ne peut pas compatir avec cette dame, il donne à celle-ci sa maison de Tuilhac, ou celle de Langoiran, à son choix ; fait mention de ses fils, au nombre de

---

(1) Ce codicille est rapporté au long dans une transaction sur procès, passée le 10 juillet 1455, entre noble homme Jean de Palanque, damoiseau, seigneur de Faubournet et de Rinhac, et Anne, sa femme, d'une part ; et le nommé Bérard de Saint-Cric.

cinq, dont il fait l'aîné son héritier, et lui substitue les autres, par ordre de primogéniture. Il avait contracté deux alliances; la première, par pactes passés au lieu de Genissac, dans l'Entre-deux-mers, le 16 octobre 1407, avec Marguerite de Moissac, veuve d'Arnaud des Favols de Libourne, et fille de noble homme Guiraud de Moissac ou Moyssac, habitant de la paroisse de Genissac. Autorisée par son père, elle donna à son futur époux, tous ses biens meubles et immeubles, *selon les fors et coutumes du Bordelais*, et spécialement quinze livres de rente, l'hôtel et jardin qu'elle avait à Libourne, et une somme de six cents livres de la monnaie courante à Bordeaux: cet acte fut passé en présence de Bertrand de Montferrand, seigneur de Montferrand, en Bordelais, et de Gaillard de Grézignac, chevalier, d'Amanieu, d'Anglades, de Geraud Dupuy, d'Amanieu de Taste, d'Arnaud de Langoiran, de Pierre Froment, et de Bernard de Bouillac, damoiseaux : elle mourut peu de tems après la naissance de Jeannot, son fils, en 1413.

Jean de Faubournet épousa en secondes noces Sibille de Biron (1), héritière de la maison de Biron-Montfer-

---

(1) La maison de Biron, l'une des plus anciennes et des plus puissantes du Périgord, tirait son nom et origine du château de Biron, situé dans le diocèse de Sarlat. Ce château a été possédé sans interruption depuis le douzième siècle, par la maison de Gontaut, qui le tenait sans doute par la succession de la branche aînée des seigneurs de Biron. On trouve un Guillaume de Biron qui souscrivit deux chartes dans le onzième siècle ; la première, de l'an 1076, était conservée autrefois dans les archives de l'église de Saint-Sernin de Toulouse : Catel a publié la seconde, qui est de l'an 1083. Le même Guillaume, ou un sujet de sa famille, portant le même nom, fut un des fondateurs et des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Cadoin, en l'an 1115. Etant sur le point de partir pour la Terre-Sainte, il fit une nouvelle donation à cette abbaye en 1124. Sa femme, nommée Alpaïs, le rendit père de deux fils, Bertrand et Guillaume de Biron. Le second épousa Haibolène, dont il eut :

Aimeric de Biron, Ier du nom, qualifié *noble baron et damoiseau,* qui assista à la dédicace de l'église de Cadoin, en 1154 ; et vivait encore en 1192.

Guillaume II de Biron, seigneur de Montferrand, fils du précédent, est connu par des actes des années 1239 et 1281.

rand, et en cette qualité, dame de Montferrand, et de plusieurs autres seigneuries, qu'elle porta en mariage à son mari. Elle était veuve de noble et puissant seigneur Hélie de Fumel, seigneur de Fumel, et en partie de Montségur en Agenois, et fille d'Aymeric de Biron, seigneur de Monteferrand en Périgord, et de dame Polide de Monteferrand de Bordelais. Elle fit son testament le 22 janvier 1446 (v. st.), par lequel elle choisit sa sépulture dans le couvent des frères-prêcheurs de Belvés, où étaient les tombeaux de ses prédécesseurs; fit plusieurs legs pieux; légua, entr'autres choses, à Bertrand de Pellegrue, seigneur d'Eymet, son neveu, le restant de sa dot, assignée sur le lieu de Montségur; et institua son héritier universel, David, son fils, à la charge de porter le surnom de Montferrand; et lui substitua successivement et aux mêmes conditions, Jean et Gadifer de Montferrand, ses petits-fils, enfans du même David, son fils. Il eut de ces deux mariages :

Du premier lit :

1.° Guiraud, ou Geraud de Faubournet, } morts jeunes, et après l'an 1426;
2.° Hélie de Faubournet, }
3.° Jean de Faubournet, *dit* le jeune, fut substitué

Il eut pour femme, Fays de Castelnau, fille de Geraud de Castelnau. De ce mariage provint :

Aimeric II de Biron, chevalier, seigneur de Montferrand, etc. ; vivait en 1279 et 1281. Il se battit en champ clos, à Molières, en 1310, avec Hugues de Saint-Germain, qui l'avait défié, et le tua. Il fit son testament, le 30 mai 1315, et mourut bientôt après, laissant, entr'autres enfants, d'Almois de Fumel, sa femme, qu'il avait épousée le 6 novembre 1276, et qui testa au mois de septembre 1325 :

Aimeric III de Biron épousa, en 1330, Sibille (ou Cécile) de Castelnau, fille de feu Gaillard, et sœur de Gérard, seigneur du château de Berbiguières, et vivait encore en 1350. De son mariage provint :

Aimeric IV de Biron, chevalier, qui fit son testament le 13 décembre 1384, et laissa de Polide de Monferrand, sa femme, plusieurs enfants, qui moururent sans postérité; Sibille de Biron, aussi sa fille, recucillit leur succession, et porta la terre et le nom de Montferrand dans la maison de Faubournet.

à ses frères, par le testament de son père, du 31 juillet 1423; il eut bientôt après, un procès *en cour d'église*, à l'auditoire de rote et au consistoire du pape, et porté successivement devant le sénéchal, et autres juges à Bordeaux, contre Sibille de Montferrand, et David et François de Faubournet, ses enfans, pour raison de la succession de feu noble Jean de Faubournet, l'aîné, leur père. Il ne vivait plus le 10 juillet 1455; et laissa d'une femme, dont on ignore le nom, une fille unique, qui suit :

Anne de Faubournet fut mariée à noble Jean de Palanque, lequel reprit bientôt après, avec sa femme, le procès intenté à David de Faubournet de Montferrand, pour la succession de Jean I, et en continua la poursuite au parlement de Paris. Malgré une transaction passée en 1455, il fut depuis évoqué au conseil du roi, et plaidé entre Jean, fils de David, Tristan de Salazar, archevêque de Sens, et noble François de Salazar, écuyer-seigneur de Saint-Just au diocèse de Troyes, son neveu, comme ayant le droit des feus seigneur et dame de Palanque. Enfin ce long procès, qui paraissait interminable, fut terminé, comme il sera dit plus bas par une transaction, le 25 avril 1511;

4.° Jean, *dit* Jeannot, ou Johannot de Faubournet, naquit à Génissac en 1413, et fut tenu sur les fonts de baptême par Jean de Moissac, damoiseau. Sa mère étant morte aussitôt après la naissance de ce fils, il fut nourri en l'hôtel de son père, à Rinhac et à Génissac, en la paroisse de *Saint-Lobès*, et n'en sortit point jusqu'à l'âge de 10 ans, que mourut son père. A cette époque, c'est-à-dire en 1425, il alla demeurer avec le seigneur de Montferrand de Bordelais, à Veyrines et à Montferrand, pendant trois ans et demi; mourut à l'âge de 13 ans ou environ; et fut enseveli à Vasseux près de Bordeaux, vers l'an 1426 (1);

---

(1) Environ dix ou douze ans après (vers 1438), il parut

5.° Létice de Faubournet fut légataire, en 1423, de 300 livres bordelaises, une fois payées, et d'une rente annuelle ;

Du second lit :

6.° David dont l'article suit ;

7.° François de Faubournet, dont le sort est ignoré.

III. David DE FAUBOURNET, surnommé aussi de Montferrand, seigneur de Montferrand, de Puybeton, et en partie de Biron, qualifié *noble et puissant homme*, devint seigneur de la terre et châtellenie de Montferrand, en vertu du testament de sa mère de l'année 1446. Il remplit assez exactement la condition qu'elle lui avait imposée par cet acte, de porter son nom. Il fut aussi seigneur de Puybeton en Périgord, terre qu'il eut sans doute de sa mère, dont les aïeux l'avaient possédée avant 1350. Après la mort de Guiraud, d'Hélie et de Jeannot, ses frères, il recueillit toute la succession de son père, en vertu de son

---

un faux Johannot de Faubournet, qui se donnait pour le véritable, afin de disputer à David de Faubournet, frère consanguin du vrai Johannot, une partie de la succession de son père. C'était un nommé *Perrinot Forchon* (ou *Forthon*), de l'âge d'environ trente ans ; il disait qu'après la mort de son père, Jean de Faubournet, il avait été demeurer à Lormont, et de là en Périgord ; qu'il s'était trouvé à la bataille de Bazas ; qu'après, il avait passé en Angleterre, avait séjourné à Londres, à Bristol, etc. , jusqu'en 1430, sous le nom de *Perrinot Forchon ;* qu'il y avait fait divers métiers, comme ceux de maçon, couvreur (*racaperador d'Ostaus*), etc. Qu'alors, il repassa en Guyenne , en qualité d'archer, dans la compagnie d'un seigneur anglais, nommé *Alenton* , lors de l'arrivée du dernier sénéchal Jean Radcliff; revint depuis à Rinhac et à Saint-Lobès. La dame de Montferrand, ennemie particulière de David de Faubournet, et de sa mère, le fit solliciter par Guiraud de Favols, frère utérin du vrai *Johannot de Faubournet* , de passer pour lui. Il commença alors à en prendre le nom ; elle le reçut et le logea chez elle, lui donna de l'argent, des avocats, des procureurs ; le fit appeler par ses gens, *Johannot de Faubournet* ; engagea des témoins, par menaces, à déposer qu'il était le véritable *Johannot de Faubournet.* Guiraud de Favols le présenta sous ce nom à plusieurs habitants de Saint-Lobès, l'appela publiquement *son frère*, l'instruisit de ce qu'il avait à dire, et du rôle qu'il avait à jouer. (*Extrait d'une procédure d'environ l'an* 1438.)

testament, et s'en mit en possession ; mais vers l'an 1438, se présenta un aventurier, qui se disait être Johannot de Faubournet, frère de David , mort plus de dix ans auparavant; et qui, en cette qualité, prétendait lui disputer une partie de l'héritage de son père. Il était excité et encouragé par madame de Montferrand, ennemie particulière de la mère de David, et de David lui-même; et soutenu par Guiraud de Favols, frère utérin du vrai Johannot de Faubournet. (Comme on ne connaît pas toute la procédure, on ne peut savoir la suite de cette affaire.) Il est dit seulement qu'alors (c'est-à-dire en 1438,) David était sous l'autorité d'un curateur. Il fut institué héritier universel par le testament de sa mère, du 22 janvier 1446 (v. st.), à condition qu'il porterait le surnom de Montferrand, et ses enfans lui furent substitués aux mêmes conditions. Il prêta serment au nom de Jean, son fils encore mineur , le 9 octobre 1451 , pour l'office de capitaine du château et place de Montpasier , au diocèse de Sarlat , dont son fils avait été pourvu par le comte de Penthièvre ; et promit de lui faire ratifier ce serment lorsqu'il serait en âge de majorité ; eut un procès en 1460, au sujet de la terre de Puybeton, qui avait été comprise mal à propos dans les limites de la ville de Beaumont, quoique lui et ses prédécesseurs l'eussent possédée pendant un grand nombre d'années ; il en appela au roi, au parlement de Toulouse et au sénéchal de Périgord. Il lui en fut suscité un autre quelque tems après, au sujet de la possession du château et de la châtellenie de Montferrand, qui lui étaient disputés par N..., qui se disait être aux droits d'Archambaud de Bourdeille, son aïeul ; fit des baux emphytéotiques en 1463 et 1464 ; reçut le 12 novembre 1467, une quittance de Laurent Râle, receveur des amendes et exploits du parlement de Bordeaux ; eut un procès en 1474, devant le lieutenant-général du sénéchal de Périgord et le procureur du roi, avec noble homme Amanieu de Gontaut, bâtard de Biron, bailli de la ville de Montpasier, au sujet de deux femmes prévenues de sorcellerie, que le lieutenant-général avait fait arrêter et enfermer dans les prisons de Montpasier, sous prétexte que les paroisses d'Osme et de Saint-Romain, où elles habitaient, dépendaient de la juridiction de Montferrand. Le seigneur de Montferrand les réclamait comme étant ses sujettes et ses justiciables ; ce qui lui fut accordé

par sentence du 23 septembre de la même année 1474. Il fut compris un des premiers, avec sa femme et ses six enfans, dans le nombre des confrères de l'ordre de la Trinité de la rédemption des captifs, à qui il fut accordé des indulgences par une bulle du pape Sixte IV, du 21 mars 1477 (v. st.), suivant la pancarte du général ministre de cet ordre. Enfin il fit son testament au château de Montferrand, le 2 août 1479, dans lequel il se qualifie *noble et puissant homme, et seigneur de Montferrand, de Puybeton, et en partie de Biron*; choisit sa sépulture dans l'église du couvent des frères-prêcheurs, ou jacobins de Belvès, et dans les tombeaux de ses parents; fait un grand nombre de legs pieux; règle la légitime des onze enfants qu'il avait eus de son mariage avec Catherine de Montferrand, qu'on présume issue d'une maison différente de celle dont était sa mère; et qu'il avait épousée avant l'an 1440. Ses enfants sont :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Gadifer de Montferrand, prêtre, abbé de Bonlieu, au diocèse de Bordeaux, recteur de l'église paroissiale de Montferrand, et chanoine de Saint-Avit-Senieur, fut substitué à son frère, par le testament de son aïeule, en 1446, et vivait encore en 1487 ;

3.° Brandelis de Montferrand, écuyer, fut institué héritier des maison et château de Faubournet avec ses dépendances, et de tout ce que sa mère possédait en Bordelais par le testament de David, son père, du 2 août 1479 ;

4.° Jean, le jeune, *dit* Janicot de Montferrand, clerc, fut destiné aux études et à l'état ecclésiastique, par le testament de son père ; eut le grade de bachelier ès décrets, et fut nommé chanoine de Saint-Avit. Il prenait la qualité de seigneur de Puybeton, et ne vivait plus le 9 décembre 1531 ;

5.° François de Montferrand, dont l'article viendra après celui de son frère aîné ;

6.° Jeanne de Montferrand, mariée, avant l'an 1460, à Raimond d'Escodeca, seigneur de Boisse, fils d'Yzarn et de Jeanne de Beynac ;

7.° Hélène, *dite* Lenote de Montferrand, épousa noble homme Jean d'Abzac, seigneur de Mon-

tastruc, fils de noble et puissant homme Bertrand d'Abzac, chevalier, seigneur de Montastruc, Bellegarde, Domme, etc., et de Jeanne de Beynac ; elle était veuve le 26 septembre 1501 ;

8.° Marie de Montferrand, s'allia, par contrat du 9 août 1475, à noble homme Agnet, ou Annet de Gourdon, seigneur de la Vercantière, fils de noble et puissant seigneur Guy de Gourdon, seigneur de Peyrille et de la Vercantière, et de Jeanne Adémar-de-Lostanges ;

9.° Marguerite de Montferrand ;

10.° Catherine de Montferrand ;

11.° Jeanne de Montferrand fut femme de noble Blaise de la Pérède (*de Pareda*), fils de Brenguier de la Pérède, seigneur de Boisse en Querci, suivant la quittance qu'elle donna à son frère, de partie de sa dot, le 17 février 1498 (v, st.),

IV. Jean DE MONTFERRAND, écuyer, seigneur de Montferrand, de la ville de Montpasier, de Puybeton, et en partie de Bouilhac, seigneur aussi des lieux de Caussade, Faubournet, la Mothe-de-Rinhac, Eolon, etc., capitaine et gouverneur du château de Montpasier, qualifié dans tous ses actes, *noble et puissant homme, et noble baron*, fut substitué à son père, par le testament de son aïeule, du 22 janvier 1446 (v. st.), avec injonction de porter toujours le surnom de Montferrand; fut pourvu de l'office de capitaine du château et de la place de Montpasier, par le comte de Penthièvre, lieutenant-général pour le roi au pays et duché de Guyenne, par lettres qui furent confirmées par le roi Charles VII, le 7 septembre 1451. Comme ledit Jean de Montferrand était alors mineur, David, son père, promit et jura sur l'autel de l'église de Montpasier, en présence des consuls et autres habitants de ce lieu, de faire ratifier par son fils, lorsqu'il serait en âge de majorité, le serment qu'il venait de faire; et l'institua son héritier universel, par son testament cité plus haut, et daté du 2 août 1479. Il est nommé dans des écritures, produites par sa mère vers l'an 1480, relativement à des prisonniers renfermés dans le château de Montferrand, qu'on voulait faire sortir par autorité de justice. Il y est dit que le seigneur de Montferrand était

alors absent du pays de Périgord ; *et qué era anat per sos neguocis et affayrés expedir el pays de Bourdalés.* Son nom se lit aussi dans une requête présentée, vers le même tems au parlement de Bordeaux, par Jean de Montferrand, le jeune, son frère, au sujet de la possession du château de Puybeton, qui lui était disputée par Pons de Gontaut, seigneur de Biron. Uni à Gadifer, Jean et François, ses frères, il donna une procuration, le 24 novembre 1485, à Guillaume Benoît, docteur en droit, à Raimond Faure, licencié en droit, citoyens de Cahors, et à Guillaume de Valette; fut condamné aux dépens, avec ses frères et sœurs, par arrêt du parlement de Bordeaux, du 2 mai 1487, dans la cause pendante en cette cour, entre eux et le seigneur de Biron. Il se qualifie *seigneur de Montferrand et de Biron en partie*, dans une requête qu'il présenta, en 1491, au parlement de Bordeaux, au sujet du procès qu'il avait avec le seigneur de Biron, pour la seigneurie de Puybeton : on apprend, entre autres choses, par cette requête, *qu'il avait servi dans les guerres de Picardie.* Il reçut, le 17 février 1498 (v. st.), une quittance de Jeanne, sa sœur, pour ses droits paternels et maternels, à condition qu'il lui paierait la dot qui lui avait été constituée par son contrat de mariage; transigea, le 25 avril 1511, avec Tristan de Salazar, archevèque de Sens, et François de Salazar, écuyer, seigneur de Saint-Just, au diocèse de Troyes (*Voyez ci-devant, à l'article de Jean de Faubournet, le jeune*) ; et fit son testament le 16 mai 1512, par lequel il choisit l'église des Jacobins de Belvès pour le lieu de sa sépulture ; fit plusieurs dispositions pieuses, et institua son héritier universel Jean de Gontaut-de-Biron, son petit-fils, fils de Marguerite, sa fille, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, nobles hommes Jean de Montferrand, son frère, archiprêtre de la ville de Montpasier, Bertrand d'Escodeca, seigneur de Boisse, et Jean d'Abzac, seigneur de Montastruc. Il avait épousé, par articles passés sous seings-privés, et reconnus le 19 février 1481 (v. st.), demoiselle Bernardine de Lavedan, fille de magnifique et puissant homme messire Raimond-Garcie de Lavedan, chevalier, seigneur de Lavedan, et de *Bertennie*, au comté de Bigorre et diocèse de Tarbes, et de Belesgarde de Montesquiou ; et sœur germaine de noble

dame Jeanne de Lavedan, femme de magnifique et puissant homme Gaston de Léon, seigneur de Besaudun: par ce contrat, le seigneur de Lavedan constitua à sa fille la somme de 3,500 francs tournois, pour le paiement de laquelle il abandonna le lieu de Barbasan de Bat, situé au comté de Bigorre. Elle survécut à son mari, et fit son testament le 13 mars 1517 (v. st.); par lequel elle voulut être enterrée au tombeau de son mari, dans l'église des Jacobins de Belvès; et nomma ses exécuteurs testamentaires, Pons de Gontaut, chevalier, baron de Biron, et les seigneurs de Montastruc et de Montancès. Il ne provint de ce mariage que des filles, qui sont :

1.° Marguerite de Montferrand fut mariée, par contrat passé sous seings-privés, et reconnu le 15 mai 1499, à noble et puissant seigneur messire Pons de Gontaut, chevalier, seigneur, baron de Brion, dont elle fut la seconde femme; fils de Gaston de Gontaut, chevalier, seigneur, baron de Biron, et de Catherine de Salignac (1); les futurs époux furent assistés d'Armand de Gontaut, évêque de Sarlat, de Pierre de Gaing, abbé de, Cadoin, de Gadifer de Montferrand, abbé de Bonlieu, et des seignenrs de Roquefeuil, de Caumont, de la Mothe, de Lencais (la Cropte), de la Vercantière, de Campnhac, de Masières, *Capdet*, Ramonet de Boisse, et de plusieurs autres, leurs parens et amis;

2°. Jeanne de Montferrand épousa, par contrat passé sous seings-privés, en la maison de Castelpugon, le 5 février 1504 (v. st). et reconnu

---

(1) Marguerite de Montferrand fut mère de Jean de Gontaut, auteur des maréchaux de France et ducs de Biron; aïeule de Claude de Gontaut, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis, femme de Jean d'Ebrard, baron de Saint-Sulpice, ambassadeur en Espagne et chevalier des ordres du roi; et bisaïeule de Charlotte de Gontaut, mariée à Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair et maréchal de France, et de Claude de Gontaut, épouse de Charles de la Rochefoucaud, comte de Roucy, dont sont issus les ducs d'Estissac, d'Amville et la duchesse de Randan.

au château de Biron, le 18 mars suivant, noble homme Bernard de Poudens (*de Podeux*), écuyer, seigneur des terres et seigneuries de Poudens, au pays de Chalosse, et de Serres-Castel, et Bernadets, au pays de Béarn, et au diocèse de Lescar. Son père lui constitua en dot la somme de 1750 écus, et lui promit verbalement de lui payer celle de 5000 écus. Elle se remaria, après la mort de son mari (qui avait testé le 2 janvier 1517 (v. st.), à noble Pierre de Pardaillan, seigneur de la Mothe; et ne vivait plus le 2 septembre 1530;

3°. Catherine de Montferrand s'allia, par contrat du 7 mai (*aliàs* le 7 mars) 1512, à François de Bourdeille, chevalier, seigneur de Montancès, Crognac, etc., fils d'Archambaud de Bourdeille, seigneur de Montancès, etc., et de Jeanne de Lastours; elle était morte le 13 mars 1517 (v. st.)

3.° Madeleine de Montferrand, mariée au seigneur de Castelpugon, vivait encore en 1517;

4°. Madelaine de Montferrand, femme du seigneur de Samson, en Béarn.

Branche de la Sale et de Mensignac.

IV. François de Montferrand, Ier du nom, surnommé constamment *de Montferrand* (usage observé par ses descendants), écuyer, seigneur de la Salle, et en partie de Mensignac, de Brassac et de Beaulieu, fut légataire et destiné à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par le testament de son père, du 2 août 1479. Uni à ses frères, il passa une procuration, le 24 novembre 1485, et est nommé avec eux, dans une foule d'actes; il assista au contrat de mariage de Marguerite, sa nièce, du 15 mai 1499, et y renonça, en sa faveur, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens de ses père et mère, moyennant une somme d'argent et une rente; il paya, conjointement, avec Raimond de la Porte, son beau-père, à noble homme Itier de la Guorétie, fils de Mathurin, damoiseau, seigneur du repaire de Villars, la somme de trois cent cinquante livres, qui avait été constituée en dot à Marguerite de la Porte, fille dudit Raimond, lors de son mariage avec

Itier de la Guorétie, qui leur donna quittance de cette somme, le 1er décembre 1504, en présence de nobles hommes Hélie de Fayolle et Fortanier de Chantemerle; reçut avec noble homme Michel de la Porte, le 16 février 1513 (v. st.), l'aveu de messire Jean des Moulins (*Deux-Molis*), prêtre, pour une vigne, située au lieu de la Brosse; reçut en 1517, celui de Guillaume *Dieu. Aydo*, pour deux pièces de terre, situées dans la paroisse de Mensignac; assista, le 18 janvier 1520 (v. st.), au contrat de mariage de Raimond de la Porte, co-seigneur de la Salle, avec Catherine de Taillefer; donna, le 22 mai 1523, à un particulier de la même paroisse de Mensignac, l'investiture d'une terre relevant en fief de son domaine direct, située sur le chemin d'Aubeterre à Périgueux. Il est énoncé héritier universel de feu noble Jean de Montferrand, chanoine de Saint-Avit-Sénieur, au diocèse de Sarlat, dans une obligation reçue en son nom, par Guillonnet, son fils, le 9 décembre 1531; vendit, par acte passé à Périgueux, le 22 mai 1534, à Jean Perrot, seigneur de Crognac, une rente perpétuelle, due sur un bois et une terre appelée Lancinade, située dans la paroisse de Gonnaguet. Cette vente fut faite moyennant la somme de cinquante livres, avec faculté de retrait accordé pour le tems de trois ans, lequel retrait fut exercé par le même seigneur de Montferrand, le 1er mai 1536. On ne connaît pas la date de sa mort; mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1541. Il avait épousé, par contrat du 9 janvier 1503 (v. st.), demoiselle Anne de la Porte, fille et héritière de Raimond de la Porte, seigneur de la Salle et co-seigneur de Brassac, de Beaulieu et de Mensignac, laquelle vivait encore, le 14 janvier 1541 (v. st.), suivant un acte d'échange qu'elle fit avec un particulier, nommé Martin Lamic. Leurs enfants furent :

1.° Guillonnet, dont l'article suit;
2.° Jean de Montferrand, *l'aîné*;
3.° Jean de Montferrand, *le jeune*;
4.° Marguerite de Montferrand;
5.° Jeanne de Montferrand;
6.° Catherine de Montferrand, fut mariée deux fois; 1.° à Gautier de Beraud; 2.° par contrat passé en la ville de l'Esterp, en Limousin, le

21 janvier 1531 (v. st.), à Jacques du Brydieu, écuyer, du diocèse de Limoges.

V. Guillaume, dit Guilhonnet DE MONTFERRAND, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Salle-de l'Isle, et en partie de Mensignac, reçut, comme fondé de la procuration de son père, une obligation d'une somme d'argent, le 9 décembre 1531; donna quittance, le 21 juillet 1541, à Bertrand de la Beaume, écuyer, seigneur dudit lieu, son beau-frère, d'une somme d'argent, qui avait été constituée en dot à sa femme; et fit son testament en la maison noble de la Sipierre, paroisse de Tocane, le 10 août 1552, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Mensignac; laissa l'usufruit de tous ses biens à sa femme; restreignit à leur légitime ses sept enfants puînés, institua l'aîné son héritier universel. Il vécut encore sept ans, et fut tué, le 2 août 1559, par Arnaud de la Porte, écuyer, son proche parent, fils de Raimond de la Porte, écuyer, seigneur de la Salle-de-l'Isle. Il avait épousé, par contrat passé en la même maison noble de la Sipierre, le 3 mai 1529, noble Audete, ou Odete de la Baume, sœur de noble homme Bertrand de la Baume, et fille de feu noble François de la Baume, écuyer, seigneur, en partie, de la Baume et de la Moline, et de dame Jacquette de Pellegrue. Les enfants issus de ce mariage, sont:

1.° François, dont l'article suit;

2.° Bertrand de Montferrand;

3.° François de Montferrand, le jeune, est peut-être le même qu'un François, qualifié baron de Montferrand, qui leva, le 9 novembre 1616, un régiment de son nom, qui fut licencié le 1er décembre suivant. Il avait servi dans toutes les guerres, en Guienne et en Languedoc, lorsqu'il fut créé maréchal de camp par brevet du 15 mars 1628, pour continuer de servir en Languedoc, sous les ordres de M. le prince de Condé; il fut ensuite nommé pour commander en Guienne, et confirmé maréchal de camp, en cette province, par un nouveau brevet du 28 novembre 1636. Il mourut quelques années après.

(*Voy. les comptes de l'extraordinaire des guerres au dépôt de la guerre*).

4.° Guillaume de Montferrand, auteur de la branche de Saint-Orse, qui sera rapportée, ci-après;

5.° Bertrand de Montferrand, le jeune;

6.° Armand de Montferrand;

7.° Charles de Monferrand, écuyer, seigneur de la Roche, fit son testament, le 9 février 1580;

8.° Jean de Montferrand;

9.° Catherine de Montferrand, épousa, par contrat du 4 avril 1567, Charles de Banes, écuyer, seigneur de Maleffe; et fit son testament au repaire de Maleffe, le 22 décembre 1591, par lequel elle choisit sa sépulture dans l'église du Change, auprès de son mari, et fit Raphaël de Banes, son fils aîné, son légataire universel.

VI. François DE MONTFERRAND, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Beaulieu, de la Brande et de Mensignac, fut nommé héritier universel de son père, par son testament du 10 août 1552; uni à sa mère et à ses frères, il fit faire des informations, les 20, 23 et 25 jours de mai 1566, devant le juge criminel de Périgueux, contre Arnaud de la Porte, meurtrier de son père, et ne vivait plus le 14 novembre 1570. Il avait épousé, par contrat passé au lieu de Mensignac, en la maison noble de la Brande, le 2 mai 1562, demoiselle Marguerite de Campnhac (ou Campniac), sœur de nobles Bardin, seigneur de Romain et de Jean et Jacques de Campnhac, écuyers; et fille de François de Campnhac, seigneur de Marzac, Romain, l'Herm, etc., et d'Anne de Comarque. Elle était veuve, lorsqu'au nom de ses enfants mineurs et unie à leurs tuteurs, elle passa une transaction, le 14 novembre 1570, avec Odète de la Baume, leur aïeule, qui leur abandonna tous les droits qu'elle avait sur la métairie noble de Bourgonhe. Leurs enfants furent:

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Marie de Montferrand;

3.° Anne de Montferrand, mariée par contrat du 28 juin 1585, à François de Fayard, écuyer sieur de la Chabrerie, homme d'armes de la compagnie de M. le sénéchal de Périgord, frère

de Pierre de Fayard, conseiller au parlement de Bordeaux.

VII. Pierre de Montferrand, écuyer, seigneur de Beaulieu, Mensignac, etc., était très-jeune lorsq'il perdit son père. Il fut mis dès-lors sous la tutelle de Jean de Campnhac, écuyer seigneur de Beaumont, et de Charles de Banes, écuyer, seigneur de Maleffe; et y était encore en 1570. Il fut nommé, le 22 décembre 1591, exécuteur du testament de Catherine, sa tante: et mourut avant l'an 1609, ne laissant de son mariage avec Jean de Saunier, fille de Grimond de Saunier, écuyer, seigneur de la Barde, et de Françoise de Chaize, qu'une fille, dont l'article suit :

Nicole de Montferrand, fut mariée 1.° par contrat du 17 novembre 1609, à Jacques de Sanzillon de la Foucaudie, écuyer, seigneur de la Foucaudie et de Marcognac, fils d'autre Jacques de Sanzillon de la Foucaudie et de dame Marguerite de Ranconnet, dont elle eut plusieurs enfants. Elle épousa en secondes noces, en 1618, Antoine de Fayard, écuyer, seigneur du Bos et des Combes, son cousin-germain, fils de François de Fayard, écuyer, seigneur de la Chabrerie et d'Anne de Montferrand; dont elle eut Marguerite, de Fayard, femme de messire François-Louis de Bardon, baron de Ségonzac; elle testa le 4 novembre 1669.

Branche de Saint-Orse et de Montréal.

VI. Guillaume de Montferrand, VI° du nom, écuyer, seigneur du Maine et de Saint-Orse, quatrième fils de Guilhonnet de Montferrand et d'Odète de la Baume, fut fait légataire par le testament de son père, du 10 août 1552; est nommé avec ses frères, dans les informations qui furent faites les 20, 23 et 25 mai 1566, devant le juge criminel de Périgueux, contre Arnaud de Laporte, meurtrier de leur père; refusa la tutelle des enfans mineurs de François, son frère, suivant une transaction passée au nom desdits mineurs, le 14 novembre 1570; fut institué héritier par moitié avec Catherine sa sœur, d'Odète de la Baume, sa mère, par testament de

la même Catherine, du 22 décembre 1591; fit avec sa femme, un bail à ferme, le 5 novembre 1603, à un particulier nommé *Thony Torcheporc*, du moulin de la Faye près Saint-Orse; fit aussi avec sa femme, le 15 juin 1605, un arrêté de compte, de ce qui était resté en partage à cette dame, par acte passé entre elle et les héritiers de Louis de Fanlac, écuyer, seigneur de la Salle, son oncle; obtint du Roi le 21 novembre 1615, des lettres qui portent : « Que sa Majesté désirant traiter favorablement » ledit sieur de Saint-Orse, en considération de ses ser- » vices, et voulant prendre en sa particulière protection » et sauve-garde tout ce qui lui appartenait, fait très- » expresses défenses à tous gens de guerre, de pied et » de cheval, d'aller loger sans son ordre et département » exprès, en la paroisse de Saint-Orse, en Périgord, » appartenant audit sieur, et d'en emporter aucuns » fourrages, bleds, vins, foins, avoine, chevaux, etc. » Enfin sa femme et lui firent un testament mutuel au château de Saint-Orse, le 11 mai 1617, en présence de Jacob d'Abzac, écuyer, seigneur de Limérac, Jean de Banes, écuyer, seigneur de la Barde, Jean de Fanlac, écuyer, seigneur de Fanlac, etc. Il donna le 16 mai 1620, sa procuration à Festugière, pour demander en son nom, l'ouverture du testament de Jacques, son fils; et fit le sien clos, et écrit de la main de Jean de Banes, écuyer, seigneur de la Borde, son neveu, par lequel il demanda à être enseveli suivant la coutume de l'église réformée; fit de nouvelles dispositions, attendu que depuis le testament mutuel qu'il avait fait avec sa femme, son héritier était mort : et mourut lui-même le mardi 11 mai 1621. Il avait épousé par contrat passé au château de la Force, le 11 janvier 1574, demoiselle Louise de Fanlac (1), fille de noble Jean de Fanlac, écuyer,

---

(1) Fanlac (ou Fallac), noble et ancienne famille du Périgord, issue de Bernard de Fanlac, qui devint seigneur de Saint-Orse, par son mariage, vers l'an 1400, avec Marthe de Molinier, *dite* de Saint-Orse, héritière de cette seigneurie. Hugues I, leur fils, connu par des actes de 1463, 1472, 1473, etc., épousa, en 1438, demoiselle Hélis de la Bertrandie; dont il eut Antoine, père de :

Pierre de Fanlac, qui fit fortifier, en 1504, son château de

seigneur de Saint-Orse, et de dame Françoise de Lagut; elle était née le 8 février 1560 (v. st.), et décéda le 18 juin 1617. De ce mariage provinrent :

1.° Jean de Montferrand, écuyer, seigneur de Saint-Orse, né le 11 décembre 1575, fut institué légataire d'une somme d'argent, par le testament de ses père et mère, du 16 mai 1617. Il faisait sa demeure au Repaire de Goursac, dans la paroisse de Saint-Orse, lorsqu'il obtint, conjointement avec ses frères, le 18 mai 1636, une ordonnance des commissaires députés pour le régalement des tailles, en Guienne, portant qu'il continuerait, ainsi que ses frères, en qualité de nobles, de jouir de l'exemption des tailles et autres subsides. Il avait épousé, par contrat postnuptial, le 23 décembre 1606, demoiselle Marie de Felets, fille de Charles de Felets, écuyer, seigneur de Bersac, et d'Anne de Roffignac, dame de Saint-Urcisse, qui le rendit père de

Jean de Montferrand, écuyer, né le 13 janvier 1606, épousa, par contrat passé à Allassac, en bas Limosin, le 17 janvier 1621, demoiselle Jeanne d'Espeyruc, fille unique de Pierre d'Espeyruc, écuyer, seigneur de Genouilhac, de la paroisse de Donzenac, et de feue dame Louise de Bouchiac, dont il ne paraît pas qu'il ait laissé d'enfants ;

2.° Jacques de Montferrand, écuyer, seigneur de Montferrand, né le dernier d'octobre 1577, et baptisé à la Force, par Jean Dupuy, ministre protestant, le 7 juillet 1580, fit son testament au château de Saint-Orse, le 3 mars 1620, en

---

Saint-Orse, s'allia, vers le même tems, à demoiselle Françoise de Lostanges, fille de Bertrand, seigneur de Lostanges, et de Marie de Royère. De ce mariage naquit François de Fanlac, qui de Françoise de Chaumont-Labatut, sa femme, qu'il avait épousée en 1524, laissa entr'autres enfants : Jean de Fanlac, marié, en 1552, à Françoise de Lagut de Montardit, père et mère de Louise de Fanlac, femme de Guillaume de Montferrand.

faveur d'Antoine de Montferrand, son frère auquel il substitua ses autres frères; laissa l'usufruit de tous ses biens à son père; fit des legs à ses frères et sœurs; et mourut dans la nuit du 14 au 15 mars de la même année (1620), sans avoir été marié;

3.° Pierre de Montferrand, écuyer, seigneur de Peyrebrune, né le 18 avril 1579, veille de Pâques, est nommé dans des actes de 1617, 1620 et 1626;

4.° Antoine de Montferrand, chevalier, seigneur de la Faye et de Saint-Orse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, aide de ses camps et armées, gouverneur de Briqueras, etc., né le mardi 3 mai 1583, fut émancipé, par son père, le 9 décembre 1615; et institué légataire universel de Jacques, son frère, par son testament du 3 mars 1620. Il présenta requête pour demander que ce testament fût ouvert devant le juge particulier de Saint-Orse, contre ses frères et neveu, qui prétendaient que cette onverture ne devait se faire que devant le sénéchal de Périgord: attendu que *les causes des gentilshommes devaient se traiter au siége de la sénéchaussée, privativement aux juges ordinaires, suivant les ordonnances royaux.* Il fut institué héritier universel, par le second testament de son père, du 2 août 1620; obtint, le 26 mai 1622, une sauve-garde du roi, *pour se retirer en sa maison de Saint-Orse, y demeurer en toute sûreté, et y jouir des bienfaits des édits de sa majesté, avec ordre à tous gens de guerre, de le laisser librement passer et repasser avec ses armes, chevaux, valets et bagages.* Le roi accorda, le même jour, d'autres lettres, pour exempter le bourg et paroisse de Saint-Orse, de tout logement de gens de guerre; et fit expédier à Antoine de Montferrand, une passe-port pour aller dans toutes les villes du royaume, où ses affaires l'appeleraient, lui troisième, avec chevaux armes et bagages. Il prend les qualités de *gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et d'aide des camps et armées de sa majesté*, dans une transaction qu'il passa, le 27 avril 1626,

avec Pierre de Montferrand, seigneur de Peyrebrune, son frère, sur un procès qu'ils avaient entre eux au parlement de Bordeaux, au sujet de la succession de leur père, et de celle de Jacques et Armand, leurs frères. Il servait dans l'armée de Piémont, en 1630, et fut nommé, le 11 juin de cette année, gouverneur du fort de Briqueras, pris sur le duc de Savoie.

Il produisit, avec ses frères, ses titres de noblesse, devant les commissaires députés par le roi, pour le régalement des tailles en Guienne, qui ordonnèrent, par jugement rendu le 18 mai 1635, qu'il continuerait de jouir, en qualité de noble, de l'exemption des tailles; fut de nouveau maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, en 1667.

Il fut employé, en Périgord, dès l'an 1636, pour maintenir l'autorité du roi dans cette province; reçut un ordre de sa majesté, daté de Saint-Germain-en-Laye, le 28 décembre 1636, pour employer les régiments de Tonneins, Navailles, Roquelaure et le Vigan, à établir le sieur de Bordelas, exempt des gardes-du-corps de sa majesté, dans la maison et terre des Bories. Le duc d'Epernon lui envoya ordre de Cadillac, le 17 avril 1637, de prendre et conduire les régiments de Navailles, du Vigan et de Montignac, en garnison en Périgord et en Querci, et de les loger dans les lieux, paroisses et villes de ce pays, qui n'avaient pas satisfait aux impositions taxées pour les subsitances des gens de guerre. Diverses lettres, dont le roi Louis XIII l'honora, et que ses généraux lui adressèrent, contiennent des témoignages formels de sa valeur et de ses talents dans l'art de la guerre. Enfin, il fit son testament, sous seing-privé, le 19 mars 1667, par lequel il laissa, à ses proches, le soin de faire enterrer son corps à leur discrétion (il était protestant); et mourut, sans laisser d'enfants, le 15 mai de la même année 1667. Il avait épousé, par contrat passé après la célébration du mariage, le 1er octobre 1618, demoiselle Anne de la Porte-de-Lusignac, fille de noble Raimond de la Porte,

écuyer, seigneur de la Porte-de-Lusignac, et de Marguerite de Lambert. Elle lui survécut, et fit son testament, le 10 mars 1668 (1).

5.° Armand de Montferrand, écuyer, seigneur de Bussac, né à Prigonrieu, le 19 janvier 1590, fut tué, vers la mi-carême de l'année 1623, en défendant le château de Montravel, assiégé par M. le duc d'Elbeuf, général pour le roi, en son armée de Guienne; il était alors âgé de trente-trois ans;

6.° Raphaël, dont l'article suit;

7.° Jean de Montferrand *le jeune*, écuyer, seigneur de Fonlonge, habitant de la paroisse de Limérac, né à Saint-Orse, le 3 septembre 1595, épousa, en 1627, Jeanne d'Abzac, dame de Rossignol et de Limérac; et mourut à Rossignol, le 25 juillet 1644, âgé de quarante-neuf ans, n'ayant eu qu'une fille, morte bientôt après sa naissance:

8.° Judith de Montferrand, née le 9 août 1581, fut mariée avant l'an 1620, à Magault Rousset, sieur de Chinhars (ou *Chalvars*); elle était veuve le 7 janvier 1642, suivant une quittance de huit cents livres qu'elle donna à Anne de la Porte, dame de Saint-Orse, sa belle-sœur;

9.° Esther de Montferrand, née le 11 juillet 1585, épousa Jean de Lern, sieur de la Borie et de Brégannat; et mourut en 1623, laissant une fille unique, nommée Louise de Lern;

10.° Jeanne de Montferrand, naquit le 17 novembre 1586;

11.° Marthe de Montferrand, née à Gastebois, paroisse d'Eyraut, le 29 novembre 1588, donna quittance, le 26 mai 1631, à Antoine, son frère, de la somme de mille livres, qu'elle déclara avoir reçues par les mains de Pierre Roux, écuyer, seigneur de Moncheuil; elle demeurait alors dans le bourg de Saint-Rabier, et dans la maison noble de la Marche;

---

(1) Anne de Laporte avait pour sœurs Reine de Laporte, mariée à Jean de Fanlac, co-seigneur de Saint-Orse; et Marie, femme de François de Chillaud, seigneur d'Andrivaux.

12.° Nerée de Montferrand, née dans la paroisse de Lunas, le 24 décembre 1593.

VII. Raphaël DE MONTFERRAND, écuyer, seigneur de la Serve, capitaine au régiment de Tonneins, né à Prigonrieu, dans la nuit du 18 au 19 février 1592, servit dans l'armée qui conquit la Lorraine, en 1633 et années suivantes; il produisit, avec ses frères, ses titres, devant les commissaires généraux, députés par le roi, pour le régalement des tailles en Guienne, qui rendirent une ordonnance, le 18 mai 1636; par laquelle, sur le vu de ces titres, remontés à l'an 1503, ils le déchargèrent de l'assignation qui lui avait été donnée. Il passa, avec Antoine de Montferrand, son frère, le 16 février 1638, un compromis, par lequel ils choisirent pour arbitres de leurs différends, messieurs du Manadau, de Mayac, de la Relhie, de la Borde-Puycharnaud, etc.; et fit son testament le 14 avril 1652, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Orse, aux tombeaux de ses prédéceseeurs; et mourut le 21 septembre 1660, âgé de soixante-huit ans. Il avait été marié deux fois; la première, par contrat passé au bourg de Gabillou, en Périgord, le 6 janvier 1638, avec demoiselle Suzanne de Hautefort, fille de messire Marc de Hautefort, chevalier, seigneur de Vaudre, Gabillou, etc., et de feue dame Anne de Roux, morte des suites de couches de deux jumeaux. Il épousa, en secondes noces, par contrat du 18 janvier 1652, Jeanne d'Eymery, dame de la Vergne, veuve de Léonet Donat, écuyer, seigneur de la Vergne. Du premier de ces mariages naquirent :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

2.° Jean de Montferrand, écuyer, seigneur de Fonlonge, capitaine dans le régiment de Linière, ensuite dans celui de monseigneur le Dauphin, naquit en 1642. Etant sur le point de partir pour l'armée, il fit, avec Jean de Montferrand, le 5 janvier 1672, un testament clos et mutuel, par lequel ces deux frères se firent héritiers réciproquement l'un et l'autre. Il mourut à Kinzevel, dans le pays de Liége, le 6 janvier 1674, suivant l'acte d'ouverture de ce testament, qui fut faite le dernier octobre 1676 :

3.° Jean de Montferrand, écuyer, seigneur de Montferrand, enseigne dans le régiment de Navarre, ensuite capitaine dans celui de monseigneur le Dauphin, fit un testament mutuel avec Jean, son frère, le 31 octobre 1672; en fit un second, étant en garnison au fort Nicolaï, dépendant du gouvernement du Pas-de-Calais, le 30 mars 1676; et fut tué, commandant un bataillon dans une révolte, au logement, par des soldats du bataillon, le 16 mai 1678;

4.° Anne de Montferrand, épousa, par contrat du 4 février 1657 Gabriel de Saunier, écuyer, seigneur de Lamourat, fils de Geoffroi de Saunier, écuyer, seigneur de la Filolie *las Ribadias*, etc., et d'Anne de Roux-de-Lusson.

Fils naturel de Raphaël de Montferrand:

Annet de Montferrand, légataire, en 1652.

VIII. Antoine DE MONTFERRAND, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Orse et de Montferrand, après la mort d'Antoine, son oncle, capitaine dans le régiment de Bouillon, né en 1639 et baptisé le 11 décembre, fut institué héritier universel par le testament de son père, du 14 avril 1652; produisit ses titres de noblesse, remontés à l'an 1529, et fut maintenu par jugemeut de M. Pellot, intendant de Guienne, le 8 janvier 1667 (1); fit un testament militaire, à Maestricht, le 24 mai 1674, et mourut dans cette ville, des suites de la blessure qu'il avait reçue à la prise de Herquelen, dans la province de Juliers. Il avait épousé par contrat passé à Saint-Orse, le 11 février 1661, Jeanne de Fanlac, demoiselle de la Trimouille, fils de messire Hélie de Fanlac, écuyer, seigneur de la Salle, et co-seigneur de Saint-Orse, et de dame Jeanne de la Ramière; elle testa le 29 avril 1679, et laissa les enfants suivants:

1.° Antoine II, dont l'article suit;

2.° Antoine de Montferrand, chevalier, seigneur

(1) *Cab. du Saint-Esprit, recherc. de Guienne, vol.* 1, *p.* 172; — *et vol.* 28, *p.* 213.

de la Salle, co-seigneur de Saint-Orse, fut nommé capitaine au régiment de Toulouse, infanterie, par commission, datée de Versailles, le 12 août 1698. Uni à Antoine, seigneur de Saint-Orse, son frère aîné, il acquit le 8 février 1709, tous les droits de justice que Jean-Louis de Hautefort, comte de Marquessac, pouvait avoir sur le bourg de Saint-Orse, et ses dépendances ; il fut convenu, par cet acte, entre les deux frères, que le plus jeune prendrait, ainsi que ses héritiers et descendants, le titre *de seigneur de la Salle et de co-seigneur du bourg et paroisse de Saint-Orse ;* et il fut reconnu que le seigneur de la Salle avait possédé, de tous tems, son château et préclôtures de la Salle, en toute justice. Il vivait encore le 18 octobre 1750 ; et avait épousé, par contrat passé le 21 janvier 1705, noble Catherine de Longuechaud, demoiselle du Raisse, fille de feu noble Guillaume de Longuechaud, écuyer, seigneur de la Renge, et de Marguerite Papus. De ce mariage sont issus :

A. Jean-François, marquis de Montferrand, *dit* de Gontaut, chevalier, seigneur de la Salle, la Besse, Chanteyrac, Fonberle, co-seigneur du bourg et paroisse de Saint-Orse, capitaine de cavalerie au régiment de Périgord, né le 9 mars 1715 ; épousa, par contrat du 18 octobre 1750, Marie-Blaise de Malet, demoiselle de Doussat, fille de haut et puissant seigneur François de Malet, seigneur de la Jorie, Doussat, le Chastenet Eyssandiéras, etc., et de feue haute et puissante dame Marie de la Garde-de-Saint-Angel. Il ne provint de ce mariage qu'une fille :

Marie-Anne de Faubournet-de-Montferrand, mariée, par contrat du 5 février 1769, avec Charles-Félix de Gontaut-de-Saint-Geniez, comte de Gontaut, colonel du régiment de Tournaisis ;

B. N.... de Montferrand, abbé de Gontaut, curé de Châtres ;

C. D. E. Trois filles, demoiselles de Mont-

ferrand-de-Gontaut, dont l'une, nommée Marie, épousa, par contrat postnuptial accordé le 25 octobre 1741, Hélie de Fars, chevalier, seigneur de Fosselandry, lieutenant-colonel du régiment de Fiennes, fils de Marc de Fars, seigneur de Fosselandry et de Marguerite de Fayolle;

3.° Jean de Montferrand, né le 8 novembre 1666;

4.° Anne de Montferrand, née le 6 mai 1663;

5.° Jeanne de Montferrand, née le 24 mai 1664;

6.° Marie-Anne de Montferrand, née le 30 juin 1665;

7.° Marie-Louise de Montferrand, née le 25 février 1668;

8.° Catherine de Montferrand, née le 20 septembre 1669, morte jeune;

9.° Marie de Montferrand, née le 20 octobre 1670.

IX. Antoine, ou Antoine Joseph de Montferrand, II[e] du nom, surnommé de *Gontaut*, chevalier, seigneur de Saint-Orse, né le 13 (*aliàs*, le 19) mars 1662, fut institué légataire universel par le testament de Pierre de Fanlac, écuyer, seigneur de la Salle-de-Saint-Orse, son oncle, du 3 juillet 1694; acquit, conjointement avec Antoine, seigneur de la Salle, son frère, le 8 février 1709, de Jean-Louis de Hautefort, comte de Marquessac, marquis de Bruzac, etc., tous les droits et portion de justice, honneurs et prérogatives qui appartenaient à ce dernier, et qui avaient appartenu à René de Hautefort, chevalier, seigneur de la Mothe, sur le bourg de Saint-Orse et douze villages voisins: il fut accordé et convenu entre les deux frères, que le premier aurait seul toute la justice de son château de Saint-Orse, et ses dépendances, et qu'il prendrait, ainsi que ses descendants, *les nom et titre de seigneur de Saint-Orse, et que pour les honneurs de l'église, il y tiendrait le premier rang, comme aîné*. Il fit son testament olographe, le 7 juin 1733, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Orse, *sans pompe ni cérémonie;* et mourut en 1747, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avait épousé, par contrat passé au bourg d'Abzac, en Périgord, le 15 avril 1693, Jeanne-Charlotte de Hautefort, demoiselle de Bauzens, fille de François de Hautefort,

chevalier, seigneur d'Ans, d'Abzac, Bauzens, etc., et de dame Jeanne d'Abzac-de-la-Douze ; laquelle fit son testament à Périgueux, dans lequel elle déclara avoir eu sept enfants de son mariage; et mourut en 1754. Les noms de ces sept enfants sont :

1.° Bernard-Louis, dont l'article suit ;

2.° Jean-François de Montferrand, *dit* de Gontaut, grand-chantre de l'église de Chartres et vicaire-général de ce diocèse; nommé au mois de mai 1724, à l'abbaye royale et commendataire de la Peyrouse, au diocèse de Périgueux ; connu aussi par des actes de 1733 et 1734 ; mourut à Chartres le 2 septembre 1759, âgé de soixante ans ;

3.° Jean de Montferrand *dit* de Gontaut, ecclésiastique ;

4.° et 5.° Deux enfants, morts jeunes, et avant l'an 1733 ;

6.° Marie-Thérèse de Montferrand-de-Gontaut, demoiselle de Saint-Orse, fut mariée, par contrat du 6 février 1732, à Joseph de Chancel, écuyer, seigneur de la Chaloupie, Eyliac, etc., fils de Jean de Chancel, seigneur des mêmes lieux, et de Marie Fauvel ;

7.° N.... de Montferrand, religieuse-professe au couvent de Sainte-Ursule, à Périgueux.

X. Bernard-Louis DE MONTFERRAND, surnommé de *Gontaut* (1), chevalier, seigneur de Saint-Orse, Royère, Montréal, Montaut, Labatut, etc., titré marquis de Montréal, capitaine au régiment de Toulouse, né le 14 août 1702, nommé capitaine en second de la compagnie de Beaupuy, dans le régiment d'infanterie de Toulouse, le 15 décembre 1719; fut institué héritier universel, par les testaments de ses père et mère, des 7 juin et 27 septembre 1733; reçut une quittance, le 29 décembre 1749, pour partie de la dot de sa sœur, mariée à Joseph de Chancel, seigneur de la Chalupie

---

(1) Bernard-Louis est le premier de sa famille qui ait pris le nom de *Gontaut*. Il le prit dans son contrat de mariage en 1734, le donna à son père, et fit baptiser tous ses enfants sous ce nom.

(ou Chaloupie); fit son testament, à Périgueux, le 20 juillet 1759; et mourut avant le 10 avril 1760. Il avait épousé, par articles passés en la maison noble de Ladou, paroisse de Puy-de-Fourches, le 30 janvier 1734, et reconnus, le 18 avril 1735, demoiselle Anne de Lagut, fille de messire Charles de Lagut, chevalier, seigneur de Ladou, et de feue dame Jeanne de la Marthonie: elle fit son testament, le 6 mai 1760, et mourut bientôt après. De ce mariage sont issus:

1.° Charles, dont l'article suit;

2.° Jean-François de Gontaut, chevalier de Montferrand, officier dans le régiment d'Orléans, cavalerie, obtint ensuite une commission de capitaine dans le régiment d'Artois, cavalerie; se retira avec la croix de Saint-Louis; et mourut, en 1798, sans avoir été marié;

3.° Jean-Baptiste de Gontaut, destiné à l'état ecclésiastique;

4.° Pierre de Gontaut, dit de Saint-Orse, officier au régiment de Bassigny, infanterie, passa aux îles de l'Amérique, en 1783 ou 1784; et se maria dans la petite île de Cariacou, dépendante de Curaçao. Quoique sa famille eût repris le nom de Faubournet-de-Montferrand, il a conservé celui de Gontaut; et est mort, laissant deux enfants, dont un fils, qui porte le nom de Gontaut, et habite la Martinique, île française; et la fille est mariée à un Anglais;

5.° Joseph de Gontaut, mort sans postérité;

6.° Marie de Gontaut, épousa, par contrat du 2 mai 1763, haut et puissant seigneur messire Louis de Vassal, chevalier, seigneur de Bellegarde, décédé le 22 février 1786, à l'âge de soixante-neuf ans, fils de Jean-Marc de Vassal, chevalier, seigneur de Bellegarde, et de dame Jeanne de la Roque;

7.° Marie-Thérèse de Gontaut, demoiselle de Saint-Orse, mariée, en 1765, au seigneur du Repaire de Saint-Rabier;

8.° Jeanne de Gontaut, épousa M. de Verneuil, seigneur de la Barde-de-Creissac et de la terre de l'Isle-sur-Drone, en Périgord;

9.° Marguerite de Gontaut, morte à Montréal, sans avoir été mariée;

10. °Anne-Marie-Thérèse de Gontaut, fut mariée, en 1786, à M. de Montalembert, demeurant au château de la Bourlie, près de Belvès, en Périgord, veuf de dame N.... de Saint-Exupery, qui était elle-même veuve de M. de Calvimont.

XI. Charles DE FAUBOURNET-DE-MONTFERRAND, marquis de Montréal, baron de Saint-Orse, seigneur de Montaut, Labatut, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, né en 1737, servit dans les chevau-légers de la maison du roi, et se retira avec la croix de Saint-Louis; fut institué héritier universel par le testament de son père, du 20 juillet 1759, et par celui de sa mère, du 6 mai 1760; obtint, le 8 septembre 1774, un arrêt du conseil d'état du roi, qui ordonna que l'erreur de nom qui s'était glissée dans les actes de sa famille, en prenant le nom de *Gontaut*, au lieu de celui de Faubournet-Montferrand, sera réformée sur lesdits actes (1); fit son testament, le 5 janvier 1788; et est

---

(1) Cet arrêt fut rendu sur une requête que présenta Charles de Montferrand, dans laquelle il exposa que « sa maison, ori-
» ginaire de Guienne, et dont l'ancienneté était constatée par
» l'histoire et par les monuments publics, y avait d'abord été
» connue sous le nom de Faubournet, qu'elle avait porté jus-
» ques vers la fin du quinzième siècle; que Sibille de Biron,
» dame de Montferrand, femme de Jean de Faubournet, avait
» par son testament de l'année 1446, institué pour son héritier
» David de Faubournet, leur fils, à la charge de porter à
» l'avenir le nom de Montferrand; ce qui avait été constam-
» ment suivi par ses descendants; que David de Faubournet
» de-Montferrand avait eu, entr'autres enfants, Jean et Fran-
» çois; que Jean, en sa qualité d'aîné, recueillit tous les biens
» de cette maison, d'où ils avaient passé dans celle de Gontaut.
» Que cependant François et sa postérité avaient continué de
» porter le nom de Montferrand, quoiqu'ils ne possédassent
» plus la terre de ce nom, et qu'ils n'en avaient jamais eu
» d'autre dans les derniers tems : mais qu'en l'année 1734,
» Bernard-Louis de Montferrand, dans son contrat de mariage
» avec demoiselle Anne de Lagut, y avait ajouté celui de
» *Gontaut*, et l'avait donné à Antoine-Joseph de Monferrand,
« son père; et que le suppliant, son fils avait été baptisé sous

mort au château de Montréal, le 2 janvier 1791, dans la cinquante-cinquième année de son âge. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Jorie, paroisse de Saint-Médard d'Exideuil, le 3 novembre 1763, demoiselle Gabrielle de Malet-de-la-Jorie, fille de haut et puissant seigneur messire François de Malet-de-la-Jorie, comte de Doussat, seigneur d'Eyssendieras, le Chastenet, Gaillac, etc., et de haute et puissante dame Bertrande de Bertin-de-Bourdeille; de l'avis et conseil de très-haut et très-puissant seigneur messire Henri-Léonard Jean-Baptiste de Bertin, comte baron de Bourdeille, seigneur de Brantôme, etc., ministre d'état, et contrôleur-général des finances de sa majesté, de très-haut et très-puissant seigneur messire Louis-Augustin de Bertin, abbé commendataire de l'abbaye royale de Brantôme, oncles paternels de la future épouse, etc. De ce mariage sont issus :

1.° Henri, dont l'article suit;

2.° Marie de Faubournet-de-Montferrand, née le 8 novembre 1764, épousa, par contrat du 7 novembre 1785, messire Jean-Joseph-Romain de Vassal, marquis de Vassal-de-la-Barde, près du Bugue, en Périgord, capitaine au régiment d'Artois, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et

---

» le même nom; que cette erreur s'était perpétuée dans tous les » autres actes passés depuis, et notamment dans le contrat de ma- » riage du suppliant avec demoiselle Gabrielle de Malet-de-la- » Jorie, etc. Par cet arrêt, sa majesté, après avoir vu les titres » qui établissaient sa généalogie, a ordonné que l'erreur de » nom qui s'était commise tant dans le contrat de mariage de » Bernard-Louis de Montferrand, père de Charles, du 30 jan- » vier 1734, que dans celui de Charles, du 3 novembre 1763, » ainsi que dans les extraits baptistaires et autres actes subsé- « quens concernant lesdits Bernard-Louis et Charles, ainsi » que ses frères et sœurs, ses enfans et autres parens de son » nom, en ce qu'on avait donné, dans lesdits actes, le » nom de *Gontaut de Monferrand*, au lieu de celui de *Mont- » ferrand*, qui était leur véritable nom, serait réformée; et » que mention du présent arrêt serait faite tant sur les minutes et » expédition desdits contrats de mariage et autres actes, que » sur tous registres publics, et partout où il appartien- » drait, etc. »

militaire de Saint-Louis, fils de N.... de Vassal, chevalier, seigneur de la Barde, etc., et de dame Marguerite-Charlotte de Godaille-de-Siorac.

XII. Henri de Faubournet, comte de Montferrand, capitaine de cavalerie au régiment d'Artois, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit en 1765; d'abord sous-lieutenant, attaché au régiment de cavalerie d'Artois, il obtint, le 6 janvier 1782, commission pour tenir rang de capitaine dans ce régiment et dans les troupes de cavalerie; eut l'honneur de monter dans les carosses du roi, et de suivre sa majesté à la chasse, le 13 novembre 1786, après avoir fait ses preuves de noblesse au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, et obtenu un certificat de M. Chérin, daté du 31 octobre précédent; fut institué héritier universel par le testament de son père, du 5 janvier 1788; était à la fin de 1791, troisième capitaine en pied du régiment d'Artois, cavalerie; et a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 9 décembre 1815. Il a épousé, par contrat passé à Toulouse, le 30 mars 1791, (le mariage célébré, le 7 avril suivant, dans la chapelle de Sainte-Anne, paroisse de Saint-Etienne de la même ville), demoiselle Marie Renée-Jeanne-Pauline de Souillac, fille de Jean-Georges, marquis de Souillac, et de dame Lucrèce-Pauline de Joubert (1). De ce mariage sont nés :

---

(1) La maison de Souillac, dont on rapporte l'origine aux anciens vicomtes de Turenne, est établie en Périgord depuis plus de cinq cents ans, et paraît avoir pris son nom de la ville de Souillac, située sur la Dordogne, en Querci, dont elle a possédé autrefois une partie à titre de seigneurie. La connaissance de ses plus anciens seigneurs est conservée par des chartes des abbayes de Tulle, d'Uzerche, du Vigeois et de Dalon, et remonte à Aimar de Souillac, Ier du nom, contemporain de Guillaume et Boson I, vicomtes de Turenne. La branche que possédait Montmège et Azerac, en Périgord, a continué la postérité; et plusieurs de cette branche ont été inhumés dans l'abbaye de Terrasson, dont une partie dépendait de la terre de Montmège. Cette dernière terre n'est sortie de la branche à qui elle avait donné son nom, qu'en 1655, par le décès de Jean de Souillac, seigneur de Montmège, de Salagnac, de Terrasson et de Gaubert, capitaine-colonel des cent-suisses

1.° Romain - Georges - Alfred de Faubournet-de-Montferrand, né à Bergerac, le 11 décembre 1808;

2.° Léontine de Faubournet-de-Montferrand, née le 5 brumaire an X (27 octobre 1801), décédée le 22 novembre 1814;

3.° Elisabeth - Marie - Bernard de Faubournet-de-Montferrand, née le 20 thermidor an XIII (8 août 1805);

4.° Macrine - Marie de Faubournet-de-Montferrand, née le 10 avril 1812, décedée le 29 septembre 1817.

Armes: *Ecartelé d'or et de gueules.*

---

de la garde ordinaire du corps du Roi, lieutenant-général des armées de sa majesté, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, nommé à l'ordre du Saint-Esprit, mort sans avoir été marié. Par son décès, David de Souillac, son cousin issu de germain, devint aîné de la maison de Souillac : c'est de lui que descendait M. le vicomte de Souillac, chef d'escadre, cordon rouge, dernier rejeton de cette illustre famille, mort au château de Bardou, en Périgord, le 11 mars 1803, à l'âge de soixante-onze ans. Il avait été gouverneur général de tous les établissements des Grandes-Indes pendant la guerre d'Amérique. Il quitta ce poste éminent en 1788, avec la même fortune qu'il y avait portée. M. de Suffren, dans sa correspondance avec M. le maréchal de Castries, ministre de la marine, lui rend les plus glorieux témoignages et l'associe à ses succès.

Cette maison n'est pas seulement distinguée par une haute ancienneté, et par une longue suite d'inportants services rendus à l'État et à l'Eglise; elle a de plus contracté un grand nombre de bonnes alliances, telles que celles d'Aubusson, de Baudéan-Parabère, de Bourzolles, de Ferrières-Sauvebœuf, de Livron, de Narbonne-Clermont, de Pompadour, de Saint-Rabier, de Rochefort-Théobon, de Rouffignac, de Royère, du Saillant, de Sédières, de Sully, ancien, etc., qui sont toutes directes, et dont quelques-unes lui donnent des parentés avec les premières et les plus illustres races du royaume, telles que Châlon-Orange, de Baux, de Talleyrand-Périgord, de Caumont-la-Force, de Baufremont, de Sainte-Maure-Montauzier, de Pardaillan, etc.

La maison de Souillac est aujourd'hui représentée par mesdames de Montferrand, de Roquette, du Pavillon et de Foucauld, qui en sont les seuls rejetons.

Armes : *D'or, à trois épées de gueules, mises en pal, la pointe en bas.* Devise : *pro Deo, pro rege, pro me.*

VASSINHAC (DE). La maison de Vassinhac, l'une des plus anciennes et des plus considérables de la province de Limousin, dont elle est originaire, et de la Champagne, où elle est maintenant établie, a pris son nom du château et de la tour de Vassinhac, situés dans le bas Limousin. Elle a possédé sans interruption la terre de son nom depuis le XIe siècle, jusqu'en 1677, qu'elle a passé dans des mains étrangères ; et elle joignait à cette possession, celle des paroisses ou seigneuries de Colonges, Sailhac, Mier, Alvinhac, Carennac, etc.

L'illustration de cette maison est très-ancienne, puisqu'elle a été décorée de la chevalerie dès le temps de Philippe-Auguste, et au commencement du règne de saint Louis; Bertrand de Vassinhac était sénéchal d'Artus de Bretagne, vicomte de Limoges en 1300; N..... de Vassinhac, à qui des mémoires donnent le nom de Barthelemi, commandait pour le roi, dans la province de Guienne; il eut ordre de Philippe le Bel, de faire arrêter tous les Templiers de son commandement, au mois de février 1311. La plupart de ses descendans ont été, après l'an 1400, gouverneurs de la vicomté, ville et château de Turenne jusqu'en 1677. Etienne de Vassinhac était évêque de Vabres, dès l'an 1364; et Audoin de Vassinhac, occupait, dans le même siècle, une charge à la cour des papes d'Avignon.

Mais c'est particulièrement depuis le règne d'Henri IV, que cette famille s'est distinguée par les services les plus nombreux et les plus éclatans; à peine pourrait-on citer un seul de ses membres qui, depuis cette époque, n'ait pas porté les armes, et servi son pays. Aussi on peut dire avec raison qu'elle est toute militaire. Le père Daniel, dans sa Milice Françoise cite comme une particularité bien remarquable, que dans les guerres de Louis XIV, neuf frères du nom de Vassinhac-d'Imécourt étaient dans le même tems au service, avec leur père. M. de Louvois présenta au roi, en 1686, M. d'Imécourt le père, avec 8 de ses fils, le cadet qui servait aussi déjà, quoique fort jeune, ne s'étant pas alors trouvé à Paris. Le père était mestre-de-camp d'un régiment de

cavalerie ; il avait pour major son fils aîné, et quatre de ses fils étaient capitaines au même régiment.

Le roi charmé de voir tant de braves gens dans une même famille, leur fit un très-bon accueil. Cinq de ces jeunes gentilshommes furent tués depuis au service. Et ce qu'il y a de particulier, c'est que le père avait eu un pareil nombre de frères, qui avaient tous été pareillement tués en servant dans les troupes ; il n'existe peut-être pas de famille noble en France qui ait, en si peu de temps, versé autant de sang pour la patrie.

Cette maison a formé trois principales branches, dont deux sont éteintes ; il ne subsiste plus que celle des seigneurs d'Imécourt établis en Champagne depuis environ 200 ans.

Elle est connue depuis l'an 1011 ; et sa filiation, qui n'est presque pas interrompue depuis la fin du XI[e] siècle, est établie depuis l'an 1274, par une foule de titres originaux et autres monuments authentiques. Ses principales alliances sont avec les maisons d'Ailly, de Sainte-Aldegonde, d'Artense-de-Mier, de Clermont-Tonnerre, de Chauvelin, de Cornilh, de Custine-de-Wiltz, de Malaguise, de Nettancourt, de Pouilly, de Reilhac, de Rochefort-St.-Angel, de Salviac-de-Vielcastel, de Touchebœuf, etc.

Le plus ancien seigneur de Vassinhac, dont la mémoire se soit conservée par les titres, est :

Adémar DE VASSINHAC (*de Vacinac*) souscrivit deux chartes de l'abbaye d'Uzerche en Limousin : la première est de l'an 1011, sous le règne de Robert, roi de France (1). La seconde, qui est sans date, mais qui paraît n'être postérieure que de peu d'années à la première, contient une donation faite à cette abbaye par Gerald Cotet (*Costetus*), pour les âmes de Constantin, son père, de Gauberge, sa mère, et de Hugues, son frère ; en présence d'Adémar de Laron, de Gerald, son fils, de Pierre de Roffignac, etc. (2).

On trouve après lui :

Etienne DE VASSINHAC (*de Vascinac*), I[er] du nom,

---

(1) *Cartul. d'Uzerche, fol.* 804; *dans les manusc. de Gaignières, portef.* 183, *fol.* 68.

(2) *Ibid., fol.* 488 ; *Gaignières, ibid., fol.* 57.

fut présent avec Adémar de Foucauld, Bernard Gautier, Gerald de Touchebœuf et autres, à la donation que Raimond, vicomte de Turenne, fit à l'abbaye du Vigeois, de deux borderies appelées de Corrazac ; sous le règne de Philippe I, peu de tems *après que le tombeau de Jésus-Christ eut été délivré des mains des infidèles* (1), c'est-à-dire l'an 1099. Assista à une donation que Raimond I, vicomte de Turenne fit en 1105, à l'abbaye de Tulle, (*voy. Justel, pr. de l'Hist. de Turenne , pag. 29*) ; fut aussi témoin de la donation que Robert de Valade et ses fils firent au mois d'août 1118, à la même abbaye, entre les mains de l'abbé Raimond de Roffignac qui, dans cet acte, se dit cousin d'Etienne de Vassinhac, et oncle de Pierre de Noailles (2). Enfin il fut présent à deux autres donations faites, vers le même tems, à cette abbaye ; l'une par une dame nommée Petronille de Valriac, et ses fils, entre les mains de l'abbé Rainaud, et celles de Golfier de Lastours (3) : et l'autre par Geoffroi-Adémar de Ségur et Petronille, sa femme (4).

La filiation est suivie depuis :

I. Etienne DE VASSINHAC, II[e] du nom, était, selon les apparences, petit-fils d'Etienne I. Il donna, en 1187, à l'abbaye d'Obazine, de l'ordre de Citeaux, diocèse de Limoges, ce qu'il avait au mas de Coiroux, au mas et borderie de Resades, et tout ce que son père lui avait donné, sur le mas de Tausar (5). il avait pour contemporain, et peut-être pour frère,

Raimond de Vassinhac (*de Vacinac*) est nommé comme témoin dans la donation que Guy de

---

(1) La ville de Jérusalem fut prise par les croisés, le 19 de juillet 1099. Ainsi cette donation fut faite à la fin de cette année, ou au commencement de l'année suivante « ..... Hoc » autem donum scitote peractum, Philippo regnante rege » Francorum, et sanctissimo Domini nostri Jhesu Christi se- » pulcro jam ab infidelium potestate erepto, etc. » (*Bibl. du roi, vol. manuscr. cot. n°*. 5453, *vol*. 40.

(2) D. Cl. Etiennot, *Antiq. Bened. Lemov, vol*. 541, *part*. 2. *probat. fol*. 323.

(3) *Bibl. du roi, vol*. 5453, *fol*. 94.

(4) *Ibid., fol*. 99.

(5) *Cartul. de l'abb. d'Obazine, fol*.....

Lastours fit, du consentement de Golfier son père, à l'abbaye de Dalon, en Limousin, de la 3me partie du mas de la Bosse, entre les années 1180 et 1217 (1).

On ne connaît pas la date de la mort d'Etienne II, ni le nom de sa femme. Mais il y a tout lieu de croire qu'il fut père de Guillaume, qui suit :

II. Guillaume DE VASSINHAC, chevalier, Ier du nom, (*W. de Vassinac, miles*), vendit à l'abbaye de Dalon, la moitié de la dixme de la paroisse de Tauriac, et confirma cette vente, par acte de l'an 1220 (2). On trouve après lui, quatre frères du nom de Vassinhac, qui sont probablement ses fils ; ils sont nommés dans plusieurs titres, et placés dans l'ordre suivant :

1.° Bernard de Vassinhac, clerc, fit une vente à la maison des Chartreux de Glandiers, au mois de décembre 1263 ; et se rendit garant, avec Golfier Hélie, damoiseau, de la vente que Pierre de la Rivière, damoiseau de Pompadour, fit, le 16 des calendes d'avril 1266, à Etienne Albert, clerc, du mas de *Podruieu*, dans la paroisse de Baissac, et de l'étang et moulin de la Rivière, pour le prix de 98 liv. (3).

2.° Etienne III, dont l'article suit ;

3.° Pierre de Vassinhac, dont le sort est ignoré ;

4.° Guy de Vassinhac, qu'on croit auteur de la branche de Beyssac, qui sera rapportée.

III. Etienne DE VASSINHAC, IIIe du nom, damoiseau, (*St. de Vasinhac, domisellus*), assista comme témoin, à la donation que G. du Breuil, fit, en 1236, à l'abbaye de Dalon, du droit qu'il avait sur la dîme de Ségonzac (4). Il était déjà parvenu au grade de chevalier (*Stephanus de Vassenhac, miles*) en 1254 ; suivant un acte de vente qu'il fit en cette année au prieur de la

---

(1) *Bibl. du roi, manuscr. de Gaignières, portef.* 200, *fol.* 34.

(2) *Extr. du Cartul. de Dalon, dans les manuscr. de Gaignièr., portef.* 200, *fol.* 106.

(3) *Titr. de Glandiers, dans Gaign., portef.* 183, *fol.* 276.

(4) *Manuscr. de Gaignières, portef.* 215.

Chartreuse de Glandiers, en Limousin, d'une rente de deux sextiers d'avoine, et de six deniers (1); uni à Bernard de Vassinhac, clerc, et à Pierre et Guy, ses frères, il donna quittance, en 1260, au prieur de Glandiers, et à Gerald *Delmon*, damoiseau (2); et vendit en 1263, conjointement avec ses mêmes frères, des terres situées dans la paroisse de Boutezac, à la maison des Chartreux de Glandiers (3). On juge par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il fut père de

1.° Guillaume II, qui suit;

2.° Hugues de Vassinhac, damoiseau, connu par une multitude d'actes depuis l'an 1283 jusqu'en 1332. Il acquit en 1283, de Pierre de Château, un bois situé au territoire de Bournac, et une vigne à *Las-Costas*; vendit en 1310, à Pierre Vitalier, bourgeois de Martel, une rente due sur un tenement situé à Saillac; et en 1323, à Bernard Baudoin, une maison avec ses *contines* (ou aisines) *et eyriaux*, mouvante de Vassinhac, située près la place de Turenne, pour le prix de 80 livres; fit hommage en 1324, à Bernard, comte de Comminges, et vicomte de Turenne, pour tout ce qu'il possédait dans la vicomté de Turenne; fut reconnu en 1325, seigneur du tenement de la Garimère, à Saillac; et en 1327, de celui *del* Champ-Barbanel, au même lieu. Il vivait encore en 1332, suivant un acte qu'il passa conjointement avec son fils, qui suit:

Bernard de Vassinhac, damoiseau, fut reconnu en 1330, seigneur d'une vigne, au tenement de l'Albière; était déjà émancipé, lorsqu'il vendit en 1332, avec son père, une rente à Etienne la Coste, prêtre de Turenne; vendit seul, en 1335, à Pierre Manche, une rente sur le tenement de l'Albière, sous la réserve d'un denier de rente avec l'acapte. Le dernier acte qu'on con-

---

(1) *Titr. de Glandiers, portef.* 183; *de Gaign.*, *fol.* 299.

(2) *Ibid.*, 300.

(3) *Ibid.*, *fol.* 268.

naisse de lui, est une vente qu'il fit en 1342, d'une rente sur le tenement de Chaux, paroisse de Saillac.

IV. Guillaume DE VASSINHAC, IIe du nom, chevalier, co-seigneur de Mier, et seigneur en tout ou en partie d'Alvinhac et de Carennac, en Querci, et de Salhac et Colonges, en Limousin, fit un accord, en 1274, avec Bertrand Reynal, Pierre et Guillaume Mercadier, au sujet de la détention de diverses propriétés, relevant de sa fondalité. Il en fit un autre, dans lequel il prend la qualité de *chevalier du château de Mier*, le lundi après le dimanche où l'on chante *oculi mei*, (le 3e dimanche de carême) 1280 (v. st.), devant l'official de Cahors (le siége vacant), avec Bernard de Bagon, habitant du même lieu, sur les différends qu'ils avaient à cause des services annuels, que lui devait ce dernier, comme étant son homme de fief, pour les terres qu'il tenait de lui dans les paroisses de Mier et d'Alvinhac : cet acte fut passé en présence et scellé des sceaux d'Ebrard de la Faye, prieur de Mier, d'Olivier, Bertrand et de Guillaume de Mier, chevaliers, et de Rigaud de Salgues, damoiseau. Il est compris au nombre des seigneurs (chevaliers et donzels) de la ville et château de Mier (1), qui eurent un différend avec plusieurs habitants de ce lieu, réunis au nombre de 50, au sujet des herbages, pâturages, abreuvoirs et forêts du lieu et paroisse de Mier ; ce différend fut terminé par une sentence arbitrale, rendue dans le mois de février 1285 (v. st.). Il passa divers autres actes, la même année ; et ne vivait plus à la fin de juin 1296. Il avait formé deux alliances : la première avec Raimonde d'Artense (*de Artensa*), fille de Pierre d'Artense, chevalier, co-seigneur de Mier ; et la seconde avec Marguerite Tondut, fille de Bertrand Tondut, che-

---

(1) Les co-seigneurs de Mier étaient alors Guillaume de Vassinhac, Olivier, Guillaume et Bertrand de Mier, Beraud de Fossat, Pierre d'Artense, Guillaume et Gaillard de ...... Aymeric, G. de Brossac, Rigal de Salgues, chevalier, Raimond de Mier, Guillaume de Pène, donzel, Raimonde Armand, pour elle et son fils, B. de Vallète, Grangier de Bonnafon, pour lui et dame Gaillarde, sa sœur.

valier, laquelle vivait encore en 1300. Il laissa de ces deux femmes, les enfants qui suivent :

Du premier lit.

1.° Bertrand de Vassinhac, damoiseau, co-seigneur de Mier, sénéchal du vicomte de Limoges, fit, en 1296, un compromis avec ses frères du second lit, et Marguerite, sa belle-mère, touchant la succession de Guillaume de Vassinhac, son père. Il était déjà sénéchal du vicomte de Limoges, en 1300, comme il paraît par les pièces d'un procès, intenté à ce vicomte, par Etienne de Lubersac, chevalier, qui se plaignait d'être troublé dans l'exercice de sa justice à Lubersac, et de ce que Bertrand de Vassinhac, qu'il nomme *Vassagnac,* lui contestait, entr'autres, le droit d'exercer cette justice sur le lieu de la Chapelle, dans la paroisse de Lubersac, Il acquit, en 1309, quelques rentes à Colonges, de Geraud de Clarens, chevalier; fit un accord, en 1310, avec Pierre de Fossat, chevalier, et Rigaud de Mier, au sujet d'une tour située à Mier; fit une vente, la même année, à *noble chevalier* Ramnulfe Hélie (*Arch. du château de Pompadour*); acquit, en 1322, d'Etienne de la Jugie, tuteur d'Hélis de Tondut, sa nièce, fille de feu Guillaume Tondut, une maison joignant celle de Guillaume de Vassinhac; obtint, le 25 mars 1325 (v st.), tant en son nom, qu'en qualité de tuteur de Barthelemi de Vassinhac, son neveu, fils de feu Guillaume, son frère, des lettres du sénéchal de Périgord, pour faire payer ce qui était dû au même Guillaume, son frère; comparut, en 1327, avec Pierre et Geraud de Vassinhac, pour faire lever la saisie mise sur les fiefs et biens qu'il avait à Colonges, pour lesquels il rendit hommage le lendemain, au vicomte de Turenne; et ne vivait plus en 1331. On ignore s'il a laissé de la postérité;

Du second lit.

2.° Guillaume III, dont l'article suit;

3.° Geraud de Vassinhac, damoiseau, châtelain de Négrepélisse, pour Louis, comte d'Evreux,

passa en 1296, avec Bertrand, son frère consanguin, un compromis touchant la succession de Guillaume, son père ; fut, le samedi avant la fête de saint Vincent 1315, un des attestans pour le sénéchal de Périgord et de Querci et le juge-mage de Rouergue, en vertu des lettres du roi Louis Hutin, sur la contestation élevée au sujet des droits dus à S. M. sur le comté de Périgord ; fut appelé à la substitution des biens d'Alais de Mier, veuve de Raimond de Mier, damoiseau, par un codicille qu'elle fit, le lundi après la fête de la Pentecôte 1335 ; et vivait encore en 1337. Il laissa d'une femme, dont le nom est ignoré,

Ermengarz (ou Ermengarde), de Vassinhac, mariée à Gérald-Guillaume de Lavergne, damoiseau, suivant un acte passé au lieu de la Faye, paroisse de Tégra, l'an 1323, par lequel son père lui constitua en dot la somme de *dix mille sols petits et noirs*, bons et ayant cours, et cent sols de rente, sous le cautionnement de Rigal de Mier, d'Ebrard d'Artense, chevalier, et de Pierre et Guillaume de Valon, damoiseaux ;

4°. Bertrand de Vassinhac, prieur de Sainte-Eutrope, au diocèse de Saintes, nommé avec Barthelemi, son neveu, dans un acte de l'an 1375 ;

5°. Geraud de Vassinhac, moine en 1303.

V. Guillaume de Vassinhac, IIIe du nom, damoiseau, seigneur de Vassinhac, d'Alvinhac, et co-seigneur de Mier, eut, en 1296, avec Bertrand de Vassinhac, son frère du premier lit, une contestation, qui fut terminée par une sentence arbitrale, rendue au château de Mier, le samedi après la quinzaine de la fête de saint Jean-Baptiste, par Raimond de Touchebœuf (*Tocabeus*), chevalier, et Pierre de Fossat, damoiseau ; en présence de messire Geraud Tondut, et de messires Raimond, Bertrand et Guillaume de Mier, chevaliers, de messire Bertrand d'Artense, prieur de Montvaillant, et de Bertrand de Mier, damoiseau. Cette contestation était, comme il a été dit, entre dame Marguerite, veuve de Guillaume de Vassinhac, chevalier, Guillaume et

Geraud de Vassinhac, ses enfants : et Bertrand de Vassinhac, damoiseau, leur frère du premier lit ; pour le partage que ce dernier demandait de la succession de son père, sur laquelle il lui appartenait, disait-il, une somme de cinq mille sols, monnaie de Cahors, qui avait été donnée en mariage à dame Raimonde, sa mère, par messire Pierre d'Artense, chevalier, son père. Il fit un accord, daté de Rocamadour (ou Roquemadour), le lundi après la fête de saint Blaise 1303 (v. st.), avec Pierre de Malaguise, damoiseau, son beau-frère, touchant la somme de deux cents livres de petits tournois, que ce dernier lui devait encore pour raison de la dot promise à Raimonde de Malaguise, sa sœur ; acquit, en 1307, de Geraud de Charrières, de la paroisse de Colonges, tout le droit que celui-ci avait ou prétendait avoir sur la moitié des dîmes de Colonges et de Noaillac ; transigea, en 1318, avec Geraud Tondut, chevalier, au sujet des biens qui avaient appartenu à Bernard Tondut, père de Geraud, et la moitié de ceux provenant de la succession de dame Pros, mère du même Geraud et aïeule maternelle de Guillaume de Vassinhac ; fit un accord, en 1319, avec les autres seigneurs de Mier, par lequel ils partagèrent cette seigneurie en trois parties, dont une échut à Guillaume et à Bertrand de Vassinhac. Enfin, il ne vivait plus le samedi après la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste (30 août) 1325, suivant une reconnaissance faite à Bertrand et Geraud, ses frères. Il avait épousé, avant l'an 1303, Raimonde de Malaguise (ou Maleguise), fille de feu Eble, ou Eblon de Malaguise, chevalier du lieu de Donzenac, en Limousin, et sœur de Pierre de Malaguise, damoiseau (1). De ce mariage sont issus :

1.° Barthelemi, dont l'article suit ;

2.° Raimond de Vassinhac, chevalier, est connu

---

(1) Il avait été constitué en dot à cette dame, outre une somme considérable d'argent, *une robe de bon drap vermeil*, *ou d'escarlate, fourrée suffisamment de peaux de vair, garnie de ses mantelets et de garnaches ; et une couverture de lit, fourrée de peaux d'écureuil.*

par plusieurs actes, depuis l'an 1331, jusqu'en 1347.

On peut encore mettre au nombre des enfants de Guillaume III de Vassinhac :

3.° Ranulfe, ou Rampnulfe de Vassinhac, chanoine de Bénévent, prieur de Saint-André, en Limousin, en 1344; donna à acense perpétuelle, le samedi avant la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste de cette année, à Pierre de *Jonhac* (ou Jounhac), et à Geraud *de Chameyshac*, damoiseaux, des terres et tenances situées au lieu appelé Lavergne, près de la forêt de Château-Chervix. Il fut élu abbé de Saint-Sernin de Toulouse, après Jean de Nogaret, en 1361; et mourut, dans la même ville, le 19 février 1375;

4.° Dauphine de Vassinhac épousa Raimond de Reilhac, damoiseau, lequel fit hommage, en 1350, au nom de sa femme, à Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, pour les fiefs qu'il avait à Colonges.

VI. Barthelemi DE VASSINHAC, damoiseau, était jeune lorsqu'il perdit son père, et eut pour tuteur Bertrand de Vassinhac, son oncle, suivant un acte de l'an 1325. Il s'attacha à la cour d'Avignon, et devint successivement homme d'armes du pape Clément VI, et de ses successeurs; maître-d'hôtel de Grégoire XI, en 1373; et huissier d'armes de Clément VII, en 1381. Il est fait mention de lui dans une commission adressée, le 25 mars 1324 (v. st.), par Jourdain de Lubert, chevalier, sénéchal de Périgord et de Querci, à Pierre Arnaud du Bousquet, notaire à Brive, pour contraindre les héritiers d'Etienne Chanteau et autres, à lui payer, ainsi qu'à Bertrand et Geraud de Vassinhac, damoiseaux, ses oncles, la rente qu'ils devaient chaque année, le jour de saint Julien, pour raison des biens qu'ils tenaient de leur fondalité dans la paroisse de Sailhac; rendit hommage, en 1334, à Bernard de Comminges, vicomte de Turenne, pour les fiefs qu'il avait dans la vicomté de Turenne; conféra, le lundi après l'octave de la nativité de la Vierge 1340, la vicairie de Vassinhac, à un prêtre nommé Bernard *Arutholeo;* acquit, en

1347, un pré joignant celui de Raimond de Vassinhac, chevalier, son frère; et en 1350, noble Hugues de Cosnac lui vendit des rentes, assises sur la borie et le mas de Rezade; fit hommage, en 1350, à Guillaume Roger de Beaufort, pour ce qu'il possédait dans la vicomté de Turenne; fit une acquisition de noble Jean du Breuil, seigneur des Ages, et d'Hélène de la Brunie, sa femme, par acte passé sur le pont d'Avignon, en 1355; fut un des nobles à qui Bertrand de la Tour, damoiseau du diocèse de Cahors, donna procuration, le 20 mars 1366 (v. st.), pour faire entériner au sénéchal de Provence et de Forcalquier, des lettres de la reine de Jérusalem et de Sicile, contenant les provisions des offices du vicariat d'Aix et de Tarascon; acquit, le 4 février 1375 (v. st.), de Flore de Reilhac, fille de Raimond de Reilhac et de Dauphine de Vassinhac, du consentement de Jean de Lapeyre, son futur époux, et de Bertrand de Vassinhac, prieur de Saint-Eutrope, son oncle, les droits que la même Dauphine pouvait avoir sur les biens de son mari, situés dans les terres de Saint-Chamans, de Souillac et de Turenne. L'acte de cette acquisition, qui fut faite pour le prix de six cents florins d'or (chaque florin valant vingt-quatre sols), fut passé sur le pont du Rhône, entre Avignon et Villeneuve, *sur la première pile du pont, près la chapelle Saint-Benoît*, en présence de nobles hommes Guillaume de la Roche, seigneur de Rignac, et de Rigaud de Mier, damoiseau. Il est qualifié *huissier d'armes* du pape Clément VII, dans une donation faite, le 3 septembre 1381, à Bertrand et Guillaume, ses enfants, par Rainaud de Mier, co-seigneur du lieu de ce nom; et ne vivait plus en 1388. Il avait épousé Catherine de Vassinhac, qui se dit sa veuve, dans un bail à cens qu'elle fit le 10 mai 1404. Il laissa de ce mariage:

1.° Bertrand de Vassinhac, qualifié *noble et honorable homme, clerc*, reçut avec Guillaume, son frère, la donation que lui fit Rainaud, co-seigneur de Mier, le 3 septembre 1381; fit divers arrentements à Colonges et lieux circonvoisins, en 1388, 1397 et 1399; fit une vente, le 2 novembre 1399, dans laquelle il se qualifie *damoiseau de Colonges, et co-seigneur des lieux de Mier et de Concorès* Enfin, il fit son testament au lieu de Creisse (*de Croxiâ*),

le 12 juillet 1400, par lequel il demanda à être enterré, d'abord, dans le cimetière de ce lieu, au tombeau des pauvres, pour être, de-là, transporté à Colonges, dans les tombeaux de ses parents ; et ne vivait plus en 1405. Il avait épousé demoiselle Jeanne de Cornilh, qui le rendit père de :

Pierre de Vassinhac fut institué héritier universel par le testament de son père, du 12 juillet 1400, et mourut sans enfants ;

2.° Guillaume de Vassinhac accepta une donation avec Bertrand, son frère aîné, le 3 septembre 1381. Il paraît qu'il est le même que Guillaume de Vassinhac, seigneur de Concorès, marié à N.... de Toucheboeuf, fille puînée de Bernard I, seigneur de la Roche et co-seigneur de Mayssac, et de Galienne de Beaumond, dont il eut un fils, nommé Jean de Vassinhac, seigneur de Concorès, à qui Guillaume de Toucheboeuf, prieur de Drugeac, fit une donation en 1446 ;

3.° Ebles, dont l'article suit;

4.° Barthelemie, ou Barthelemine de Vassinhac, fut appelée à la substitution des biens de Bertrand, son frère, par son testament du 12 juillet 1400.

On peut aussi mettre au nombre des enfants de Barthelemi, les trois sujets suivants :

1.° Maurice de Vassinhac, damoiseau, huissier d'armes du pape Innocent VI, suivant un ordre ou mandement que S. S. adressa le 3 septembre 1358, à Jean de Raymond, chanoine de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, et nonce apostolique dans le diocèse de Bourges, pour lui faire payer sur les deniers de la chambre apostolique, la somme de mille florins d'or, pour sa charge d'huissier de sa sainteté ;

2.° Audoin de Vassinhac avait la même charge d'huissier d'armes, auprès du pape Urbain V, en 1364 ;

3.° Guy, ou Guigues de Vassinhac, abbé de Saint-André Villeneuve-les-Avignon, dès l'an 1362 ; acquit, par acte du 18 juin 1364, quelques cens, de noble homme Audoin de Vassinhac, huissier d'armes du pape ; eut, en 1366, une contestation

avec les habitants du château de Saint-André de Villeneuve au sujet de la dîme des olives du lieu du Four, qui lui fut adjugée par sentence de Guy *de Prohinis*, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, arbitre, élu par les parties ; est nommé dans plusieurs] autres actes des années 1367, 1369, 1372 et 1378; et vivait encore le 27 novembre 1379. Il mourut le jour des nones d'août suivant *le Nécrologe de son abbaye*.

VII. Ebles, ou Eblon DE VASSINHAC, damoiseau, ne vivait plus en 1400, lorsque Bertrand son frère aîné fit son testament; il est rappelé dans plusieurs actes postérieurs à sa mort, entr'autres dans un arrentement fait par Eutrope, son fils, le 10 mai 1404; et dans le contrat de mariage de ce dernier, de l'an 1409. Il ne laissa qu'un fils de son mariage avec une dame, dont on ignore le nom, mais qu'on est fondé à croire sœur de Guillaume Hébrard, puisque dans un acte de 1401, celui-ci appelle Eutrope de Vassinhac, *son neveu*.

VIII. Eutrope DE VASSINHAC, damoiseau, seigneur de Malaguise, etc., était encore jeune lorsqu'il perdit son père; il fut substitué aux biens de Bertrand de Vassinhac, son oncle, par son testament de l'an 1400. L'année suivante 1401, noble Guillaume Hébrard, son oncle, mari de Raimonde Mercier, lui légua une somme de deux cents florins, payable lorsqu'il aura atteint l'âge de vingt ans. Il fit un arrentement, à Colonges, le 10 mai 1404, conjointement avec Catherine de Vassinhac, veuve de noble Barthelemi de Vassinhac, représentée par Jean de Saint-Hypolite, son procureur fondé, à Bernard Ponchet, d'un enclos appelé Beliagart, situé près de Colonges: il est énoncé dans cet acte, qu'il était *fils de feu nôble Ebles de Vassinhac, et héritier universel de noble Bertrand de Vassinhac, son oncle;* fit divers autres arrentements, en 1405, 1409, 1416, 1418, etc.; vendit, le 2 août 1412, pour le prix de deux cent vingt-cinq florins d'or, à noble Philippe-Bertrande *de Aneleson*, du diocèse de Carpentras, femme de noble Roger Reynard, *chevalier de la Croix*, les revenus, rentes et autres droits qu'il avait au lieu *de Sammane*, dans le même diocèse; fit, en 1418, un bail à cens, en qualité d'héritier universel de feu noble Ber-

trand de Vassinhac, son oncle; présenta requête, le 18 août 1422, à Pierre *Sapientis*, juge de Donzenac, en Limousin, pour Georges, seigneur de la Trémoille, et de Sully, comte de Boulogne et seigneur de Donzenac, pour être remis en possession des biens et rentes, et particulièrement d'un héritage, nommé Malaguise, situés dans la ville et baronnie de Donzenac, dont il avait hérité de Bertrand de Vassinhac, son oncle; ce qui lui fut accordé par sentence du même juge; passa plusieurs actes à Colonges, en 1424; et ne vivait plus le 24 mars 1430. Il avait épousé, par contrat passé à Colonges, le 27 octobre 1409, demoiselle Sibille de Boisverd, fille de noble Gaillard de Boisverd, habitant du lieu de Cardaillac; en présence de nobles hommes Jean Robert, prieur de Colonges, Pierre de Curemonte, Mondot Robert, Raimond Meynard, doyen de Carennac, etc.

Sibille de Boisverd vécut encore plusieurs années après la mort de son mari, fit hommage, avec serment de fidélité, le 11 octobre 1431, en qualité de tutrice de Guillaume, son fils, à Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, par acte passé dans *la salle de Vassinhac*, avec les clauses accoutumées; elle fit, en 1438, un accord avec noble Pierre de Guiscard, seigneur de Cavanhac, et passa arbitrage, touchant le mas de la Grilière, d'après un compromis fait entre noble Raimond Robert, son procureur fondé, et le même seigneur de Cavanhac. Noble Etienne Maffre, du lieu d'Argentat, agissant en qualité d'héritier universel de feu Guillaume de Boisverd, lui assigna, en 1448, diverses rentes aux environs d'Argental, pour la dot que feu noble Gaillard de Boisverd, son père, lui avait constituée; elle est énoncée dans cet acte, *veuve d'Eutrope, et mère de Guillaume de Vassinhac*. Elle nomma, la même année, des procureurs, pour rendre hommage à noble et puissant homme Philibert de la Roche, pour les rentes et biens à elle donnés par Etienne Maffre. On ne lui connaît d'autre enfant que:

IX. Guillaume DE VASSINHAC, IVe du nom, damoiseau, seigneur de Vassinhac, de Concorès, en partie, etc., gouverneur du château et vicomté de Turenne, était sous la tutelle de sa mère en 1430, suivant un bail à cens

qu'elle fit le 24 mars de cette année. Il conféra, en 1443, à Etienne de Séou, clerc, de Colonges, la vicairie de Vassinhac, fondée par ses prédécesseurs, vacante par la résignation qu'en fit Jean Dabert, recteur de Saint-Pallavi; se soumit, le 4 juin 1447 à la décision et à l'arbitrage de nobles Gaubert de Cardaillac, seigneur de Saint-Sernin et de la Capelle-Marival, de Guy Robert, seigneur de Lignérac et du Bazanet et de Radulfe Jouffre (ou Geoffre) seigneur de la Méchaussée, sur la demande qu'il avait faite de l'hérédité de Bertrand de Vassinhac et de Rigaud de Mier; reçut, l'année suivante 1448, par les mains de Jean de Beaumond, seigneur de Pierretaillade, quittance de la somme de cinquante écus d'or, de noble Benoît de la Vergne; est nommé, avec plusieurs seigneurs voisins, dans une procuration donnée, en 1452, par Guillaume de Saint-Exupéry, doyen de Mauriac, et prieur commendataire de Colonges; donna lui-même sa procuration, en 1456, à nobles Guy et Guillaume Robert, Jean de Beaumond, Pierre de Peyrat, Pierre et Jean Garnier, père et fils, pour arrenter les possessions vacantes qu'il avait à Colonges; passa un compromis, en 1458, avec Jean Garnier-de-la-Sanhe, de la paroisse de Sainte-Marie de Châteauneuf et Jean de Mier, chevalier, seigneur de Mier et de Tégra, au sujet de la demande que Jean Garnier et lui avaient faite des droits qu'ils prétendaient avoir sur la maison et héritage, appelés de Cornilh, situés au lieu de Croix, dans le diocèse de Cahors, et sur les cens, rentes, biens et droits qui avaient autrefois appartenu à noble Pierre de Vassinhac; fit hommage, l'année suivante 1459, au vicomte de Turenne, et lui donna son dénombrement des maisons, cens et rentes, dîmes et autres droits dépendants du fief et maison noble de Vassinhac, et situés dans les paroisses de Colonges, Mayssac, Saillac, Chaufour et autres; il en rendit un autre, la même année, avec noble Etienne Maffre, son oncle, mari de noble Isabeau de Boisverd, sa tante maternelle; fit un accord, le 26 mars 1464 (v. st.), avec Agne de la Tour, vicomte de Turenne et Anne de Beaufort, sa femme, au sujet d'une rente, due sur le mas de la Grilière, dont ils lui firent donation par cet acte; il en fit un autre en 1467, avec Jean Rogier, prieur de Colonges, au sujet des dîmes de la

paroisse de Colonges ; et encore un autre en 1473, dans lequel Etienne de Vassinhac, son fils, stipula pour lui, avec Etienne de Vieilles-Chèzes, seigneur du Bastit, agissant au nom de Pierre Vieilles-Chèzes, prêtre, recteur de Limeyrac, au sujet d'un ténement appelé de la Montelle; fit donation, par acte passé dans la ville de Turenne, le 16 avril 1474, à Caprais de Vassinhac, son fils, étudiant à Avignon, d'une terre appelée Cham-Faydit, et de divers héritages situés à Colonges; est qualifié *damoiseau, capitaine du château de Turenne*, dans des investitures qu'il donna en 1475, à plusieurs tenanciers, pour des biens fonds situés au même lieu de Colonges et dans sa fondalité. Enfin, il fit son testament au château de Turenne, le 14 décembre 1477, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Colonges, et dans la chapelle de la Vierge, où étaient les tombeaux de ses parents; fit divers legs pieux et autres; déclara avoir reçu, pour la dot de sa femme, la somme de cent vingt écus d'or (chaque écu valant vingt-sept sols et six deniers), qu'il lui assigna sur tous ses biens ; et ne vivait plus le 22 février 1478 (v. st.). Il avait épousé, par contrat du 20 janvier 1448 (v. st.), demoiselle Marguerite de Garnier, fille de noble homme Pierre de Garnier, écuyer : le futur époux y fut assisté de nobles hommes Guinot Robert, seigneur de Lignérac, de Jean de Toucheboeuf, d'Antoine Meynart, seigneur de Chausenejols, etc., ses parents et amis; et Jean de la Sanhe, et Pierre de Peyrat assistèrent la future épouse, à laquelle il fut constitué, pour sa dot, une somme de trois cents réaux d'or. Elle fit son testament, étant veuve, le 22 février 1477 (v. st.), par lequel elle choisit sa sépulture dans l'église de Colonges, près du tombeau de son mari. Elle avait eu de son mariage :

1.° Caprais, dont l'article suit :

2.° Etienne de Vassinhac, écuyer, conseiller et maître-d'hôtel de Jean d'Albret, comte de Nevers et de Rethel, était en même-tems capitaine du château de Brugière-sur-Cher, capitaine de Limeuil et de Monfort. Il fit en 1473, au nom de Guillaume, son père, un accord avec Etienne de Vieilles-Chèzes; fut légataire d'une somme d'argent, par le testament de

son père, du 14 décembre de l'an 1477; et sa mère l'institua son héritier universel, le 22 février de l'année suivante; fut nommé, le 2 mars 1501, (v. st.), par Antoine de la Tour, vicomte de Turenne, à la charge de maître-d'hôtel et capitaine du château de Limeuil, vacante par le décès du seigneur de Saint-Chamassy; et la même année, Jean d'Albret lui confia la capitainerie et garde *du Chastel* de Brugière-sur-Cher, vacante par la mort de M. de Chamborant. Antoine de la Tour, vicomte de Turenne, lui vendit, le 4 mars 1509 (v. st.), le droit du guêt, *scubias*) *sive tous lous gayts*) et diverses rentes qu'il percevait dans le lieu et paroisse de Colonges, pour le prix de mille livres; en présence de François Maschat, seigneur de la Méchaussée, capitaine de Turenne, etc. Enfin, il fit son testament le 26 du même mois de mars 1510, en faveur de Hugues de Vassinhac, son neveu, en nomma exécuteurs Pierre Robert, seigneur de Lignérac, François Maschat, seigneur de la Coste, et Jacques de Beaumond, seigneur de Pierretaillade; et vivait encore le 12 mars 1519 (v. st.). On ne voit pas qu'il ait été marié;

3.° Marguerite de Vassinhac, légataire par le testament d'Etienne, son frère, du 26 mars 1509 (v. st.), fut mariée à noble Thomas de la Lande, et fut mère de Geraud de la Lande.

X. Caprais (1), DE VASSINHAC, damoiseau, seigneur de Vassinhac, Colonges et Mensinhac, co-seigneur de Concorès, seigneur du Liet, du Bournac, etc., faisait ses études à Avignon, lorsque Guillaume, son père, lui fit une donation le 16 avril 1474; le même l'institua son héritier universel, par son testament du 14 décembre 1477. Il fit un grand nombre d'actes, et spécia-

---

(1) Caprais (*Caprasius*), est le nom d'un saint du diocèse d'Agen, qui vivait dans le cinquième siècle, et dont la fête est marquée au premier de juin. Son nom est horriblement défiguré dans les actes; on y lit *Capras*, *Crapas*, *Grapas*, *Grapasy*, *Crampassy*, etc.

lement des baux à cens, en 1478, 1479, 1481, 1482, etc.; accepta, le 9 juin 1483, la démission qu'Antoine de la Croix, prêtre, curé de Vaulx, fit entre ses mains, du vicariat de Saint-Jacques, appelé *de Vassinhac*, fondé dans l'église de Colonges, et en pourvut Pierre Rogier, clerc, avec tous les cens, rentes, droits et émoluments y attachés; reçut, en 1487, la donation que lui fit noble Louis Garnier, seigneur de la Sanhe, son oncle, de tous les biens qu'il avait dans la paroisse de Saint-Marie-la-Claire de Châteauneuf, au diocèse de Limoges, et dans les juridictions de Châteauneuf, Magnac, Pierre-buffière, le Cheylard et Peyrat; obtint, en 1497, de Jean d'Albret, comte de Nevers et de Rhétel, une procuration pour se faire payer, par le receveur du domaine du roi, en Périgord, les sommes d'argent qui lui étaient dues; acquit, en 1499, de noble Pierre Robert, seigneur de Lignérac, des héritages situés à Colonges; reçut diverses reconnaisances féodales, en 1500, 1501, 1502, etc.; et fit son testament dans la ville d'Agen, le 24 mai 1505, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église des Frères-Prêcheurs de cette ville; et s'il décédait dans sa maison de Vassinhac, il voulait être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Martial de Colonges; et dans l'église séculière de Saint-Pierre de *Romeno*, s'il venait à mourir dans sa maison, appelée de Liet. On ignore la date de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 26 mars 1510 (v. st.). Il avait épousé demoiselle Marguerite de Mensinhac (nommée aussi *Massinhac)*, vivante encore en 1516, qui le rendit père des enfants suivants:

1.° Thomas de Vassinhac, institué héritier universel par le testament de son père, en 1505, paraît être mort sans postérité;
2.° Hugues, dont l'article suit;
3.° Catherine de Vassinhac, } dont le sort est
4.° Marguerite de Vassinhac, } ignoré.

Fils naturel:

Balthazar de Vassinhac.

XI. Hugues DE VASSINHAC, écuyer, homme d'armes de la compagnie du sénéchal d'Armagnac, devint seigneur de Vassinhac, etc., après la mort de son

frère aîné ; fut légataire, par le testament de son père, en 1505, des maisons de Liet et du Bournac ; ayant perdu son père, il fut mis sous la tutelle de sa mère et de Pierre Robert, seigneur de Lignérac, comme on l'apprend par plusieurs actes de cette année et des années suivantes, jusqu'en 1516. Il servait, en 1522, dans la compagnie du sénéchal d'Armagnac, pour la défense du pays de Guienne, suivant une requête qu'il présenta, le 6 novembre de cette année à Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, maréchal de France et lieutenant-général de sa majesté en ses pays et duché de Guienne, *tendante* à obtenir main-levée de la saisie faite de son fief de Vassinhac, au bas pays de Limousin, par les officiers du roi, faute de comparution de sa part, au ban et arrière-ban, avec les autres gentilshommes du Limousin ; et ne vivait plus le 17 octobre 1546. Il avait épousé, par contrat passé au lieu et maison noble, appelée *du Roy*, le dernier mai 1521, demoiselle Anne d'Hébrard, fille de noble Guyot d'Hébrard, seigneur du Roy-lès-Villeneuve, et de Marguerite de Malesset ; laquelle, étant veuve, se remaria avec noble Jean Barbe, écuyer, seigneur de Rochefort, de la paroisse de Saint-Laurent-de-*Brezago*, châtellenie de Blanzac, en Angoumois ; et vivait encore le 17 octobre 1546. Elle eut de son premier mariage :

1.° Bernard, dont l'article suit ;
2.° Françoise de Vassinhac, mariée, avant l'an 1546, à noble François de Rochefort, frère de Jean, second mari de sa mère ; elle vivait encore le 30 juillet 1556.

XII. Bernard DE VASSINHAC, écuyer, seigneur de Vassinhac, en Limousin, Langlade et Mensinhac, en Périgord, de Liet et du Bournac, en Condomois, gouverneur d'Aurillac est nommé avec son père (alors défunt) et Anne d'Hébrard, sa mère, dans une transaction passée le 17 octobre 1546, entre Jean-Barbe de Rochefort, son beau-père et tuteur, et François de Rochefort, frère de ce dernier, et autres touchant un acensement fait, le 26 septembre 1539, par le même seigneur de Rochefort, à Antoine Fondion, archidiacre de Lectoure, chanoine de l'église cathédrale de Tulle, et prieur du Chassaing, de tous les biens qu'il avait à

Vassinhac, et des rentes qui lui étaient dues par le prieur de Colonges; consentit à une vente faite le 30 juillet 1556, par plusieurs particuliers, à noble Louis de *Lomanche,* habitant du lieu de Cardaillac; acquit, le 16 janvier 1559 (v. st.), de Pierre Termes, marchand de Mayssac, plusieurs rentes en grains, à percevoir sur divers particuliers, moyennant la somme de cent dix livres tournois; passa un acte, le 25 juin 1571; et mourut en 1588, *ab intestat.* Il avait contracté deux alliances: la première, en 1547, avec demoiselle Antoinette de Comers, fille de Pierre de Comers, écuyer, seigneur de Langlade, et de dame Marie de Lomagne; elle fit son testament, le 11 décembre 1566, par lequel elle institua son mari, son héritier, à la charge de remettre son hérédité à l'un de ses enfants mâles, à son choix, ou à Pierre, leur fils aîné. Il épousa en secondes noces, par articles passés le 24 juin 1571, et reconnus le lendemain, noble Marguerite de Vaux, ou de Vaulx, veuve du seigneur de la Bondie, en Limousin (1). Il eut de ces deux femmes, les enfants suivants:

Du premier lit:

1.° Pierre de Vassinhac, écuyer, transigea, le 28 avril 1588, avec Marguerite de Vaux, sa belle-mère, touchant les successions de feus Bernard, son père, et d'Antoinette de Comers, sa mère; eut, entr'autres choses, pour son partage, la terre et seigneurie de Langlade; et ne vivait plus le 19 février 1632. Il avait épousé demoiselle Léonarde de Gorce, dont il eut:

A. Henri de Vassinhac, seigneur de Langlade, gouverneur de Turenne, fit son testament le 20 janvier 1622, par lequel il légua 30 francs aux pauvres de Turenne, trois mille francs à Henri de Vassinhac, son cousin, et institua son héritière Gilberte de Vassinhac, sa sœur à condition qu'elle se mariera *avec un de sa religion et gentilhomme.* Il avait épousé Marie de Beynac;

---

(1) Bernard de Vassinhac ayant été fait prisonnier, sa deuxième femme paya deux cents écus pour sa rançon.

B. Gilberte de Vassinhac fut mariée, par contrat passé en la ville de Turenne, le 19 février 1632, à noble Donat de Salviac-de-Vielcastel, écuyer, seigneur de Vielcastel, etc., fils de Pons de Salviac-de-Vielcastel, et d'Anne de Maleville;

2.° Daniel de Vassinhac, tué au service du roi, près de Charleroy;

3.° David de Vassinhac, tué au siége de Landrecies;

4.° Anne de Vassinhac, } mariées avant l'an
5.° Gabrielle de Vassinhac, } 1588;

Du second lit:

6.° Gédéon de Vassinhac, Ier du nom, seigneur et grand-bailli perpétuel de la châtellenie de Creysse, et gouverneur de la vicomté de Turenne (1) s'étant mis dans le parti du duc de Bouillon, et ayant pris part aux différentes entreprises de ce duc, en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, contre les ordres du roi Henri IV; fut nommé gouverneur de Montfort et de Turenne, conjointement avec Pierre de Reignac. Ces deux seigneurs augmentèrent leurs forces, firent des levées d'argent, et se mirent en mesure d'entreprendre quelque expédition; Gédeon de Vassinhac devait se rendre maître d'Uzerche et de Brives, en Limousin, pendant que le duc de Bouillon s'assurerait des rebelles qui s'étaient secrètement assemblés à Sales, en Périgord. Gédéon avait exigé le serment de fidélité des gentilshommes qui étaient à Sales, dont plusieurs couvraient leur révolte du prétexte de la liberté publique. Plusieurs des seigneurs qui avaient trempé dans la conspiration, furent arrêtés et condamnés à avoir la tête tranchée, par les juges nommés par le roi, pour l'information et la procédure qui en

(1) Il est fait mention de Gédéon de Vassinhac dans les Mémoires de Sully et dans l'histoire du duc de Bouillon, année 1606; lorsque le roi envoya des troupes en Limousin, pour réduire les protestants et déjouer les projets du duc de Bouillon.

fut faite. Le jugement fut exécuté, et le même jour 19 décembre 1605, les commissaires rendirent un jugement par contumace contre Gédéon de Vassinhac, qui continua, malgré cela, de lever des troupes dans le Limousin ; il se retira, ensuite, avec le duc de Bouillon, à Sedan, dont le roi voulut faire le siége en 1606 ; il arriva jusqu'à Donchery, où, ayant eu par l'entremise de Villeroy, des conférences avec le duc de Bouillon, le roi se réconcilia avec ce dernier, lui accorda des lettres d'abolition et de grâce, aussi bien qu'à Gédéon de Vassinhac, et les fit enregistrer au parlement de Paris, le 6 avril 1606. Il nomma pour gouverneur à Sedan, M. de Nettancourt, remit la citadelle au duc de Bouillon, et Gédéon de Vassinhac resta gouverneur de Turenne et commandant dans la vicomté.

On ignore la date de sa mort ; mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1631. Il avait épousé demoiselle Françoise d'Ailly-d'Osquerque, ou d'Hautquerque, fille de Tobie d'Ailly, seigneur de Caulincourt, dont il eut trois enfants, qui suivent :

A. Henri de Vassinhac, gouverneur de la vicomté de Turenne, fut légataire d'une somme d'argent, par le testament d'Henri de Vassinhac, seigneur de Langlade, son cousin, du 20 janvier 1622 ; accompagna le vicomte de Turenne, dans ses premières campagnes, et fut tué brigadier, au siége de Bolduc, en 1629 ;

B. Gédéon II, dont l'article suit;

C. Louise de Vassinhac ;

Gédéon de Vassinhac, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Ailly, de *Creysse, etc.*, et gouverneur de la vicomté de Turenne, *se voyant attaqué* d'une griève et dangereuse maladie, qui le réduisait à l'extrémité, fit son testament au château de Turenne, le 2 février 1678, par lequel il veut être enterré dans les tombeaux de ses prédécesseurs, à Creysse ; et déclare avoir eu de son mariage cinq enfants. Il avait

épousé, par contrat du 21 février 1631, Elisabeth de Rochefort-de-Saint-Angel, demoiselle de Puychagut, fille de feu Jean de Rochefort-de-Saint-Angel, chevalier, seigneur baron de Théobon, etc., et d'Elisabeth de Royère ; elle y fut assistée de haut et puissant seigneur messire Charles de Rochefort-de-Saint-Angel, chevalier, seigneur, baron de Théobon, Saint-Angel, Moneins, Captal-de-Puychagut, etc., et de Charles de Rochefort, seigneur et abbé de Dalon, ses frères, de Théophile de Vins, écuyer, seigneur de la Flaunie, son oncle, de Daniel de Bourbon, écuyer, seigneur de Roulie, son beau-frère, etc. Les enfants issus de ce mariage, sont :

a. Charles de Vassinhac, mort sans avoir été marié, avant l'an 1678 ;

b. Suzanne de Vassinhac, morte sans alliance, en Angleterre ;

c. Charlotte de Vassinhac, mariée, par contrat du 18 avril 1661, à Henri de la Plaze, écuyer seigneur dudit lieu, Doms, le Rouzet, etc., fils de feu Jean-Jacques de la Plaze, écuyer, et de dame Anne de Goon-de-Caylus ; elle laissa une fille, mariée en Angleterre, à M. de Moncal ;

d. Anne, épousa Jean Andrieu, sieur du Long, et passa aussi en Angleterre, sans doute pour cause de religion ;

e. Elisabeth de Vassinhac, s'allia, par contrat passé au château de Turenne, le 5 octobre 1673, à noble Pierre de Bélarcher, habitant de la ville d'Agen, fils de feu noble Pierre de Bélarcher, écuyer, seigneur d'Arne, et d'Elisabeth Farinel.

7.° Hélie de Vassinhac, mort commandant une compagnie de gens de pied, au siége de Château-Thierry ;

8.° Gabriel de Vassinhac fut tué capitaine d'infanterie au siége d'Avesnes ;

9.° Jean de Vassinhac est auteur de la branche des seigneurs, marquis d'Imécourt, qui sera rapportée après l'aînée ;

10.° Madeleine de Vassinhac, mariée, en 1602, à Jean de Canolles, seigneur de Panassou.

Branche des seigneurs, puis marquis d'Imécourt, établie en Champagne.

XIII. Jean DE VASSINHAC, chevalier, seigneur de Valigny, ou Vallinie, Imécourt, Alliépont, la Malmaison, les Loges, Sivry, Bayonville, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, était le plus jeune des fils de Bernard de Vassinhac, et de Marguerite de Vaux, sa seconde femme. Il obtint du roi Louis XIII, le 20 avril 1623, un brevet de la charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre, daté de Fontainebleau, et prêta serment le même jour, entre les mains de M. le duc de Chevreuse, pair et grand-chambellan ; fit hommage au roi, le 19 décembre 1626, pour une partie des terres et seigneuries d'Imécourt, hautes et basses Loges, possédées en toute justice haute, moyenne et basse, relevants de S. M., à cause de son château de Sainte-Menéhould ; et vivait encore le 4 janvier 1655. Il avait épousé par contrat passé à Imécourt, le 17 octobre 1614, demoiselle Anne de Vaudin, dame d'Imécourt et des Loges, en Champagne, fille de Claude de Vaudin, écuyer, seigneur d'Imécourt, hautes et basses Loges, Saint-Epvre et Alliépont, et de dame Perrette de Verdaveine : le futur époux y fut assisté de M. le duc de Bouillon (1), de Frédéric Maurice de la Tour, prince de Sedan, de Gédéon de Vassinhac, son frère, etc. De ce mariage naquirent :

1.° Gédéon, dont l'article suit ;

2.° Louis de Vassinhac, chevalier, seigneur de la

---

(1) Il existe un pouvoir du duc de Bouillon, pour que Jean de Vassinhac se rende au congrès de Soissons, et soutienne les intérêts de son parti.

Malmaison, des Loges et Bayonville, lieutenant de cavalerie, entretenu dans le régiment Colonel, puis capitaine au régiment d'Estrades, ensuite premier capitaine et major-commandant le régiment de Remigny; fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frère et sœurs, par ordonnance de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du 29 mai 1670. Il fut tué en Allemagne, au combat d'Altenheim-sur-le-Rhin, le 1er août 1675, laissant deux enfants de Julienne de Streifft de Lawenstein, sa femme, fille de Jean-Rimbert de Streifft de Lawenstein, maréchal des camps et armées du roi, baron de Beaucour, seigneur de Tailly, Romersheim, la Grange, etc., et de dame Anne Judith de Schelandre, qu'il avait épousée, par contrat passé au château de la Grange-le-Mercier, près de la ville de Metz, le 22 juillet 1662 :

A. Jean-Rimberg de Vassinhac, chevalier, seigneur de la Malmaison, lieutenant dans le régiment de Mgr. le Dauphin, ensuite maréchal de camp, marié à demoiselle N...., de Coupigny ; dont la postérité a fini à ses enfants ;

B. Gédéon de Vassinhac, mort jeune.

3.° Elisabeth de Vassinhac, testa le 25 août 1682, et mourut peu de tems après, sans alliance ;

4.° Olynde de Vassinhac renonça, par acte du 21 novembre 1682, à la succession d'Elisabeth, sa sœur ; et vivait encore le 19 février 1686, suivant un acte de ce jour, dans lequel elle se qualifie dame de Sivry-les-Buzancy, et y demeurant.

XIV. Gédéon de Vassinhac, chevalier, seigneur d'Imécourt, Alliépont, les hautes et basses Loges, Hoccardière et petite Chinery, et de Sivry-les-Buzancy, brigadier-général des armées du roi, inspecteur-général de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Montmédy, etc.; qualifié *haut et puissant seigneur*, obtint du roi, le 29 décembre 1651, une commission de capitaine de chevau-légers au régiment de cavalerie étrangère du maréchal

de Turenne; et le, 7 décembre 1665, celle de capitaine d'une compagnie de chevau-légers de nouvelle levée; il était capitaine d'une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Humières, lorsque S. M. lui accorda, le 17 septembre 1667, un brevet de la charge de major de ce régiment, vacante par le décès du sieur de la Haye; fut maintenu dans sa noblesse, avec Louis, Elisabeth et Olynde, ses frère et sœurs, par jugement rendu, le 29 mai 1670, par M. le Fèvre-de-Caumartin, intendant en Champagne, sur le vu de ses titres, remontés en 1221 (1), fut pourvu par le roi, le 26 février 1676, d'une commission de la charge de mestre de camp et capitaine de la première compagnie du régiment d'Humières, vacante par la démission du chevalier d'Humières, *en considération des services qn'il rendait à S. M. depuis plusieurs années même dans la charge de premier capitaine et major dudit régiment*; était colonel d'un régiment de cavalerie, pour le service du roi, en garnison à Strasbourg, lorsqu'il rendit hommage à S. M., le 11 août 1682, en présence des trésoriers de France et juges ordinaires du domaine du roi, en la généralité de Champagne, de la moitié de la terre et seigneurie des hautes et basses Loges, qu'il avait acquise des seigneurs et dame d'Encourt, mouvante de S. M., à cause de son *chastel* de Sainte-Menéhould; obtint du roi, le 21 août 1688, un brevet de la charge de brigadier de cavalerie; et le 1[er] décembre 1689, des provisions de la charge de gouverneur de la ville de Montmédy, vacante par le décès du marquis de Vaudy. Enfin, par acte passé sous seings-privés, le 20 mars 1697, sa femme et lui partagèrent leurs biens, par égales portions, entre leurs enfants, au nombre de huit; et mourut l'année suivante 1698. Il avait épousé, par contrat passé au château d'Imécourt, le 2 décembre 1653, dans lequel il prend le titre *de très-honoré seigneur*, demoiselle Claude de Pouilly, fille de feu très-honoré seigneur messire Albert de Pouilly, chevalier, seigneur d'Inor, Pouilly, et Luzy, et de dame Madeleine de Pouilly. De ce mariage sont issus:

1.° Jean de Vassinhac, chevalier, seigneur, mar-

---

(1) *Lisez* 1321.

quis d'Imécourt, seigneur d'Inor, Soiry, Luzy, Amblimont, les hautes et basses Loges, la Hoccardière et la petite Chinery, en dépendant, du fief de Martin-Court, etc., mestre de camp d'un régiment de son nom, devint lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Montmédy, inspecteur de cavalerie, et premier sous-lieutenant des chevau- légers de la garde du roi, qualifié *haut et puissant seigneur*, né le 4 janvier 1655; fut d'abord lieutenant réformé au régiment de cavalerie de Turenne, en 1672; il fit cette campagne sous le maréchal de Turenne; entra cornette au régiment de Vins (depuis Cornas et Ruvigny), le 25 octobre de la même année. Servit sous le maréchal de Turenne en 1673; combattit à Sintzeim, à Ensheim, à Mulhausen, en 1674, à Turkeim, à Altenheim en 1675; et obtint une compagnie dans le même régiment à la mort de son oncle, par commission du premier septembre. Il se trouva, sous le maréchal de Luxembourg, au combat de Kokesberg, en 1676; à la canonade du camp du prince Charles; au siége de Fribourg, sous le maréchal de Créquy, en 1677; à l'attaque du pont de Rhinfeld, à l'attaque des retranchements de Seckingen, à la défaite du duc Charles, au passage de la Kints, à la prise de Kell et du château de Lichtemberg, en 1678; à la défaite des troupes de Brandebourg, en 1679. Sa compagnie ayant été réformée le 8 août, il fut entretenu capitaine réformé à la suite du régiment Royal-Roussillon, par ordre du 15.

Il leva une compagnie dans le régiment de la Valette, par commission du 8 mars 1682, se trouva, avec ce régiment, au siége et à la prise de Luxembourg, en 1684; fut reçu chevalier de justice de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, le 15 août 1687, suivant des lettres du marquis de Louvois, grand vicaire-général dudit ordre, datées de Paris.

Lors du rétablissement du régiment de cavalerie de son père (depuis Chartres), on l'en fit lieutenant-colonel, par commission du 20 août

1688. Il servit, avec ce corps, à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras, en 1689 ; obtint le même régiment, sur la démission de son père, par commission du 18 décembre.

Il était à l'armée de la Moselle en 1690 ; au siége et à la prise de Mons, puis à l'armée de la Moselle en 1691 ; au siége et à la prise des ville et château de Namur ; au combat de Steinkerque en 1692.

Quatrième cornette de la compagnie des chevau-légers de la garde, par brevet du 23 mars 1693. Brigadier, par brevet du 30, il se démit de son régiment en faveur de son frère ; fut employé en Alsace, par ordre du 29 octobre ;à l'armée de Flandre en 1694 ; en Hainaut, pendant l'hiver, par ordre du 10 novembre.

Devint troisième cornette le 21 avril 1695 ; servit en Flandre cette année et la suivante. Est nommé dans le partage fait par ses père et mère, le 20 mars 1697 ; il eut pour son droit d'aînesse le château d'Imécourt et dépendances, et ratifia ce partage le 15 décembre suivant.

Deuxième cornette le premier avril 1697 ; il servit encore en Flandre, et obtint, par provisions du 9 juin, le gouvernement de Montmédy, vaçant par la mort de son père, au camp de Coudun, près Compiègne, par lettres du 13 août 1698. Il commanda à Luxembourg, sous M. d'Albergotty, par lettres du 27 février 1701. Eut, le 6 juin suivant, des lettres de service pour l'armée de Flandre.

Premier cornette le premier janvier 1702 ; maréchal de camp, par brevet du 29 ; employé à l'armée de Flandre, par lettres du 21 avril ; il contribua à la défaite des Hollandais sous Nimègue.

Employé à l'armée d'Allemagne en 1703, il servit au siége de Brisack, sous M. le duc de Bourgogne, au siége de Landau, à la bataille de Spire, sous le maréchal de Tallart ; il combattit à Hochstet, sous le même général, en 1704. Fut créé lieutenant-général, par pouvoir du 26 octobre ; et deuxième sous-lieutenant de la com-

pagnie des chevau-légers de la garde par brevet du 2 novembre.

On l'employa à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Marchin, en 1705; à la même armée, sous le maréchal de Villars, en 1706. Il contribua à forcer les retranchements des ennemis, à la levée du blocus du Fort-Louis par les ennemis, à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg, d'Haguenau, de l'Isle-du-Marquisat.

Employé à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Villars, par lettres du 20 avril 1707, il concourut à la prise des lignes de Stolhoffen. Détaché, le 11 juin, avec 1200 chevaux, il mit toute la Souabe à contribution; fit brûler l'abbaye de Witingen, qui refusait de payer; évita les ennemis qui voulaient le couper, rejoignit l'armée au camp de Schorndorff; commanda encore plusieurs détachements avec lesquels il tira des contributions des environs d'Heidelberg et de Manheim. Destiné à passer en Provence sous les ordres de M. le duc de Bourgogne, par lettres du 6 août, il était parti avec un corps de troupes lorqu'on apprit la levée du siége de Toulon par les ennemis. On lui envoya ordre de rejoindre l'armée de Rhin, où il commanda un corps de troupes à Stolhoffen depuis le 24 août, et un autre corps à Bihel, depuis le 8 octobre jusqu'à la fin de la campagne.

Employé à la même armée, sous le maréchal de Berwick, en 1708, il commanda un corps séparé; commanda, pendant l'hiver, à Lauterbourg. Il continua de servir à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Harcourt, en 1709 et 1711. On lui donna, par commission du 20 février 1712, le commandement dans le duché de Luxembourg, vacant par la mort du comte de Druy; il le conserva jusqu'à l'évacuation de cette place; il devint premier sous-lieutenant de la compagnie des chevau-légers, le 18 juin 1718; se démit de cette place, le 3 août 1719; et se retira dans son gouvernement de Montmédy, où il est mort au mois de mars

1745 (1), après avoir fait son testament olographe, le premier février précédent;

2.° Louis-François de Vassinhac, abbé commendataire de la Chalade, chanoine de Notre-Dame de Rheims, grand prevôt de la collégiale de Montfaucon, né le jour de la Toussaint, premier novembre 1656; abbé de Moureilles, au diocèse de Maillezais, dès l'an 1685; fut nommé par le roi abbé commendataire de l'abbaye de la Chalade, au diocèse de Verdun, le 6 avril 1692;

3.° Daniel-Henri (nommé aussi Henri-Daniel) de Vassinhac-d'Imécourt, écuyer, seigneur d'Alliépont, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, ensuite brigadier d'armée, et lieutenant des gardes du corps de la compagnie écossaise, né le 27 novembre 1657, commença à servir comme cadet dans le régiment de son père, dès l'an 1669; fut fait cornette de sa compagnie en 1672; ensuite lieutenant en 1675. Lorsque son père fut pourvu du régiment de Seissac, il passa dans ce corps avec sa compagnie, qui fut la première du régiment. En 1678 on le fit capitaine; fut réformé cette même, année et entretenu comme tel à la suite de la compagnie du marquis d'Imécourt; eut ordre, en 1682, de lever une compagnie de cavalerie, qui fut incorporée dans le régiment Dauphin, d'où il sortit en 1689, pour être lieutenant-colonel du régiment d'Imécourt, appartenant à son frère aîné; se trouva, en 1690, à la bataille de Fleurus, où il se distingua, ainsi qu'à celle de Steinkerque et de Nerwinde; et lorsque le roi nomma son frère à une cornette de chevau-légers de la garde, il eut son régiment, à la tête duquel il donna souvent de grandes marques de valeur, jusqu'à la paix de Riswick. Louis XIV, instruit de sa capacité et de son expérience dans l'art militaire, et qui

(1) Voyez le Dépôt de la guerre, les Mémoires du tems, l'Histoire de la Maison du Roi, par l'abbé de Neufville, t. 2, p. 57. — La Chronologie historique militaire, par Pinard, t. 4, p. 557, etc.

connaissait sa famille, lui donna une enseigne dans la compagnie écossaise en 1702, après la retraite de M. de Saint-Viance ; eut ensuite une lieutenance, la même année, à la mort de M. de la Motte-Valeville ; se trouvait alors le plus ancien des enseignes, et par une faveur extraordinaire, le roi lui permit de vendre son régiment au marquis de Montauban, en 1703 ; fut créé brigadier d'armée, et commanda, en cette qualité toute la maison du roi à la bataille de Ramillies, en 1706, où il la mena aux ennemis avec intrépidité, donnant tête baissée dans leurs escadrons, sans examiner leur nombre, et perça, à la tête des gardes, jusqu'à la quatrième ligne; aussi fut-il mortellement blessé dans la mêlée, en combattant avec un courage sans pareil. Il mourut à Namur, regretté du roi, de la cour et de la ville tant pour son courage que pour son mérite, qui l'auraient fait parvenir anx premières dignités de la guerre, si la mort n'avait tranché le fil de ses jours dans un tems où il devait tout espérer (*Voyez l'abrégé chronologique de l'origine et des progrès de l'état actuel de la Maison du Roi, et de toutes les troupes de France, par Simon Lamoral le Pippre de Noeufville, tome 1er, compagnie écossaise*).

4.° César-Hector, dont l'article suit ;

5.° Frédéric-Albéric de Vassinhac, major du régiment de dragons de la Lande, puis mestre de camp de cavalerie, fut tué à la bataille de Fleurus, le premier juillet 1690. Il était né le 15 novembre 1660 ;

6.° Antoine-Innocent de Vassinhac, né le 12 décembre 1661, fut tué premier capitaine du régiment d'Imécourt ; il est rappelé, avec ses deux filles, dans le partage de la succession de Daniel-Henri, son frère, du 7 juin 1733. Il laissa de N..... de Jacqueson, son épouse :

A. Marie-Claude de Vassinhac, épouse de messire François-Charles-Hyacinthe-Henri, marquis de Nettancourt, de Vaubecourt, seigneur de Neuville-sur-Orne, capitaine au régiment de camp-général, cavalerie ;

B. Claude-Eléonore de Vassinhac, mariée à Charles-Gabriel de Montheval, chevalier, seigneur du Mesnil-la-Tour et de Mauvage, brigadier-général des armées du roi ;

7.° Jean-Bernard (1) de Vassinhac, chevalier, maréchal de camp, né le 27 janvier 1663, fut d'abord lieutenant et aide-major du régiment de Picardie, le 14 janvier 1689 ; il fit la campagne en Allemagne, sous le maréchal de Lorges, sous Monseigneur et le maréchal de Lorges en 1690; sous le dernier en 1691 et 1692. Colonel du régiment d'infanterie de Cottentin à sa création, par commission du 4 janvier 1693, il le commanda sur les côtes jusqu'à la paix de 1698 ; aux combats de Carpy et de Chiary en 1701.

Brigadier d'infanterie, par brevet du 29 janvier 1702, il se distingua particulièrement à la défense de Crémone, le premier février suivant, et fut employé en sa qualité de brigadier, par lettres du 21 du même mois ; il se trouva à la bataille de Luzzara, à la prise de cette place et de Borgoforte, la même année ; au combat de Castelnovo de Bormia, en 1703.

Colonel du régiment d'Auvergne, par commission du premier avril de cette année, il se démit du régiment de Cottentin ; commanda celui d'Auvergne à la marche du Trentin et au combat de San-Benedetto, la même année : aux siéges de Verceil et d'Yvrée en 1704. Il exerca, pendant quelques mois, la charge de major-général de l'infanterie de l'armée d'Italie, commandée par M. de Vendôme ; fut créé maréchal de camp par brevet du 26 octobre ; passa au siége de Verue, en Piémont, et y fut tué le 26 décembre 1704. Il avait épousé, par contrat du 21 janvier 1700, demoiselle Claude de St.-Quentin, dont il eut une fille unique, qui suit :

Anne-Claude de Vassinhac, mariée à Henri-

---

(1) *Il est nommé* Jean-Louis, *dans la Chronol. historique de Pinard, tom.* 6, *pag.* 574.

Ange, comte d'Apremont, chevalier, seigneur de Barricourt, Lobrelle, etc., à laquelle le roi fit don, par contrat de mariage, de la somme de trente mille livres, et d'une pension, pour les services de son père ;

8.° Rimbert, ou Rambert-Alexandre de Vassinhac, capitaine et major du régiment d'Imécourt, né le 12 septembre 1670, fut tué lieutenant de cavalerie à la bataille de Fleurus, en 1690 ;

9.° Philippe-Anne de Vassinhac, appelé *le chevalier d'Imécourt*, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, ensuite du régiment de Montgommery, maréchal de camp, né le 5 décembre 1672, fut tué, en 1705, à Asti, en Italie, commandant une brigade de carabiniers (1). Il avait fait son testament le 8 novembre ; il fit le marquis d'Imécourt, son frère aîné, son légataire universel, et décéda à la chartreuse d'Asti, où il avait été transporté à cause de ses blessures ;

10.° Magdelaine de Vassinhac, mariée, en premières noces, à Charles de Maillard, seigneur de Landreville, capitaine, puis lieutenant-colonel au régiment de monseigneur le duc de Bourgogne ; et en deuxièmes noces, à N.... de Maillard, baron de Landre et d'Haneffle, vivante encore en 1733.

XV. César-Hector DE VASSINHAC-D'IMÉCOURT-LA-LOGE, marquis d'Imécourt, lieutenant-général des armée du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*. Il passa par tous les degrés de la milice ; d'abord cavalier dans la compagnie de son père, au régiment d'Humières en 1672, il servit en Hollande, sous M. le prince, à la prise de Wesel, d'Emeric, au passage du Rhin, à la prise de l'île et de la ville de Bommel, à la prise d'Unna, de Camen, d'Altena, de Zoest, de Xoester de Bielefeld, en 1673. Il combattit à Sintzeim, à Ensheim, à Mulhausen, en 1674 ; à Turckeim, au mois de janvier

(1) *Hist de la Milice franç., par le P. Daniel, in-4o., tom. 2, pag.* 478.

1675. Cornette au même régiment par brevet de 4 mars suivant, il continua de servir en Allemagne, combattit à Altenheim, après la mort du maréchal de Turenne, contribua à la levée des siéges d'Haguenau et de Saverne par les ennemis.

Il était aux siéges de Valenciennes, de Cambrai et de sa citadelle, en 1677; se trouva au siége d'Ypres, à la bataille de Saint-Denis près Mons. Après la réforme, il fut fait lieutenant de la compagnie de son père au régiment de la Valette, par lettres du 15 août 1679. Il leva une compagnie au régiment Dauphin, cavalerie, par commission du 7 mai 1682; servit à l'armée de Flandre qui couvrit le siége de Luxembourg en 1684. Sa compagnie ayant été réformée par ordre du 26 septembre de la même année, il en leva une nouvelle dans le régiment de son père, lors de son rétablissement, le 20 août 1688; servit avec le régiment à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras, en 1689; à la bataille de Fleurus, en 1690; au siége de Mons, puis à l'armée de la Moselle, en 1691; au siége et à la prise des ville et château de Namur, au combat de Steinkerque, au bombardement de Charleroy, en 1692.

Lieutenant-colonel du même régiment, lorsque son frère en fut fait mestre de camp, par commission du 24 mai 1693. Il combattit à Neerwinde, servit au siége de Charleroy; à l'armée de Flandre, en 1694 et 1695; à l'armée de la Meuse, en 1696 et 1697.

A l'armée d'Allemagne, en 1701. Passé avec son régiment en Italie en 1702, il combattit à Luzzara la même année; à Castelnovo de Bormia, en 1703. On lui donna rang de mestre de camp de cavalerie, par commission du premier juillet: il contribua, an mois d'octobre, à la défaite du général Viscomti, à la prise d'Ast, et à la soumission de Villeneuve d'Ast, au mois de novembre. Il était aux siéges de Verceil, d'Yvrée et de sa citadelle, en 1704; au siége de Vérüe, à la bataille de Cassano, en 1705.

Brigadier, par brevet du 7 mars 1706, il concourut à la victoire remportée à Calcinato; se trouva au siége et au combat de Turin.

Employé à l'armée des frontières du Dauphiné, par lettres du 20 avril 1707, et à l'armée de Provence, par autres lettres du 16 août, sous le maréchal de Tessé, il

contribua à la levée du siége de Toulon par les ennemis. Il servit sur la même frontière sous le maréchal de Villars, en 1708; à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Harcourt, en 1709; commanda dans la Tarantaise, le Chablais et le Faucigny pendant l'hiver de 1709 à 1710. Par ordre du 25 octobre, servit encore en Allemagne en 1710 et 1711; on lui donna, par commission du 17 octobre, un régiment de cavalerie de son nom: on l'employa sur les lignes de la Louttre pendant l'hiver, par ordre du 28.

Employé à l'armée du Roussillon sous le comte de Fiennes, en 1712, il battit dans plusieurs rencontres les révoltés de la Catalogne; passa en Allemagne, en 1713: se trouva au siége et à la prise de Landau et de Fribourg.

Son régiment ayant été réformé par ordre du 10 novembre 1713, il fut incorporé avec sa compagnie dans le régiment de la Trémoille (depuis Balincourt), et employé en qualité de brigadier au camp de la haute Meuse, sous le marquis de Coigny, par lettres du 2 mai 1714. On le fit maréchal de camp, par brevet du 8 mars 1718, en se démettant de sa compagnie; et lieutenant général des armées du roi, par pouvoir du 20 février 1734. Il ne servit point en ces deux qualités (1). Il rendit trois hommages au roi, en sa chambre du Domaine en Champagne, à Châlons, le premier, le 17 juin 1722, à raison de sa terre et seigneurie d'Imécourt, mouvante de S. M. à cause de son château de Sainte-Menéhould, laquelle lui appartenait, comme donataire, par son contrat de mariage, de Jean de Vassinhac-d'Imécourt, gouverneur de Montmédy; le second, le 29 novembre 1731, pour sa terre et seigneurie des hautes et basses Loges; et le troisième conjointement avec Innocent-Marie, son fils, le 19 août 1739, pour un quart de la totalité, et un septième en trois parts, les 16 faisant le tout, de la terre et seigneurie de Sivry-les-Busancy; partagea, par acte passé le 7 juin 1733, avec Jean, son frère, et Magdeleine, sa sœur, la succession de Daniel-Henri, leur frère; et mourut le 13 décembre 1743, âgé de 88 ans; Il avait été marié deux fois: 1.° avant l'année 1686, à N... Geroteau; 2.° par contrat passé au château de Mercey,

---

(1) *Chronol-milit. de Pinard, tome V, page* 125.

le 26 août 1715, à demoiselle Innocente de Sercey, fille de Jacques de Sercey, chevalier, seigneur de Mercey, Saint-Prix, Largillias, etc., et de dame Louise de Pouilly. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Alexie-Magdeleine de Vassinhac-d'Imécourt, abbesse de Juvigny, au diocèse de Trèves, née en 1686, fit ses vœux le 14 de septembre 1703; l'abbaye de Juvigny étant venue à vacquer, elle en fut élue abbesse d'une voix unanime, le 18 mars 1711, quoiqu'elle ne fut alors âgée que de 25 ans, obtint ses bulles le 3 des nones de mai, et reçut la bénédiction le 30 août. Elle mourut, le 17 juillet 1777, à l'âge de 91 ans.

2.° N.... de Vassinhac, religieuse de Saint-Pierre à Rheims;

3.° Louise de Vassinhac-d'Imécourt, mariée à Louis d'Yvory, seigneur de Lamet.

Du second lit :

4.° Jean de Vassinhac-d'Imécourt, obtint du roi un brevet de cornette en la compagnie de Brancas, dans le régiment de cavalerie de Noailles, daté de Fontainebleau, le 25 novembre 1733; fut pourvu par S. M., le 14 mars 1735, d'une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Ancezune, vacante par la démission du sieur de Termes; et mourut avant le 16 janvier 1737;

5.° Innocent-Marie, dont l'article suit;

6.° Elisabeth de Vassinhac, religieuse à Juvigny;

7.° Louise-Victoire de Vassinhac fut nommée coadjutrice d'Alexie-Magdeleine, sa sœur, abbesse de Juvigny, le 26 octobre 1772; lui succéda en 1777; et est morte en 1806;

8.° Marianne-Scholastique de Vassinhac-d'Imécourt, mariée à Charles de Maillard, baron de Landre, son cousin germain.

XVI. Innocent-Marie de Vassinhac, chevalier, marquis d'Imécourt, seigneur d'Inor, les hautes et basses Loges, Luzy, Sivry-les-Buzancy, Amblimont, etc. colonel du régiment de Périgord, fut fait enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Champagne, par lettres du roi, du 15 mai 1734; et lieutenant de la com-

pagnie de Sanoix dans le régiment de Champagne, le 20 août suivant ; fut pourvu, le 16 janvier 1737, d'une commission de capitaine d'une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Ancezune, vacante par la mort de M. d'Imécourt, son frère ; fit hommage, avec César-Hector, son père, le 19 août 1739, à S. M. pour une partie de la seigneurie de Sivry-les-Buzancy ; obtint du roi, le 1er décembre 1745, une commission de la charge de colonel du régiment d'infanterie de Périgord, vacante par le changement de M. le marquis de Mailly à celle de colonel d'un autre régiment ; fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres du roi datées de Bruxelles, le 16 juin 1747, et mourut, le 5 septembre suivant, à l'âge de 27 ans, des suites des blessures qu'il avait reçues à l'affaire de l'Assiette, le 19 juillet de la même année ; après avoir fait son testament le même jour, 19 juillet; il fut enterré à Briançon. Il avait épousé par contrats passés les 15, 16 et 21 mars 1738, demoiselle Marie- Thèrèse de Custine, née comtesse de Viltz-de-Brandeville (1), fille de haut et puissant seigneur mes-

---

(1) Parmi les plus anciens chevaliers du Luxembourg, on compte avec raison les seigneurs de Wiltz, qui se distinguèrent autrefois comme les autres par leurs libéralités envers les églises et les monastères. On ne peut marquer au juste l'origine de cette maison, tant elle est ancienne ; elle est connue dès le dixième siècle, puisque nous lisons qu'un seigneur de ce nom épousa, vers l'an 980, Clémence, fille d'Arnould de Graason, premier comte de Chiny, et que de ce mariage sortirent plusieurs enfants, qui illustrèrent sa postérité. L'année 1192, vivait Vautier de Wiltz et de Beffort, ou de *Beauffort*, dont le neveu s'appelait Vautier de Meissembourg ; et au siècle suivant, Frédéric de Wiltz vendit la terre de Dale à la comtesse Ermesinde, souveraine de Luxembourg. L'an 1256, un autre Vautier de Wiltz fit une donation à l'abbaye d'Heinenerode. Vautier de Wiltz blessa le duc de Brabant à la bataille de Woringin, en 1288.

Ils portaient autrefois le titre de barons ; mais la baronnie de Wiltz a été érigée en comté l'an 1629, en faveur de Jean, baron de Wiltz, gouverneur de Thionville, et ensuite de Limbourg. Beauffort, ou Beffort, était le nom d'une branche cadette de la maison de Wiltz : sa terre et son château étaient près d'Epternach ; elle portait pour armes, comme les barons de Wiltz : *d'or, au chef de gueules,* mais *brisé d'un lambel*

sire Charles-Ferdinand de Custine, chevalier, seigneur et comte de Wiltz, baron d'Aufflance et du Faybillot,

---

d'argent à cinq pendants. Elle a eu plusieurs chevaliers de l'ordre Theutonique, et un grand-maître, nommé Charles de Beffort, qui fit bâtir la ville de Christmemmel, en Lithuanie.

Cette maison s'est éteinte dans la personne de Marguerite de Wiltz, qui épousa à Bruxelles, en 1656, Christophe de Custine, baron d'Aufflance, etc., fils de Louis de Custine et de Marguerite d'Allamont, à la charge par lui et ses descendants de prendre le nom et les armes de Wiltz, le comté de Wiltz ayant été érigé en faveur de tous les enfants à naître, les filles au défaut des mâles.

Sa postérité a continué jusqu'à son arrière-petit-fils, Théodore de Custine, comte de Wiltz et de Louppy, baron d'Aufflance et de Meissembourg, par sa mère, dont la sœur, Marie-Thérèse de Custine, née comtesse de Wiltz et de Brandeville, a épousé, comme il a été dit, Innocent-Marie de Vassinhac, marquis d'Imécourt, et a réuni les biens et les titres de sa famille. Elle possédait le comté de Brandeville du chef de sa trisaïeule, Marguerite d'Allamont, ce comté ayant été érigé, le 11 décembre 1652, pour les filles au défaut des mâles, par Philippe IV, roi d'Espagne, en faveur de Théodore d'Allamont, gouverneur de Montmédy pour les Espagnols.

On a dit plus haut que les seigneurs de Wiltz avaient porté le titre de barons jusqu'à l'érection de leur baronnie de Wiltz en comté, en 1629. Les motifs de cette érection, rapportés dans la patente du roi Philippe III, ont paru si honorables pour cette maison, qu'on a cru devoir les insérer ici textuellement :

« Philippe, par la grace de Dieu, roy de Castille, de Léon, » d'Arragon, des deux Siciles, etc . . . . . Nous ayant été faict » rapport des bons et aggréables services, que par longues an- » nées a faict à nos prédécesseurs et à nous nostre cher et féal » messire Jean, baron de Wiltz, de nostre conseil de guerre, » et gouverneur de Thionville, tant en ladicte charge, qu'il » a exercée pendant l'espace de vingt années, avec toute fidé- » lité et satisfaction, qu'auparavant, en plusieurs expéditions » militaires, en noz Pays-Bas, et en aultres affaires d'impor- » tance et confiance, ayant pour ce, faict plusieurs voyages à » ses propres frais, tant à la cour de Bruxelles, qu'ailleurs, en » tout quoy il s'est fort louablement acquitté de son debvoir, » à l'imitation de ses ancestres et parens, qui se sont tousjours » emploiez avec beaucoup de zèle au service de leurs princes » souverains, nosditz prédécesseurs ; et dernierement feu son » père, lequel, pendant les derniers troubles de nosditz Pays-

seigneur de Villers-le-Rond, Raisdorff, Allamont, Dampierre, Malandry, Bittbourg, etc., et de haute et puissante dame Marie-Xavière d'Arnoult, baronne de Meissembourg. De ce mariage sont nés :

1.° Jean-Marie de Vassinhac-d'Imécourt, mort jeune ;

2.° Marie-Charles-Ferdinand de Vassinhac, comte d'Imécourt, et de Brandeville, mestre de camp de cavalerie, et chevalier de St-Louis, naquit le

---

» Bas, et durant l'absence du feu comte de Mansfelt hors de » de son gouvernement de la province de Luxembourg, et » arresté par les estats-généraulx desditz pays, lors désobeyssans » a nostre couronne, fit tout bon debvoir pour maintenir la- » dicte province en la deue obéyssance, nonobstant qu'il fut » sollicité avec beaucoup d'importunité par lesditz estats, pour » employer à leur faction, masquée de l'intention et service » de feu le roy Philippe second, nostre très-honoré grand- » père, de glorieuse mémoire, le crédit et autorité qu'il avait « en icelle province. A quoy, combien que plusieurs géné- » raulx se fussent laissez porter, il demeura néantmoins tous- » jours ferme et constant, continuant en son debvoir, avec » toute fidélité. A laquelle cause il fut puis après par sadicte » majesté honoré de plusieurs charges très-importantes qu'il » exerça au grand contentement et satisfaction de ses souve- » rains ; s'estant aussi trouvé ès-siéges de Mets et bataille de » Saint-Quentin, qu'il fit monstre de son courage et valeur. » Et à son exemple, son fils aisné, après avoir servy par l'es- » pace de trois ans, en qualité de gentilhomme de la bouche » à feu le roy nostredit grand-père, se mit à suivre les guerres » contre les François, où il il fut faict prisonnier, et receut dif- » férentes blessures, desquelles finalement il mourut. Comme » de mesme ledict messire Jean, baron de Wiltz, avec son » frère maisné, gentilhomme de la bouche de nostre très- » cher et très-amé bon oncle l'archiduc Albert, que Dieu ait » en gloire, en ont receu plusieurs, dont le dernier en de- » meura estropié de son bras droit. Considéré en oultre que » ladicte maison de Wiltz a prins son origine et extraction des » marquis et comtes d'Arlon et Chiny, s'estans sesditz prédé- » cesseurs par cydevant intitulez seigneurs haut voüez du mar- » quisat dudict Arlon, et que d'ailleurs ledict baron de Wiltz » a prins alliance avec la fille du marquis d'Ogliani, de la » maison de Rye. Pour ce est-il que, etc. Donné en nostre » ville de Madrid, royaulme de Castille, le trente uniesme » jour du mois de may, l'an de grace 1629. »

13 décembre 1743 ; servit en qualité de mousquetaire de la garde ordinaire du roi, depuis le 26 janvier 1761 jusqu'au 8 février 1762, qu'il obtint la charge de cornette de la compagnie de Pouilly dans le régiment de Royal-cavalerie ; rendit hommage, avec son frère et sa sœur, au roi, le 22 septembre 1762, pour une partie de la seigneurie de Sivry-les Buzancy, relevant de S. M. à cause de son château de Sainte-Menehould, et donna au roi le dénombrement de sa terre des Loges, le 1er de l'année suivante ; obtint du roi le 1er mars 1763, une commission de capitaine d'une compagnie dans le même régiment de Royal Cavalerie, vacante par la mort de M. Maillard de Landre ; et, le 25 août 1767, un brevet de la charge d'aide-major du même régiment ; fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, le 1er février 1779 ; mestre de camp de cavalerie ; est mort le 21 janvier 1780, colonel en second du régiment de Royal-cavalerie ;

3.° Marie-Louis-Charles, dont l'article suit ;

4.° Marie-Henriette de Vassinhac-d'Imécourt, fut mariée, le 2 décembre 1762, à Albert-Louis, baron de Pouilly, chevalier, baron de Chaufour, capitaine de cavalerie au régiment Royal, ensuite colonel du troisième régiment des chevau-légers.

XVII. Marie-Louis-Charles de Vassinhac-d'Imécourt, vicomte d'Imécourt, chevalier, comte de Brandeville et de Louppy, seigneur d'Inor, Sivry, Luzy, Allamont, Amblimont, Alliépont, les hautes et basses Loges, la Hocardière, la petite Chinery, du fief de Martincourt, etc., mestre de camp de cavalerie, premier lieutenant des gendarmes de la Reine, puis major du corps de la gendarmerie, gentilhomme d'honneur de monseigneur le comte d'Artois, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qualifié *haut et puissant seigneur*, est décédé à Paris, le 3 mars 1786, âgé de trente-neuf ans. Il avait épousé, par contrat du 1er juin 1778, demoiselle Charlotte-Ferdinande de Chauvelin, dame pour accompagner madame Elisabeth de France, fille de Claude-François, marquis de Chauvelin, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre

de Saint-Louis, noble génois, gouverneur d'Huningue, maître de la garderobe du roi, et son ambassadeur à la cour de Sardaigne, et de dame Agnès-Thérèse Mazade. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Gédéon-Théodore, dont l'article suit;

2.° Charles - Ferdinand - Théodore de Vassinhac-d'Imécourt, sous-lieutenant au septième régiment des hussards, attaché à l'état-major du maréchal, duc de Dantzick, fut tué, le 13 avril 1806, au siége de Dantzick, à l'âge de vingt-un ans, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye d'Oliva;

3.° Françoise-Henriette-Marie-Louise de Vassinhac-d'Imécourt, mariée à M. Amédée-Marie, marquis de Clermont-Tonnerre, lieutenant-colonel au Corps-Royal d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur.

XVIII. Charles-Gédéon-Théodore DE VASSINHAC, comte d'Imécourt, sous-lieutenant des Mousquetaires, 1re compagnie, en 1814, lieutenant-colonel du Corps-Royal d'état-major, attaché à la garde, chevalier de la Légion-d'Honneur, a épousé, en 1808, demoiselle Albertine-Constance-Philippine-Joséphine de Sainte-Aldegonde, fille de très-haut et très-puissant seigneur messire Louis-Charles, comte de Sainte-Aldegonde, de Noircarme, d'Hust et du Saint-Empire romain, marquis de Callembercq; lieutenant des Gardes du corps du roi, compagnie d'Havré, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de très-haute et très-puissante dame madame Marie-Madeleine-Joséphine de Bouchet-Sourches-de-Tourzel, petite-fille de madame la duchesse de Tourzel, née de Croy-d'Havré, gouvernante des enfants de France. De ce mariage sont nés :

1.° Charles-Ferdinand-Philippe, né le 19 septembre 1808;

2.° Charles-Edmond-Marie, né le 12 juin 1812;

3.° Charles-Louis-Xavier, né le 2 décembre 1814;

4.° Arthur-Charles-Paul, né le 30 décembre 1816;

5.° Charlotte - Henriette - Louise - Juliette, née le 3 avril 1819.

Branche de Beyssac, éteinte.

N. B. La branche de Beyssac, ou *Bayssac,* en Limousin, éteinte depuis long-tems, paraît avoir été formée vers le milieu du treizième siècle, par un des fils puînés (ou présumés tels), de Guillaume I de Vassinhac, chevalier. D'après cette conjecture, qui n'est pas dénuée de vraisemblance, nous commencerons sa filiation à :

III. Guy DE VASSINHAC, Ier du nom, paraît, avec ses frères, dans des titres de la chartreuse de Glandiers, des années 1254 et 1263. (Voy. *ci-devant, au degré d'Etienne III*). On lui donne pour enfants :

1.° Guillaume de Vassinhac est énoncé oncle des enfants d'Hélie de Vassinhac, dans un acte, daté du samedi après la fête de saint Nicolas de mai 1314;

2.° Bertrand de Vassinhac, chevalier, avait, ainsi qu'Hélie, son frère, des droits à Pompadour, suivant un acte de l'an 1285; il était même, suivant des mémoires domestiques, co-seigneur du même lieu. Il épousa Alpaïs, ou Alpadie, comme on l'apprend d'un acte de l'an 1315, par lequel il assigna, sur tous ses biens, une rente qu'il avait d'abord affectée sur la dot de cette dame, et qu'il avait vendue ensuite à Geoffroi Hélie, chevalier. Il eut de ce mariage:

Bertrand de Vassinhac, damoiseau, qui eut pour femme, Almodie de Livron, suivant la quittance qu'il donna, en 1311, à Jaubert de Livron, damoiseau, son beau-frère, fils d'Arnaud, et de Marie de Feragut, de la somme de soixante livres en argent et des habits, joyaux et meubles, qui avaient été promis pour dot à la même Almodie, sa femme. On ignore s'il a laissé des enfants.

3.° Hélie, dont l'article suit;

4.° Philippe de Vassinhac, est qualifié damoiseau de Montals, dans un hommage qu'il fit à l'évêque de Limoges, en 1295; uni à Hélis, sa femme,

fille de feu Jean Prevôt, et à Jean de Vassinhac, leur fils, il fit, en 1302, une vente au même prélat, qui était Renaud de la Porte; et vivait encore en 1315. (*Arch. de l'évéché de Limoges*);

5.° Etienne de Vassinhac, en 1308;

Jean de Vassinhac, chanoine d'Agen, nommé, comme témoin, dans un hommage rendu, en 1295, à l'évêque de Limoges, était probablement frère des précédents.

IV. Hélie de Vassinhac, damoiseau de Beyssac, qualifié dans la suite *chevalier*, avait des droits à Pompadour, suivant un acte de l'an 1285. Il acquit divers héritages, dans la paroisse de Beyssac, en 1295 et en 1298, et une maison, située dans celle de Saint-Bonet, en 1307. Guy Flamenc, chevalier, lui vendit, le vendredi après la fête de sainte Claire 1308, une rente en grains, mesure de Lubersac, due sur les ténements de la Sudrie et de la Chabasserie, dans la paroisse *de Viniolio*; et Guy de Guillabaud, damoiseau, fils de feu Etienne, chevalier, lui fit vente, le samedi après l'invention de Sainte-Croix, de la même année, une rente sur les ténements de la Sudrie et la Vacherie, dans la même paroisse, laquelle avait été promise en dot à Eyssaline Flamenc, sa femme, par Guy Flamenc, chevalier, son père. Il acquit de Bertrand de Troche, une rente de douze setiers de seigle, dans la paroisse de Troche, pour le prix de quinze livres *de bons tournois noirs*, par acte passé, le mercredi après le dimanche *Lætare, Jerusalem*, 1308 (v. st.), en présence d'Etienne de Vassinhac, de Guy de Bochard, et de Guillaume des Imberts. Il fit l'acquisition d'une autre rente de Guillaume *Judicis* de la Coste, par acte du samedi avant l'Epiphanie, 1310 (v. st.). Et le lundi après la fête de sainte Marie-Madeleine, 1311, Golfier de Jaubert, damoiseau, lui fit vente de tous les droits que feu Hélie de Jaubert, chevalier, son père, avait acquis de noble Guy Flamenc, chevalier, sur le ténement de la Sudrie, consistant, entr'autres, en quatre journées de corvées et soixante sols de taille et de guet, payables à la volonté du seigneur. Il ne vivait plus en 1314, suivant un acte du samedi après la fête de saint Nicolas de mai, de cette année, passé au sujet d'une contestation élevée entre Béatrix,

sa veuve, Itier de la Rivière, chevalier, et Guillaume de Vassinhac (oncle des enfants d'Hélie). Il avait épousé Béatrix de Bochard, fille de Guy de Bochard, surnommé l'Ecuier; dont il eut trois enfants;

1.° Guy, dont l'article suit;

2.° Marguerite de Vassinhac, mariée à Bertrand-Artus de Coussac, chevalier, qui donna quittance en 1326, à Guy de Vassinhac, son beau-frère, de la somme de cent livres de vingt setiers de seigle, et des meubles, robes, et joyaux, promis en dot à sa femme;

3.° Almodie de Vassinhac, épousa Jaubert de Livron, chevalier, fils d'Arnaud de Livron, aussi chevalier, avant l'an 1321.

V. Guy de Vassinhac, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beyssac, de Coussac, etc., était mineur lorsqu'il perdit son père; il fut mis sous la tutelle de de sa mère, et avait pour curateur, en 1324, Bertrand de Vigier (ou Viguier), licencié ès-lois; il reçut, avec sa mère, en 1320, une reconnaissance pour des héritages, situés dans la paroisse de Coussac; transigea, du consentement de la même dame, le vendredi, lendemain de l'Ascension, 1321, avec Guy Albert, mari de Marguerite, sœur de Jaubert de Livron; donna procuration, le mercredi avant la fête de saint Luc, 1324, à Guy de Fay (*de Fagu*), Guy Albert, Etienne de Vassinhac, Imbert de Bayssac, Audoin de Ramond et Foucher de Fay, pour gérer ses affaires, par acte passé à Toulouse, en présence de Radulphe la Fière, docteur ès-lois, d'Etienne *del Guarric*, bachelier ès-lois, etc.; enfin il acquit, le samedi après la quinzaine de Pâques, 1342, tous les biens, héritages, que Pierre et Arnaud de Cours (*de Cortibus*), frères, damoiseaux, avaient dans le bourg de la Forêt, pour le prix de deux cents livres. On ignore la date de sa mort. Il avait épousé Raimonde de l'Esperuc, fille de noble Robert de l'Esperuc, chevalier, et de N... de Labenage, suivant une quittance dotale de l'an 1324. On présume qu'il eut de ce mariage, entr'autres enfants :

Etienne de Vassinhac, évêque de Vabres, en Rouergue, dès l'an 1364; il conféra, l'an 1374, l'église

de Saint-Paul, sur la présentation d'Alixend, abbesse de Nonenque; est mentionné dans les chartes de l'abbaye de Silvanès, des années 1378 et 1396; et donna une procuration cette dernière année; assista, par procureur au concile de Pise, en 1409; et mourut, suivant Chenut, le 24 novembre 1412.

Armes : d'azur à la bande d'argent, cousue de sable. Supports: deux sauvages,

---

JAUBERT (DE), en Périgord, en Angoumois et en général dans toute la Guienne, en Champagne, en Lorraine, etc. (1). Cette maison, originaire du Limousin, est d'ancienne chevalerie, et tient, de tems immémorial, un rang distingué dans l'ordre de la noblesse, par son ancienneté, une longue suite d'importants services militaires, de grandes possessions, et un grand nombre de bonnes alliances. Le nom de Jaubert a été illustré dès le douzième siècle, par un grand-maître de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, et ses premiers auteurs connus, figurent avec avantage dans les chartes du Limousin dès le même siècle et dans le siècle suivant (2). Gerald et Pierre de Jaubert, frères, vivaient vers l'an 1206, avec Imberge de Nantiac, leur mère, étaient déjà décorés de la chevalerie, en 1221. On trouve des preuves de services militaires rendus à l'état par leurs descendants, dès le règne de Philippe de Valois. Pierre et Guillaume

---

(1) Le nom de Jaubert est patronimique, c'est-à-dire un nom de baptême, devenu nom de famille. Son orthographe varie souvent dans les titres français, et encore plus dans les latins: on le trouve écrit, *Jaubert, Jouber*, *Jauber*, *Jobert,* etc.; et en latin, *Jaubertus*, *Jalbertus*, *Joubertus*, *Josbertus*, *Jotbertus*, *Gaubertus*, *Gausbertus*, *Gosbertus,* etc.

(2) Il n'est question ici que de la filiation suivie de la maison de Jaubert. Quant à son nom, il est certain qu'il est connu bien long-tems avant le douzième siècle. Dom Mabillon fait mention dans sa Diplomatique, page 574, d'un seigneur, nommé Jaubert (*Jalbertus*), qui souscrivit, avec plusieurs autres seigneurs, le testament de Pons-Raimond, comte de Toulouse et de Rouergue, l'an 960, etc.

de Jaubert servaient dans les guerres anglaises, l'un, en 1338, et l'autre, en 1347. Golfier de Jaubert servait en qualité d'écuyer, en 1338, suivant une quittance de ses gages militaires, qu'il donna à Renaud Croulebois, trésorier des guerres, le 4 décembre de cette année. Guillaume de Jaubert, aussi écuyer, servait en Poitou et en Saintonge, sous le gourvernement de monseigneur Jean de Clermont, suivant une quittance qu'il donna à Cognac, le 20 juillet 1354. Pierre et autre Pierre de Jaubert, père et fils, seigneurs de Nantiac, étaient parvenus l'un et l'autre au grade de chevalier, dans le quatorzième siècle, etc.

Elle a contracté des alliances directes avec les maisons d'Abzac-de-la-Douze, des Achards-de-Joumard, d'Aix, ou d'Aytz, de Saint-Astier, d'Aubusson, d'Aydie, de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, de Berlaymont, de Bonneval, de Brie, de Carbonnières, de Castelnau, de Chabans, de Coignac, de Cosnac, de Cotentin-Tourville, de la Cropte, de Durfort-de-Civrac, de Foucauld-de-Lardimalie, de Saint-Gelais, de Gimel, de Gourdon-de-Genouillac, de Joussineau, de Lambertie, de Lastours, du Lau, de Lestrade, de Lubersac, de Neuville, de Noailles, de Pompadour, de Pons-Saint-Maurice, du Puy-de-Brémont, de Raimond, de Saintours, de Salignac-de-Fénélon, de Saulx-Tavannes, de Talleyrand, de la Tour, de Vaucocour, de Villelume, et d'un grand nombre d'autres, pour la plupart d'origine chevaleresque, etc.

Cette maison a formé plusieurs branches, dont la plupart sont éteintes : celles qui subsistent encore reconnaissent pour leur fondateur ou père commun, Audoin de Jaubert, chevalier, seigneur de la Rochejaubert, de Nantiac, etc. vivant encore au commeneement de quinzième siècle, lequel laisse deux fils : 1.° Golfier de Jaubert, Ier du nom, seigneur de la Rochejaubert, tige des branches de l'Etang, de la Faye et des Vallons, qui subsistent encore ; et 2.° Bernard de Jaubert, qui épousa, vers l'an 1420, Marie de Saint-Astier, dame et héritière des terres d'Allemans, Saint-Séverin, Montardit, Montagrier, Marouates et des Rivières. De ce mariage naquirent trois fils : 1.° Hélie de Jaubert, tige de la branche des seigneurs d'Allemans, éteinte dans la maison du Lau : 2.° Roger, auteur des seigneurs de Saint-Sé-

verin et Saint-Gelais, fondus dans la maison de Talleyrand ; et 3.° Audoin de Jaubert, dont descendaient les seigneurs, vicomtes de Nantiac, qui ont fini dans la maison de Bonneval.

Outre ces branches dont l'origine est connue, et sur lesquelles on a des renseignements certains et positifs, on en trouve plusieurs autres, telles que celles de Barrault, de la Bastide, des Vallons, de Rassiols, etc., dont la séparation d'avec la souche, remontant aux douzième et treizième siècles, il n'est pas facile d'en connaître l'époque précise, à cause de la perte que la plupart des familles de la Guienne firent de leurs papiers, lorsque cette province fut occupée par les Anglais.

Parmi les nombreuses possessions qui sont entrées successivement dans la maison de Jaubert, soit en Périgord, soit dans d'autres provinces, on remarque plusieurs anciennes châtellenies et des terres titrées, telles que les comtés de Bourzac et d'Allemans, la vicomté de Nantiac, les baronnies de Saint-Séverin, de Juvenie, etc.

Avant de donner la filiation suivie de cette maison, on rapportera, par ordre chronologique, les noms des sujets qu'il n'a pas été encore possible de rattacher suffisamment aux degrés, qui vont suivre.

Guillaume de Jaubert (*Jausbert*), frère et héritier de Wauthier de Jaubert, confirma, au mois de juin 1248, le legs fait par son frère, de onze journaux de terre, *au finage d'Escuir*, à l'abbaye de Saint-Sauve (1); et ne vivait plus en 1270, suivant un acte de vente faite à la même abbaye, par Gilles de Campignelles, et Marguerite, sa femme.

Hélie de Jaubert, chevalier, seigneur du château inférieur de Pompadour, et dame Marguerite, sa femme, firent don, au mois d'août 1260, aux chartreux de Glandiers, en Limousin, des lots et ventes de tous les biens que les religieux de ce monastère avaient acquis dans leur fondalité (2).

---

(1) *Cartul. de l'abb. de Saint-Sauve, ou Saulve, à Montreuil-sur-Mer.*

(2) *Extr. du Cartulaire de Glandiers, dans le portef.* 186 *de Gaignières, fol.* 301.

Guillaume de Jaubert (*Jauberti*), chevalier de la *Gualamacha*, et Pierre de Jaubert, damoiseau, son fils, sont nommés dans un acte de l'an 1275(1).

Adémar de Jaubert était chanoine de l'église de Limoges, en 1304 (2).

Golfier de Jaubert, seigneur de Pompadour (en partie), damoiseau, fit un accord, le mardi après la fête de saint Jean-Baptiste 1308, avec Gerard Quintin, prieur de la chartreuse de Glandiers (3); il était fils d'Hélie, et avait épousé Galienne, dont il eut, entr'autres enfants, une fille, appelée *la Comptor*, mariée, en 1320, à Guillaume Radulphe, damoiseau de Lubersac, suivant la quittance de sa dot, datée du mardi, jour de saint Blaise, de la même année.

Golfier de Jaubert (*Gauffier Joubert*), écuyer, donna quittance de ses gages militaires, à Renaut Croulebois, trésorier des guerres, le 4 décembre 1338. Son sceau représente *trois tours ouvertes et crenelées* (4).

Denis de Jaubert (*Jobert*), écuyer, donna quittance à Jean Chauvel, de douze livres, pour ses gages, le..... décembre 1347 (5). On voit sur son sceau, *trois cerises* (ou quelque chose d'approchant), avec la queue *sur une bande*.

Pierre de Jaubert, autrement du Repaire (*de Ripario*), damoiseau, acensa, le 19 octobre 1355, tant en son nom, que celui de Giraud, son frère, dont il se portait pour procureur, un héritage situé à Puycibot (6).

Giraud de Jaubert, damoiseau du Repaire, de Saint-Priest-lès-Fougères, acquit, le 9 août 1360, de Guillaume Colomb, damoiseau, plusieurs rentes sur les mas de la Salle, *Groslator*, etc. (7).

---

(1) *Arch. de l'abb. de Grandmont, liasse de l'*Escluse Espagne, *dans Gaign., ibid.*, *fol.* 361.

(2) *Gaign.*, *ibid.*, *fol.* 38, *à la Bibl. du Roi.*

(3) *Extr. des titr. de Glandiers, dans le portef.* 186 *de Gaign.*, *fol.* 310.

(4) *Bibl. du Roi, manusc. de Colbert, vol.* 137, *coté : Recherches de l'anc. nobl. de France, part.* 1, *p.* 20.

(5) *Ibid.*, *pag.* 19, *verso.*

(6) *Rég. de Boherii, not. conserv. autrefois dans le cab. de* M. de l'Epine, *subdélégué à Limoges.*

(7) *Ibid.*

Bernard de Jaubert fut présent, le 3 des ides de novembre 1374, au contrat de mariage de Raimond du Tillet, damoiseau de la paroisse de Ladinhac, en Angoumois, avec demoiselle Marie de Haufaye (1).

Jean de Jaubert, damoiseau, capitaine de Château-Chervix, en Limousin, en 1380 et 1382, donna quittance, le 20 octobre de cette dernière année, de la somme de dix-huit livres, pour une année de l'acensement qu'il avait fait de la prévôté de ce château (2).

Regnaud de Jaubert, damoiseau, seigneur du Repaire et de *la Quintance* (probablement fils de Giraud ci-dessus), loua, le 25 janvier 1393 (v. st.), un pré situé au territoire *de las Mandelessas*, (3); et acquit, le 27 février 1396 (v. st.), de Bernard Sulpice, damoiseau de Jumilhac, une rente à asseoir en la châtellenie de la Roche-Abeille (4). Il épousa, la même année, Marie, *dite* Mariote d'Aixe, fille d'Itier d'Aixe, damoiseau, suivant une quittance dotale, du 31 juillet 1396 (5).

Golfier, ou Gouffier de Jaubert, damoiseau, procureur fondé de dame Marguerite de la Dixmerie, sa mère, afferma pour huit ans, le 13 août 1396, des terres, prés et autres héritages, situés entre Saint-Jean-Ligoure et Saint-Priest, en présence d'Aimery-de-Saint Jean, damoiseau ; et passa divers actes, en 1397, 1405, 1408, 1410, etc. (6); il fit donation, le 13 mai 1405, à Pierre Botier, de tout ce qu'il possédait à la Salle, dans la paroisse de Saint-Jean-Ligoure; acensa, le 1er juillet 1408, comme héritier pour le tout, de Guillaume de Lur, damoiseau, le clos de Lur, situé dans le territoire de Saint-Jean-Ligoure; il acensa aussi, au nom de sa mère, divers héritages, dans la même

---

(1) *Arch. de M. du Tillet.*

(2) *Arch. du château de Tourdonnet. — Recueil de D. Villevieille, à la Bibl. du Roi.*

(3) *Regist. de Bermondet, not. conserv. autref. dans le cab. de M. de l'Epine, à Limoges.*

(4) *Rég. 1er. de P. de Rupe, not. extr. cité dans le Rec. de D. Villevieille.*

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

paroisse, le 29 juin 1408, le 30 mai 1410, etc.; et vivait encore le 12 juillet 1433, ayant pour fils :

Gauvain de Jaubert, damoiseau, faisant tant pour lui que comme procureur de Golfier de Jaubert, damoiseau, son père, et demeurant à Montfaucon, au diocèse de Poitiers, vendit, le 12 juillet 1433, tout le droit qu'il avait sur un jardin situé au bourg de Saint-Jean-Ligoure, pour le prix de quatre réaux d'or. Il est sans doute le même que *Govin de Saint-Jean*, damoiseau, qui reçut, le 15 mars 1444, de Jean de la Place, une quittance de quarante réaux d'or.

Martial de Jaubert, damoiseau, ne vivait plus le 2 juin 1434; il laissa deux fils nommés Louis et Jean (le dernier né en 1412), qui firent, de concert, l'échange d'une maison, avec Jean de la Place, le 2 juin 1434; et firent un accord avec le chapitre de Saint-Germain, en Limousin, le 11 juillet 1453. Louis, qui était l'aîné, demeurait à Aigueperse, où il fit son testament, le 17 mars 1459, en faveur de Jean, son frère, n'ayant pas laissé d'enfants de dame Luce de Béchade, sa femme, fille de noble homme Jacques de Béchade, chevalier.

Jean de Jaubert, qualifié noble homme et seigneur de la Grange, souscrivit, le 4 juillet 1464, le partage de la succession de feu noble homme Perrot de la Lande, et de dame Hélène du Plessis, sa femme, fait entre Maurice de la Lande, écuyer, seigneur de Lavau, de Buxière-Poitevine, d'une part, et nobles Jean de la Lande, écuyer, seigneur de Buxerolle, François et Jeanne de la Lande, frères et sœur; et fut témoin d'un accord fait entre les mêmes, le 10 octobre 1470.

Jean Jaubert, damoiseau, seigneur de la Domengie, dans la paroisse de Saint-Robert, au diocèse de Limoges, capitaine du château d'Aixe, même diocèse, reconnut, le 9 juillet 1487, devoir une somme d'argent, à un bourgeois de Limoges, pour fin de compte. Il avait épousé noble Mundine de Boysseulh, comme on l'apprend par une vente qu'il fit en 1489, de diverses censives, à dame Catherine de Royère, veuve d'Arnaud, seigneur de Hautefort et de Thénon.

Jean de Jaubert, damoiseau d'Aigueperse, obtint une sentence des assises de ce lieu, contre Louis Charrières, le 9 avril 1492.

Jean, fils de Pierre de Jaubert, seigneur de la Quille, servit avec les nobles des ban et arrière-ban des pays, et comté de Saintonge, en deçà la Charente, convoqués par le lieutenant du sénéchal, et reçus le 18 janvier 1496.

Barthélemi de Jaubert, chevalier de Perpignan, est connu par plusieurs quittances de ses gages militaires, qu'il donna au trésorier et receveur-général des finances ès pays de Languedoc, Lyonnais Forez et Beaujolais, entr'autres les 31 mai 1494, 1er mars 1499, et le 11 avril 1509.

Mathurin de Jaubert, écuyer, fut pourvu, le 4 janvier 1517 (v. st.), de l'office *de condestable* de la porte et citadelle de la ville de Novare, en Italie, par lettres d'Odet, comte de Foix et de Comminges, seigneur de Lautrec, maréchal de France, gouverneur de Guienne, et lieutenant-général du roi, en Italie, en vertu du pouvoir qu'il en avait reçu.

Cécile de Jaubert, dame de Lavergne de Tourtron et de Saint-Simeux, était mariée avant l'an 1508, à Claude de Sainte-Hermine, écuyer, seigneur du Fa, Marsac, etc.; et vivait encore en 1530.

Françoise de Jaubert, épousa Charles de Chabot, seigneur de Sainte-Foy, nommé dans un acte de 1544, et mort avant 1573, fils de Charles de Chabot, baron de Jarnac, et de Madeleine de Puyguyon, sa seconde femme.

Jeanne de Jaubert, femme de Bernard de Châteauneuf, écuyer, seigneur du repaire noble de Narbonne, fut mère de Claude de Châteauneuf, mariée, le 14 novembre 1574, à Jean de Raymond écuyer, seigneur de la Ferrière, de Bellevue, etc.

Renée de Jaubert, dame de Nieuil, en Poitou, de Poueaulx, etc., épousa, le 12 juin 1581, Jean de Grain-de-Saint-Marsault, seigneur de Peudry.

Frontone de Jaubert était mariée, vers l'an 1600, à Jacques de Lubersac, écuyer, seigneur de Cinac; et vivait encore en 1636.

Quoique la filiation suivie de la maison de Jaubert, ne commence, à la rigueur, qu'à Bernard I, l'ordre chronologique exige qu'on fasse précéder le premier degré, d'une notice sommaire sur quelques sujets qui appartiennent évidemment à la branche dont il est le

chef, et dont les uns doivent avoir été ses oncles et les autres ses frères. On peut mettre au nombre des premiers :

1.° Gerard, ou Geraud de Jaubert, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, florissait avant le milieu du douzième siècle. Guillaume de Tyr a conservé, dans son histoire (1), la mémoire de cet illustre chevalier. Il y rapporte, que Boëmond, prince d'Antioche, laissant, pour héritière, une fille unique, il fut résolu entre lui, Foulques, roi de Jérusalem et les princes de l'Orient, d'appeler à cette seigneurie Raimond, fils de Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, en le mariant à cette princesse. Comme ce mariage pouvait être contrarié par les autres souverains, qui avaient des prétentions sur la principauté d'Antioche, il fut jugé à propos d'appeler secrètement Raimond, et de le faire passer *incognito* en Orient ; pour y mieux parvenir, on imagina d'envoyer, en secret, des ambassadeurs pour traiter la chose de vive voix ; parmi ceux-ci, ajoute l'historien, fut expédié *Gerard* de Jaubert, (qu'il appelle *Jebert*, frère hospitalier). Outre cette autorité de Guillaume de Tyr, on peut voir encore ce qu'en ont écrit Mathieu Paris (2), et Orderic Vital (3).

Cette députation ne fut faite qu'après l'an 1130, attendu que, l'an 1137, Raimond n'était même pas à Antioche, mais avait soutenu une guerre avec l'empereur de Constantinople, ainsi que le rapporte Orderic (4).

Un historien de l'ordre (5), s'est cru permis d'attribuer cette honorable mission au grand-maître Jaubert,

---

(1) *Hist.*, *l.* 14, *c.* 9, *p.* 857, *et l.* 20, *p.* 864.
(2) *Hist. ad ann.* 1230.
(3) *Hist. eccl.*, *l.* 13, *p.* 914.
(4) Le mariage de Boëmond II, prince d'Antioche, ne peut être antérieur à l'année 1126. Quant à Constance, sa fille, il est certain qu'elle n'était pas nubile à l'époque des accords négociés par le chevalier Jaubert, selon Paoli. Elle ne fut, en effet, mariée qu'après 1135, et même 1137, si, comme le dit le même auteur, il n'avait point encore paru à Antioche avant cette année. Ce qui s'accorde encore avec l'âge de la princesse, qui ne dut être nubile (comme en Orient), qu'en 1139 ou environ, c'est-à-dire à l'âge de onze à douze ans.
(5) M. l'abbé de Vertot, *Hist. de Malte*, *t.* 1, *l.* 2, *p.* 182.

qui ne fut élu chef, ou supérieur de la milice sacrée qu'en 1170. Il serait peu vraisemblable, que ce dernier ayant été, à la fleur de l'âge, chargé d'une mission aussi délicate, eût encore été vivant quarante ans après, et élu chef de l'ordre. La dificulté qui s'y trouve, serait plutôt de ne faire de deux sujets aussi différents, qu'une seule et même personne (1).

2.° Bernard de Jaubert ne prend, dans ses actes, que le titre *de prêtre de Ségonzac*, en Limousin; il fut témoin d'une donation faite par Golfier, seigneur de Lastours, à Roger, abbé de Dalon, entre 1120 et 1159 (2); et d'une autre qui fut faite, vers le même tems, par Pierre de Felets (3).

3.° Bernard de Jaubert, qualifié prêtre *de Nomacho*, ou *Nonacho,* assista à l'avant - dernière de ces donations.

Une tradition immémoriale, conservée dans la famille, l'ordre de tems et diverses circonstances autorisent à croire que les trois frères ci-dessus, avaient, outre Bernard Ier, qui formera le premier degré de cette généalogie, un autre neveu, dont l'article suit :

N.... de Jaubert (4), grand - maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, que l'auteur de l'Art de vérifier les Dates, surnomme de *Syrie*, sans doute, parce qu'il était né en Palestine, dans un voyage que ses parents

---

(1) Jaubert, Joubert, ou Josbert, le Grand-Maître, s'intitulait ainsi dans ses chartes, et tel était son nom propre. Le chevalier, expédié en occident, se nommait, suivant Guillaume de Tyr, Gerard de *Jebert*. Quant à ce nom de *Jebert*. ou comme dit Bosio, de *Zebert*, il est évident que c'est une altération de *Jobert*, ou *Josbert*. L'historien cité, dont nous venons de rapporter les expressions, dit formellement que c'était, non pas son nom, mais son surnom. (*Voyez sur ce chevalier*, Bosio, *Stor.*, *tom.* 1, *l.* 4, *p.* 117. — Et P. A. Paoli, *dell origine del ordine di S. Giovan-Battista Gerosol.*, 413, *impr. Romæ* 1781. *in*-4°.)

(2) *Cartul. de Dalon, fol.* 6, *dans le rec. de Gaign.*, *portef.* 200, *fol.* 8.

(3) *Ibid.*, *fol.* 12.

(4) Quelques auteurs lui donnent pour prénom *Jean*, et le nomment indifféremment, *Jaubert*, *Joubert*, *Jobert* et *Josbert*. (*Voyez* sur ce grand-maître, *l'hist. de Malte*, par l'abbé de Vertot, *tom. I*, *pag.* 178 *et suiv.* — Naberat, *in-fol*, *pag.* 11. Bosio, Paoli, etc.

avaient fait à la Terre-Sainte, succéda, en 1170, au grand-maître *Castus*, ou *Gastus*; il fut, *dit* M. l'abbé de Vertot, un prince aussi sage, et aussi habile dans le gouvernement, que grand capitaine. Le roi Amauri lui ayant confié, en 1172, la tutelle de son fils Baudoin et la régence du royaume de Jérusalem, il s'acquitta parfaitement de ce double emploi. Il écrivit en 1174 à Henri, archevêque de Rheims, pour l'engager à établir, dans son diocèse, une maison d'hospitaliers; et accorda à son ordre, en 1176, un privilége, relativement à l'usage du pain blanc. L'abbé de Vertot place sa mort en 1179; mais des chartes rapportées par le P. Sébastien Paoli, montrent que ce grand-maître avait cessé de vivre au mois d'octobre 1177.

Raimond de Jaubert et Gerard, son frère, étaient contemporains, et sans doute proches parents de Bernard I.

I. Bernard DE JAUBERT, Ier du nom, damoiseau, par lequel on commencera la filiation de cette maison, vivait vers le milieu du douzième siècle, et peut avoir été frère du grand-maître. Il fit donation (1) en présence de témoins, à l'abbaye de Dalon, en Limousin, d'une vigne située au lieu appelé le Noyer-Maurel (*de nogerio Maurel*); et assista, comme témoin, avec Hélie de la Tour, à une autre donation, faite vers le même tems, et à la même abbaye, par Foulques *du Terrier*, du droit qu'il avait sur la terre de Chantegrel, ou *Chantagreu* (2). On ignore le nom de sa femme: mais on juge, par l'ordre des tems, qu'il a dû être père de :

II. Pierre DE JAUBERT, Ier du nom, damoiseau, vivait après le milieu du douzième siècle. Il épousa Imberge ou Imbergie, de Nantiac (*Nanteac*), qui selon les apparences, était ou devint héritière de la terre de ce nom (3), qu'elle apporta à son mari, dont les descendants l'ont conservée pendant plus de six cents ans. On apprend par un titre d'environ l'an 1260, (4) qu'il

---

(1) *Extrait du Cartul. de Dalon, dans la collec. de M. de Gaignières, à la Bibl. du Roi, portef.* 200, *fol.* 191.
(2) *Ibid.*, *fol.* 190.
(3) *Ibid.*, *fol.* 200.
(4) *Ibid.*

était déjà mort, et qu'il avait laissé de son mariage, entr'autres enfants :

1.° Gerald, dont l'article suit ;

2.° Pierre de Jaubert, chevalier, fit, vers l'an 1206, conjointement avec Imberge, sa mère, et Gerald son frère aîné, une donation à l'abbaye de Dalon ; il donna, avec ce dernier, à la même abbaye, vers l'an 1216 (1), tout le droit qu'il avait sur la terre d'Adémar Radulfe, *au port des Ormes*, et sur les dîmes de la paroisse de Saint-Médard, et en outre une vigne, cultivée par Pierre Ugon. Il prenait déjà la qualité de chevalier, en 1221, suivant une autre donation qu'il fit avec son frère, à la même abbaye.

Vers le même tems vivait :

Bernard de Jaubert, chanoine de Saint-Yrier, et recteur de l'église de Preissac, connu par un acte de l'an 1239 (2).

III. Gerald, ou Geraud DE JAUBERT, chevalier, fit donation à l'abbaye de Dalon, vers l'an 1206, avec Imberge de Nantiac, sa mère, alors veuve, et avec Pierre de Jaubert, son frère, d'une émine de froment, payable chaque année, sur le moulin de *Ylia pour le salut de l'âme*, dit-il, *de feu Pierre de Jaubert, son père*. Il prend la qualité de chevalier, dans une donation qu'Etienne de Bertrand, Agnès, sa femme, et Hugues, leur fils, étant à Exideuil, firent à la même abbaye, le 3 des ides de juin 1207, d'une maison qu'ils avaient à Preissac (3); l'année suivante, ou environ, il assista, comme témoin à une autre donation faite à cette abbaye, par Guillemette Malmiros, femme de Guichard de Born (4). Uni à Pierre son frère, à Adémar Bordas et à Adémar Malmiros, il donna à la même abbaye de Dalon, vers l'an 1216, tout le droit et domaine qu'il avait sur la terre d'Adémar Radulfe, *située près du port des Ormes*,

(1) *Extrait du Cartul. de Dalon*, *fol.* 203.

(2) *Ibid.*, *fol.* 206.

(3) *Ibid.*, *fol.* 200.

(4) *Ibid.*, *fol.* 201.

et sur les dîmes des terres que les religieux avaient dans la paroisse de Saint-Médard, en présence des abbés de Cadoin et de Tourtoirac, etc. (1). Enfin, il est nommé, avec Pierre, son frère, qualifiés l'un et l'autre, chevaliers, dans une charte de Ramnulfe, évêque de Périgueux, de l'an 1221, à laquelle assistèrent, comme témoins, Pierre Hugues, ou Hugon, Pierre Vigier, Jean d'Exideuil, chevaliers, Audoin de Neuville et autres (2). On ignore le nom de sa femme, et la date de sa mort; mais on juge, par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il fut père de :

1.° Jean de Jaubert, dont l'article suit ;

2.° Bernard de Jaubert, chevalier, fut choisi, en 1271, pour arbitre d'un différend, élevé entre nobles hommes Pons de Gourdon, et Guibert, ou Gilbert de Thémines, au sujet d'une portion du château de Gourdon, que ce dernier réclamait au nom de sa femme (3).

IV. Jean DE JAUBERT, prend la qualité de seigneur de Nantiac, dans un acte de l'an 1263 (4). On ne connaît pas le nom de sa femme ; mais il est probable qu'il fut père de :

1.° Adémar, dont l'article suit ;

2.° Audoin de Jaubert, assista Olivier de Jaubert, son neveu, à son contrat de mariage, en 1299.

V. Adémar, ou Aimar DE JAUBERT, donzel, ne vivait plus en 1299, suivant le contrat de mariage d'Olivier, son fils, dans lequel il est rappelé. Il laissa d'une alliance inconnue :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Olivier de Jaubert, donzel, épousa, par contrat du 5 des calendes de mai 1299, demoiselle Agnès de Neuville, fille de Geoffroi de Neuville, che-

---

(1) *Extrait du Cartul. de Dalon*, *fol.* 203.

(2) *Ibid.*, *fol.* 214.

(3) *Arch. du bur. des financ. de Montauban, somme de l'Isle, fol.* 1142.

(4) *Titre conservé autref. dans les arch. de Nantiac ; cité dans les notes généal. de M. de Sensenac.*

valier, et de dame Marie de Plaigne; elle était alors veuve de Gerald de la Falécie, donzel. Son père lui constitua, pour sa dot, une somme de huit vingt livres *bretonnes,* dont se rendirent cautions Aymeric de Laporte, chevalier, seigneur de Rouffiac, Pierre de Grégoire, bourgeois d'Exideuil et Hélie de Neuville, donzel (1). De ce mariage naquit:

Hélie de Jaubert, damoiseau, seigneur de Nantiac, vendit, en 1329, à Aimar de Lestrade, des rentes qu'il avait dans le mas de l'Arnolfie, paroisse de Sarrazac (2). Il paraît qu'il mourut sans enfants, et que sa succession passa à Pierre de Jaubert, son cousin germain.

VI. Pierre de Jaubert, IIe du nom, chevalier, est rappelé, comme défunt, dans l'acte de la constitution dotale, faite à Alix, sa fille (3). Il avait épousé une dame, nommée Almode, ou Meyse, dont il eut entr'autres enfants:

1.° Pierre III, dont l'article suit;
2.° Gerald de Jaubert, chapelain de Saint-Paul, au diocèse de Périgueux, en 1312;
3.° Alix de Jaubert fut mariée à Aymeri la Chèze (4), par contrat passé en présence de Guy Foucher, chevalier, le mercredi avant la conversion de saint Paul, 1312 (v.st.).

VII. Pierre de Jaubert, IIIe du nom, chevalier, vendit, en 1338, des rentes qu'il avait dans la paroisse d'Angoisse, et dans la fondalité de messire Guillaume de la Marche, seigneur de Châteaubouchet (5), et ne vivait plus en 1342, suivant un acte passé par Jean,

---

(1) *Titre orig. tiré des arch. de Nantiac, vu par l'auteur du présent mémoire.*

(2) *Arch. du château de la Cousse.*

(3) *Arch. du château de Lastours.*

(4) *Ibid.*

(5) *Arch. du château de la Cousse. Acte reçu par Aymar Berti, notaire.*

son fils, dans lequel il est rappelé (1). Il avait épousé, vers l'an 1320, demoiselle N.... de Lastours, sœur de noble et puissant homme Golfier de Lastours, chevalier, seigneur de la châtellenie, ou baronnie de ce nom, de Saint-Yrier, Coussac, Bessous, etc. (2), dont naquirent entr'autres enfants:

1.° Audoin, dont l'article suit;

2.° Pierre de Jaubert, chevalier, seigneur de Nantiac, de Saint-Yrier, et en partie de Lastours, etc., né en 1330, est nommé dans le testament de Golfier, seigneur de Lastours, son oncle, du jeudi après la fête de l'annonciation de la Vierge, 1354, par lequel le testateur lui légua la terre de Saint-Yrier, lui substitua Jean de Gain, chevalier, aussi son neveu, et le substitua lui-même à Jean de Gain, pour la terre de Lastours, à la charge de porter ses nom et armes (3). Bientôt après, ayant eu un différend avec le même Jean de Gain, son cohéritier, il choisit pour arbitre, le 16 septembre de la même année, noble Olivier Flamenc, chanoine de Périgueux. Par le jugement qui intervint, Pierre de Jaubert eut pour son partage, tout ce qui avait appartenu à Golfier son oncle, à Saint-Yrier et à Coussac; ainsi que tout ce que possédait feu messire Giraud de Lastours, à Bessous, sauf le douaire de dame Isabelle de Laporte, veuve du même Golfier, seigneur de Lastours (4); il fit, le même jour, un accord avec Jean de Gain et Geoffroi de Champagne, chevalier, par lequel ces deux seigneurs lui cédèrent toutes leurs prétentions sur la châtellenie de Lastours. Il servait en 1355, en qualité d'écuyer, sous le gouvernement de monseigneur le comte de Clermont, suivant une

---

(1) *Extr. d'un anc. répertoire des titr. de la Cousse, écrit en patois.*

(2) *Arch. des châteaux de Lastours, de Linars et de Saint-Martin-Lars.*

(3) *Arch. du château de Lastours, Rec. de D. Villevieille, à la Bibl. du Roi.*

(4) *Ibid.*

quittance de quatre-vingts livres, sur ses gages, qu'il donna, à Limoges, le 25 septembre de cette année, à Jean Chauvet, trésorier des guerres (1); il reconnut, par acte du 2 janvier 1355 (v. st.,) devoir à un sellier de Limoges, trois deniers d'or, pour une selle bien garnie, qu'il lui avait faite (2); l'année suivante, et le 14 des calendes d'août, il se rendit caution des clauses matrimoniales d'Isabelle Flamenc, fille de noble homme Hélie Flamenc, chevalier, co-seigneur de Bruzac, avec Jaubert Flamenc, damoiseau, seigneur de Condat (3), etc.; consentit, le 5 août 1361, en faveur d'un pelletier, une obligation de seize deniers et demi d'or, pour une fourrure (4). Enfin il vivait encore en 1366, suivant une investiture qu'il accorda, conjointement avec Guichard de Bechade, damoiseau, le dimanche après l'octave de saint Michel de cette année, pour des fonds situés dans leur mouvance (5): Pierre de Jaubert prend dans cet acte, la qualité *de seigneur, en partie, de Lastours, Nantiac et Bessous.* Il laissa d'une femme, dont on ignore le nom;

Olivier de Jaubert, damoiseau, qualifié *seigneur de Bessous*, reconnut, par acte du 17 mai 1386, devoir la somme de vingt-six livres quatre sols à un bourgeois de Limoges; et, pour sûreté de cette somme, il en donna caution, et mit en gage un bassinet avec sa cotte de maille, une cuirasse d'acier, *unam possam* fine, garnie de satin, avec trois boucles d'argent, et une houpelande longue, doublée de drap de *yranga et*

---

(1) *Bibl. du Roi, fonds de Colbert, vol.* 137, *part.* 2, *fol.* 329, *verso.* Au bas de cette quittance était son sceau, représentant *une espèce de tour, ou un R couronné, entre trois coquilles; et un chef, chargé de trois fleurs de lys.*

(2) *Orig. conservé autrefois dans le cab. de M. de l'Epine, à Limoges.*

(3) *Arch. de l'abbaye de Peyrouse.*

(4) *Cab. de M. de l'Epine, à Limoges.*

(5) *Bibl. du Roi, fonds de Gaign., vol.* 668, *fol.* 165.

de bruneta (1). Il fut témoin d'une obligation faite, le 13 septembre 1393, par noble homme Aimery de Rochechouart, seigneur de Mortemart, sénéchal de Limousin (2), et fit son testament le 10 août 1404, par lequel il institua son héritière universelle Galienne de Jaubert, sa fille, et lui substitua, en cas de mort sans enfants, le plus proche du sang, chacun selon sa ligne, soit paternelle, soit maternelle (3).

Galienne, ou Galianne de Jaubert, fut mariée à noble Pierre de Bruchard, avec lequel elle vivait encore en 1408, suivant un acte du 4 janvier de cette année (v. st.), dans lequel elle est énoncée fille et héritière d'Olivier.

3.° Jean de Jaubert, qualifié dans la plupart de ses actes, chevalier de Noblac, ou Saint-Léonard (*de Nobiliaco*), est nommé avec sa femme, et énoncé fils de feu Pierre de Jaubert dans une vente, faite en 1342; il accorda, le 5 novembre 1355, à Jourdain de Penavayre, damoiseau, la faculté de réméré pour deux ans, au prix de la vente qu'il lui avait faite de certaines rentes sur les mas de *Chemesavas*, en la paroisse de la Galamache, de Corbrac, ou Corbiac, dans celle de Panasol, et des Escures, paroisse de Saint-Martin de Terrasson; en présence de Guy Amalvin, damoiseau de Saint-Paul (4); il acquit, le 3 mars de l'année suivante, d'Imbert du Palent, une rente sur la dîme du bourg de Moissanes (5), se fit déchar-

---

(1) *Regist. de P. Bermondet, notaire, autref. dans le cab. de M. de l'Epine, à Limoges.*

(2) *Ibid.*

(3) *Arch. du château de Saint-Martin-Lars — Rec. de D. Villevieille. — Voyez aussi l'extr. d'un petit registre de Brevis, notaire, dans le vol.* 668 *de Gaign., fol.* 115, *à la Bibl. du Roi.*

(4) *Reg. de Boherii, not. cab. de M. de l'Epine, subdél. à Limoges.*

(5) *Même regist., ibid.*

ger, le 31 janvier 1358 (v. st.), d'une somme de neuf cent quarante-six florins d'or, que le commandeur de Mortreuil lui avait donnée en dépôt (1) ; assista, à un acte le 19 août 1362, et vivait encore le 30 octobre 1370, père de deux enfants, qui suivent, qu'il avait eus de son mariage avec Agnès de Marzel (*Marzela*, *ou Marzela.*)

a. Androuin (ou plutôt Andoin) de Jaubert, damoiseau, reçut, le 13 septembre 1393 (2), une obligation de certaines sommes, qui lui étaient dues, pour fin de compte, de la part de noble homme Adémar de Robert, chevalier, seigneur de Saint-Jal ; et avait cessé de vivre le 9 mai 1416, suivant une quittance donnée par Guillaume de Mouren, son héritier, à noble Louis du Breuil, damoiseau.

b. Jeanne de Jaubert, mariée, avant l'an 1370, à Guinot de la Tour, autrement de Combornière, damoiseau (3).

On peut aussi mettre au nombre des enfants de Pierre III de Jaubert, Guillaume de Jaubert, chevalier, qui assista comme témoin à une quittance donnée au château d'Exideuil, le 10 avril 1347, par Guillaume de Chaumont, damoiseau, à Hélie Flamenc, chevalier (4).

Guillaume de Jaubert servait, en 1354, en qualité d'écuyer, en Poitou et en Saintonge, sous le gouvernement de monseigneur Jean de Clermont, suivant une quittance de ses gages datée de Coignac, le 10 juillet de la même année (5). On apprend, par

(1) *Reg. de Borsaudi*, *not. ibid.*
(2) *Reg. Bermondet*, *not. ibid.*
(3) *Reg. de Boherii*, *not. ibid.*
(4) *Arch. du château de Marquessac.*
(5) *Manuscr. de Colbert*, *à la Bibl. du Roi*, *vol.* 138, *fol.* 382. Cette quittance est scellée d'un sceau, représentant *une bande coticée*, *chargée de deux étoiles.*

des lettres du roi Jean, données à Paris au mois de septembre suivant, que Guillaume de Jaubert fut fait prisonnier par les Anglais, et conduit au château de Lusignan, où il demeura long-tems enfermé (1). Enfin, on voit dans un acte du 22 octobre 1361, que le même Guillaume de Jaubert, ou le précédent, qualifié *chevalier*, et *habitant à Saint-Jean-Ligoure*, reconnut devoir dix-huit deniers d'or, à un marchand de Limoges, pour fourniture d'étoffes (2);

4.° Marie de Jaubert épousa, en 1357, Guillaume de Vaucocour, damoiseau de Thiviers.

VIII. Audoin de Jaubert, Ier du nom, chevalier, seigneur de Nantiac, la Rochejaubert, etc., naquit en 1323, suivant une enquête faite l'an 1403, dans laquelle il déclara être âgé d'environ quatre-vingts ans. Il fut nommé tuteur de Guillaume de Vaucocour, son neveu, vers l'an 1360, et l'assista en cette qualité, lorsqu'il fit l'aveu et le dénombrement de ses biens au vicomte de Limoges, en 1369. Il est fait mention de lui dans des lettres de rémission, datées du 5 septembre 1382, portant que Jean de Neuville, qui jouissait, est-il dit, d'une mauvaise réputation, avait, de concert avec ses complices, *fait plusieurs torts et injures à messire Audoin de Jaubert, chevalier, et s'était emparé de sa tour de la Rochejaubert*. On ajoute, qu'Aimery de la Roche ayant rencontré ledit Jean de Neuville, ils se prirent de querelle à ce sujet; mais pour éviter la mort, dont ce dernier le menaçait, Aimery le tua. Il fut arrêté et mis en prison; mais bientôt après, il obtint sa grâce, à la sollicitation de la duchesse de Bretagne, vicomtesse de Limoges (3).

Audoin de Jaubert fut un des témoins qui déposèrent, au mois de juillet 1403, dans une enquête

---

(1) *Trésor des chart., regist* 82, *n°.* 372.

(2) *Reg. de Boherii, notaire, autref. dans le cab. de M. de l'Epine, subdélégué à Limoges.*

(3) *Orig. en parch. dans la quinzième liasse des titr. orig. du rec. de D. Villevielle, à la Bibl. du Roi.*

faite au sujet d'un procès élevé entre Golfier de Saint-Astier, seigneur de Montréal et Gaubert de la Veyssière (1); et vivait encore en 1408, suivant un rôle des assises, tenues à Exideuil, où il est dit qu'il s'était fait remplacer par Golfier, son fils, sans doute parce que son grand âge l'avait empêché de se rendre au lieu où se tenaient les assises (2). Il mourut bientôt après, laissant de sa femme, dont on ignore le nom :

1.° Golfier de Jaubert a continué la descendance de la branche aînée, sous la dénomination de la Rochejaubert ;

2.° Bernard de Jaubert, auteur des branches d'Allemans, Saint-Séverin, ou Saint-Gelais, Nantiac, etc., qui seront rapportées;

3.° Pierre de Jaubert, damoiseau, épousa Amanève de Mazières, fille de Bernard de Mazières, et de dame Almoïs de Neuville. Il mourut avant le 19 janvier 1424 (v. st.), laissant un fils unique,

Bernard de Jaubert, damoiseau, mort sans alliance avant l'an 1429. Bernard de Jaubert, son oncle, recueillit sa succession (3).

Branche de la Rochejaubert.

IX. Golfier DE JAUBERT, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Rochejaubert, dans la paroisse de Saint-Pantaléon d'Exideuil, de la Montelie, de Manhac, de la Cousse, etc., fils aîné d'Audoin de Jaubert, chevalier, était l'un des cent quarante écuyers de la compagnie de messire Guillaume le Bouteiller, chevalier-bachelier, reçue à Saint-Junien, le 18 juin 1405 (4). Il assista, au nom de son père, aux assises tenues dans la ville d'Exideuil, le 20 mai 1408, par noble Archambaud de Saint-Astier, damoiseau, juge

---

(1) *Extr. sur l'orig. aux arch. de Montréal.* Audoin rapporte, comme témoin, des faits qui s'étaient passés en 1348.

(2) *Arch. de la maison de Talleyrand.*

(3) *Arch. du château de Marquessac.*

(4) *Orig. conservé autref. au cab. des ordres du Roi. Voyez le recueil de D. Villevieille.*

géneral de toute la vicomté de Limoges dans l'objet de soutenir un procès qu'il avait contre Adémar Picart, de la paroisse de Saint-Suplice (1); et vivait encore le 11 avril 1439, suivant le contrat de mariage de Marie, sa fille, auquel il assista. Il faisait alors sa résidence dans la paroisse de Saint-Sulpice d'Exideuil. On ignore le nom de sa femme ; mais il est certain qu'il eut entr'autres enfants :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Marie de Jaubert épousa, par contrat du 11 avril 1439, noble homme Bernard de Lestrade, damoiseau d'Exideuil. Son père lui constitua pour sa dot le village de la Montelie, dans la paroisse de Saint-Sulpice, sa maison de Manhac, paroisse de Saint-Jorry-Lasblours, et sa maison de la Cousse, paroisse de Coulaures (2).

X. Jean de Jaubert, IIe du nom, damoiseau, seigneur de la Rochejaubert, etc., assista, le 5 octobre 1458, à un bail à cens, fait par Bernard de Lestrade, damoiseau, son beau-frère (3); donna quittance, le 14 septembre 1464, d'une somme d'argent, à nobles hommes Pierre et autre Pierre de Fars, père et fils, damoiseaux, seigneurs de Fosselandric, à raison d'une vente qu'il leur avait faite quelque tems auparavant (4). Il comparut pour Pierre, son fils, à la montre qui fut faite à Exideuil, en 1470, par Alain d'Albret, comte de Périgord (5) ; assista, comme témoin, à plusieurs actes passés en 1472, 1473 et 1476 ; fut nommé, le 19 octobre 1478, avec noble Bernard de Saint-Astier, seigneur de l'Isle, exécuteur du testament de Bernard de Lestrade, damoiseau, seigneur de la Cousse, qui l'appelle *son beau-frère* (6); et le 8 janvier 1483 (v. st.), de celui de Pierre de Fars, damoiseau, seigneur de Fosselandric; fut présent à un acte du 23

---

(1) *Arch. de la maison de Talleyrand.*
(2) *Arch. du château de la Cousse.*
(3) *Ibid.*
(4) *Arch. du château de Fosselandric.*
(5) *Manuscr. de Doat, à bibl. du Roi, vol.* 246, *fol.* 119.
(6) *Arch. de la Cousse.*

juin 1487; et vivait encore, lors du contrat de mariage de Golfier, son fils, le 12 février 1497 (v. st.). Il laissa d'une femme, dont on ne connaît pas le nom, trois fils, qui suivent :

1.° Audoin, dont l'article suit ;
2.° Golfier de Jaubert, qui a formé les branches de Cumont, de Pauly, de l'Etang, de la Faye, etc., qui seront rapportées ;
3.° Pierre de Jaubert, écuyer, vivant encore en 1541.

XI. Andoin DE JAUBERT, IIe du nom, damoiseau, seigneur de la Rochejaubert, etc., épousa, par contrat passé au repaire de la Jorie, le 11 juin 1497, noble Gaspare, ou Gasparde de Malet, fille de noble homme Jean de Malet, seigneur de la Jorie, et dame souveraine de la Jomon, sa première femme (1). Elle est nommée dans le testament de son père, du 23 novembre 1506. Audoin de Jaubert vivait encore le 19 juin 1509, lors du contrat de mariage de noble Jean de Lestrade, seigneur de la Cousse, avec Jeanne de la Tour, auquel il assista. Il paraît qu'il ne laissa de son mariage qu'une fille qui suit :

Françoise de Jaubert, demoiselle de la Rochejaubert, fut mariée à François Dupuy, écuyer, seigneur de Trigonan, la Tour de Sarralhac, etc., qui était alors veuf d'Anne du Bois, et qui fit son testament le 30 décembre 1548. François de Jaubert fit le sien, le 23 juillet 1563, en faveur de François Dupuy, son second fils, qui prit la qualité de seigneur de la Rochejaubert.

Branche de Cumont et Montmallan.

XI. Golfier DE JAUBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Cumont, Montmallan, etc., second fils de Jean II, de Jaubert, seigneur de la Rochejaubert, assista, le 31 juillet 1513, au contrat de mariage de Jean de la Cropte, seigneur de la Mothe et de Chassaignes, avec Léonarde de Chabans ; ratifia, conjointement avec

---

(1) *Arch. du château de la Jorie.*

sa femme, par acte passé au repaire d'Epeluche, le 20 novembre 1529, le contrat de mariage de Robert, son fils. Il avait épousé, 1.° par contrat dn 12 février 1497 (v. st.), dame Philippe Dupuy de Brémont, veuve d'Hélie du Pauly, écuyer, seigneur du Pauly, sœur de nobles Jean et Forton, et fille de noble homme Pierre Dupuy, écuyer, seigneur de Pommiers, en la paroisse de Parcou, diocèse de Périgueux, et sénéchaussée de Saintonge ; enfin petite-fille de Geoffroy Dupuy et d'Hélis de Vignaud. On remarque parmi les témoins de ce contrat, Pierre et Jean de Jaubert, écuyers, seigneurs d'Allemans. Philippe Dupuy eut de son premier mariage, François du Pauly, curé de Douzillac. Golfier de Jaubert épousa, en secondes noces, Héliette ou Liette de Cumont, héritière de la branche aînée de la maison de ce nom, et laissa, entr'autres enfants,

Du premier lit :

1.° Robert Ier, dont l'article suit;

Du second lit :

2.° Pantaléon de Jaubert, surnommé de la Roche-jaubert, conseiller du roi en 1569 et 1573, abbé de Royaumont, au diocèse de Beauvais. Il permuta cette abbaye avec René de Daillon, pour celle de Charroux, en Poitou, qu'il gouvernait encore en 1588.

XII. Robert DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Cumont, et en partie de Montmallan, est mentionné dans un rôle du ban et arrière-ban, daté du 7 janvier 1551 (v.st.); et vivait encore le 8 novembre 1559. Il avait formé deux alliances: la première par contrat passé au repaire de Labatut, près Saint-Astier, en Périgord, le 13 novembre 1529, avec demoiselle Marguerite de Chaumont, fille de Louis de Chaumont, écuyer, seigneur de Labatut et de Fayolle, et de dame Marguerite de Ratevoul, en présence de Bernard et Guy de Jaubert, écuyers, seigneurs d'Allemans et de Montagrier, de Guillaume de Jaubert, écuyer, seigneur de Fontpitou et autres; sa deuxième alliance fut avec Françoise, dame de Saint-Jean. Les enfants issus de ces deux mariages sont, entr'autres :

Du premier lit :

1.° René, dont l'article suit;

2.° Marguerite de Jaubert-de-Cumont, mariée à François des Achards-de-Joumard, écuyer, seigneur de Champagné et de la Gellerie, chevalier de l'ordre du roi, dont elle était veuve le 5 octobre 1583;

Du second lit :

3.° François de Jaubert, *dit* de la Rochejaubert, aumônier de l'abbaye de Saint-Jean d'Angely, succéda à Pantaléon, son oncle, abbé de Charroux, et posséda cette abbaye jusqu'en 1614.

XIII. René DE JAUBERT, écuyer, seigneur de Cumont et de Montmallan, épousa, par contrat passé en la ville de Bordeaux, le 8 novembre 1559, demoiselle Bonne, *dite* Bonique de Portens, ou Pourtenc, fille de défunts Hélie de Portens, écuyer, seigneur d'Aysse, et de dame Marie Dupuy, habitants du bourg de Saint-Pardoux-la-Rivière. La future épouse y fut assistée de ses parents et amis, entr'autres de noble Jean Delage, seigneur de la Sureille; de Jean de Portens, seigneur de Vaugoubert; de Pierre de Portens, seigneur de la Barde; d'Hélie de Merle, seigneur de Bellegarde; de Jean du Teil, seigneur de Pommiers, etc. De ce mariage naquirent :

1.° Jacques, dont l'article suit;

2.° Robert II de Jaubert, auteur de la seconde branche de Cumont, qui s'est sousdivisée en plusieurs autres.

XIV. Jacques DE JAUBERT, *dit* DE LA ROCHEJAUBERT, écuyer, seigneur de Cumont, etc., assista, le 2 novembre 1606, avec plusieurs de ses parents, du même nom, au contrat de mariage de Jean Sapinaud, seigneur de Fayolle et des Roches, en Poitou, avec Jeanne de Saint-Astier. Il laissa de son mariage avec demoiselle Esther de Petiéreux, plusieurs enfants, dont le second, nommé Jean, *dit* de la Rochejaubert, fut abbé de Charroux jusqu'en 1635.

L'aîné des fils de Jacques de Jaubert, fut père, ou aïeul de sept enfants, dont les noms suivent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Laurent de Jaubert, chevalier, seigneur de la Mothe, } vivants encore en 1723;
3.° Joseph de Jaubert, chevalier, seigneur de Boisvert, } vivants encore en 1723;
4.° Marguerite de Jaubert, demoiselle de Jaubert;
5.° Marie de Jaubert, demoiselle de l'Etang;
6.° Aimée de Jaubert, demoiselle de la Mothe;
7.° Françoise de Jaubert.

XVI, ou XVII. Jean DE JAUBERT, chevalier, seigneur de la Courre, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, épousa demoiselle Anne Jousseaulme, dont il était veuf en 1723, et qui le rendit père de:

1.° Françoise de Jaubert, mariée, par contrat du 29 décembre 1723, à messire Léonard d'Arlot-de-Frugie, chevalier, seigneur de Cumont, la Linde, Salleboeuf, marquis de Frugie, seigneur de Sainte-Marie, la Coussière, Saint-Saud, la Valouze et Romain.
2°. Marie de Jaubert, demoiselle de la Gaullie.

Seconde branche de Cumont, d'où sont sorties celles de Pauly, de l'Etang, de la Faye, etc.

XIV. Robert DE JAUBERT, II° du nom, chevalier, seigneur de Cumont, de la Courre et du Pauly-d'Epeluche, forma deux alliances: la première, par contrat du 8 juillet 1592, avec demoiselle Jeanne de Bayly, de la maison de Razac, en Périgord, fille de Guillaume de Bayly, écuyer, seigneur de Razac, Saint-Apre, etc., et de dame Gabrielle de Belcier, et sœur d'Alain, écuyer, seigneur de Razac; et la seconde, par contrat passé au lieu de Villebois, le jeudi 3 août 1609, dame Jeanne Couraudin, veuve de Pierre Méhée, écuyer, seigneur de la Ligerie (1): il rendit hommage, le 5 dé-

---

(1) Jeanne Couraudin était probablement sœur de Marie Couraudin, qui épousa, par contrat du 15 mai 1608, messire Isaac d'Abzac, chevalier, seigneur de Mayac, etc. Elle était fille de feu Robert Couraudin, écuyer, seigneur de Villautrange et de Langlade, et de dame Françoise de Perry.

cembre 1611, à messire Armand d'Aydie, comte de Ribérac, pour raison du repaire du Pauly et de la Courre ; et ne vivait plus le 29 mai 1615, suivant un contrat d'accord fait entre sa veuve et François de Jaubert, son fils aîné. Il laissa,

Du premier lit :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Alain de Jaubert ;
3.° Bernard-Jacques de Jaubert ;
4.° Marguerite de Jaubert ;

Du second lit :

5.° Jean de Jaubert a fait la branche de l'Etang ;
6.° Pierre-André de Jaubert, a fait la branche de la Faye ;
7.° Robert de Jaubert, seigneur de Nougeyrols, mort sans postérité, avant le 15 février 1643.

Branche du Pauly, ou d'Epeluche.

XV. François DE JAUBERT, chevalier, seigneur de la Courre, ou de la Cour, du Pauly, etc., fit un accord, le 29 mai 1615, avec Jeanne Couraudin, deuxième femme de son père, alors veuve ; traita de nouveau, avec cette dame, en 1621, au sujet des droits de légitime des enfants de la même dame, ses frères consanguins, qu'il répétait auprès d'elle comme leur étant dus. Il fut convenu, par acte passé entre eux, que le fief et domaine de la Courre resterait à la mère et aux enfants ; il eut un procès, en 1626, avec René de la Cropte, écuyer, seigneur de la Mothe-Saint-Privat, à l'occasion du décret de Cumont, du 28 août de cette année ; eut un nouveau procès avec le même, en 1638, pour des droits de sépulture dans l'église de Cumont, prétendant qu'ils avaient été réservés par feu Robert de Jaubert, son père, dans le contrat de vente qu'il fit de la terre de Cumont, le 5 mai 1600 (1) ; enfin, il assista, le

(1) Jean-Pierre de la Cropte, comte de Bourzac vendit, par acte du 18 juillet 1664, à Hélie d'Arlot-de-Frugie, chevalier, seigneur de Sainte-Marie, les seigneuries de Cumont,

15 février 1643, au contrat de mariage de Jean de Jaubert, seigneur de Combemore, son frère du deuxième lit, avec Françoise de Brie. Il avait épousé, par contrat du 2 août 1616, demoiselle Antoinette Méhée, fille de Pierre Méhée, écuyer, seigneur de la Ligerie, et de dame Jeanne Couraudin: cette dame vivait encore le 15 février 1643, et laissa de son mariage, un fils unique, qui suit:

XVI. Alain DE JAUBERT, chevalier, seigneur du Pouly, etc., né en 1618, épousa, par contrat du 28 avril 1654, Françoise de Nogerée, demoiselle de la Fillière; et ne vivait plus en 1683. Ses enfants furent:

1.° François de Jaubert, chevalier, seigneur de Minzac, né le 6 janvier 1656, mourut peu de tems après son mariage avec Françoise de Salleton, qu'il laissa enceinte d'une fille, morte en bas âge;

2.° Robert de Jaubert, né le 6 novembre 1656;

3.° Jean de Jaubert, né le 6 mai 1659, assista, en 1723, avec la qualité de *haut et puissant seigneur*, au contrat de mariage de Françoise de Jaubert, sa cousine, avec le marquis de Frugie; et mourut en 1728, sans laisser d'enfants de Marguerite de Galard-de-Béarn-d'Argentine, sa femme, et après avoir testé en faveur de Jean et Joseph de Chabans, ses neveux;

4.° et 5.° N.... de Jaubert, morts jeunes et sans alliance;

6.° Marianne de Jaubert, née le 9 mai 1662; devenue héritière de sa branche, par la mort, sans enfants, de ses cinq frères, elle en porta les biens et succession à messire Jean-Baptiste de Chabans, chevalier, seigneur de Saint-André, officier de dragons dans le régiment de Tessé, son mari, qu'elle avait épousé par contrat du 9 mai 1683. Il était fils de messire François de Chabans, chevalier, seigneur du Foussat, etc., et de dé-

---

et de Sallebeuf, avec tout droit de justice, haute, moyenne et basse, droits honorifiques et l'hommage des repaires de la Courre et de Sallebæuf, pour le prix de 120,000 livres.

funte dame Anne d'Abzac-de-la-Prade. Marianne de Jaubert fut assistée, entr'autres, par Pierre-André de Jaubert, son grand-oncle, et mourut en 1709.

Branche de l'Etang.

XV. Jean de Jaubert, chevalier, seigneur de Combemore, etc., fils de Robert de Jaubert, seigneur de Cumont, et de Jeanne Couraudin, sa seconde femme, né en 1610, transigea, le 15 juillet 1658, avec Jean-Pierre de la Cropte, comte de Bourzac, au sujet des droits honorifiques dans l'église de Cumont; fut maintenu dans sa noblesse, avec Jean et François, ses deux fils, et Alain, son neveu par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 4 décembre 1666, étant alors âgé de cinquante-six ans, et demeurant au repaire noble de la Courre, paroisse et juridiction de Cumont. Il avait épousé, par contrat du 15 février 1643, Françoise de Brie, demoiselle de Courbefy fille de messire Jean de Brie, chevalier, seigneur baron de Courbefy (ou Courbaffin), Bosfranc, etc., et de défunte dame Madeleine Arlot; étant assisté de messire François de Jaubert, chevalier, seigneur de la Courre, lequel, au nom et comme fondé de pouvoir de Jeanne Couraudin, le nomma héritier universel de cette dame, moyennant quelques réserves; entr'autres celle d'une somme d'argent pour les droits légitimaires de messire Pierre-André de Jaubert, écuyer, seigneur de Boisvert. De ce mariage provinrent :

1.° Jean de Jaubert, écuyer, seigneur de Nougeyrol, ou Nougerot, né sur la fin de l'année 1643, fut marié, par contrat du 27 août 1662, à demoiselle Françoise Baudoin, dont on ignore s'il a laissé des enfants; il vivait encore le 13 juin 1699;

2.° François, dont l'article suit :

XVI. François, comte de Jaubert, chevalier, seigneur de l'Etang, Soumazen et Zélandre, chef de brigade des carabiniers, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis

né au mois de novembre 1645, et baptisé à Cumont, au mois d'avril 1646, quitta le Périgord pour s'établir dans le pays de Luxembourg. Il transigea, à Paris, le 11 février 1682, avec Jean, seigneur de Nougeyrol, son frère; et décéda, le 6 mars 1717, à l'âge de soixante-douze ans. Il avait épousé, par contrat du 4 août 1684, haute et puissante dame Odile-Thérèse, comtesse de Lohinel, veuve d'Ernest-Ferdinand, chevalier, baron de Suys, et fille de messire Raphaël de Lohinel, et de dame Marie d'Huart. Les articles de ce mariage avaient été arrêtés sous seings-privés, au château de Monquintin, le 24 avril précédent, en présence de messire François de Custine, seigneur de Daumé, et de Georges, marquis de Lambertye, baron de Cons, etc. Madame la comtesse de Jaubert est décédée le 28 octobre 1710, âgée de soixante-seize ans, après avoir testé (1), le 24 mars précédent. Elle avait eu de son

---

(1) Elle s'exprime ainsi dans son testament, au sujet de son mobilier : « Toute la vaisselle d'or et d'argent m'appartient » nuement, suivant notre contrat de mariage. Je donne à » mon fils Jean-François, comte de Jaubert, mon grand » bassin de vermeil, avec son esgein aussi de vermeil, provenant d'un don que l'empereur Charles-Quint a faict à mon » bisayeul de Huart, à son entrée à Luxembourg, où il fut » envoyé pour le récévoir; lequel bassin et esgein je veux et » prétends être toujours possédé par l'ainé de mes dits enfants » ou petits enfans de Jaubert; et à leur défaut retournera à » l'ainé des enfants de mon fils ou filles de Suys. De plus je » donne à mon second fils et troisième, sçavoir Christophe-» Innocent, comte de Jaubert-de-Zélandre, et Louis-Pierre, » chevalier de Jaubert-de-l'Etang, à chacun, un de mes deux » bassins d'argent, avec leurs esgeins, aux mêmes clauses de » celui de leur frère ainé. S'ils viennent à mourir sans enfants » légitimes (*lesdits bassins et esgeins*), retourneront à mes » trois enfants de Suys : sçavoir le comte de Suys, seigneur de » Monquintin, Odiel-Thérèse de Suys, et Marie-Clarisse de » Suys. De plus je donne ma plus grande coupe de vermeil, » venant d'un présent que feu l'infante Isabelle a faict à feu » mon grand père de Huart, en le faisant président à Luxembourg, au fils ainé de mon fils, comte de Suys, faute de lui, » à son ainé, et toujours de même; et faute de ceux de la » maison de Suys, à sçavoir venant de mon fils, retournera à » l'ainé de mes enfants, ou aux leurs de Jaubert; etc. »

premier mariage des enfants qui ont été reçus aux états de Luxembourg ; et de son second mariage, sont nés trois garçons, dont les noms suivent :

1.° Jean-François-Henri-Michel, dont l'article suit ;

2.° Christophe-Innocent, comte de Jaubert-de-Zélandre, brigadier des armées du roi, chef d'une brigade des carabiniers, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans alliance ;

3.° Louis-Pierre, chevalier de Jaubert-de-l'Etang, lieutenant-colonel du régiment d'Archiac, brigadier des armées du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à Verdun, le 7 janvier 1778, âgé d'environ quatre-vingt-deux ans, sans avoir été marié.

XVII. Jean-François-Henri-Michel, comte DE JAUBERT, chevalier, seigneur de l'Etang, Soumazen, etc., capitaine de cavalerie au régimeut de Courcillon, puis Béthune et Pons, depuis Royal-Champagne, cavalerie; enfin, lieutenant-colonel du même régiment, né à Monquintin, dans le duché de Luxembourg, le 8 septembre 1685 ; mourut le 9 janvier 1738, dans la cinquante-troisième année de son âge. Il avait épousé, par articles de mariage, arrêtés à Ausenbourg, le 28 août 1717, demoiselle Marie-Charlotte de la Neuforge, fille de feu messire Jean-Henri de la Neuforge, député du cercle de Bourgogne, à la diète de Ratisbonne, conseiller du conseil provincial de Luxembourg, et de dame Marguerite-Gertrude de Bettenhoven. Madame la comtesse de Jaubert est décédée, le 27 juillet 1743, à l'âge de quarante-trois ans, laissant de son mariage :

1.° Augustin, dont l'article suit;

2.° Jean-Joseph Werner, auteur d'un rameau, qui sera rapporté après l'aîné;

3.° N..... de Jaubert, tué au siége de Donawerth;

4.° N.... demoiselle de Jaubert, mariée à Namur, au baron de Neverlée de Baulet;

5.° Marie-Claire de Jaubert, morte carmélite aux Dames-Blanches de Namur.

XVIII. Augustin, comte DE JAUBERT, chevalier, seigneur de Soumazen, etc., officier de cavalerie, a épousé demoiselle N.... de Cognon, ou Conhon, dont il n'a eu qu'un fils, qui suit :

XIX. Dauphin, comte DE JAUBERT, officier du génie, est mort à l'armée en 1792, laissant de dame N.... de Villelongue, son épouse :

1.° Adolphe, comte de Jaubert officier du génie, établi à Mézières, département des Ardennes;
2.° Amédée-Werner de Jaubert, destiné, dans sa jeunesse, à l'ordre de Malte.

Rameau sorti de la branche de l'Etang.

XVIII. Jean-Joseph-Werner, comte DE JAUBERT, colonel d'infanterie, premier capitaine de grenadiers au régiment de Nassau, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né dans la paroisse de Saint-Nicolas de Luxembourg, le 26 octobre 1723; entra au service, le 1er février 1743, en qualité de volontaire; fut fait enseigne au régiment de Royal-Suédois, le 15 septembre de la même année; leva une compagnie au régiment de Nassau-Sarbruck, infanterie, le 15 juillet 1758; obtint la commission de colonel du même régiment, le 29 juillet 1760, et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 24 décembre 1763. Il se retira du service, pensionnaire du roi, et mourut à Metz, le 15 octobre 1810, âgé de quatre-vingt-sept ans, laissant de dame Suzanne de Lanio, son épouse, qu'il avait épousée le 3 mai 1763, trois enfants, qui suivent :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° François-Ferdinand de Jaubert-de-l'Etang, capitaine d'artillerie, né à Thionville, est mort à Metz;
3.° Marie-Elisabeth de Jaubert-de-l'Etang, à qui sa majesté le roi Louis XVIII a accordé, par brevet du 13 juillet 1819, la qualité de dame et comtesse, *en considération des services de ses pères, de l'ancienneté de sa famille, et du titre de comte, héréditaire depuis longues années dans la famille.*

XIX. Louis, comte DE JAUBERT, capitaine d'artillerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé Louise, baronne d'Huard, fille du baron d'Huard de la Sauvage, pays de Luxembourg, dont il a deux enfants :

1.° Alfred de Jaubert-de-l'Etang;
2.° Fernande, demoiselle de Jaubert-de-l'Etang.

Branche de la Faye (1).

XV. Pierre-André DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Boisvert, etc., fils de Robert de Jaubert, seigneur de Cumont, et de Jeanne Couraudin, sa deuxième femme, est nommé dans le contrat de mariage de Jean de Jaubert, seigneur de Combemore, avec Françoise de Brie, du 15 février 1643, dans lequel sa légitime fut fixée, ainsi que les droits qui lui étaient advenus par le décès de son père, et du seigneur de Nougeyrols, son frère. Il eut acte de la représentation de ses titres, et fut confirmé dans sa qualité de noble par M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 21 octobre 1666; enfin, il assista, le 9 mai 1683, au contrat de mariage de Marianne de Jaubert-du-Pauly, sa petite-nièce, avec Jean-Baptiste de Chabans. Il avait épousé, par contrat du 24 février 1649, demoiselle Marie Restier, qui lui apporta la seigneurie de la Faye. Les enfants issus de ce mariage sont :

1.° Gabriel, dont l'article suit;

---

(1) La maison, ou repaire de la Faye, est située dans la commune d'Essards, canton d'Aubeterre, arrondissement de Barbezieux, département de la Charente. D'anciennes démolitions annoncent que cette maison était autrefois un château très-vaste. On lit dans l'histoire de France par Dupleix, que les troupes du prince de Condé saccagèrent, après une défaite qu'elles avaient éprouvée du côté de Castillon, les châteaux de Parcoul, de la Faye, de Saint-Privat, de Cazeaux, etc. La Faye se trouvant effectivement dans la direction de Parcoul à Saint-Privat et Cazeaux, à la distance d'une et deux lieues, cette circonstance jointe à la découverte d'anciens décombres, ne laisse aucun doute que cette habitation n'ait été la victime des guerres de religion, d'autant que les propriétaires avaient toujours tenu le parti du roi.

2.° Pierre de Jaubert, mort sans postérité;
3.° Jacques de Jaubert;
4.° Louis de Jaubert;
5.° Antoinette de Jaubert;
6.° Françoise de Jaubert;
7.° Marguerite de Jaubert, dame de la Mothe.

XVI. Gabriel DE JAUBERT, écuyer, seigneur de la Trigerie, épousa, par contrat du 15 juin 1677, demoiselle Jeanne Desroziers, qui était veuve et tutrice de ses enfants, lorsqu'elle fut maintenue par M. Rouillé, intendant de Limoges, le 8 avril 1705. De ce mariage naquirent :

1.° Pierre-André, dont l'article suit;
2.° Jean de Jaubert, mort sans postérité;
3.° Louis de Jaubert, seigneur de Puyvigier;
4.° Marie de Jaubert, dame de Laporte.

XVII. Pierre-André DE JAUBERT, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Faye, etc., assista avec la qualité de *haut et puissant seigneur*, aux pactes de mariage de Françoise de Jaubert, sa cousine, avec le marquis de Frugie, et épousa, par contrat du 25 mai 1705, demoiselle Marie de Laigle, qui le rendit père de :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Louis de Jaubert a fait la branche de Chamberlane, éteinte;
3.° David de Jaubert, mort sans postérité;
4.° Marie de Jaubert, dame de la Loubière;
5.° Jeanne de Jaubert, morte sans alliance.

XVIII. Louis DE JAUBERT, chevalier, seigneur de la Faye, se maria, par contrat du 7 décembre 1748, à demoiselle Anne de Robinet de Cazeaux, dont naquit un fils unique, qui suit :

XIX. Jean, comte DE JAUBERT, épousa, par contrat du 6 novembre 1787, demoiselle Marie-Anne Leberthon. De ce mariage sont nés :

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Marie-Louise de Jaubert, dame de Chabrier-des-Hélies.

XX. Jacques, comte DE JAUBERT a épousé, le 20 octobre 1819, demoiselle Marthe-Thérèse de Fé de Ségeville.

Branche de Chamberlane, éteinte.

XVIII. Louis DE JAUBERT, chevalier, seigneur de Chamberlane, fils puîné de Pierre-André de Jaubert, IIe du nom, seigneur de la Faye, et de dame Marie de Laigle, a eu de son mariage avec N....

XIX. Henri DE JAUBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Chamberlane, est mort en 1787, père de :

1.° Henri de Jaubert IIe du nom, est mort sans postérité, à Mittaw, en 1799 ;
2.° Marguerite-Jeanne de Jaubert, } mortes sans postérité.
3.° Marie de Jaubert, }
4.° Jeanne-Claire de Jaubert, }

Branche d'Allemans, Saint-Séverin et Nantiac.

IX. Bernard DE JAUBERT IIe, damoiseau, seigneur de la Gilbertie-d'Allemans, de Montagrier en partie, de Montardit, de Feydit, de Saint-Séverin-de-Pavancelles, de la Tour et de Nantiac en Périgord, et viguier de Blanzac en Saintonge, fils puîné d'Audoin de Jaubert, chevalier, seigneur de la Roche-Jaubert, fit hommage-lige, le 19 janvier 1424 (v. st.), au nom de Bernard de Jaubert, son neveu (dont il avait été nommé tuteur par la cour judiciaire de Nantiac), à noble femme Laure Flamenc, dame de Bruzac, à raison du repaire de Neuville, situé dans la paroisse de Saint-Jean-de-Cole, relevant du château de Bruzac ; en présence de Geoffroi et Raimond de Maumont, père et fils, et d'Aimeric de la Vergne, damoiseau. Après la mort de cette dame, arrivée quatre ou cinq ans après, il renouvela cet hommage pour son compte, et comme héritier dudit Bernard, son neveu, le 26 août 1429, en faveur de Fortanier Flamenc, seigneur de Bruzac, fils et héritier de Laure Flamenc. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il passa une foule d'actes, dans la plupart desquels il rappelle son père et fait mention du château de la Roche-Jaubert, qui était

le lieu de sa naissance; il contracte aussi, presque toujours, ou avec sa femme ou en son nom; ils reçurent conjointement, le 13 février 1440 (v. st.), une reconnaissance féodale pour des maisons situées dans le bourg d'Allemans. Il rendit hommage, le 19 avril 1447, à Jacques de Pons, chevalier, seigneur de Ribérac, pour ce qu'il possédait dans les châtellenie et ressort de Ribérac, et notamment pour le repaire du Maine-du-Bost, situé dans la paroisse d'Allemans, et pour les mas du Plantier, la Hugonie, et un grand nombre d'autres; fit hommage-lige et serment de fidélité, au nom de sa femme, le 3 avril de l'année suivante, 1448, à Jean de la Rochefoucauld, seigneur de la Rochefoucauld, de Montignac et Blanzac, à raison de la viguerie des château, ville et châtellenie de Blanzac; acquit, le 4 août 1451, le repaire de Goyas, avec ses dépendances, situé dans les paroisses de Bertric et de Burée; fit un échange, le 14 janvier 1451 (v. st.), avec nobles Jean et Richard Audour, frères, ses cousins germains; reconnut, le 21 mars suivant, tenir en fief *franc et noble, et hommage plein*, sous le devoir d'un denier d'acapte, de Pierre de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de *Cornafol*, etc., et d'Anne de Bordas, sa femme, dame de *Moulney*, Sainte-Aulaye, et Saint-Séverin-de-Pavancelles, savoir: le moulin de Feydit, autrement des Brunets, situé sur la rivière de Lisonne dans la paroisse de Saint-Séverin, le péage du même lieu et paroisse de Saint-Séverin, *une combe*, appelée de la Vergne, que feu Hélie de Jaubert tenait d'Hélie de Saint-Astier (père de Marie de Saint-Astier, dame d'Allemans), une maison qu'il possédait au nom de sa femme, dans le château d'Aubeterre, près du monastère de Saint-Sauveur, un jardin que feu Pierre de Landirac tenait des prédécesseurs de ladite Marie de Saint-Astier, près de *la Mote vieille*, et plusieurs autres héritages, dîmes, etc.; fit un accord, le 26 mai 1459, avec Jean de Montardit, damoiseau de Celle, sur une contestation élevée entr'eux, au sujet d'un territoire, vulgairement appelé *la Combe de la Boucarie*, située dans la paroisse de Celle; et fit son testament le 16 mars 1463 (v. st.). Il avait épousé, vers l'an 1416 ou 1417, demoiselle Marie de Saint-Astier, troisième fille d'Hélie de Saint-Astier, damoiseau d'Allemans, seigneur de la Gilbertie, de Montagrier en par-

tie, etc., et de dame Borguete de la Barde; elle eut pour son lot, dans le partage que son père fit entre ses filles, le 13 août 1416, les biens qu'il possédait dans la paroisse d'Allemans et dans la juridiction de Ribérac; fit un testament le 26 mars 1460 (v. st.), et mourut la même année. Ils eurent de leur mariage:

1.° Hélie, dont l'article suit;
2.° Roger de Jaubert, auteur de la branche de de Saint-Séverin, connue dans la suite sous le nom de Saint-Gelais, qui viendra après l'aînée;
3.° Audoin de Jaubert a fait la branche de Nantiac, qui sera rapportée ensuite;
4.° Anne, nommée aussi Agnès de Jaubert, fut mariée, par contrat du 14 février 1450 (v. st.), à noble Audoin Achard, *dit* de Joumard, fils de feu Jacques Achard, damoiseau, et de Jeanne de Joumard, habitant de la paroisse de Vanxains, au diocèse de Périgueux; il lui fut constitué en dot la somme de 240 livres tournois, *ou huit vingt réaux du poids de trois deniers, au coin du roi de France*, que ses trois frères promirent de lui payer par égales portions.

Branche d'Allemans et Montardit.

X. Hélie DE JAUBERT, damoiseau, seigneur par indivis, avec Roger de Jaubert, son frère, de la Gilbertie, du bourg d'Allemans, de Montagrier en partie, etc. Roger, son frère, et lui, firent un accord, le 16 février 1450 (v. st), avec Aymeric Prévôt, seigneur du Mas, leur beau-père, au sujet de la dot de leurs femmes; il acensa, conjointement avec ses deux frères, le 23 avril 1466, à Arnaud des Combes, la troisième partie par indivis, d'un mas, ou tenement, appelé *de Champ-Cheytiou*, dont les deux autres parties relevaient de la fondalité d'Hélie Massinh, et de Jeanne de la Force, sa femme, damoiseaux d'Epeluche; il assista, le 17 juin 1471, au contrat de mariage de Pierre de Jaubert, son neveu; et ne vivait plus, à ce qu'il paraît, en 1482. Il avait épousé, vers l'an 1450, demoiselle Isabelle de Prévôt, fille d'Aymeric de Prévôt, seigneur du repaire du Mas, au diocèse de Limoges, et sœur de

Raimonde, mariée à Roger de Jaubert, frère d'Hélie. Le père de ces deux dames leur avait promis, entr'autres choses, pour leur dot, la somme de 460 réaux d'or, au sujet de laquelle il s'éleva quelque contestation; comme il paraît par un acte du 16 février 1450 (v. st.). Outre cette alliance, il en contracta une seconde, vers l'an 1462 (1), avec dame Philippe de Flamenc-de-Bruzac, alors veuve de Monot (ou Raimond) de la Cropte, écuyer, seigneur de la Faye, l'Herm, l'Archerie, etc., et fille de Jaubert Flamenc, seigneur de Condat, Puyguillem, Villars, Peyraux, etc., et de dame Catherine Adémar de Lostanges. On ignore la date de sa mort et le nombre de ses enfants; mais il est certain qu'il fut père de :

Jean, dont l'article suit.

On lui donne aussi pour fils :

Hélie de Jaubert, qu'on présume avoir été auteur de la branche de Frontpitou, qui sera rapportée plus bas.

XI. Jean de Jaubert, qualifié écuyer et damoiseau, seigneur de Montardit, et en partie d'Allemans et de Montagrier, issu du second lit, d'Hélie de Jaubert, reçut, conjointement avec Pierre de Jaubert, son cousin germain, la reconnaissance qu'Antoine du Bost et Etienne Truchasson leur firent, le 9 octobre 1482, à raison du tiers par indivis, d'une tenance appelée de la Broussaldie, dans la paroisse de Burée, en présence d'Hélie de Jaubert, clerc; il assista, comme témoin, au contrat de mariage de Golfier de Jaubert de la Roche-Jaubert avec Philippe Dupuy-de-Brémont, du 12 février 1497 (v. st.); fut nommé, le 25 décembre 1503, un des exécuteurs du testament de Guillaume d'Abzac-de-la-Douze, abbé de Brantôme, grand archidiacre de l'église de Narbonne, etc.; passa, le 12 mai 1513, en qualité de tuteur de Pierre de Montardit, un accord avec nobles François et Poncet de Montardit, oncles de

(1) Suivant un acte du 26 mai 1462, il avait contracté une autre alliance avec Gallienne Dupuy, sœur de Pierre Dupuy, prêtre. Dans ce cas, cette dernière serait sa deuxième femme, et Philippe Flamenc, sa troisième.

son pupille : et fut choisi, le 28 mars 1516, pour être un de exécuteurs du testament d'Almois d'Abzac-de-la Douze, sa belle-sœur, femme de Jacques Flamenc, écuyer, seigneur de Bruzac, de Puyberard et des Chabânes. Il avait épousé, par articles du 22 août 1488, reconnus et insérés dans son contrat de mariage, daté du mardi 10 février de l'année suivante 1489, demoiselle Anne d'Abzac, fille de noble homme Jean d'Abzac, seigneur de la Douze, de Reilhac, etc., et de dame Jeanne de Narbonne, en présence d'un grand nombre de témoins, parmi lesquels on remarque messires Bernard d'Abzac, doyen de la Roche; Audoin de Jaubert, seigneur de Nantiac; Raymond d'Aitz, seigneur de Meymy; Alzias Flamenc, seigneur, de Romain; Guillaume d'Abzac, seigneur de Mayac; Hélie de Montardit, seigneur de Lascoutz; Jean de Saint-Astier-des-Bories, seigneur de Ligne, Bernard de Foucauld, seigneur de Lardimalie; Forton de Laurière, seigneur de Lanmary; et Pierre de Jaubert, seigneur d'Allemans leurs proches parents. De ce mariage naquirent,

1.° Guy, dont l'article suit;

2.° Jean de Jaubert, écuyer, énoncé *fils du seigneur d'Allemans*, dans un accord fait le 2 août 1526, entre Annet de Fayolle, chevalier, seigneur de Neuvic et de Lenclave, et Pierre de Montardit, écuyer, seigneur de Lascoutz et de Montagrier en partie.

3.° Jeanne de Jaubert, mariée, par contrat du 13 juin 1510, à noble Gabriel de Pons, écuyer, seigneur de Saint-Maurice, Clermont et Mespoulet, fils de Charles de Pons, seigneur de Saint-Maurice, etc., et de dame Françoise de la Cropte;

4.° Barthélemie ou Barthélemine de Jaubert, épousa, par contrat du 24 décembre 1538, noble Jean de Saintours, écuyer, seigneur de la Bourlie, fils de Gaston et de dame Louise de Thémines; elle testa, étant veuve, le 28 juin 1547.

XII. Guy de Jaubert, écuyer, seigneur de Montardit et d'Allemans, assista, le 13 novembre 1529, au contrat de mariage de Robert, seigneur de la Roche,

Jaubert, son cousin, avec Marguerite de Chaumont; fut nommé, le 14 mai 1544, avec noble Floquet de Gourdon, seigneur de Vescantière, tuteur des enfants de Jean de Saintours, seigneur de la Bourlie, par le testament de ce dernier; et ce fut en cette qualité qu'il transigea, le pénultième d'août 1553, avec Gaston de Saintours, écuyer, seigneur de la Bleynie. Il avait déjà été nommé, par Barthelemie de Jaubert, sa sœur, un de ses exécuteurs testamentaires, le 28 juin 1547, et vivait encore le 11 mars 2561. Il avait épousé, par contrat du 11 mai 1531, demoiselle Marguerite de Noailles, née le 4 septembre 1509, et morte en 1543, fille de Louis de Noailles, chevalier, seigneur de Noailles, Noailhac, Montclar, Chambres, etc., et de dame Catherine de Pierre Buffière, dont naquirent :

1.° Denis, dont l'article suit;
2.° Sibille de Jaubert, épousa, en présence de son père, par contrat du 2 juin 1558, Clinet d'Aydie, vicomte de Carlus, chevalier de l'ordre du roi, alors veuf de N.... dame de Mortagne, et fils puîné de François d'Aydie, chevalier, seigneur, vicomte de Ribérac et d'Epeluche, comte de Montfort, Carlus etc., et de Françoise de Salignac, sa seconde femme. Elle vivait encore le 10 septembre 1600, lors du contrat de mariage de Sibille, sa nièce, dans lequel elle se qualifie *vicomtesse de Carlus, dame de Montardit, Allemans, Feydit, Brassac, etc.*, et mourut sans enfants.

XIII. Denis de Jaubert, chevalier, co-seigneur d'Allemans et seigneur en partie de la châtellenie de Montagrier, épousa, par contrat du 27 décembre 1575, demoiselle Marguerite de Jaubert, dont il ne provint qu'une fille qui suit :

Sibille de Jaubert, dame d'Allemans, des Rivières, etc., fut mariée deux fois : 1.° à François de Gimel, écuyer, seigneur de Cazenac, fils de messire Raimond de Gimel, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Vigerie, etc. 2.° Par contrat passé au château de Montardit, le 10 septembre 1600, à messire Daniel du Lau, écuyer seigneur de la Côte, de la Roche de la Roche-Roussie, la Rousselière, etc., fils aîné de feu

Gaston du Lau, écuyer, seigneur de la Côte, etc. et de dame Marthe de Blois. Sibille de Jaubert contracta, du consentement du seigneur de la Vigerie, son beau-père, et de l'autorité de la vicomtesse de Carlus, sa tante; et, comme elle était chef et héritière de sa maison, il fut convenu que celui des enfants qui naîtront de ce mariage, qu'elle choisira, *portera les nom et armes de Jaubert, avec ceux du Lau,* et à cette considération, elle lui promit le tiers de tous ses biens, etc.

Branche de Fontpitou, éteinte.

XI. Hélie de Jaubert, IIe du nom, écuyer, seigneur de Fontpitou, dans la paroisse de Saint-Martial de Viveyrols, qu'on croit second fils d'Hélie de Jaubert, seigneur d'Allemans, reçut, le 4 janvier 1478 (v. st.), une reconnaissance de Bernard Xans, damoiseau, seigneur de Gastodias, habitant de la paroisse de Saint-Paul-Lisonne, à raison d'un ténement appelé de la Balengerie, situé dans cette dernière paroisse. On croit qu'il est le même qu'un seigneur de Fontpitou, qui épousa Isabelle de Galard, fille de Berard ou de Bernard de Galard, baron de l'Ile-Boson. Il fut père de :

XII. Pierre de Jaubert est qualifié *seigneur du repaire de Fontpitou*, et fils de noble Hélie de Jaubert, dans un acte de revente, faite en sa faveur le 12 janvier 1525 (v. st.), par Jean Seilhon, *dit* Maunay, d'une terre située dans la paroisse de Saint-Martial de Viveyrols, qu'il avait vendue à pacte de réméré. On juge qu'il eut pour fils :

XIII. Guillaume de Jaubert, écuyer, seigneur de Fontpitou, assista, comme témoin, au contrat de mariage de Robert de Jaubert, seigneur de Cumont, du 13 novembre 1529. On lui donne pour femme Armoise de Macanan ou Makanan, dont il eut une fille, qui suit:

Marie de Jaubert, dame de Fontpitou, épousa, vers l'an 1550, Louis de Salignac, gentihomme de la maison du roi, cinquième fils d'Hélie de

Salignac, chevalier, seigneur de la Mothe, Massault, Fenélon, Gaulejac, etc.; et de Catherine de Ségur.

Nota. Marie de Jaubert peut avoir eu pour sœur, Suzanne de Jaubert, mariée à Hélie de Massacré, écuyer, sieur de Ruffigné.

Branche de la Gilbertie-d'Allemans, ensuite Saint-Séverin et Saint-Gelais.

X. Roger de Jaubert, damoiseau, seigneur en partie de la Gilbertie d'Allemans, etc., second fils de Bernard de Jaubert, seigneur d'Allemans, Montardit, Montagrier, etc., et de Marie de Saint-Astier, est connu par divers actes depuis l'an 1450, jusqu'en 1471. Uni à Hélie, son frère aîné, il fit un accord, le 16 février 1450 (v. st.), avec Aymeric Prévôt, seigneur du Mas, son beau-père, au sujet de la dot de sa femme; assista, le 12 juin 1464, à une donation faite par Jean de Montardit et Marguerite de la Greslie, sa femme, à Hélie de Montardit, leur fils; fit un bail à cens, conjointement avec Hélie et Audoin, ses frères, le 23 avril 1466; assista, le 17 juin 1471, au contrat de mariage de Pierre, son fils, avec Françoise de Lur, et ne vivait plus en 1488. Il était déjà marié en 1450, à demoiselle Raimonde de Prévôt, fille d'Aymeric de Prévôt, seigneur du repaire du Mas en Limousin, et sœur d'Isabelle, femme d'Hélie de Jaubert, seigneur d'Allemans, son frère aîné. Il avait été constitué à cette dame, pour sa dot, une somme de quatre cent soixante réaux d'or. De ce mariage provint un fils, qui suit:

XI. Pierre de Jaubert, damoiseau, seigneur de la Gilbertie d'Allemans, etc., reçut, le 9 octobre 1482, conjointement avec noble homme Jean de Jaubert, damoiseau, qu'il appelle *son cousin germain,* la reconnaissance que leur firent Antoine *deu* Bost, et Etienne Truchasson, pour le tiers, par indivis, d'une tenance appelée de le Broussaldie, située dans la paroisse de Burée: assista, le 10 février 1488 (v. st.), au contrat de mariage du même Jean de Jaubert, son cousin, avec Anne d'Abzac-de-la-Douze; et le 12 février 1497 (v. st.), à

celui de Golfier Jaubert, seigneur de la Roche-Jaubert, avec Philippe Dupuy-de-Brémont. Il avait épousé par contrat passé au château de Châlus-Chabrol le haut, en Limousin, le 17 juin 1471, demoiselle Françoise de Lur, fille de noble homme Bardin de Lur, écuyer, seigneur de Barrière, et de dame Agnès de Barrière, et petite-fille de noble et puissant homme messire Bertrand de Lur, chevalier; il lui fut promis en dot une somme de 500 écus d'or: on remarque parmi les témoins de cet acte, tous proches parents des parties contractantes, nobles hommes Jean de Lur, écuyer, capitaine de Ribérac, et seigneur de Calon, Audoin de Joumard (des Achards), seigneur de Sufferte, Hélie de Jaubert, seigneur de la Gilbertie d'Allemans, Audoin de Jaubert, seigneur de Nantiac, Bernard de Saint-Astier (de Lioncel), seigneur de l'Isle, Jean de Montagrier, seigneur de Maroates, et Jacques Audour, seigneur de la Ferrière. De ce mariage naquit:

Bernard de Jaubert qui suit.

On présume que Pierre de Jaubert eut un second fils, nommé:

Pierre de Jaubert, écuyer, seigneur de la Robertie, dans la paroisse de Milhac, en Périgord, qui accorda, le 24 decembre 1504, conjointement avec Philippe de Montlouis, sa femme, à Pierre Montayaud et autres, l'investiture des héritages qu'ils avaient acquis dans la paroisse de Sengeyrac; et vivait encore, ainsi que sa femme, le 19 janvier 1511 (v. st.), suivant un bail à cens qu'ils firent des tenements de la bénéficie, et de Chastanholx, en faveur de Jean Parrot, prêtre.

XII. Bernard DE JAUBERT, écuyer, seigneur de la Gilbertie d'Allemans, et en partie de Montagrier, épousa demoiselle Hélis d'Aix, ou d'Aytz, fille de noble Raimond d'Aix, écuyer, seigneur de Meymy, et de dame Jeanne d'Abzac-de-la Douze; comme il est justifié par le testament de cette dernière, daté du 19 mai 1517. Il assista, le 13 novembre 1529, au contrat de mariage de Robert de Jaubert, seigneur de la Roche-Jaubert, avec Marguerite de Chaumont; et ne vivait plus lorsque Bertrand, son fils, fit le sien en 1541. Il laissa de son mariage, entr'autres enfants:

1.° Jacques de Jaubert, écuyer, seigneur d'Allemans en partie, assista, le 22 juillet 1541, au contrat de mariage de Bertrand, son frère; et le 17 mars 1566 (v. st.), à celui de Louis de la Cropte, seigneur de la Mothe, avec Marguerite des Achards de Joumard. Il avait épousé Gabrielle de Salignac, veuve de François de Talleyrand, seigneur de Grignols, dont il ne paraît pas qu'il ait eu d'enfants.

2.° Bertrand, dont l'article suit;

3.° Jacques de Jaubert, chanoine de l'église cathédrale de Saintes, renonça en 1541, en faveur de Bertrand, son frère, à toutes les successions de ses père, mère, frères et sœurs.

XIII. Bertrand DE JAUBERT, écuyer, seigneur d'Allemans en partie, etc., épousa, par contrat du 22 juillet 1541, demoiselle Julienne de Brie, assistée de Jean, son frère, fille de feu Jean, écuyer, seigneur de Brie, en Limousin et de dame Gabrielle de Lastours; en présence de plusieurs de leurs parents et amis, entr'autres de messire Annet de Fayolle, chevalier, seigneur de Douhet et de Neuvic, d'Hélie de Montagrier, seigneur de Maroates, de Jacques de Jaubert, écuyer, d'Hélie de Laporte, écuyer, co-seigneur de Chantérac, d'Antoine de Saint-Astier, écuyer, de Jean de Clarens, aussi écuyer, etc.; il assista, le 17 mars 1556, avec Jacques, son frère, au contrat de mariage de Louis de la Cropte, seigneur de Chassaignes, etc., avec Marguerite des Achards-de-Joumard; et ne vivait plus en 1584. Il laissa de son mariage, un fils, qui suit:

XIV. Gabriel DE JAUBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Allemans en partie, des Rivières, baron de Saint-Séverin, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, épousa, par contrat du 23 janvier 1584, demoiselle Gabrielle de Saint-Gelais (1), fille de feu messire François

---

(1) La maison de Saint-Gelais, que plusieurs généalogistes regardent comme une branche cadette de l'ancienne et illustre maison de Lezignem en Poitou, est connue par titres depuis Hugues I, seigneur de Saint-Gelais, près de la ville de Niort

de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Séverin, etc., et de dame Charlotte de Champagne: il fut assisté de Jacques de Cleureuil, écuyer, seigneur de Goudon, son cousin germain, de Bernard des Achards-

---

en Poitou, qui fonda en 1109, le prieuré de Saint-Gelais, et en fit donation au monastère de Saint-Pierre de Cluni. Un de ses descendants, nommé aussi Hugues, fit son testament au mois de septembre 1261, par lequel il donna la tutelle de ses enfans à Isabelle sa femme. Charles, seigneur de Saint-Gelais, son petit-fils fit hommage de la seigneurie de Saint-Gelais, au comte de Poitou, en 1381; et laissa de Marguerite de Magné, sa femme, qu'il avait épousée en 1340, trois fils, dont le second, nommé Hugues, avait pour femme Marguerite de la Roche-Chandry. Charles de Saint-Gelais, IIe du nom, qui était l'aîné, épousa en 1364, Jeanne de Viron (ou de Biron), veuve d'un seigneur de la Rochefoucauld, et fut père de Charles III, qui eut plusieurs enfants d'Iolande de Bouchard-d'Aubeterre, sa femme, fille de Guy de Bouchard, seigneur de Pauléon, et de Marie de Raymond-d'Aubeterre.

Pierre de Saint-Gelais, seigneur de Montlieu, Sainte-Aulaye, Saint-Séverin-de-Pavancelles, le Broit-au-Loup et Cornefou, cinquième fils de Charles III, fut un des principaux conseillers et officiers de Charles duc d'Orléans, père du roi Louis XII, qui le fit son chambellan ordinaire, et l'honora du collier de son Ordre du Camail. Il testa en 1470, et laissa de Philiberte de Fontenay, sa femme, 1.° Jean de Saint-Gelais, seigneur de Montlieu et de Sainte-Aulaye; 2.° Alexandre, seigneur de Cornefou; 3.° Merlin, qui suit; 4.° Jacques, évêque d'Uzès; 5.° Octavien, évêque d'Angoulême, mort en 1502, auteur de plusieurs ouvrages, traductions, etc.

Merlin de Saint-Gelais, seigneur de Saint-Séverin en Angoumois, etc., premier maître-d'hôtel des rois Louis XII et François Ier, épousa Madeleine de Beaumont, dame de Glenay en Poitou, dont provinrent quatre fils et quatre filles; l'aîné des fils nommé:

François de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Séverin, épousa, le 3 août 1549, demoiselle Charlotte de Champagne, fille de Baudoin de Champagne, chevalier, et de dame Jeanne de la Chapelle, et mourut avant l'an 1584, laissant trois filles, qui sont: 1.° Madeleine de Saint-Gelais, mariée à N.... de Neufchèses, et mère de Marguerite de Neufchèses, femme de François, baron de Lezignem; 2.° Gabrielle, épousa en 1584, Gabriel de Jaubert, seigneur d'Allemans; et 3.° Suzanne, qui eut pour mari, François de Hauteclaire, écuyer, seigneur du lieu de ce nom et du Maine-Gagnaud.

de-Joumard, écuyer, seigneur de Beaurepaire, son beau-frère, etc. Le contrat fut ratifié le lendemain, par haute et puissante dame Madeleine de Saint-Gelais, habitant du lieu noble des Fouilhons en Poitou, veuve de haut et puissant seigneur Messire Louis de Neufchèses, seigneur de Bacresse, Saint-Séverin, etc., chevalier de l'ordre du roi, son chambellan ordinaire, et capitaine de 50 hommes d'armes. Il partagea au nom de sa femme, par acte passé au château de Saint-Séverin, le 2 juin 1607, la succession de feu François de Saint-Gelais, seigneur de Saint-Séverin, Gouez et Lucé, son beau-père, avec François de Lezignem, chevalier, seigneur et baron de Lezignem et Galapian, procédant au nom de dame Marguerite de Neufchèses, sa femme, et avec François de Hauteclaire, écuyer, seigneur du Maine Gagnaud, son beau-frère, mari de Suzanne de Saint-Gelais : par cet acte, le tiers de la châtellenie, terre et seigneurie de Saint-Séverin, lui échut en partage. Il transigea, le 13 janvier 1614, conjointement avec sa femme, François, leur fils, et Suzanne de Raymond, épouse de ce dernier, leur belle-fille, avec Jean de Raymond, seigneur châtelain de Bourzac et de Vandoire, tant en son nom que celui d'Anne de Guibourg, sa femme; assista, le 14 mai 1639, au contrat de mariage de Jean-Pierre de la Cropte, seigneur de Chassaignes, avec Isabeau de Jaubert-de-Saint-Gelais; et ne vivait plus le 26 février 1642, suivant le contrat de mariage de Gabriel, son petit-fils. On ne lui connaît d'autre enfant, que

XV. François DE JAUBERT-DE-SAINT-GELAIS, baron de Saint-Séverin, seigneur en partie d'Allemans, des Rivières etc., épousa, par contrat du 30 juillet 1613, demoiselle Suzanne de Raymond, fille de haut et puissant seigneur Jean de Raymond, seigneur de la châtellenie de Bourzac, de Vandoire, etc., et de dame Anne de Guibourg. Il ne vivait plus le 14 mai 1639; mais sa femme vécut plusieurs années après lui, comme il paraît par divers hommages et aveux qu'elle rendit au roi, les 23 février et 30 mai 1646, 6 mai et 18 juillet 1667, pour la châtellenie de Saint-Séverin-de-Pavancelles, et les mas Daury, de Lachisel et Dupuy, relevans du Roi à cause de son duché d'Angoulême. Les enfants issus de leur mariage, sont :

1.° Gabriel, dont l'article suit;

2.° Henri de Jaubert-de-Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Séverin, vivait encore le 8 septembre 1668, suivant le contrat de mariage de Suzanne de Jaubert, sa nièce, auquel il assista;

3.° Frédéric de Jaubert-de-Saint-Gelais, mort sans postérité;

4.° Isabeau de Jaubert-de-Saint-Gelais, mariée, par contrat, passé au château de Vandoire, le 14 mai 1639, à Jean-Pierre de la Cropte, chevalier, seigneur, comte de Bourzac, seigneur de Chassaignes, Lamothe-Saint-Privat, Cumont, Sallebeuf, le mas de Montet, etc., fils de Réné de la Cropte, seigneur des mêmes terres, et de dame Charlotte de Laplace;

5.° Gabrielle de Jaubert-de-Saint-Gelais, épousa, par contrat du 15 novembre 1642, messire Isaac du Lau, dit du Lau-Jaubert, chevalier, seignenr de Montardit, Allemans, Feydit, Saint-Séverin, etc., quatrième fils de Daniel du Lau, chevalier, seigneur de la Côte, etc., et de Sibille de Jaubert, dame d'Allemans.

6.° Sibille de Jaubert-de-Saint-Gelais, s'allia, par contrat passé au château de Saint-Séverin-de Pavancelles, le 30 mai 1655, avec Armand du Lau, chevalier, seigneur de Chamniers, Celette et Chambon, gouverneur de Saintes, et maréchal des camps et armées du roi, fils de feu Henri du Lau, chevalier seigneur des mêmes lieux, et de dame Henriette de Pons-Mirambeau.

XVI. Gabriel DE JAUBERT-DE-SAINT-GELAIS, IIe du nom, chevalier, seigneur, comte de Bourzac, baron de Saint-Séverin-de-Pavancelles en Angoumois, etc., conseiller du roi en ses conseils et en son parlement de Bordeaux, épousa, par contrat passé sous seings-privés, le 26 février 1642, reconnu le 12 mars suivant, demoiselle Anne d'Affis ou d'Afis fille de feu messire Jean d'Affis, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, second président au parlement de Bordeaux, et de dame Anne de Massiot: les futurs époux y furent assistés de plusieurs de leurs proches parents, entr'autres de dame Anne de Gui-

bourg, veuve de Jean de Raymond, seigneur de Bourzac; de François, marquis de Lézignem; d'Henri de Raymond-de-Macanan, seigneur de Sallegourde: de Louis-Joseph de la Cropte, seigneur de Chantérac; de Jean de Laporte, écuyer, seigneur de Laporte; de Jean d'Affis, évêque de Lombés; de Guillaume d'Affis, chevalier, conseiller du roi en son conseil, et président au parlement de Bordeaux; de Jacques Lecomte, conseiller au même parlement, et président aux enquêtes, etc. Gabriel de Jaubert ne vivait plus le 16 mai 1664; sa veuve se remaria bientôt après, avec messire Bernard Pichon, conseiller du roi en ses conseils, et son second président au parlement de Bordeaux. Il ne laissa de son mariage, qu'une fille, dont l'article suit:

Suzanne de Jaubert-de-Saint-Gelais, baptisée le 21 d'octobre 1648, obtint, le 26 mai 1664, une sentence, rendue sur les lettres de bénéfice d'âge, qui lui avaient été accordées contre Suzanne de Raymond, dame de Bourzac, et Henri de Jaubert-de-Saint-Gelais, chevalier, seigneur de-Saint-Séverin, et autres; par lesquelles il lui fut permis d'administrer les biens à elle échus par la mort de Gabriel, son père; fit un partage, le 16 juin 1665, avec la même Suzanne de Raymond, son ayeule, et Isaac Jaubert du Lau, seigneur de Montardit, etc.; et reçut, le 11 février 1666, de M. d'Aguesseau, intendant en Limousin, acte de la représentation de ses titres, remontés seulement à l'année 1542, pour la justification de sa noblesse.

Elle épousa, par contrat du 8 septembre 1668, haut et puissant seigneur messire Adrien de Talleyrand-de-Grignols, chevalier, seigneur, comte de Grignols, seigneur de Beausejour et Saint-Léon en Périgord, et baron de Beauville en Agenois, bisayeul de M. le comte de Périgord, dernier mort.

Nota. Il paraît que Suzanne de Jaubert avait une sœur du même nom, mariée à Charles de la Cropte, comte de Chantérac, qui fut tué au siége de Candie, en 1669,

Branche de Nantiac (1), *éteinte.*

X. Audoin DE JAUBERT, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Nantiac, la Tour, etc., troisième fils de Bernard de Jaubert, seigneur de Montagrier, Montardit, Allemans, etc., et de Marie de Saint-Astier, est nommé dans le contrat de mariage d'Anne de Jaubert, sa sœur, avec Audoin Achard de Joumard, du 14 février 1450 (v. st.). Uni à Hélie et Roger, ses frères, il fit un bail à cens, le 23 avril 1466. Fut du nombre des nobles reçus et excusés, qui comparurent à la montre faite à Exideuil, en 1470, par Alain d'Albret, comte de Périgord et vicomte de Limoges.

On remarque, parmi les autres, Léonet de Prémilhac, brigantinier, Jean de Jaubert, pour Pierre, son fils, et pour N.... de Lestrade, brigantinier, et Pierre de Jaubert de la Bastide, aussi brigantinier. Assista, le 17 juin 1471, au contrat de mariage de Pierre de Jaubert, son neveu, avec Françoise de Lur; reçut diverses reconnaissances dans sa terre de Nantiac, en 1475, etc. Il eut, en 1482, des démêlés avec les habitans de sa terre; et ce fut à ce sujet que le vicomte de Limoges présenta contre lui des articles au roi, sous prétexte qu'il exerçait des violences contre ces mêmes habitans, prétendant que Nantiac étant une place forte, et un château et châtellenie, ils lui devaient le guet. Le conseil du vicomte, tenu à Ségur, le 13 janvier 1482 (v. st.), ordonna une enquête. Enfin, il assista, le 10 février 1488 (v. st.), au contrat de mariage de Jean de Jaubert, seigneur de la Gilbertie d'Allemans, avec Anne d'Abzac-de-la-Douze; et ne vivait plus, à ce qu'il paraît, en 1502. Il avait épousé demoiselle Hélis de la Cropte de Lencais, fille de Jean de la Cropte, IIe du nom, seigneur de Lencais, et de Jeanne de Garnier de Mehmont, dont il eut :

1.° Pierre de Jaubert, qu'on présume être mort sans postérité;

---

(1) Quoiqu'on écrive communément *Nantia* ou *Nanthia*, on a adopté ici l'orthographe *Nantiac*, comme se rapprochant davantage du mot latin *de Nantiaco*.

2.° Henri, dont l'article suit;
3.° Guillaume de Jaubert, } dont le sort est ignoré.
4.° Jacques de Jaubert, }

XI. Henri DE JAUBERT, écuyer, seigneur de Nantiac, de la Tour, etc., est nommé avec ses frères, qualifiés ainsi que lui, *écuyers, co-seigneurs de Nantiac*, dans un acte du 10 mars 1502 (v. st.); et fit son testament le 9 août 1541. Il avait épousé demoiselle Souveraine de la Tour, sœur de Jean de la Tour, écuyer, seigneur d'Igonnie, dont il eut les enfants suivants :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Bernard de Jaubert;
3.° Charles de Jaubert;
4.° Jeanne de Jaubert;
5.° Florence de Jaubert.

XII. Jean DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Nantiac et de la Tour, épousa, par contrat du 13 février 1538 (v. st.), demoiselle Françoise de Gourdon-de-Genouillac, fille de Jean de Gourdon, chevalier, seigneur de Genouillac, Vaillac, Soucirac, Beaumal et Rilhac, et de dame Marguerite d'Aubusson. De ce mariage naquirent :

1°. Henri de Jaubert;
2.° Flotard de Jaubert;
3.° Jean, dont l'article suit;
4.° Antoine de Jaubert;
5.° Jacques de Jaubert;
6.° Galiote de Jaubert;
7.° Marguerite de Jaubert.

XIII. Jean DE JAUBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Nantiac, la Tour, Lancinade, et de Juvenie, acquit de ses frères et sœurs les droits qu'ils avaient sur la terre de Nantiac; et vendit, le 12 juin 1578, à Antoine et Jacques Arlot de Frugie, frères, certains héritages situés dans la paroisse de Chalusset. Il avait épousé, par contrat du 17 août 1576, demoiselle Yrlande d'André, fille de noble Raimond d'André, seigneur de Lancinade et de Juvenie, et de dame Louise de Gentil-de-Jonchapt. Les enfans issus de ce mariage, sont :

1.° Raimond, dont l'article suit ;
2.° Antoine de Jaubert, } morts sans alliance ;
3.° Gaston de Jaubert, }
4.° Yrlande, ou Hirlande de Jaubert, mariée, par contrat du premier août 1613, à Jean de Hautefort, III[e] du nom, écuyer, seigneur de la Motte, fils de Boson II, et de Jeanne Brochard ; elle testa le 23 novembre 1628.

XIV. Raimond de Jaubert, vicomte de Nantiac, chevalier, seigneur de Lancinade, Juvenie, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, qui érigea, en sa faveur, la terre de Nantiac en vicomté par lettres du mois de décembre 1615. Il rendit hommage, pour cette terre, le 7 juin 1624, entre les mains de M. d'Aligre, chancelier de France. Il avait épousé, par contrat du 7 janvier 1606, demoiselle Henrie, ou Henriette de Foucauld-de-Lardimalie, fille de Jean de Foucauld, chevalier, seigneur de Lardimalie, baron d'Auberoche, gouverneur du Périgord, et de dame Marguerite de Saint-Astier. Elle testa le 3 janvier 1659, en faveur des enfans, qu'elle avait eus de son mariage, et qui sont :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Pierre de Jaubert, baron de Nantiac, seigneur de Juvenie, qui laissa de son mariage avec Jeanne d'Asnières, veuve du comte de Châteaumorant, une fille nommée :

Paule de Jaubert, mariée à Jean de Chasteigner, seigneur du Mas de-Roche ;

3.° Marie de Jaubert, épousa, le 16 juin 1620, François de Saintours, seigneur de la Forest.

XV. Jean de Jaubert, III[e] du nom, vicomte de Nantiac, baron de Juvenie, etc., servit utilement nos rois dans les guerres civiles. Il épousa, le 19 mai 1630, demoiselle Suzanne Dumas, fille de Pierre Dumas, chevalier, seigneur de Payzac, le Mas et la Serre, et de Gabrielle de Hauteclaire, dont il eut :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° François de Jaubert, major du régiment de la Feuillade, mort au service du Roi ;

3.° Gabriel de Jaubert, abbé de Saint-Aulaye, et chanoine de l'église cathédrale de Périgueux;

4.° François de Jaubert, mort officier des mousquetaires noirs;

5.° Simon de Jaubert, seigneur de Bournet;

6.° Peyrot de Jaubert, seigneur de Lavaux;

7.° Henri de Jaubert, seigneur de la Valade;

8.° Joseph de Jaubert;

9.° François de Jaubert, seigneur de Montchat;

10.° Gabrielle de Jaubert, mariée, 1.° à noble N.... Expert, seigneur de Saint-Paul-la-Roche; 2°. en 1653, à David de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur des Chabânes, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Simon;

11.° Marie de Jaubert;

12.° Marie de Jaubert, la jeune, épousa Isaac d'Abzac, écuyer, seigneur, de la Forest, capitaine de dragons;

13.° et 14.° N.... et Jeanne de Jaubert.

XVI. Pierre de Jaubert, Ier du nom, chevalier, seigneur, vicomte de Nantiac, etc., épousa, 1.° demoiselle Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire, fille de Marc-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanmary, seigneurs de Coutures, Celle, Bertricq, etc., et de dame Gabrielle d'Alègre, dame de Chabânes et de Sorges; il épousa, en deuxièmes noces, le 14 août 1703, Renée Duchesne, veuve de Jean-Jacques de Saint-Astier, marquis des Bories. Elle testa le 9 mai 1717, et ne laissa pas d'enfants de son second mariage. Du premier naquirent:

1.° Joseph-Siméon, dont l'article suit;

2.° Gabriel de Jaubert, prieur de Bernay, *dit* l'abbé de Nantiac;

3.° Jean de Jaubert, *dit* le chevalier de Nantiac, exempt des gardes du corps de la compagnis écossaise;

4.° N.... de Jaubert, seigneur de la Borie;

5.° Jeanne de Jaubert, abbesse de la Drouille;

6.° Jeanne de Jaubert, abbesse de la Drouille, après sa sœur;

7.° Gabrielle de Jaubert;

8.° N.... de Jaubert.

XVII. Joseph-Siméon DE JAUBERT, chevalier, seigneur, vicomte de Nantiac, etc., servit dans les mousquetaires. Il épousa, le 29 septembre 1711, Marie de Bordes, dame de Sinsac, fille de Joseph de Bordes, seigneur de Sinsac, et de dame Honorée Charon-de-Sensenac; dont il eut :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Louis de Jaubert, capitaine au régiment du roi, dragons, puis lieutenant-colonel, a été nommé maréchal de camp en 17....

XVIII. Pierre DE JAUBERT, II[e] du nom, chevalier, seigneur, vicomte de Nantiac, etc., qualifié haut et puissant seigneur, est mort en 17...., laissant de dame Célenie le Blond, son épouse, une fille unique, qui suit :

Marie-Denise de Jaubert épousa, par contrat du 12 mars 1760, haut et puissant seigneur messire André, comte de Bonneval, chevalier, seigneur de Langle, devenu depuis seigneur de Bonneval, Blanchefort, Pantenie, etc., lieutenant-colonel du régiment de Poitou, ensuite colonel du régiment des grenadiers royaux, et maréchal des camps et armées du roi, fils de Hugues-Marien-Gabriel de Bonneval, chevalier, seigneur de Langle, etc., et de dame Marguerite d'Audebert de la Martinie.

Branches de la maison de Jaubert dont on n'a pu trouver jusqu'à présent la jonction avec les précédentes.

1.° Seigneurs de Jaubert-des-Vallons (1), *en Angoumois.*

I. Louis DE JAUBERT, écuyer, épousa Isabeau du Bois, dont il eut :

---

(1) Les seigneurs de Jaubert-des-Vallons portent les mêmes armes que les Jaubert du Périgord; ce qui prouve qu'ils sont sortis de la même tige. Le fragment généalogique, rapporté ci-dessus, est tiré du jugement de maintenue de monsieur d'Aguesseau, intendant de Limoges.

II. Jean DE JAUBERT, écuyer, reçut une donation de ses père et mère, le 8 novembre 1549. Il avait épousé, par contrat du 27 septembre 1547, Jacqueline le Roy, dont provint :

III. François DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, laissa d'Isabeau Guichard, sa femme, qu'il avait épousée, le 1er novembre 1576 :

IV. François de Jaubert IIe du nom, épousa, par contrat du 28 mai 1630, Esther Barbot, qui le rendit père de :

V. Pierre DE JAUBERT, Ier du nom, écuyer, seigueur des Vallons, fut maintenu dans sa noblesse en 1666, par jugement de M. d'Aguesseau intendant de Limoges. Il avait épousé, par contrat du 27 février 1659, Louise Angebaud, dont il eut des enfants qui ont continué la descendance. De l'un de ces enfants était issu

N..... de Jaubert, écuyer, seigneur des Vallons et de Fouquebrune, en Angoumois, père de

Pierre de Jaubert, IIe du nom, écuyer, seigneur des Vallons etc., capitaine de vaisseau, demeurant au Boisderetz, paroisse de Moulidars, en Angoumois, est mort au mois de septembre 1817, laissant de N.... de Navarre de Boisderetz, sa femme :

1.° Pauly de Jaubert-des-Vallons ;
2.° Odile de Jaubert.

2.° *Seigneurs de Jaubert-de-Coaraze.*

I. Pantaléon DE JAUBERT, conseiller du roi, et troisième président au parlement de Toulouse, donna plusieurs quittances pour ses gages de président, en 1531, 1544, etc. Il épousa Brunette de Coaraze, veuve de Hugues d'Espagne, seigneur de Durfort, et fille de Jean de Coaraze, seigneur de Bérat, et de Catherine de Pardaillan. De ce mariage naquit :

II. Etienne DE JAUBERT-DE-COARAZE, seigneur de Bérat, épousa, en 1547, Bertrande de Vielfort; et testa, en 1560, en faveur de ses enfants, dont les noms suivent :

1.° Raimond de Jaubert, seigneur de Bérat;
2.° Antoine de Jaubert, seigneur de Coaraze, mort sans enfants;
3.° Jean-Pierre de Jaubert-de-Coaraze-Bérat, vivant en 1586, mort sans enfants;
4.° Isabeau de Jaubert-de-Coaraze, épousa Carbon du Faur, écuyer, seigneur de Mazerettes, dont elle eut Jean-Pierre du Faur-de-Coaraze, seigneur et baron de Bérat, et plusieurs autres enfants;
5.° Hélène de Jaubert;
6.° Jeanne de Jaubert.

3.° *Seigneurs de Jaubert, de-Saint-Christophe, en Angoumois.*

I. François de Jaubert, Ier du nom, écuyer, est nommé avec Jeanne Vigier, sa femme, dans des actes du 16 octobre 1532, du 7 février 1535, et du 6 mai 1539. Ils eurent de leur mariage :

II. Méry, ou Emeri de Jaubert, épousa, par contrat du 27 janvier 1563, Magdeleine de Rabaine, dont naquirent :

1.° François II, qui suit;
2.° Jean de Jaubert;
3.° François de Jaubert.

III. François de Jaubert, IIe du nom, partagea avec ses frère et sœur, la succession de leurs père et mère, le 19 février 1593, épousa, le 16 avril 1595, Marguerite de Conis, dont il eut :

IV. François de Jaubert, IIIe du nom, laissa de Jeanne de la Chambre, sa femme, qu'il avait épousée, le 26 avril 1632 :

V. François-Alexandre de Jaubert, marié, par contrat du 20 octobre 1664, à Jeanne Fresneau.

4.° *Seigneurs de Jaubert, en Poitou.*

La famille des seigneurs de Jaubert, en Poitou, fut maintenue dans sa noblesse, sur titres remontés à l'année 1406, dans la recherche de 1666.

5° *Seigneurs de Jaubert-de-Rassiols, en Querci.*

La famille de Jaubert-de-Rassiols fut maintenue dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'état du roi du 28 novembre 1674, et par jugement de M. le Gendre, intendant de Montauban, rendu le 3 septembre 1704, sur titres remontés à noble Pierre de Jaubert, seigneur de Rassiols, vivant en 1546 et 1554, et demeurant alors avec dame Anne de Malhié, son épouse, dans la ville de Rocamadour, en Querci.

6.° *Seigneurs de Jaubert de Barrault, comte de Blaignac, etc., dans l'Entre-deux-Mers, ou diocèse de Bordeaux* (1).

La branche de Jaubert de Barrault a indubitablement la même origine que les branches précédentes; mais on ne peut pas déterminer avec certitude l'époque précise de sa séparation d'avec la souche commune. Sa filiation suivie remonte à Itier de Jaubert, damoiseau, qui vivait peu après le milieu du quatorzième siècle. Ce fut Guillaume Ier, fils d'Itier, qui forma les premiers établissements de cette branche dans l'Entre-deux-Mers, où elle a subsisté avec beaucoup d'éclat et d'illustration pendant plus de trois siècles. Une tradition suivie et constante, l'identité des prénoms, les rapports de voisinage et des alliances communes, ne permettent pas de douter qu'elle n'ait eu la même origine que les branches précédentes. La différence des armoiries ne peut pas fournir un argument contraire, puisqu'il paraît constant que les seigneurs de Jaubert de Barrault avaient été chargés de porter les armes de l'ancienne maison de Barrault, à laquelle ils avaient succédé, en épousant Séguine de Lugagnac, qui en était devenue l'héritiére.

I. Itier de Jaubert, damoiseau, vivait dans le qua-

(1) Le nom des seigneurs de Barrault était écrit ordinairement *Jaubert* et non pas *Joubert*; et leurs armes étaient : *d'or, à la croix de sable, chargée de six coquilles d'argent.*

torzième siècle, et mourut vers l'an 1389. Il avait épousé demoiselle Comtor de Ramefort, veuve en 1390. De ce mariage naquit:

II. Guillaume DE JAUBERT, Ier du nom, damoiseau, épousa, par contrat du 4 juin 1390, demoiselle Séguine de Lugagnac, fille et héritière d'André de Lugagnac, donzel, seigneur de la maison noble de ce nom, et de Gaillarde de Barrault. C'est par ce mariage que les maisons nobles de Lugagnac et de Barrault sont entrées dans celle de Jaubert. Il eut pour fils:

Jean Ier, dont l'article suit.

Il peut avoir eu pour second fils:

Itier de Jaubert, damoiseau, qui fut présent à un bail à cens, fait le 3 janvier 1445 (v. st.), par Bernard de Saint- Astier, seigneur d'Allemans et sa femme.

III. Jean DE JAUBERT, Ier du nom, qualifié *noble homme, donzel* de la paroisse de Lugagnac, seigneur de Barrault et de Lugagnac, dans des actes de 1439 et 1444. Il avait épousé, par contrat du 20 mai 1426, demoiselle Jeanne de Beaumont, *dite* de Rieux, dont il eut:

Guillaume II, qui suit.

IV. Guillaume, dit Guilhem DE JAUBERT, IIe du nom qualifié *noble homme, et écuyer, seigneur de Barrault et de l'Hôtel noble de Lugagnac* et de Jaubert, en la paroisse de *Villagosia*, dans un dénombrement de ses fiefs, qu'il donna en 1480. Il en donna un autre de sa terre de Jaubert et de ses revenus, au vicomte de Fronsac, de qui elle relevait, sous le devoir d'une flèche enpennée de plumes blanches, et ferrée d'un fer d'argent. Enfin il est rappelé dans un autre dénombrement de l'an 1500, dans lequel sont nommés Jean, son père, et André (de Lugaignac), son bisaïeul (1) Il servit le

---

(1) Lo noblé homé Guillem Jaubert, escudey, senhor de Barraut et de l'Hostau noblé del Lugaignac, fils et heretey de Jean Jaubert son pay, qui fu heretey d'André de Lugaignac.

roi Charles VIII, dans les guerres de Naples et de Milan. Etant devenu infirme et cassé de vieillesse, sa majesté, en récompense de ses longs et continuels services, fit inhibition au sénéchal de Guienne, de le contraindre à servir dans les ban et arrière-ban, pour ses fiefs et arrière-fiefs, mouvants du roi, attendu même que deux de ses enfants étaient alors à son service; et vivait encore le 10 mars 1482 (v. st.). Il avait épousé demoiselle Marguerite de Prémilhac, en Périgord, de la maison de Vigier, fille de noble Etienne de Prémilhac (1), de laquelle il eut entr'autres enfants :

1.° Jean II, dont l'article suit;

2.° N.... de Jaubert qui servait dans les armées de Charles VIII.

3.° Marie de Jaubert, *dite* de Barrault, étant avec Louise d'Albret, femme de Charles de Croy, premier prince de Chimay, épousa, le 26 mai 1520, Michel de Berlaymont, seigneur de Floyon et Hautepenne, dont vinrent, entr'autres enfants, Charles Ier, comte de Berlaymont, seigneur de Floyon, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, gouverneur de Namur, chef des finances, père de Floris, aussi comte de Berlaymont, qui, de Marguerite de Salaing, a eu des enfants.

V. Jean DE JAUBERT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Barrault, gentilhomme de l'hôtel du roi, mestre de camp d'un régiment de gens de pied, étant

---

(1) Marguerite de Vigier-de-Prémilhac était probablement sœur de Leonet de Vigier, seigneur de Prémilhac, connu par des actes de 1455, 1464, 1465, 1470, etc. lequel comparut, cette dernière année, en qualité de brigantinier, avec Audoin de Jaubert, seigneur de Nantiac, Jean et Pierre de Jaubert (de la Bastide), père et fils, à la montre faite à Exideuil, par Alain d'Albret, comte de Périgord. Il fut père d'Etienne de Vigier, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Prémilhac, qui passa des actes en 1510, 1515 et laissa de son mariage une fille unique, Marguerite de Vigier, qui épousa vers l'an 1530, Antoine de la Rocheaymon, seigneur par indivis avec ses frères, de St-Maixent dans la Marche, de Jumilhac en Périgord, etc.

au service du roi Charles VIII, fut récompensé par sa majesté d'une place de gentilhomme de son hôtel, et le servit en cette qualité dans toutes ses guerres. Il avait premièrement été retenu par ce prince près de sa personne, aux gages de neuf cent vingt livres par an, comme il appert par lettres du 11 octobre 1488. Sa majesté voulant de plus reconnaître les services qu'il lui avait faits aux voyaye et conquête de Naples, lui fit don de la prévôté et greffe d'Entre-deux-Mers, par lettres données à Naples, le 10 mars 1493; et comme ces deux offices avaient été engagés pendant le voyaye de Naples, le roi, par autres lettres données aux Montils-lès-Tours, en 1496, manda aux trésoriers de France de les dégager, pour en faire jouir le donataire. Ce don fut confirmé par le roi Louis XII, par lettres données à Paris, le 8 juillet 1498. Jean de Jaubert fut un des cent gentilshommes de la maison de ce prince, et fut employé pour son service, commandant un régiment de gens de pied, sous la charge de messire Odet d'Aydie, comte de Comminges, et vicomte de Fronzac. Il obtint en 1496, en récompense de sa piété et de son zèle pour la religion, une bulle du pape Alexandre VI, pour participer aux prières de toute l'église. Enfin il fit son testament le 3 mai 1530, par lequel il institua ses héritiers universels Jean et autre Jean ses fils. Il avait épousé, par contrat passé dans le Château-Trompette, à Bordeaux, le 10 mars 1482 (v. st.), demoiselle Catherine d'Allo. Son père lui donna, par cet acte, l'hôtel et maison noble de Barrault, avec toutes ses dépendances. Ses enfants furent :

1.° Jean, qui suit ;

2.° Jean de Jaubert, le jeune.

VI. Jean DE JAUBERT, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Barrault, Lugagnac, Roqueneuve et des Jauberts, en Fronsadois, l'un des cent gentilhommes de la maison du roi, se trouva à la bataille de Pavie et autres grandes occasions ; et était employé dans la province de Guienne, pour le service du roi. Il vivait encore l'an 1554, en laquelle année il fut dispensé pardevant le sénéchal de Saintonge, de comparaître au ban et arrière-ban, à cause de ses infirmités, par acte du 12 juin, dans lequel il a les qualités de *chevalier, seigneur de Barrault,*

entre deux mers, et gentilhomme ordinaire de la maison du roi. Il avait épousé, en 1524, demoiselle Jeanne Dupont de Bretagne, dont il eut un fils unique, qui suit:

VII. Jean DE JAUBERT, IVe du nom, chevalier seigneur de Roqueneuve, etc., fit son testament le 7 décembre 1567; laissant de dame Marie de Chaumont, sa femme, qu'il avait épousée par contrat du 19 décembre 1546:

VIII. Aimery DE JAUBERT-DE-BARRAULT, baron de Blaignac, gentilhomme de la chambre du roi, sénéchal de Bazadois, capitaine de chevau-légers, puis de cinquante hommes d'armes, et vice-amiral de Guienne; fut premièrement nourri page du roi Charles IX, sous M. le comte de Charny, grand écuyer de France, et depuis fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, par lettres de retenue audit état, du 13 octobre 1579; puis en 1582, il fut fait sénéchal et gouverneur de Bazadois; fut pourvu par le roi Henri III, d'une compagnie de chevau-légers, par commission du 4 avril 1585; et le 23 novembre suivant, il obtint une compagnie de cinquante hommes d'armes, sur laquelle il prêta serment le même jour, entre les mains du maréchal de Biron. Il fut aussi pourvu de l'office de vice-amiral de Guienne, par commission du 2 février 1588, et comme tel, il fut employé par le roi Henri le Grand, en l'armée navale, qui fut formée en Guienne. Depuis, sa majesté voulant se servir de lui en ses plus secrètes et importantes affaires, et l'approcher de sa personne, le retint pour être de son conseil d'état, par brevet expédié le 15 avril 1600; et il prêta serment, le 20 du même mois. Il fut nommé par le même monarque, chevalier de son ordre, à la première promotion. Le roi Louis XIII l'envoya en qualité d'ambassadeur en Espagne, auprès du roi Philippe III, en 16 ....; il mourut en ...., laissant de Guyonne de la Mothe, sa femme, fille de N.... de la Mothe et de N.... de Caupêne, (laquelle était âgée en 1612, d'environ cinquante ans, née par conséquent vers l'an 1562):

1.° Antoine dont l'article suit;

2.° Jean de Jaubert-de-Barrault, abbé de Saint-

Pierre de Solignac, au diocèse de Limoges, et consacré évêque de Bazas, à Rome, au mois d'août 1612, par le cardinal François de la Rochefoucauld; deux ans après, il se trouva à l'assemblée du clergé, qui se tint à Paris; et en 1620, il eut l'honneur de haranguer le roi dans l'église métropolitaine, après son retour de l'expédition de Béarn. Il avait été désigné grand-aumônier de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre; mais la jalousie de quelques-uns de ses envieux, et principalement des sectaires de ce royaume, rendit cette désignation inutile. Il fut nommé à l'archevêché d'Arles, le 30 juillet 1630, et en prit possession au mois de décembre 1631. Il acheva, cette année, un ouvrage, dont il avait fait imprimer une partie, en 1622, in-8°., à Bordeaux, sous ce titre: *Erreurs et Faussetés remarquables, contenues dans un livre intitulé* : *Bouclier de la foi, composé par Pierre du Moulin.* Il dit dans son épître dédicatoire au roi Louis XIII, qu'il avait étudié à la Flèche, en philosophie et en théologie, et que le roi Henri IV l'avait engagé à lui offrir les prémices de ses travaux. Il donna depuis, un gros volume *in-folio,* contre le même ministre du Moulin, et il devait encore y ajouter quelque nouvelle réfutation. Il présida à l'assemblée du clergé, tenue à Paris, en 1635; et le 22 juillet suivant, il harangua sa majesté, au nom de la même assemblée. Il est mort à Paris, le 30 juillet 1643, et a été inhumé à Bordeaux, dans la maison professe des Jésuites, à qui il légua la bibliothèque qu'il avait à Arles.

3.° Marie - Madeleine de Jaubert - de - Barrault, née vers l'an 1581, épousa le seigneur de *Transillon*-la-Garde (1), gentilhomme du Limousin; étant veuve et sans enfants, elle se rendit feuillantine, à Toulouse, en 1609;

4.° Isabelle de Jaubert-de-Barrault, née en 1590, mariée après l'an 1612, à Gilis de Leaumont, seigneur de Puygaillard;

---

(1) Ou plutôt Tranchelion.

5.° Marie-Madeleine de Jaubert-de-Barrault, la jeune, née en 1595, ou 1596, épousa le vicomte de Castelnau-de-Marmande (François de la Mothe), puis le comte de Vailhac.

IX. Antoine DE JAUBERT-DE-BARRAULT, comte de Barrault, baron de Blaignac, ambassadeur en Espagne, vice-amiral de Guienne, gouverneur de Lorraine et de Foix, etc., né en 1582, mourut dans les premiers jours de février 1655, dans la soixante-quatorzième année de son âge, fort regretté de toute la cour, pour ses grands mérites, et particulièrement pour le zèle qu'il avait témoigné au service du Roi, dans les divers emplois qui lui avaient été confiés, tant sur mer, en qualité de vice-amiral de Guienne, que sur terre, en ses gouvernements de Lorraine et de Foix, même en la dernière ambassade d'Espagne (de 1630 à 1635), comme ambassadeur extraordinaire, dont il s'acquitta très-dignement. Il avait épousé, en 162...., demoiselle Claude, ou Claudine de Saulx, héritière de son frère Henri, mort sans alliance, et fille de Jean de Saulx, vicomte de Tavannes et de Lugny, et de Gabrielle des Prez, sa seconde femme. Elle porta, en dot, à son mari, le château et la seigneurie de Mirebel, en Bresse. De ce mariage provinrent quatre enfants :

1.° François de Jaubert, comte de Barrault, mort sans postérité;
2.° Henriette de Jaubert-de-Barrault, épousa Jacques de Durfort, marquis de Civrac, comte de Blagnac, baron de la Lande, captal de Buch, sénéchal et gouverneur de Bazadois; ils furent bisaïeux d'Emeric-Joseph de Durfort, duc de Durfort-Civrac, etc., chevalier d'honneur de madame Victoire de France; ambassadeur à Venise, à Naples et à Vienne; chevalier, commandeur des ordres du roi, le 2 février 1776, et recu le 26 mai suivant;
3.° Gabrielle de Jaubert épousa Noël de Saulx, marquis de Tavannes, comte de Beaumont et de Mirebel, fils puîné de Claude de Saulx, comte de Buzançois, vicomte de Tavannes, et de Françoise Brûlart. Elle resta veuve en 1679; et fut mère de Louis-Armand-Marie de Saulx, mar-

quis de Mirebel, baron de la Marche, etc., marié à Catherine de Choiseul; et aïeule de Maximilien-Emmanuel de Saulx; mort sans alliance, le 13 janvier 1747;

4.° Madeleine de Jaubert.

7.° *Seigneurs de Jaubert-de-la Bastide, ou de Coignac barons de Châteaumorand, en Limousin* (1).

Cette branche, qui est incontestablement originaire du Limousin, puisque les plus anciennes possessions qu'on lui connaît, étaient situées dans cette province, date sa séparation, au plus tard, du milieu du treizième siècle, sous le règne de saint Louis. On ne peut pas douter qu'elle n'ait eu la même origine, et qu'elle ne sorte pas de la même tige que les branches précédentes; mais la perte, ou la dispersion de la plupart de ses plus anciens titres ne permet pas de fixer, d'une manière certaine, l'époque de cette séparation. Quant aux armoiries qu'elle porte depuis plus de 300 ans, et qui diffèrent de celles des autres branches, il est probable que ce sont celles de la maison de Coignac, dont Pierre III de Jaubert épousa l'héritière, avant le milieu du quinzième siècle, à la charge d'en prendre les nom et armes.

I. N.... DE JAUBERT vivait dans le treizième siècle. Il fut père, entr'autres enfants, de

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Itier de Jaubert, damoiseau, fut marié à Hélis du Mas, *dite* de Laporte, dont naquirent:

a. Hélie de Jaubert;

b. Marguerite de Jaubert;

c. et *d*. N.... et N.... de Jaubert.

II. Pierre DE JAUBERT, premier du nom, seigneur de la Bastide, est connu par des actes des années 1300 et 1308, et mourut avant l'an 1322, laissant de sa femme, dont on ignore le nom :

---

(1) Les seigneurs de Jaubert de la Bastide écrivaient ordinairement leur nom *Joubert*; et portaient leurs armes : *d'argent à cinq fusées, acollées et rangées en fasce de gueules.*

III. Pierre DE JAUBERT, deuxième du nom, damoiseau, seigneur de la Bastide, etc., passa, en 1322, une transaction avec Hélis, veuve d'Itier de Jaubert, son oncle et ses enfants; et eut de Bergie ou Bergue de Vaucocour, sa femme, qu'il avait épousée en 1339 :

IV. N.... DE JAUBERT, damoiseau, seignenr de la Bastide, épousa demoiselle Marguerite de Laurens, fille de Jourdain de Laurens, chevalier, et de Marguerite Delage, dont provint :

V. Jean DE JAUBERT, damoiseau, seigneur de la Bastide, transigea, en 1399, pour les droits de Marguerite de Laurens, sa mère ; il avoua, par acte du 14 juillet 1404, tenir en fief de Geoffroy, vicomte de Rochechouart, chevalier, *son hébergement* des Hosnieux, le village de Romanhac et des redevances sur les villages de Court, et de Loginhac, paroisse de Chaillac ; et laissa de Marguerite de la Gardette, fille de Jean, sa femme :

VI. Pierre DE JAUBERT, troisième du nom, damoiseau, seigneur de la Bastide, etc., reconnut, le 25 mai 1435, tenir en fief du vicomte de Rochechouart, son hébergement des Hosnieux, le village de Romanhac, etc.; fut présent, le 24 mars 1440, (v. st.) à l'hommage que fit noble Jean de Maisonneys, damoiseau, seigneur de la Mothe-d'Oradour, à Foucaud, vicomte de Rochechouart; et le 8 octobre 1457, à celui que fit Fortanier Flamenc, pour les château et châtellenie du Haut-Bruzac. Il avait épousé demoiselle Marthe de Coignac (1), dame et héritière de Coignac, veuve en 1471. Ses enfants furent :

1.° Pierre IV, dont l'article suit ;
2.° Annet de Jaubert ;
3.° Pierre de Jaubert ;
4.° Jean de Jaubert, prieur de la Guarde, ordre de Grandmont ;
5.° Mathurin de Jaubert, prieur de Mornes, ordre de saint Augustin ;

---

(1) Ce nom s'écrivait indifféremment de *Coignac*, de *Coingnhac*, de *Coinhac*, de *Cognhac*, de *Counhac*, de *Cougnac*, en latin de *Compnhaco*, etc.

6.° Philippe de Jaubert, mariée, en 1506, à Jacques de la Lande, écuyer, seigneur de Lavaud, dont elle fut la première femme;

7.° Hélis de Jaubert, épousa, vers l'an 1450, Jean Germain, écuyer, seigneur de Pontays, demeurant à Saint-Savinien-du-Port, sur Charente, dont elle eut entr'autes enfants, Jacquette Germain, mariée le 7 novembre 1475, à noble homme Pierre de Royère, écuyer, seigneur de Royère;

8.° Jeanne Jaubert, épousa N.... de Gedoin, écuyer, seigneur de Mandat.

VII. Pierre DE JAUBERT, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Bastide, Coignac, etc., servait, dès l'an 1470, en qualité, de brigantinier, suivant le rôle des nobles du Périgord, qui comparurent à la montre qu'Alain d'Albret, comte de Périgord, fit, cette année, à Exideuil; fit foi et hommage, le 26 mars 1473 (v. st.), à Jean, vicomte de Rochechouart; et reconnut, par acte du 22 janvier 1501 (v. st.), tenir en fief, de François, vicomte de Rochechouart, son hébergement des Hosnieux, paroisse de Biénac, le village de Romanhac, la prévôté de Vidays et plusieurs autres prévôtés. Il avait épousé, par contrat du 13 janvier 1480 (v. st.), demoiselle Louise de Cosnac, fille de Pierre, seigneur de Cosnac, de Creisse, etc., et de Louise de Noailles. De ce mariage naquit :

VIII. Annet DE JAUBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Bastide, Coignac, Châteaumorand, etc., *qualifié haut et puissant seigneur*, épousa demoiselle Françoise d'Aubusson, fille de Jean d'Aubusson, seigneur de Vilhac, Castelnouvel, Beauregard, etc., et d'Isabeau d'Ebrard-de-Saint-Sulpice. De cette alliance provinrent :

1.° Annet II, dont l'article suit;

2.° Mathieu de Jaubert, seigneur de Montplaisir, auteur d'une branche qui sera rapportée;

3.° Mathurin de Jaubert, prieur de Saint-Martin.

IX. Annet DE JAUBERT, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Bastide, Coignac, baron de Château-

morand, etc., chevalier de l'ordre du roi, est mentionné dans une transaction passée le 6 juin 1545, entre Geoffroi de Pompadour, grand archidiacre de l'église de Périgueux, et conseiller au parlement de Bordeaux, et Pierre de Salignac, écuyer, seigneur de Vic, de Combas et de Jumilhac, en partie, touchant le refus que ce dernier faisait de payer à Marguerite de Pompadour, sa belle-sœur, accordée avec *Agnet de la Bastide,* trois milles livres pour sa dot, ainsi qu'il s'était obligé, par son contrat de mariage, de payer une pareille somme à toutes les sœurs de Françoise de Pompadour, sa femme. Annet de Jaubert ne vivait plus le 12 avril 1592. Il avait formé deux alliances, la première, le 6 juin 1545, avec Marguerite de Pompadour-de-Châteaubouchet, fille de François de Pompadour, chevalier, seigneur de Châteaubouchet, et de Peiraux, en partie, et de dame Anne de Montbrun ; et la deuxième, avec Blanche de Villelume. De ces deux mariages naquirent,

Du premier lit :

1.° Annet III, dont l'article suit :
2.° Antoine de Jaubert, seigneur de la Bastide;
3.° Marguerite de Jaubert, épouse de Jacques de Saint-F......;
4.° Françoise de Jaubert, mariée, par contrat du 15 août 1569, à noble François de Carbonnières, écuyer, seigneur de Chambéry, de Lavigne et de Montaut, chevalier de l'ordre du roi, fils de Hugues de Carbonnières, seigneur en partie de Jayac, et d'Isabeau de Lageauchat.

Du second lit:

5.° Jean de Jaubert ;
6.° Françoise de Jaubert épousa, le 17 mai 1573, Gaston de la Marthonie, seigneur de la Marthonie, Bruzac, la Roche, Milhac, et du Châlard-Saint-Paul, chevalier de l'ordre du roi.

X. Annet de Jaubert-de-la-Bastide, III° du nom, chevalier, seigneur de Coignac, baron de Châteaumorand, etc., fit son testament en 1617. Il avait, ainsi que son père, contracté deux alliances ; la première, en 15..., avec demoiselle Marguerite Royer, écuyer, seigneur de la Roque-Saint-Emilion, près

Libourne ; et la seconde, par contrat passé au château de Fressinet, en Limousin, le 12 avril 1592, avec dame Hélène de Joussineau, veuve de Jacques de Pompadour, écuyer, seigneur de Blanchefort (1), et fille de Pierre Joussineau, écuyer, seigneur de Fressinet, etc., et de dame Isabeau de Lavergne. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Annet de Jaubert-de-la-Bastide, VIe du nom, chevalier, seigneur de Coignac et Châteaumorand, épousa, par contrat du 12 avril 1592, demoiselle Hélène de Pompadour, fille unique de Jacques de Pompadour, écuyer, seigneur de Blanchefort, et de dame Hélène de Joussineau de Fressinet, et mourut sans enfants ;

2.° Antoine de Jaubert, seigneur de Châteaumorand.

Du second lit :

3.° Charles, dont l'article suit ;

4.° François de Jaubert, seigneur de Rochebrune ;

5.°, 6.° et 7.° Jacques, Annet et Philibert de Jaubert ;

---

(1) Jacques de Pompadour était fils de Geoffroi de Pompadour, seigneur en partie de Blanchefort, chevalier de l'ordre du roi, et de dame Catherine de Vichi. Il épousa, par contrat du 12 janvier 1584, Hélène de Joussineau-de- Fressinet, fille de Pierre de Joussineau, écuyer, seigneur de Fressinet, etc., et de dame Isabeau de Lavergne. Il eut pour assistant dans cet acte, Jacques de Pompadour, conseiller du roi et son aumônier ordinaire, abbé commendataire de Saint-Maurin en Agenois, grand archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Périgueux, seigneur de la châtellenie, terre et juridiction de Châteaubouchet, Lascoux, Janailhac, en partie de Blanchefort, et du repaire noble de la Roussille, en Périgord et en Limousin, son oncle et parrain, qui, par cet acte, fit donation à son neveu de tous les biens et droits qu'il avait acquis sur plusieurs villages dépendants de la seigneurie de Blanchefort près la ville de Treignac, de feu Jean de Pompadour, écuyer, seigneur de la comté de Blanchefort, et de messire Geoffroy, seigneur en partie du même Blanchefort, ses frères, ainsi que ce qui lui appartenait du chef de feue dame Louise de Comborn, sa mère, en la même seigneurie.

3.° Louise de Jaubert, mariée, par contrat du 29 novembre 1612, à Guillaume-Forton, ou Forton IIIᵉ, de Saint-Astier, seigneur du Lieudieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

XI. Charles DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, chevalier, seigneur, baron de Coignac, etc., épousa, en 1625, demoiselle Jeanne de Lambertye, fille de Gabriel, comte de Lambertye, baron de Montbrun, seigneur de Miallet, Noyre, d'Eschalat, Saint-Paul-la-Roche, Vassoux, etc., chevalier de l'ordre du roi, maréchal de ses camps et armées, et de dame Isabeau de Montemart, dont provint :

XII. Annet DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, Vᵒ du nom, chevalier, seigneur, baron de Coignac, comte de Châteaumorand, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, fit son testament le 27 juin 1699, et ne vivait plus le 16 avril 1703. Il avait épousé, en 1658, Françoise de Côtentin, sœur du maréchal de Tourville, et fille de César de Côtentin, chevalier, baron de Tourville, comte de Fismes, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé, et de Lucie de la Rochefoucauld. Elle fit son testament, étant veuve, le 16 avril 1703 ; et deux codicilles, l'un le 3 mai, et l'autre le 21 août 1707, déposés pour minutes chez un notaire, à Paris, le 12 avril 1608. De cette alliance naquirent :

1.° Jean-François de Jaubert-de-la-Bastide, comte de Chateaumorand, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc., né en 1659, capitaine de cavalerie dans Saint-Fremont, en 1689, fut blessé au combat de Staffarde en 1690, colonel du régiment de cavalerie de Charlus en 1676, fut réformé à la paix de Riswick ; brigadier de cavalerie en 1704, servit à l'attaque des retranchements de *Soricina* en 1705, au combat de Calcinato en 1706, et fut fait colonel du régiment de cavalerie de Maubec ; nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1709, maréchal de camp le 29 mars 1710, lieutenant-général des armées du roi, le 30 ou 31

mars 1720; enfin commandeur de l'ordre de Saint-Louis, mourut, le 17 avril 1727, sans laisser d'enfants de son mariage avec Bonne-Judith de Lopriac, demoiselle de Coetmadeuc, sœur du comte de Donges, qu'il avait épousée par contrat du 11 octobre 1722. Elle était fille de René de Lopriac, marquis de Coetmadeuc, conseiller au parlement de Bretagne, et de Judith (Alias-Julie) Hiéronime Ragon. Après la mort de son mari, elle se remaria, le 11 décembre 1731 (le contrat est du 18 octobre précédent), à Louis Hubert de Champagne, seigneur de la Roussière, le Barost, la Forest, etc., *dit* le comte de Champagne; et mourut sans enfants, le 17 juin 1735, âgée d'environ trente-cinq ans. Son mari se remaria, avec dispense, et par contrat du 17 novembre 1738, à Françoise-Judith de Lopriac, nièce de sa première femme;

2.° Joseph-Charles de Jaubert-de-la-Bastide, chevalier, seigneur, marquis de Châteaumorand, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des îles de Saint-Domingue et de la Tortue, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc., entra d'abord dans l'ordre de Malte; obtint, le 20 avril 1719, le brevet d'une pension de quatre mille francs, que le roi lui accorda pour sa qualité de commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis; fut nommé lieutenant-général des armées du roi, étant alors chef d'escadre, par provisions du 1er juin 1720, et reçu chevalier de justice dans les ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame de mont Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem. Il fit son testament le 27 mai 1722, et mourut, le 3 juin suivant, sans laisser d'enfants de Marie de Lopriac de Coetmadeuc, sa femme;

3.° François-Alexis de Jaubert-de-la-Bastide de Châteaumorand, abbé commendataire des abbayes de Notre-Dame de Corneville et de Saint-Ferreol-d'Essonne, fit donation, le 6 novembre 1728, de la terre et seigneurie de Coignac, située en Poitou, à Pierre-Silvain de Jaubert-de-la-Bastide, seigneur de . . . . . à la charge

payer diverses sommes d'argent à madame la comtesse de Châteaumorand, pour son douaire, à mesdames de Jaubert-de-la-Bastide, ses sœurs religieuses, etc., et mourut en 1731;

4.° Marie-Thérèse de Jaubert-de-la-Bastide, se consacra à Dieu dans l'abbaye de Notre-Dame de Panthemont, à Paris, où elle prit l'habit de novice, le 17 octobre 1683;

5.° Charlotte de Jaubert-de-la-Bastide, était déjà religieuse-professe de l'abbaye de Panthemont, en 1699; elle avait été nommée en premier lieu, le 15 août 1706, abbesse de Moncé, au diocèse de Tours, d'où elle fut transférée au mois de juin 1709, à celle Maubuisson, ordre de Cîteaux, diocèse de Paris, dont elle donna sa démission en 1719, et mourut le 13 mai 1740, dans le couvent des religieuses du Précieux Sang, rue Vaugirard, à Paris, où elle s'était retirée;

6.° Marie-Thérèse de Jaubert-de-la-Bastide, religieuse à Panthemont, en 1699 et 1728.

Seigneurs de Montplaisir et du Croizet, paroisse de Vaulry, près de Belac, en Limousin, issus des seigneurs de Châteaumorand.

IX. Mathieu DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, second fils d'Annet de Jaubert, seigneur de la Bastide, et de Jeanne d'Aubusson, transigea, avec Annet, son frère aîné, sur la succession de leur père, le 10 août 1563, et fit son testament le 7 décembre 1584, dans lequel il nomme les enfants qu'il avait eus d'Antoinette Chastaing, sa femme, vivante encore le 21 mars 1604, et ces enfants sont au nombre de trois, savoir :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Annet de Jaubert;
3.° Antoine de Jaubert.

X. Pierre DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, Ve du nom, écuyer, épousa Françoise de Coignac, dont il eut :

XI. Antoine DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, fut émancipé par son père, le 24 février 1632; et épousa, le 27 février 1636, demoiselle Louise de Saint-Georges. Ils testèrent ensemble, le 23 mai 1655, en faveur de leurs enfants, qui sont :

1.° François, qui suit;
2.° Jean de Jaubert;
3.° Annet de Jaubert, seigneur du Croizet.

XII. François DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, écuyer, seigneur de Montplaisir, épousa, le 25 novembre 1664, demoiselle Silvie de Chambouraud. Il est probable qu'il fut père de Jean, qui continua la descendance, et dont l'article va suivre :

XIII. Jean DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, chevalier, seigneur de Hurepaire (*vulgairement* du Repaire), et du Croizet ne vivait plus le 6 novembre 1728. Il laissa de son mariage, avec dame Marguerite Verinaud, un fils, qui suit :

XIV. Pierre-Silvain DE JAUBERT, chevalier, seigneur de Hurepaire, du Croizet, etc. François-Alexis de Jaubert, abbé de Châteaumorand, lui fit donation, par acte du 6 novembre 1728, de la terre et seigneurie de Coignac, en Poitou. Il y a tout lieu de croire qu'il fut père des deux enfants suivants :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Jacques-François de Jaubert-de-la-Bastide, écuyer,[1] seigneur du Croizet, de Châteaumorand, ancien lieutenant au régiment de Royal, cavalerie, décéda le 7 juin 1768, et fut enterré le lendemain, dans l'église de Vaulry, près de Belac, en Limousin.

XV. Pierre DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE, marquis de Châteaumorand, écuyer, seigneur de Coignac, le Repaire, etc., mourut le 19 août 1757, et fut enterré dans l'église de Vaulry, canton de Nantiat, arrondissement de Belac, en Limousin, laissant de dame Hoste de Champeron, sa femme, un fils qui suit :

XVI. Jacques-François DE JAUBERT-DE-LA-BASTIDE,

comte de Châteaumorand, seigneur de Coignac, l'Hurepaire (ou le Repaire), Croizet, Vérac, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionnaire du roi, capitaine au régiment de Colonel-Général, cavalerie, épousa, 1.° par contrat passé sous seings-privés, à Rouen, le 15 janvier 1769, et reconnu le 14 octobre suivant, demoiselle Marie-Julie de Manneville, fille de Jean-Baptiste-Robert de Manneville, écuyer, conseiller du roi, correcteur en la chambre des comptes, aides et finances de Normandie, et de dame Marie-Madeleine l'Heureux. Il épousa, en secondes noces, demoiselle Thérèse de Fougères, et décéda au Croizet, le 9 mars 1783, âgé de soixante-huit ans, laissant de son second mariage :

Jean-Louis de Jaubert-de-la-Bastide, né au château du Repaire, le 26 juin 1778.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six fleurs de lys d'or, 3 au-dessus et 3 au-dessous, rangées en fasce* (1).

DE VIELCASTEL, noble et ancienne maison, qui tire probablement son nom du château de Vielcastel, situé dans la paroisse de Cazals, à peu de distance de la ville de Gourdon, en Querci. Château, dont la dénomination atteste la haute ancienneté, a appartenu sans interruption à cette famille, depuis les tems les plus reculés jusqu'à la révolution.

Le nom de Vielcastel a été illustré dès la fin du on-

---

(1) Ces armes étaient gravées autrefois au-dessus de la porte de la maison noble du Pauly, sur le vieux château d'Allemans, appelé la *Jaubertie*, pour avoir été bâti par les seigneurs de Jaubert; sur les châteaux de la Courre et de Cumont, et sur les vitraux des églises d'Allemans et de Cumont; comme il paraît par le procès-verbal qui en fut dressé les 13 et 15 juin 1699, à la demande de Jean et autre Jean de Jaubert, écuyers seigneurs de Nougerot et du Pauly, en exécution de l'arrêt du conseil d'état, rendu à Marly, le 22 juillet 1698, par lequel il est ordonné que ceux qui ont présenté des armoiries de famille, dans lesquelles il y a des fleurs de lys d'or, en champ d'azur, pour pièce de l'écu, seront tenus de justifier de cette marque d'honneur, dans un mois.

zième siècle, par deux nobles chevaliers, qui accompagnèrent, l'an 1096, Raimond de Saint-Giles, comte de Toulouse, à la conquête de la Terre-Sainte. Leurs descendants ont servi, sans interruption, la religion et l'état avec zèle, fidélité et distinction ; ce qui leur a mérité, de la part de nos rois, des témoignages flatteurs et honorables de la satisfaction qu'ils avaient de leurs services. Plusieurs d'entre eux ont été décorés de la chevalerie à des époques reculées ; et dans des tems plus modernes, on en voit d'autres qui ont été élevés au grade d'officiers supérieurs de l'armée ; un entre autres a été mestre de camp d'un régiment de mille hommes de pied.

On remarque que dans les grands troubles qui, en différents tems, ont agité l'état, les gouverneurs de la province faisaient faire guet et garde dans le château de Vielcastel, par les habitants de Cazals et des lieux voisins ; ce qui se prouve par les ordonnances rendues à ce sujet, et par un arrêt de la chambre séant à Montauban, où tous leurs titres furent visés.

Dès le commencement du quatorzième siècle, cette maison était partagée en deux branches principales, sorties de la même tige, et portant les mêmes armes. Celle de Cazals, qu'on rapportera ici la première, sans qu'on puisse assurer qu'elle était l'aînée, porte, depuis environ le milieu du quinzième siècle, le nom de Salviac, joint à celui de Vielcastel, en vertu sans doute d'une substitution faite par le dernier seigneur de Salviac, qui imposa à son héritier l'obligation de réunir ces deux noms, qui jusques-là avaient été distincts, et appartenaient incontestablement à deux familles différentes.

L'autre branche était établie dans la paroisse de Marminhac, à une demi-lieue de Cazals, où elle s'est soutenue jusqu'au mariage, en 1667, de Clémence de Vielcastel, héritière du château de Roquecave, avec François de Durfort, baron de Léobard.

Avant de donner la généalogie suivie de cette maison, on rapportera, par ordre chronologique, une suite de sujets isolés, qui, quoique appartenant évidemment à la même famille, ne se rattachent pas suffisamment aux degrés qui vont suivre. Les plus anciens dont la mémoire se soit conservée jusqu'à nous, sont :

Pierre et Etienne de Vielcastel, frères, chevaliers, se

croisèrent, comme il a été dit, en 1096, avec le comte de Toulouse, pour aller conquérir la Terre-Sainte. Ils se signalèrent, dans cette célèbre expédition par des exploits qui leur méritèrent le titre *de Vaillants et Pieux Chevaliers ;* se trouvèrent aux siéges de Nicée, d'Héraclée, d'Antioche, de Jérusalem, de Tripoli, de Césarée et de Nicopolis; et par une singularité remarquable, ces deux frères qui, unis par la plus haute amitié, n'avaient jamais voulu se séparer, moururent dans la même semaine, et furent enterrés dans le même tombeau. On leur éleva un mausolée, et on grava sur leur tombe une épitaphe, qui contient leur éloge, et qui a transmis à la postérité la mémoire de leurs exploits (1). N. Michaud leur a consacré un article dans le premier tome de son Histoire des Croisades (2).

---

(1) Hîc jacent nobiles Petrus et Stephanus *de Salviaco,* ac de veteri Castro fratres piissimi, equites invicti et domicelli clarissimi, qui, eodem anno millesimo nonagesimo nono obierunt.

Quam vetus est Castrum, cujus nescitur origo!
Sæcla quæ vel fidei, vel nobilitatis avorum,
In fidei bellis equites, Martesque fuerunt.
Ex regni bellis lauros, palmasque tulerunt.
Hactenus invictos mors unica vicit heroes.
Hinc auri castrum, hinc hostili sanguine tinctum ;
Hinc galeam gestant pennis, palmisque recinctam.
Jam micat armorum nomen, quam nominis arma :
Nec tantum veteris *constant sex sæcula* Castri *:*
Nunc vetus *est* Castrum, *tunc et vetus esse videtur.*

N. B. Il y a lieu de croire que l'épithaphe primitive ayant été détruite par vétusté, ou plutôt lorsque le château de Vielcastel fut pris et saccagé par les Anglais, on chercha à réparer sa perte, en lui substituant, vers la fin du XVe siècle, celle qui est rapportée plus haut, dont la forme, le style et la contexture sont évidemment d'une date postérieure au XIe siècle.

On voyait, il n'y a pas long-temps, sur une porte de Cazals, du côté de Marminhac, le fragment d'une inscription, faisant sans doute allusion au voyage que Pierre et Etienne de Vielcastel avaient fait à la terre sainte. Cette inscription commençait ainsi : *Longarum meta viarum.* Cette porte qui tombait en ruine depuis quelque temps, a été entièrement démolie en 1815.

(2) Voici comment s'exprime M. Michaud.

« Le comte de Toulouse qui avait juré de ne plus revenir en

Adémar de Vielcastel, chevalier, assista comme témoin, avec Raoul de la Pradèle, chevalier, Hélie Péchaudier, damoiseau, et autres, à un accord fait le lendemain de la fête de Saint-Cyprien, 1229, entre Gautier de Marquessac et ses frères, d'une part; et Raimond Capète, sur une contestation élevée entre eux, au sujet de la mouvance du mas de Capète.

Bertrand et Raynier de Vielcastel, chevaliers, seigneurs de la paroisse de Marminhac, furent du nombre des personnages marquans, qui approuvèrent et ratifièrent les coutumes données, en 1261, à la ville de Villefranche, par Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, frère du roi saint Louis.

Raimond de Vielcastel, chevalier, rappelé dans un acte de l'an 1312, avait déjà cessé de vivre en 1301; il fut père de:

1.° Adémar II, qui suit;
2.° Bernard de Vielcastel, vivant en 1312.

Adémar de Vielcastel, IIe du nom, damoiseau, est nommé, avec Guy *Caprarii* chevalier, sénéchal de

---

» occident, s'était retiré à Constantinople, où l'empereur l'accueillit avec distinction, et lui donna la ville de Laodicée. » Raymond d'Orange voulut suivre le sort du comte de Toulouse, et finir ses jours en Orient. Parmi les chevaliers, compagnons de Raymond de Saint-Gilles, qui revinrent dans » leur patrie, nous ne pouvons oublier de nommer Etienne et » Pierre de *Salviac* de Vielcastel, que leur siècle admira comme » des modèles de la piété fraternelle. Estienne et Pierre de *Salviac* étaient deux frères jumeaux : la plus tendre amitié les » unissait dès leur enfance. Pierre prit la croix au concile de » Clermont; Etienne, quoique marié, et père de plusieurs enfans, voulut suivre son frère en Asie, et partager avec lui les » périls d'un si long voyage; on les voyait toujours à côté l'un » de l'autre daus les batailles; ils avaient assisté ensemble au » siége de Nicée, d'Antioche et de Jérusalem. Peu de tems » après leur retour dans le Querci, ils moururent tous deux » dans la même semaine, et furent ensevelis dans le même tombeau. Sur leur tombe on lit encore aujourd'hui une épitaphe » qui nous a transmis le souvenir de leurs exploits et de leur » touchante amitié. (*Hist. des Croisades, tome* 1, *pag.* 458 *et* 459.)

Périgord, Pons de Beynac, Radulphe de Castelnau, chevalier; Gerard de Montcuq, damoiseau; Raimond Ricard; Raimond et Aimeric de Cladech, damoiseaux, Gérard de Maleville, juge-mage d'Agenois; Guillaume. du Pouget et autres, dans une enquête faite en 1301, pour Aimeric de Solminhac, damoiseau, contre Adémar de Beynac, chanoine de Saintes, frère de Pons, seigneur de Beynac. Il fit donation, en 1312, à Bernard de Vielcastel, son frère, de tout le droit qu'il avait sur le mas de Peyrat, situé dans la paroisse de Marminhac, et rappelle dans cet acte, feu Raimond de Vielcastel, chevalier, son père.

Guichard (*Guiscardus*) de Vielcastel, chevalier, demeurant à Cazals, peut avoir été fils de Bernard de Vielcastel, nommé ci-dessus. Il fit, en 1317, avec Pierre de Cosens, damoiseau de Salviac, un accord, par lequel il lui céda, pour une somme d'argent, un sextier de froment, un sextier de seigle et quatre gelines de rente, dues sur des biens fonds relevants de sa fondalité, au lieu appelé *de Lamat ;* et est mentionné dans deux reconnaissances féodales, datées de la même année. On trouve après lui:

1.° Jean, qui suit;
2.° Raimonde de Vielcastel, mariée, avant l'an 1348, à noble homme Hélie de Marquessac.

Jean de Vielcastel paraît avoir été fils de Guichard; il prit le parti du seigneur de Castelnau, dans la guerre que ce dernier eut à soutenir contre le seigneur de Beynac, son voisin, et fut témoin de la trêve que ces deux seigneurs, rivaux, signèrent et scellèrent de leurs sceaux à Limeuil, le 22 novembre 1354.

Pierre de Vielcastel, qui paraît appartenir à la branche de Marminhac, ne vivait plus en 1358, suivant des actes passés par son fils, dans lesquels il est rappelé. Il avait pour frère Raynier de Vielcastel, recteur de la paroisse de Gaumiers; et pour fils:

Raynier de Vielcastel, damoiseau, reçut, le mercredi après la fête de Saint-Vincent, 1358, la reconnaissance que lui fit Peyronne du Breuil, pour une terre située *au territoire de Breuil,* près du chemin de Marminhac, à Cazals; et le même jour, il lui en fut

fait trois autres par divers particuliers. Pierre de Vielcastel, son père, est rappelé, comme défunt dans la plupart de ces actes; il est aussi rappelé, de même que Raynier de Vielcastel, recteur de la paroisse de Gaumiers, son frère, dans un acte de vente faite en 1365, par son fils (Raynier), de quelques rentes dues sur une terre, située au lieu appelé *à la Peyrière,* près du chemin de Marminhac, à Cazals.

Quoique le petit nombre des titres, dont on vient de donner l'analyse, échappés, comme par miracle, aux ravages du tems, à la fureur des guerres (1), et au vandalisme révolutionnaire (2), ne suffisent pas pour établir la filiation suivie de la maison de Vielcastel avant le qninzième siècle, ils peuvent du moins servir à prouver qu'elle était autrefois distincte de celle de Salviac, et qu'il n'existe pas d'identité d'origine entre ces deux maisons. Pour mettre cette vérité dans un plus grand jour, on va donner ici, dans une note, un récis de la généalogie des anciens seigneurs de Salviac (3).

---

(1) L'attachement que la maison de Vielcastel a toujours montré pour la personne et le service des rois de France, lui attira la haine et la persécution des Anglais, qui, suivant des mémoires domestiques, prirent, pillèrent et brûlèrent le château de Vielcastel. Cette maison perdit alors la plus grande partie de ses titres, et fut dépouillée de presque toute sa fortune.

(2) Le vandalisme et le génie de la destruction s'exercèrent dans le ressort de la sénéchaussée de Gourdon avec plus de fureur que partout ailleurs : les archives du sénéchal, celles de Clermont et de Saint-Chamarand, les plus riches dépôts de la province, ainsi que celles de la Vercantière, de Salviac, Montcléra, Thédirac, etc., devinrent la proie des flammes.

(3) La maison de Salviac, l'une des plus anciennes du Querci, paraît avoir pris son nom du lieu de Salviac, situé près de Gourdon, dans la même province. On présume qu'elle tirait son origine d'un cadet de l'ancienne et illustre maison de Gourdon, qui avait eu la terre de Salviac pour son apanage. Ce qui semblerait donner du poids à cette opinion, c'est que cette terre appartenait autrefois à la maison de Cazeton, qui prétendait elle-même être une branche des anciens Gourdons et en portait les armes. Elle n'en sortit, avec une foule d'autres terres, que vers l'an 1440, pour entrer dans la maison de Durfort-

La généalogie de la maison de Vielcastel, remonte, en filiation suivie, au père de Pons Ier, depuis lequel elle est établie par des titres incontestables.

I. N.... DE VIELCASTEL, dont le prénom ne se trouve cité dans aucun des actes qui le rappellent, épousa

---

Boissières par le mariage de Marguerite de Cazeton, fille et héritière de noble Fontanier de Cazeton, et de Marguerite de Petegry, avec Raymond-Bernard IV, de Durfort-Boissières.

Les plus anciens seigneurs du nom de Salviac, dont on ait connaissance, sont :

Bertrand de Salviac, damoiseau, vivant dans le treizième siècle : il avait fait un testament qui est rappelé dans un acte passé à Moissac, le 1er novembre 13......

Pierre de Salviac, damoiseau, reçut, en 1299, une reconnaissance de la part de Guillaume du Four, à raison d'une terre située *à la Combe de Malhas*; et acquit, en 1312, une terre d'Aimeri de Vilens, damoiseau, et d'Adémare de Cornes, son épouse.

Raimond de Salviac, chevalier, épousa Marie de Valgodor, sœur de noble Raimond de Valgodor, dont il eut, entr'autres enfants.

Hélis de Salviac, mariée, 1.o à Raimond d'Aragon ; 2.o à noble Bernard de Guiscard, qui testa en 1384.

Pierre de Salviac, damoiseau, qui peut avoir été fils du précédent, acquit, en 1395, une pièce de terre de Bernarde de Berbiguières ; et fit un bail emphitéotique, le 24 du mois de.... 1399, en faveur de Pierre du Breuil, de la paroisse de Marminhac ; il est probable qu'il fut père de :

1.o Amanieu de Salviac, qui suit ;
2.o N..... de Salviac, mariée, avant l'an 1432, à noble Barasc de Tayac.

Amanieu de Salviac, damoiseau, habitant de Cazals, fit donation, le 17 avril 1432, à noble Barasc de Tayac, son beau-frère (*Sororio*), de sa portion de..... qu'il avait dans la paroisse de Montcléra ; fit un bail à fief, le 13 avril 1446, à Jean Marty et autres, d'un *bouge*, *ayral* et four contigus, situés à Cazals ; en fit un autre, le 9 avril de la même année, en faveur de Jean du Cluzel, d'une maison, terre et prés situés à Montcléra ; en présence de nobles Bertrand de Gironde, seigneur de Montcléra et de Jean de Saint-Julien, son fils; reçut diverses reconnaissances en 1446, 1448 et 1456 ; autorisa Sobirane et Catherine, ses filles, à faire un arrentement en 1463, en faveur d'Etienne et Géraud de Riupeyroux, frères ; et ne

Sobirane, ou Souveraine de Salviac (1), fille aînée et principale héritière d'Amanieu de Salviac, damoiseau. Il ne vivait plus en 1466; et laissa de son mariage, entr'autres enfants :

1°. Pons, dont l'article suit;

2.° Pierre de Vielcastel, prêtre en faveur duquel Sobirane, sa mère, fit quelques réservations, par acte du 29 mai 1468. Pons, son frère, fonda pour lui un titre clérical, le 18 décembre 1477; et il existait encore en 1483.

II. Pons DE VIELCASTEL Ier, (nommé quelquefois de Salviac, *autrement* de Vielcastel), damoiseau, seigneur de Cazals, etc., est connu depuis l'an 1466, jusqu'en 1516, par une foule de titres, dont on ne rapportera ici qu'un petit nombre, en se bornant à ceux qui ont paru les plus essentiels. Il fit hommage au roi, le 26 janvier 1466 (v. st.), conjointement avec Catherine de Salviac, sa tante maternelle, pour les biens, maisons, et rentes nobles, qu'ils possédaient à Cazals, etc.; ratifia, par acte passé au même lieu, le 29 mai 1468, les réserves faites par Sobirane, sa mère, en faveur de Pierre de Vielcastel, clerc, son autre fils, dans la donation qu'elle fit à Pons, son fils aîné, par son contrat de mariage : on remarque parmi les témoins de cet acte, nobles hommes Marquès de Saint-Gily, seigneur de Maserac Jean de Vielcastel, recteur de l'église de Marminhac, Pierre de Saint Gily, etc.; fit plusieurs baux à cens

---

vivait plus en 1466. Il laissa d'une femme, dont on ignore le nom, trois filles, qui sont :

1.° Sobirane de Salviac, épousa N...... de Vielcastel, damoiseau, et fut mère de Pons I.

2.° Armande de Salviac fut mariée à noble Pierre Delfau, habitant du lieu de Berbiguières, dont elle était veuve en 1466;

3.° Catherine de Salviac avait épousé, avant l'an 1466, noble Pierre de Saint-Gily (*de Sancto egidio*); et vivait encore en 1497.

(1) Sobirane de Salviac avait formé une première alliance avec Pierre Roch, nommé ailleurs Roger, de la paroisse de Saint-Romain *de las Trelhas*, en Agénois, dont il paraît qu'elle n'avait pas eu d'enfants.

en 1469 et 1470; autorisé de Sobirane de Salviac, sa mère, il fit un accord, le 16 décembre 1471, avec Guillaume la Faye, *dit* Malbec, au sujet du moulin de Vielcastel, dont il avait inféodé les trois-quarts, et le quart restant appartenait à Catherine de Salviac, sa tante; reçut avec Pierre, son frère, le 27 mars 1473 (v. st.), une procuration de noble Pierre de Bonafous, habitant du lieu de Marminhac, pour recevoir de noble Bos de Plas, seigneur de Curemont, la somme de dix écus d'or, faisant partie de la dot de Marguerite de Plas, sa belle-mère, femme dudit Pierre Bonafous; et fit un accord avec ce dernier le 4 décembre 1478, au sujet de la succession maternelle de noble Agnet de Bonafous, son beau-frère; reconnut, par acte passé à Cazals, le 9 janvier 1481 (v. st.), à Catherine de Bonafous, sa femme, cinquante moutons d'or, outre la dot qui avait été constituée à cette dame par son contrat de mariage; passa une transaction au mois de décembre 1489, avec nobles Antoine de Plas, fils et héritier de Bos de Plas, seigneur de Curemont, et avec Pierre de Bonafous, alors veuf de Marguerite de Plas; et en passa une autre, le 6 décembre 1502, (dans laquelle intervint Pierre, son fils, curé de Saux), avec noble homme Marquès de Bonafous, de Marminhac, au sujet du restant de la dot de sa femme, sœur de Marquès. Enfin, il fit son testament à Cazals, le 4 avril 1516, dans lequel il prend le nom *de Salviac, dit de Vielcastel*; ordonne que son corps soit inhumé dans les tombeaux de sa famille, à Cazals, et qu'on appelle cent prêtres à son enterrement. Il avait épousé, vers l'an 1468, Catherine de Bonafous, fille de noble Pierre de Bonafous, seigneur du lieu de ce nom, dans la paroisse de Marminhac, et de dame Marguerite de Plas, dont il eut:

1.° Pierre de Vielcastel, prêtre, curé des églises de Saux, et de Thédirac (1), et chanoine de Candes, fut légataire d'une somme d'argent, par le testament de son père, en 1516; et testa le 27 octobre 1546;

---

(1) Il paraît, par un acte du 20 juillet 1563, que Pons I avait un autre fils nommé Donat, qui fut curé de Thédirac, après la mort de Pierre, son frère aîné.

2.° Pierre, dont l'article suit;

3.° Pierre de Vielcastel, religieux de l'ordre de Saint-Augustin;

4.° Pierre de Vielcastel, le jeune, non marié en 1516;

5.° Raimond de Vielcastel, religieux de l'ordre de Saint-Benoît;

6.° Marguerite de Vielcastel, *dite* de Salviac, mariée à Antoine Raynal, ou Raynaut, fils d'Ebrard Raynaut, habitant de la Mouline-Delvert, au diocèse de Cahors; suivant une quittance de tous ses droits paternels et maternels, qu'elle donna, le 25 novembre 1485, à Pons, son père, moyennant quatre robes et une somme d'argent;

7.° Hélène de Vielcastel, femme de Bernard Chinard (ou Chivard), *dit* de Tonenx.

8.° Jeanne de Vielcastel, épousa Pierre Constantin, *dit* Basset, habitant de Gourdon, suivant une quittance de cent livres, faisant partie de sa dot, qu'elle donna le 4 décembre 1502. Elle vivait encore, et était veuve en 1516;

9.° Catherine de Vielcastel, religieuse à Espanhac, en Querci, en 1516 et 1546;

Fille naturelle :

Catherine, mariée après l'an 1481, à Pierre la Poyade. Son père lui constitua dix livres.

III. Pierre DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, écuyer seigneur de Cazals, etc., passa un acte conjointement avec son père, en 1514, et fut institué son héritier universel par son testament du 4 avril 1516; vendit à pacte de rachat, le 11 avril 1528, aux prêtres obituaires de Cazals, une rente à prendre sur Jean *Raynal*, dit *Loys*, et Marguerite de Vielcastel, sa mère, à raison de la borie de Merguil; donna procuration, en 1530, à Pons, son fils et à Antoine Coulon, pour vendre à noble Brengon d'Hébrard, seigneur du lieu de Villeneuve d'Agen, certaines rentes spécifiées dans l'acte de cette vente, daté du 28 août de la même année; fit le retrait par puissance de fief, *suivant l'usage du duché de Guienne*, le 3 avril 1532, de quelques biens fonds, acquis par Pierre *del Bonet*, dans la paroisse de Mon-

cléra ; reçut, le 20 février 1534 (v. st.), la reconnaissance que lui fit Pierre Calmeille, pour une terre sise *au territoire d'Audire*, ou de la Borie, etc. ; donna le dénombrement de ses biens nobles au commissaire du roi, par acte du 22 septembre 1540, dans lequel il est dit, *habitant de la Bastille royale de Cazals ;* fut nommé un de exécuteurs du testament de Pierre de Vielcastel, prêtre, son frère, du 27 octobre 1546; acquit, le 20 juillet 1563, tant en son nom, que celui de noble Donat de Vielcastel, curé de Thédirac, son frère, un pré situé dans la paroisse de Cazals ; et ne vivait plus le 31 mars 1565. Il avait épousé, par contrat du 2 octobre 1503, noble Jeanne le Bel (1), fille de noble Pierre le Bel, habitant de la paroisse de Mercuès, près de Cahors, qui lui constitua en dot la somme de six cents livres tournois et des habits nuptiaux. De ce mariage provinrent :

1.° Pons II, dont l'article suit ;
2.° Pierre de Salviac-de-Vielcastel, seigneur de Gardes ;
3.° Jean de Salviac-de-Vielcastel, fut institué en 1546, par le testament de Pierre, prêtre, son oncle, légataire de tout son mobilier, à la charge de payer quarante livres aux prêtres de Candes pour faire acquitter des messes.

Il est probable qu'il est le même qu'un Jean de Vielcastel, qualifié seigneur *du Causse, ou de Caussay*, que le roi Henri II nomma lieutenant du seigneur de Losse, au gouvernement de Marienbourg, et lui donna commission, le 7 juin 1558, de commander dans cette place, en l'absence de ce dernier, une bande de gens de pied (2).

---

(1) Jeanne le Bel est surnommée *La Bello*, dans les articles de son mariage écrits en patois, et prend le nom de Bonrepos (qui est sans doute celui d'un fief) dans un acte de l'an 1530. On remarque, parmi les témoins de son contrat de mariage, Antoine de Luzech, évêque et comte de Cahors ; Raimond de Bause, licencié, archiprêtre de Cajarc ; Bertrand d'Orgueil, recteur de l'église de Roquecorn ; Gilles de la Falgue, etc.

(2) La lettre que le roi Henri II lui écrivit, est conçue en ces termes : « Cappitaine ayant esté adverty que, au moyen de l'in-

IV. Pons de Vielcastel, IIe du nom, écuyer, seigneur de Cazals, etc., reçut, le 23 mai 1530, la donation que Souveraine de Coderc lui fit de tous ses biens; fit vente, le 28 août de la même année, con-

---

» disposition du cappitaine La Haye, qui a charge d'une bende » de gens de pied, estant à présent en garnison à Mauberfon» taine, ledit La Haye ne peult exploicter ladite bende, j'ay » advisé l'en descharger, et vous en donner la charge, ainsy » que je luy escriptz présentement, et que verrez par les lettres » de commission que je vous envoye ; suivant lesquelles je » veulx et vous ordonne pourveoir et donner ordre que ladite » bende soit en estat pour me faire service, vous employant » à la conduite d'icelle, et faisant le debvoir en ladite charge, » que j'attends de vous. Priant Dieu, cappitaine, qu'il vous » ayt en sa garde. Escript à Montceaulx, le 7e. jour de jung » 15 8. *Signé* Henry. Et plus bas, de L'Aubespine. »

Voici la lettre, par laquelle Henri II accorda un congé au seigneur de Losses, et nomma M. *de Caussay*, pour commander en son absence, dans la place de Marienbourg :

« M. de Losses, par la lettre que vous m'avez escripte par le » sieur de Caussay, présent porteur, j'ay entendu l'ordre que » vous avez donné en vostre place, pour y éviter l'inconvé» nient de surprinse, ou praticque dont elle est menassée, » m'asseurant bien que vous n'y obmectrez rien. Et pour ce » que je trouve raisonnable que puissiez aller faire ung voiaige » en vostre maison, pour donner ordre à vos affaires ; je suis » contant et vous accorde vostre congé ; et pourrez partir après » le retour par-delà dudit sieur de Caussay, que j'ay agréable » demourer chef en ladite place en vostre absence. Vous priant si » bien l'instruire et advertir de tout ce qui sera nécessaire, avant » vostre partement, et qui pourra servir à la seureté de ladite » place. Qu'elle demeure en la mesme seureté que je désire, et » appartient au bien de mondit service. D'autant que la saison » est jà fort avancée ; vous regarderez de faire ce voiaige le plus » court que vous pourrez, de sorte que vous puissiez estre de » retour en vostre place, à la fin du mois de mars, pour le plus » tard. Quant à l'abbaye, dont m'escrivez, il ne me souvient » point en avoir accordé la résignation ; mais je sçauray comme » il en va de l'archevesque de Bourdeaulx, qui est icy, et y » pourveoyray de telle sorte, que la promesse que je vous en » ay faicte, ne vous demourera inutile. Priant Dieu, M. de » Losses, vous avoir en sa garde. Escript à Paris le 8e. jour » de janvier 1557 (v. st.). *Signé* Henry. »

jointement avec Antoine Coulon, procureur fondé de nobles Pierre de Salviac-de-Vielcastel, et de Jeanne *de Bonrepos*, ses père et mère, à noble Brengon d'Hébrard, seigneur du lieu de Villeneuve d'Agen, de quelques rentes, pour la somme de quatre cents livres, en présence de noble Arnaud de la Lande; racheta, le 31 mars 1565, de noble Guyon de Maleville, des rentes en grains, que feu Pierre, son père avait vendues à défunt noble Guillaume de Maleville, père de Guyon; et fit son testament à Cazals, le 9 février 1571, par lequel il demanda à être enterré dans l'église de ce lieu, et dans les tombeaux de ses parents; légua l'administration de ses biens à sa femme, et nomma ses exécuteurs testamentaires nobles Jean de Bonafous et Guyon de Maleville, ses cousins. Il acquit, le 4 mai 1572, de Jean et Geraud Monteilh, père et fils, habitants de la paroisse de Montcléra, une terre plantée de chênes, au lieu appelé à *las Bouygues bas*; racheta, le 28 septembre suivant, de nobles Guy de Touchebœuf, seigneur de Clermont, et de François de Clermont, seigneur de Catus, plusieurs rentes et autres droits seigneuriaux, qu'un seigneur de Vielcastel avait vendus à feu noble Jean de Touchebœuf, seigneur de Verteillac; et vivait encore le 20 avril 1573. Il avait épousé, par contrat du 9 février 1544 (v. st.), noble Françoise de Valon, fille de feu Pierre de Valon, seigneur de Tegra, en Querci; assistée de noble Gilles de Valon, seigneur de Tégra, son frère, qui lui constitua en dot la somme de seize cents livres tournois, et des habits nuptiaux. Ce contrat, qui contient les articles matrimoniaux, et qui est daté du château de Vailhac, en Querci, le 22 juin précédent, fut passé en présence de nobles Flotard de Vailhac, Claude de Basnes, Jean de Morlhac, Jean de Valon, frère de Gilles et autres. Les enfants issus de ce mariage sont :

1.° Donat I, dont l'article suit;
2.° Gilles de Salviac de Vielcastel, seigneur d'Audire, vivait encore en 1618;
3.° Marie de Salviac-de-Vielcastel, } dont le sort
4.° Catherine de Salviac-de-Vielcastel, } est ignoré.

V. Donat de Salviac-de-Vielcastel, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vielcastel, Cazals, etc., fut insti-

tué héritier universel par le testament de son père, du 9 février 1571; transigea, le 2 octobre 1582, avec noble Guyon de Maleville, qui lui céda diverses rentes; donna, le 13 février 1609, une quittance de lots et ventes pour des biens fonds, relevants de sa mouvance, situés dans la paroisse de Cazals; fit un accord, le 14 février 1613, avec Jean, son fils, et Anne de Maleville, sa belle-fille; vendit, le 2 novembre 1618, quelque rentes à François de Maleville, seigneur de Merlanes, et à Anne de Cugnac son épouse; fit une autre vente, le 3 décembre suivant, en faveur de noble Toussaint de Sigarre, son gendre; et vivait encore le 25 juillet 1621, suivant un acte de sommation fait par Donat II, son petit-fils. Il avait épousé, par contrat passé au château de Vielcastel, le 16 mars 1572, demoiselle Jacquette de Chaunac, fille de feu noble Raimond de Chaunac, écuyer, seigneur de Lanzac, et de dame comtesse de Gras, qui constituèrent en dot, à leur fille, la somme de deux mille livres tournois, et cent écus *sol*, pour les habits nuptiaux. Jacquette de Chaunac testa, le 9 novembre 1614, en faveur des enfants issus de son mariage, qui suivent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Jean-Jacques, seigneur du Bousquet;
3.° Catherine, mariée par articles accordés à Cazals, le 31 octobre 1618, à noble Toussaint de Segarre (ou *Sigarre*), docteur ès-lois, habitant de la ville de Montfaucon. Elle obtint, conjointement avec son mari, le 27 juin 1628, un arrêt du parlement de Toulouse, sur le procès qu'ils avaient avec Geraud Azémar, procureur, et curateur donné aux causes de Donat, Gilles, Annet et Guyon de Vielcastel;
4.° Comtesse, femme de noble Antoine de Rossanges.

VI. Jean DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, écuyer, seigneur du Causse (ou *del Causse*) (1), mestre de camp d'un régiment d'infanterie, servit sous Henri IV, et

---

(1) Ce fut Jean de Vielcastel qui commença et peu à peu, à joindre le nom de Vielcastel à celui de Salviac.

reçut une lettre de ce prince, datée du 8 août 1605. Il fournit, comme procureur fondé de Donat, son père, le 5 septembre 1607, son dénombrement au roi, des biens et rentes qu'il avait dans les paroisses de Cazals, Gindon, Marminhac et Montcléra. Son père l'émancipa le 17 février 1608, et fit un accord avec lui; et Anne de Maleville, sa femme, s'accorda aussi avec lui le 14 février 1613. Il obtint, le 2 janvier 1616, la commission de mestre de camp d'un régiment de mille hommes de pied; passa un acte, le 3 décembre 1618, et mourut *ab intestat*, du vivant de son père, l'année snivante 1619. Il avait épousé, par contrat du 9 janvier 1597, demoiselle Anne de Maleville, fille de noble Guyon de Maleville-les-Cazals, écuyer, et de Magdeleine de Merlanes (1). De ce mariage sont issus :

1.° Donat II, dont l'article suit;
2.° Guyon, seigneur de la Poujade, mort assassiné en 1632, sans laisser d'enfants;
3.° Gilles, auteur de la branche de Merguil;
4.° Annet, seigneur de Bayart, transigea, en 1632, avec Donat, son frère aîné.

VII. Donat de Salviac-de-Vielcastel, IIe du nom, écuyer, seigneur de Cazals, Bellisle, baron de Verdun, seigneur de Cadars, Quins, etc., né en 1599, parvint à un âge très-avancé; et pendant sa longue carrière, il passa un grand nombre d'actes; il fit une som-

---

(1) Il rappelle ses ayeux dans son contrat de mariage, et se dit fils de Donat; Donat, fils de Pons; Pons, fils de Pierre; Pierre, fils d'autre Pons; Pons, fils d'Amanieu; et Amanieu, fils de Pierre.

Anne de Maleville, épouse de Jean de Salviac-de-Vielcastel, ne voulant pas céder à son mari, sous le rapport de l'ancienneté de l'origine et de la naissance, fait aussi sa filiation, et compte ses ayeux. Elle se dit fille de Guyon de Maleville-les-Cazals; Guyon, fils de Guillaume; Guillaume, fils de Jean: Jean, fils de Pierre; Pierre, fils de Guillaume; Guillaume, fils de Jourdain; Jourdain, fils d'Elbes (Ebles); Ebles, fils de Raimond et de Monde de Cazals; enfin, Raimond, fils de Jean, chevalier co-seigneur de Maleville en Rouergue, en l'an 1300, etc.

mation, le 25 juillet 1621, tant au nom de Donat de Vielcastel, son aïeul, que celui de nobles Guyon, Gilles et Annet de Vielcastel, ses frères, à Bernard *Bouyssou*, Marchand à Villefranche de Périgord, au sujet de la demande qu'Anne de Maleville, sa mère, faisait de son douaire aux seigneurs de Vielcastel, sur les biens qu'ils possédaient lors de son mariage; transigea, le 11 août 1630, avec Annet, sieur de Bayart, son frère, touchant ses droits dans les successions de leurs père et mère, morts *ab intestat;* présenta requête au sénéchal de Gourdon, le 20 septembre 1632, comme père de demoiselle Antoinette de Salviac-de Vielcastel, née de son premier mariage avec Beraude de Chaunac-de-Lanzac, contre dame Antoinette de Chaunac-de-Lanzac, dame d'Andaux, héritière universelle de feu noble Barthélemi de Chaunac-de-Lanzac et de dame Catherine de Toucheboeuf-de-Clermont, ses père et mère; transigea, le 17 avril 1633, avec François de Maleville, vicomte de Maleville, baron de Cunhac, Saint-Cyprien, la Salvetat, Boulhac, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, touchant les droits honorifiques de l'église paroissiale de Notre-Dame de Genouillac (Ginailhac), à Cazals, pour lesquels il y avait eu, au parlement de Toulouse, un procès commencé par Donat I, son aïeul. Il obtint, le 26 octobre 1641, à Cahors, un jugement de décharge du droit de franc-fief, à raison de sa qualité de noble; et le 22 février 1658, un arrêt de maintenue de noblesse, prononcé par la cour des aides, séante à Cahors; rendit hommage au roi, le 7 novembre 1663, pour les biens nobles et rentes qu'il avait dans la généralité de Montauban; et donna, le 10 janvier 1664, son dénombrement de la seigneurie de Cazals, en Querci, et de la baronnie de Verdun, située dans la paroisse de Quins, en Rouergue; produisit, le 25 septembre 1666, ses titres de noblesse, remontés à l'an 1099, et en filiation suivie à l'année 1461, devant M. de Rabastens, juge-mage de Montauban, commissaire subdélégué par M. Pellot, intendant de Guienne, pour la recherche de la noblesse; transigea, le 22 août 1674 et le 4 juin 1677, avec Louise de Calvimont, dame de Verdun, sa belle-fille, au sujet de la pension adjugée à cette dame, par arrêt du parlement de Toulouse, du 7 avril 1672. Enfin, il fit son testament à

Cazals (1) le 20 juin 1680, dans lequel il commence par détailler sa filiation jusqu'en 1099 : il se dit fils de feu noble Jean ; Jean, fils de Donat; Donat, fils de Pons ; Pons, fils de Pierre, Pierre, fils de Pons; Pons, fils d'Amanieu; Amanieu, fils de Pierre ; Pierre, fils de Giscard ; Giscard, fils de Ramond ; Ramond, fils de Bernard; Bernard, fils de noble Pierre, chevalier, en 1099, etc. (2); ensuite après avoir fait plusieurs legs pieux et fondations religieuses, après avoir marqué l'emplacement du tombeau de ses premiers ancêtres, et rapporté l'inscription qui y était gravée (3), il fait mention

---

(1) Le testament de Donat est un monument curieux et peut-être unique dans son genre ; il est à regretter que les bornes de cet article ne permettent pas d'en donner ici un extrait un peu étendu.

(2) Donat tombe dans la même erreur que son père, en ne comptant que douze degrés ou générations, depuis l'an 1099 jusqu'en 1680 ; tandis que, suivant le cours ordinaire de la nature, six siècles doivent avoir fourni dix-neuf degrés ou environ, en comptant trois générations par siècle. Il s'est trompé aussi en donnant pour père à Pons I, Amanieu, qui était son ayeul maternel, et d'ailleurs appartenait à la maison de Salviac.

(3) Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Et veux qu'après » mon décès, mon corps soit inhumé au tumbeau de mes pré- » décesseurs, non pas à celuy des premiers siècles, quy est » un arceau par dehors, dans la propre muraihe, dont l'an- » cienne églize Nostre-Dame de Ginoilhac feust bastye, et ce » à main droitte, joignant le portal, en sortant de ladite églize, » mais bien à celuy quy est le premier en dedans de ladite » église, et joignant la chapelle que j'ay dans ladite église, » immédiatement après le balustre du sanctuaire, du costé de » l'évangile ; dans lequel dernier tumbeau, que les pre- » miers catholiques commancèrent à faire des tumbeaux au » dedans des églizes, nobles Pierre et Etienne *de Salviac* de » Vielcastel, frères et chevaliers, revenants de la guerre sainte, » en l'an 1099, voulurent estre ensevelys. Et où il feust gravé » en caractères gothiques, sur ledit tumbeau, *hic jacent,* etc. »

Donat avait étudié la philosophie, la théologie et l'histoire ; il paraît versé dans la connaissance du grec et du latin. Et les matières de controverse ne lui étaient pas étrangères. Il écrivait beaucoup en prose et en vers. Sa famille conserve une disser-

des trois alliances qu'il avait contractées, et des sept enfants qui en étaient issus; et nomme exécuteur de ses dernières volontés, son frère de Merguil (Gilles). Il vivait encore le 9 juin 1684, suivant un accord qu'il fit, au nom de Jean-François, son fils, absent, avec dame Louise de Calvimont-de-Saint-Martial, femme de ce dernier, sur la contestation élevée entre eux, et l'exécution d'un arrêt du parlement de Toulouse, du 11 août 1682, portant réglement de la pension de cette dame. Il avait été marié trois fois : 1.° par contrat passé au château de Lanzac, le 29 décembre 1627, à demoiselle Beraude de Chaunac-de-Lanzac, fille de feu noble Barthélemi de Chaunac, seigneur de Lanzac, et de Gaulejac, et de feue noble Catherine de Touchebœuf-de-Clermont; elle se constitua en dot la somme de sept mille huit cents livres, qui lui avait été léguée par ses père et mère; et mourut avant l'an 1628; 2.° par contrat passé en la ville de Turenne, le 19 février 1632, à demoiselle Gilberte de Vassinhac, fille de défunts Pierre de Vassinhac, écuyer, seigneur de Langlade, et de dame Léonarde de la Gorse : elle se constitua en dot la somme de sept mille livres, qu'elle promit de porter à son époux, le jour de la solemnisation de leur mariage; et 3.° par contrat passé à Cahors, le 8 mars 1639, à dame Catherine du Lion-de-Belcastel, fille de noble Pons du Lion, et veuve de messire Hector de Saunhac-de-Belcastel, baron du Fossat, en Querci, qu'elle avait épousé par articles du 29 décembre 1621 : elle se constitua en dot la somme de dix mille livres. Les enfants nés de ces trois alliances, sont :

---

tation théologique contre les calvinistes, écrite de sa main et dédiée à Nicolas de Sévin, évêque de Cahors, ouvrage savant, et qui annonce beaucoup d'érudition. Dans l'epitre dédicatoire, écrite en vers, il se dit âgé de quatre vingts et quelques années, et rappelle qu'il a été connu et honoré de l'estime de cinq évêques, prédécesseurs de M. de Sévin. Cette pièce se termine ainsi :

Monseigneur, je suis vieux, et néantmoins je voy
Tant de réalité dedans l'eucharistie,
Que vostre zèle joinst au grand pouvoir du roy
Me faira encore voir la fin de l'hérésie.

Du premier lit :

1.° Antoinette de Salviac-de-Vielcastel ;

Du second lit :

2.° Louise de Salviac-de-Vielcastel, religieuse de Sainte-Claire de Gourdon, entra en religion le 19 mars 1648 ;

Du troisième lit :

3.° Jean-François de Salviac-de-Vielcastel, baron de Verdun, fit donation, le 1er mars 1698, à Louise, demoiselle de Verdun, sa fille aînée, de tous ses biens, à la charge de payer ses dettes, et celles de feu Donat, son père ; sous la réserve d'une pension, pour son titre clérical, se destinant à la prêtrise (1). Il avait épousé, par contrat passé au château de Saint-Martial, en Périgord, le 11 août 1667, demoiselle Louise de Calvimont, fille de Jean de Calvimont, baron de Saint-Martial, seigneur de Cazals, la Benche, la Nadalie, et de dame Louise Dalmays, dont il eut deux filles :

A. Louise de Salviac-de-Vielcastel, à qui son père fit donation de tous ses biens, en 1698 ;

B. Jeanne-Marie de Salviac-de-Vielcastel ;

4.° Guyon-Louis, dont l'article suit :

5.° Catherine, 6.° Gabrielle, reçues religieuses au couvent Ste.-Ursule, à Cahors, le 29 septembre 1658 ;

7.° Marie de Salviac-de-Vielcastel, épousa, par contrat du 9 octobre 1668, noble Joseph de la Roque-Bouilhac, fils de feu Jean, seigneur de la Roque-Bouilhac, la Veyrière, etc., et de dame Marguerite de Courrieu.

VIII. Guyon-Louis DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, chevalier seigneur de Cazals, Véziac etc., servit d'a-

---

(1) Il fut séparé d'autorité de justice, au parlement de Toulouse, en 1674, de la dame de Calvimont, sa femme. Son père, Donat, s'en plaint beaucoup dans son testament, en 1680, et rend justice au mérite de cette dame.

Il n'est pas fait mention de cette alliance dans la généalogie de la maison de Calvimont. (*Nobiliaire*, *tom.* *XI*, *pag.* 395.)

bord en qualité de garde-du-corps du roi Louis XIV; en 1680, et fut nommé dans la suite capitaine dans le régiment de la Roche-Bourbon. Il transigea le 10 janvier 1693, avec François du Lion, seigneur de Campagnac et co-seigneur de Siorac en qualité de donataire contractuel de feu Jean du Lion, seigneur de Belcastel, son père, sur une contestation élevée entr'eux, au sujet d'une île formée dans le canal de la Dordogne, appelée *l'Isle du Coux;* fit un testament mutuel avec Jeanne-Claude de Robert, sa première femme, le 5 mai 1698, par lequel ils demandèrent l'un et l'autre à être inhumés dans l'église de Montplaisant, et s'instituèrent héritiers réciproquement. Il acquit, le 18 octobre 1717, des biens fonds en terres, de Pierre de Saintours, écuyer de la paroisse du Coux; et fit un second testament, à Véziac, paroisse de Montplaisant, le 13 décembre 1721. Il avait été marié deux fois: 1.° à demoiselle Jeanne-Claude de Robert, dont il n'eut pas d'enfants; 2.° par contrat du 19 avril 1700, à demoiselle Isabeau de Vassal, fille de noble Jean de Vassal, écuyer, seigneur de la Flameyrague, et de dame Isabeau de Luxe. Il laissa de cette seconde alliance:

1.° Jean de Salviac-de-Vielcastel, lieutenant en 1729, au régiment de Dauphiné, commandé par le marquis de Vassal-de-Montviel, son parent; quitta le service cinq ans après, pour cause de dérangement de santé; et mourut en 1746;
2.° Joseph de Salviac-de-Vielcastel, seigneur de Bellisle, fut lieutenant au régiment de Dauphiné, en 1725; puis incorporé au régiment de Médoc; y fut fait capitaine en 1747, chevalier de Saint-Louis, la même année, et mourut en 1767.
3.° Charles, dont l'article suit;
4.° Jean de Salviac-de-Vielcastel, sieur *de Cossay* ou *Cossé,* se fit capucin, et mourut en 17 . . . .
5.° Catherine, demoiselle de Vielcastel,
6.° Catherine, demoiselle de Bellisle,
} mortes sans alliance.

IX. Charles DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, Ier du nom, baron de Verdun, seigneur de Cazals, Bellisle, Veziac, co-seigneur de Siorac, et qualifié *haut et puis-*

sant seigneur, né le 1[er] décembre 1706, servit dans les gardes-du-corps du Roi et dans la cavalerie; fut légataire d'une somme d'argent, par le testament de son père, du 13 décembre 1721; fit une acquisition de Pierre Fouilloux, prêtre, le 15 novembre 1775; un retrait féodal, le 29 mai 1776; et mourut en 1793. Il avait épousé en premières noces, en 1730, après avoir obtenu du Pape Clement XII, le jour des calendes d'août de la même année, dispense du 3[e] degré de parenté, Marguerite-Thérèse du Lion, demoiselle de Siorac, fille de défunts nobles Baptiste du Lion et Marguerite de Siorac, laquelle fit son testament le 23 août 1768, en faveur de son mari, qui épousa en secondes noces, en 178..... demoiselle N..... de Vassal-de-Gaule, dont il n'a pas eu d'enfants. Il avait eu de son premier mariage:

1.° Charles-Raimond de Salviac-de-Vielcastel, appelé le baron de Vielcastel, entra lieutenant au régiment d'Auvergne, en 1744, y fut fait capitaine en 1747, s'y distingua entr'autres occasions, à la tête d'un détachement de 300 hommes et 30 hussards, dans une expédition particulière sur Maubourg, pendant l'hiver de cette année (1); passa à la compagnie des grenadiers en 1767; chevalier de Saint-Louis, le 22 février 1761; mourut capitaine de grenadiers, le 3 septembre 1769;

2.° Charles-François Pons, dont l'article suit;

3.° Jean-Baptiste de Vielcastel-de-Verdun, entra lieutenant au régiment d'Auvergne en 1759; et mourut des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Closter-Camp, en 1760 (2).

X. Charles-François-Pons DE SALVIAC, baron de Vielcastel, nommé d'adord le *chevalier de Vielcastel*, naquit le 8 novembre 1731, entra au service en 1746, lieutenant au régiment dA'uvergne; fut fait capitaine le 1[er] septembre 1755; fit toutes les campagnes de la gûerre

---

(1) *Voyez* le journal historique du régiment d'Auvergne. page 153.

(2) *Ibid.* page 167.

de sept ans, se distingua entr'autres à la défense de Cassel, où il eut part, à la tête d'une compagnie de chasseurs, aux différentes actions qui ont rendu ce siége célèbre (1); fut fait chevalier de Saint-Louis, le 9 février 1763, continua de servir jusqu'en 1768, que ses infirmités et plusieurs graves blessures l'obligèrent de quitter le service; il lui fut accordé une pension de retraite de 500 livres. Il avait épousé, par articles accordés au château de Barbarande, paroisse de Peyzac, le 5 janvier 1763, demoiselle Anne-Gabrielle-Marguerite de Boucher, fille de noble messire Guillaume de Boucher, seigneur de Barbarande, et de dame Jeanne de Vayres. De ce mariage sont nés seize enfants, huit garçons et huit filles.

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Marc, officier au régiment de Languedoc, a émigré et a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé;
3.° Etienne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est mort en 1816, des suites des blessures qu'il avait reçues à l'armée de Condé, dont il avait fait aussi les campagnes;
4.° Hubert, officier d'infanterie, mort en 1791;
5.° Charles a fait de même les campagnes de l'armée de Condé, et a été nommé chevalier de Saint-Louis;
6.° Henri a fait ainsi que ses frères, les campagnes de l'armée de Condé, et plusieurs dans l'armée anglaise;
7.° Louis, mort en 1784;
8.° Pierre-Armand, officier au 46[e] régiment, a péri dans la campagne de Moscou, en 1813;
9.° Marguerite-Suzanne;
10.° Marie-Magdeleine;
11.° Marie-Damasie, mariée à N....., vicomte de Bérenger;
12.° Marguerite-Antoinette-Josephine;
13.° Marguerite-Françoise-Antoinette;

---

(1) Voyez le journal historique, etc. *Ibid.* page 712. — Et journal du régiment de Navarre, page 290.

14.° Jeanne-Thérèse, mariée, à N..... de Tayac;
15.° N...... } mortes en bas âge.
16.° N...... }

XI. Charles DE SALVIAC, baron de Vielcastel, né le 27 mai 1766, a été page du Roi en 1781, jusqu'en 1784. Il fut alors nommé officier de dragons au régimsnt de la Rochefoucauld. Il émigra en 1791, avec quatre de ses frères; fit la campagne de 1792, dans le corps d'armée commandé par Monseigneur le duc de Bourbon. Rentré en France, après le licenciement, il fut nommé en 1814, colonel de la garde nationale de Versailles, et successivement commandant d'arrondissement, et colonel chef d'état-major, grade qu'il a occupé jusqu'à la réforme opérée par l'ordonnance du 30 septembre 1818. Il eut le bonheur dans son commandement de rendre des services à la cause royale et à la ville de Versailles, dans les invasions qu'elle éprouva en 1814 et 1815. Le Roi de Prusse lui en témoigna sa satisfaction, en le décorant en 1816, de l'ordre de l'Aigle rouge, qu'il lui fit remettre par son ambassadeur. Précédemment le Roi de Bavière avait bien voulu le nommer commandeur de son ordre du Mérite; et au mois d'août 1816, le Roi a comblé tous ses vœux en lui accordant la croix de Saint-Louis.

M. le baron de Vielcastel a épousé en premières noces, au mois de septembre 1789, demoiselle Marguerite-Sophie du Griffolet-de-Lentillac; veuf en 1794, il a formé une seconde alliance en 1797, avec dame Caroline Annette de Lasteyrie-du-Saillant, ci-devant chanoinesse de Remiremont. Les enfants nés de ces deux mariages sont:

Du premier lit:

1.° Jean-Jacques-Henri-Charles-Théodore de Salviac-de-Vielcastel, né le 30 août 1798, sous-préfet depuis 1815, a épousé le 30 décembre 1817, Adélaïde-Elisabeth-Catherine de Boisse, fille d'Antoine-René, vicomte de Boisse, lieutenant-général des armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
2.° Caroline-Sophie, morte en bas âge.

du second lit:

3.° Charles-Louis-Gaspard-Gabriel, attaché en

qualité d'élève, au ministère des relations extérieures;

4.° Marc-Horace;
5.° Charles-Victor;
6.° Caroline-Anne, morte en bas âge;
7.° Josephine-Louise-Caroline.

Branche de Gardes et Merguil, éteinte.

VII. Gilles DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, 3e fils de Jean et d'Anne de Maleville, et frère de Donat II, eut en partage la seigneurie de Merguil, située dans la paroisse de Cazals. Il est nommé avec ses frères, dans un acte du 25 juin 1621; assista aux deux derniers contrats de mariage de Donat II, son frère aîné, des années 1632 et 1639; fournit au Roi l'aveu et le dénombrement de ses biens, en 1664; et ne vivait plus à ce qu'il paraît, le 29 décembre 1668, lorsque Gilles de Salviac-de-Vielcastel de Marminhac, prêtre, qui était probablement un de ses fils, fit un accord avec les consuls de Marminhac et les seigneurs de ce lieu. Il fut ayeul de:

IX. Henri DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, écuyer, seigneur de Merguil, etc., obtint deux arrêts de la Cour des Aides de Montauban, contre les officiers de l'élection de Cahors et les consuls de Marminhac; le premier, le 17 août 1740; et le second, confirmatif du premier, le 11 septembre 1750. Il mourut dans un état de démence, au mois d'août 17....., laissant de Marie de la Roque-de-Bouilhac, son épouse, sœur de noble Gilles de la Roque-Bouilhac, morte le 18 novembre 1762, six enfants qui suivent:

1.° Jean-Louis, dont l'article suit;
2.° Jean-Baptiste de Salviac-de-Vielcastel, seigneur de Meyral;
3.° Françoise, religieuse au couvent de Longdieu;
4.° Gabrielle, femme de N...... de Ladet;
5.° Antoinette épousa N...... Trémous-Deprats;
6.° Marie prit alliance avec N.... de Chastagnol.

X. Jean-Louis DE SALVIAC-DE-VIELCASTEL, écuyer, seigneur de Merguil, etc., mourut assassiné, le 7 juin

1763, laissant une fille unique du mariage qu'il avait contracté, le 1er octobre 1762, avee demoiselle Angelique Lacoste :

Marie de Salviac-de-Vielcastel, née en 1763.

Nota. Cette branche est éteinte; et ses biens ont été vendus en grande partie à M. Boysson de Rampous.

Branche de Roquecave, ou Marminhac, éteinte.

I. Etienne DE VIELCASTEL, damoiseau, surnommé aussi *de la Lande* (1), ne vivait plus le 29 juin 1459. Il avait épousé noble Ramonde de Vigier, ou Viguier, qui, étant veuve, acquit, par acte de ce jour, les droits que Jeanne de Pontomier, femme de Jean Guard, bourgeois et marchand d'Agen, avait sur les biens et succession de feu Guillaume Dupuy, clerc de Marminhac; elle acquit aussi, le 11 août 1460, de noble homme Pons de Veyrières, co-seigneur de Concorès, le mas de *Podio mega*, dans la paroisse de Marminhac, et quelques autres objets; et laissa de son mariage :

1.° Jean de Vielcastel, damoiseau, connu par divers actes, depuis l'an 1467, jusqu'en 1505, mourut avant le mois d'août 1519, laissant un fils, nommé :

Odet Vielcastel, écuyer, reçut, le . . . . . août 1519, une reconnaissance d'Arnaud et de Déodat la Caze;

2.° Jean de Vielcastel, surnommé *de la Lande*, prêtre, recteur de la paroisse de Marminhac, est connu par des actes de 1459, 1467, 1468, 1476 et 1480;

3.° Amanieu, dont l'article suit.

II. Amanieu DE VIELCASTEL, damoiseau de Mar-

---

(1) Le surnom de la Lande provient sans doute de la mère, ou de l'ayeule d'Etienne de Vielcastel, laquelle étant héritière des biens de sa famille, les porta dans celle de Vielcastel, à condition que ses descendans porteraient les nom et armes de la Lande : clause qui, à ce qu'il paraît, fut mal exécutée.

minhac, reçut, en 1467, conjointement avec Jean et autre Jean de Vielcastel, ses frères, une reconnaissance de Jean Molinier, pour *un ortal et deux bouges* (1), situés dans la paroisse de Marminhac; rendit hommage au roi, en 1469, avec Jean, l'un de ses frères, pour les biens nobles qu'ils possédaient dans la même paroisse; obtint avec le même, le 28 avril 1474, une ordonnance, qui fut rendue, en leur faveur, par les commissaires des francs fiefs; et ne vivait plus en 1480. On présume qu'il avait pour femme, Marquèse de Saint-Gily, qui testa le 10 mai 1482. Il eut pour enfants :

1.° Bernard, dont l'article suit;
2.° Ramond, ou Raimond de Vielcastel, prêtre, recteur de Saint-Vincent de Marminhac, connu par plusieurs actes, depuis 1490, jusqu'en 1511;
3.° Mathurin de Vielcastel, prêtre, vivant en 1511;
4.° Jean de Vielcastel, passa un acte avec Bernard, son frère, le 16 janvier 1505 (v. st.), et vivait encore le 18 août 1540. On le croit père de :
Mathurine de Vielcastel, fille unique et héritière, fut mariée à Jean de la Coste, dont elle était veuve le 10 juillet 1568.

III. Bernard de Vielcastel, damoiseau de Marminhac, est mentionné dans un acte de vente, faite à sa femme, le 6 mai 1495; il accorda avec Jean, son frère, le 16 janvier 1505 (v. st.), l'investiture d'une maison et d'un pré, à Jean de Holms, prêtre, et ne vivait plus le 26 août 1511. Il avait épousé, par contrat du 25 novembre 1490, noble Marguerite de Brolhac, fille de noble Guillaume de Brolhac, seigneur de Mazières, au diocèse de Sarlat : cet acte, dans lequel il fut assisté de noble Raimond de Vielcastel, prêtre et curé de Marminhac, son frère, fut passé en présence de nobles Jean de Brolhac, seigneur de Bouniagues, de Jean de Vervays, seigneur de Masclat, d'Antoine de Guerre, seigneur de Montamel, et d'Arnaud Carbonier, du lieu de Castilhonnés. Les enfants issus de ce mariage, sont :

---

(1) *Ortal*, *orteil*, ou *ortial*, est un vieux mot qui signifie un jardin. Et on appelait autrefois *bouge*, une cuisine, ou salle à manger.

1.° Mathurin I, dont l'article suit ;
2.° Agne, ou Anne de Vielcastel fut mariée, par contrat passé à Goujonnac, le 30 juin 1507, à Jean Belhomme, fils de défunt autre Jean, habitant du lieu du Puy-Lévêque, en Querci.

IV. Mathurin DE VIELCASTEL, Ier du nom, damoiseau de Marminhac, était, le 26 août 1511, sous la tutelle de nobles Ramond et Mathurin de Vielcastel, prêtres, ses oncles ; il fit, le 2 janvier 1530 (v. s.t), un partage de biens fonds et de rentes, avec Odet de Vielcastel (*de Vieulxchasteau*), son cousin-germain ; et vivait encore le 18 août 1540, suivant le testament de Jean de Benauges, dont une clause porte que: *la borie de Lanta* dont le testateur fait Finette de Bergues, sa mère héritière, *retournera, après sa mort, à Mathurin de Vieulxchasteau*, laquelle borie était sortie de sa maison. Il laissa de N...., sa femme, entr'autres enfants:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Mathurine de Vielcastel fut mariée à noble Guillaume de la Sudrie, fils de Jean, et de dame Isabeau de Cadrieu; elle transigea, ainsi que son mari, en 1558, avec Jean de Vielcastel, leur frère et beau-frère. Elle ne doit pas être confondue avec Mathurine de Vielcastel, veuve de Jean la Coste, en 1568.

V. Jean DE VIELCASTEL, Ier du nom, *dit* DE MARMINHAC, écuyer, épousa, par contrat passé le 9 décembre 1529, Finette de Grisac (ou Grissac), fille de Bernard de Grisac, habitant de Daglan. On remarque parmi les témoins de cet acte, noble et puissant seigneur Jean de Sermet, etc., nobles Mathurin de Vielcastel, et Guillaume de Bonafous de Marminhac; il fit conjointement avec sa femme, le 10 juillet 1568, un testament mutuel, dans lequel il fait mention de ses enfants, au nombre de sept :

1.° Mathurin de Vielcastel, institué héritier par le testament mutuel de ses père et mère, en 1568, mourut le 8 avril 1593, après avoir fait son héritier, Mathurin, *le jeune*, son frère, habitant de la ville de Souillac ;
2.° Antoine de Vielcastel ;

3.° Mathurin II, dont l'article suit ;
4.° Gaspard de Vielcastel ;
5.° Jean de Vielcastel ;
6.° Armande de Vielcastel, vivait en 1568 et 1593;
7.° Marguerite de Vielcastel, mariée avant 1593, à Jean de Rossanges.

VI. Mathurin DE VIELCASTEL, IIe du nom, écuyer, seigneur de Roquecave, Latour, etc., succéda à Mathurin, son frère aîné, mort sans enfants ; donna une procuration, le 19 juillet 1567 ; fit un accord, le 28 mars 1573, avec noble François de Cladech, seigneur de Pechault, son beau-frère, au sujet du restant de la dot de sa femme ; reçut une quittance pour le ban et arrière-ban, le 4 novembre 1587; vendit, le 9 avril 1602, à Geraud Besse, une terre et une maison situées dans la paroisse de Marminhac. Le roi Louis XIII lui accorda des lettres, datées de Paris, au mois de septembre 1618, et scellées du grand sceau, portant confirmation en sa faveur, du nom de Marminhac; et ne vivait plus en 1634. Il avait été marié deux fois : 1.° à Marguerite de Cladech, sœur de François de Cladech, seigneur de Pechault, morte avant le 28 mars 1573 ; 2.° par contrat passé en la ville de Fons, près Figeac, en Querci, le 26 août 1582, à demoiselle Gabrielle de Boisset *(del Boysset)*, fille de noble Jean de Boisset, seigneur de la Salle, et de défunte dame Gabrielle de Saint-Médard. Ses enfants furent :

Dit premier lit:

1.° Jean de Vielcastel, mort jeune, et avant l'an 1573;

Du second lit :

2.° Jean II de Vielcastel, dont l'article suit;
3.° Louise de Vielcastel-de-Marminhac, fut mariée, en 1611, à noble Jean de Brons, écuyer, sieur de la Romiguière, fils de noble Mathurin de Brons, et de Jeanne de Cladech.

VII. Jean DE VIELCASTEL-DE-MARMINHAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Roquecave, etc., avait déjà succédé à son père, le 17 novembre 1634, suivant un échange qu'il fit avec noble Jean-Charles de Belcastel, seigneur de Campagnac ; il paraît qu'il fut aussi marié deux fois ; la première, par contrat du 7 mars 1576, à

demoiselle Marguerite de Paleyrac, fille de noble Antoine, seigneur de Paleyrac, et la seconde, à demoiselle Hélène de Bonafous-de-Presque, fille de Joseph de Bonafous ou Bonnefous, seigneur de Presque, et de Françoise de Reilhac, par contrat du 10 décembre 1614. Il laissa entr'autres enfants :

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Jean de Vielcastel, clerc tonsuré, prieur commendataire du prieuré de Saint-Victor de Rinhac, qu'il résigna, en 1608, à Hugues Fauguière, prêtre du diocèse de Saint-Flour. Il est peut-être le même qu'un Jean de Vielcastel, prêtre et recteur de Marminhac, qui fit un accord, le 26 juillet 1646, avec noble Brandelin de Gironde, seigneur de Montcléra ;

3°. Marguerite de Vielcastel, épousa, en 1626, noble Geoffroi de la Sudrie, seigneur de Brocard, à Marminhac, fils de Guillaume II de la Sudrie, et de Françoise de Durfort-de-Prouilhac.

VIII. François de Vielcastel-de-Marminhac, chevalier, seigneur de Roquecave, etc., fut maintenu dans sa noblesse, en 1668, sur le vu de ses titres, remontés à l'an 1469 ; uni à plusieurs seigneurs de Marminhac, il fit un accord, le 29 décembre 1668, avec les consuls du même lieu ; et vivait encore au mois de mai 1680, suivant des lettres royaux, qu'il obtint au parlement de Toulouse, contre Jean de Calvimont, baron de Saint-Martial et François de Durfort-Léobard. Il avait épousé, le 22 juin 1650, demoiselle Catherine de Bonafous-de-Presque, fille d'Armand de Bonafous, et de Clémence de Lanzac, dont il eut une fille unique, qui suit :

Clémence de Vielcastel fut mariée, par contrat du 11 février 1667, à noble François de Durfort, *dit* le chevalier de Léobard, fils d'Antoine de Durfort, baron de Léobard ; et lui porta le château de Roquecave et tous les biens de sa branche, dont elle devint héritière.

Armes : *de gueules, à un château donjonné d'or.* Devise : *quam vetus est castrum cujus nescitur origo !* Couronne de comte. Supports : *deux lions.*

DE ROMANET, famille ancienne du Poitou, distinguée par une longue série de services militaires. Nous en donnerons la filiation suivie depuis :

I. Etienne DE ROMANET, Ier du nom, vivant vers l'an 1320, père de :

II. Pierre DE ROMANET, sieur de Beaune, vivant en 1364. Il fonda une chapelle dans l'église paroissiale de la ville d'Eymoutier, en Limosin. Il eut pour fils :

III. Pierre DE ROMANET, IIe du nom, sieur de Beaune. Ce dernier eut entr'autres enfants :

IV. Etienne DE ROMANET, IIe du nom, sieur de Beaune, qui testa en 1474. Il avait épousé Léonarde Barmondette, dont est issu, entr'autres enfants :

V. Martial DE ROMANET, sieur de Beaune, qui, l'an 1500, fonda une chapelle dans l'église d'Eymoutier, et y affecta une vicairie, à laquelle l'aîné de cette famille avait droit de nommer. Martial fut père de :

VI. Jacques DE ROMANET, sieur de Beaune, qui épousa Jeanne de Bermondet, dont il eut :

VII. Mathieu DE ROMANET, sieur de Beaune, époux d'Anne de la Faye, et père de :

VIII. Joseph DE ROMANET, sieur de la Vareille et de Beaune, qui épousa Françoise Aubusson. Ses enfants furent :

1.° Philippe, qui suit ;

2.° N.... de Romanet, lieutenant-colonel du régiment de la Valette, tué d'un coup de flèche en 1649, à l'attaque du fort de la Dominique.

IX. Philippe DE ROMANET, Ier du nom, sieur de la Vareille et de Beaune, rendit des services signalés à l'état en qualité de garde du corps, pendant vingt-huit années, tant dans les guerres contre ceux de la religion prétendue réformée, qu'en Flandre et en d'autres

armées, s'étant particulièrement distingué aux siéges de Montauban, de la Rochelle, en Lorraine et en Picardie, ainsi qu'il appert des lettres patentes du roi Louis XIV, du mois de mars 1644, où tous ses services sont énoncés. Il épousa, par contrat du mois de juin 1612, Louise de la Pomélie, fille de Pierre de la Pomélie, et de Catherine de Badefol. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Melchior de Romanet, sieur de la Forêt, capitaine au régiment de Montmeige;
3.° Pierre de Romanet, sieur du Mas Faucher, lieutenant en la même compagnie. Il se trouva avec son frère aux siéges de Bois-le-Duc, Neufchâtel, de Mirecourt, de Dieuze, Epinal, Lamothe et Arras. Ils périrent tous deux en Italie;
4.° N...... de Romanet, capitaine au régiment de Limosin, tué à l'attaque du faubourg de Saint-Seurin, à Bordeaux.

X. Pierre de Romanet, écuyer sieur de la Vareille et de Beaune, rendit aussi d'importants services, soit dans la colonelle du régiment des gardes françaises, soit en qualité d'enseigne, puis de capitaine au régiment de Sauvebœuf, comme il conste des lettres-patentes du mois de novembre 1667, où il est dit, en outre, que ses trois frères périrent dans les mêmes guerres. Il avait épousé, par contrat du 16 décembre 1644, Marie de Thénezault, dont il eut :

1.° Philippe II, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Alexis de Romanet, sieur du Mas Faucher, vivant le 28 janvier 1691 ;
3.° Françoise de Romanet, mariée à Martial Aubusson de Cavarley ;
4.° Anne de Romanet, mariée à Jean Thyvaut, sieur des Ternes.

XI. Philippe de Romanet, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Vareille et de Beaune, épousa, par contrat du 10 février 1687, Geneviève Garreau, fille de Gabriel Garreau, sieur de Château-Favier, et de Jeanne Rougier. De ce mariage sont provenus :

1.° Gabriel, dont l'article suit;

2.° François de Romanet, prieur commendataire de Josselin;

3.° Jean de Romanet, seigneur de la Vareille, garde du corps du roi, décédé sans hoirs.

XII. Gabriel de Romanet, chevalier, seigneur de Beaune, capitaine au régiment de Tournon, puis dans celui de Vitry, épousa, par contrat du 27 mai 1720, Marie-Anne-Marguerite de Pichart de Saint-Julien, fille de Germain de Pichart de Saint-Julien, seigneur de l'Eglise-au-Bois, et de dame Marie de Bridier. De ce mariage sont nés;

1.° Paul, dont l'article suit;

2.° Geneviève de Romanet, mariée avec M. Esmoin de la Grillère;

2.° Marie-Anne de Romanet, mariée à M. Hugon du Prat de Seoux.

XIII. Paul, comte de Romanet, seigneur de Beaune, de la Colombe, des Bordes et autres lieux, épousa, par contrat du 25 février 1753, dame Marie-Anne des Maisons, du Palland, fille de Guillaume-Annet des Maisons, seigneur du Palland et de Pérat, capitaine de dragons, et de dame Marguerite-Thérèse Faulte, baronne de Peyrac. De ce mariage sont issus:

1.° Raymond-Laurent-Joseph, comte de Romanet de Beaune, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a émigré, et a fait les campagnes à l'armée de Condé. Il a épousé Léonarde-Rosalie d'Ussel de Châteauvert, fille de Marc-Antoine, marquis d'Ussel, baron de Châteauvert, capitaine au régiment de Conti, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Catherine-Claire de Salvert de Montrognon, dont deux demoiselles:

a. Pauline de Romanet, mariée à M. Tristan de l'Hermite;

b. Rose de Romanet, non mariée;

2.° François-Constantin, dont l'article suit;

3.° Léonard-Joseph de Romanet de Beaume, officier au régiment du maréchal de Turenne, mort à la Martinique;

4.° Joseph-Augustin de Romanet, ecclésiastique.

XIV. François-Constantin, comte DE ROMANET, lieutenant-colonel de la première légion de la banlieue de Paris, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er août 1814, ancien brigadier des gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, a épousé, par contrat du 2 mars 1783, dame Louise-Marguerite Bechereau de Thery, fille de René Bechereau de Thery, conseiller du roi, et de dame Louise-Marguerite de Lanjon. De ce mariage sont nés :

1.° François-René, vicomte de Romanet, né en 1788, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel des hussards de la garde du roi;

2.° François-Prosper de Romanet, né en 1794;

3.° Louis-Augustin, chevalier de Romanet, surnuméraire de préfecture au ministère de l'intérieur, né en 1796.

Armes : D'argent, au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'argent, surmonté d'un lambel de gueules, et accompagné de trois branches de romarin de sinople. Couronne de comte.

BARRÈS, ancienne baronnie du Vivarais, au diocèse de Viviers, dans le Languedoc, contiguë à d'autres terres du même nom, dont la réunion forme une contrée considérable de cette province (1). Blonde de Bar-

---

(1) Ces terres sont Saint-Martin de Barrès, Saint-Pierre la Roche, ou de Barry en Barrès, Saint-Vincent de Barrès, Saint-Bauzeli en Barrès, etc., que les généalogistes et les historiens écrivent indifféremment *Barres Barre*, *Barrès*, et *Barrez*, notamment d'Aubais et Pithon-Curt, dans leurs nomenclatures des lieux, paroisses, terres nobles, et ailleurs. Les titres de famille offrent aussi parfois ces variations; mais nous suivons ici l'usage général qui a consacré Barrès conformément à l'ancienne prononciation du midi de la France, où l'on faisait sentir fortement les lettres finales des mots.

rès, baronne de Barrès, qui fut mariée, vers l'an 1380 à Bertrand, de Taulignan, IVe du nom, lui porta en dot cette baronnie. Depuis cette époque, les Taulignan ont toujours pris le titre de barons de Barrès, et ont ajouté à leur écu les armes de cette maison, qui étaient: *D'argent, à deux fasces de gueules*. (Histoire de la Noblesse du Comtat-Venaissin, par Pithon-Curt, tom. I, pag. 107 et 478, et tom. III, pag. 368). La maison de Barrès possédait aussi d'autres terres de son nom en Dauphiné et en Gévaudan; cette dernière passa de même dans la maison de Taulignan, comme on le voit à la page 165, tom. I, du même ouvrage. D'Aubais en fait aussi mention au chapitre intitulé : *Mélanges, Chartes, Titres, etc.*, et fait connaître Bernard et Pierre de Barrès, seigneurs de Barrès, au diocèse de Mende, qui furent du nombre des seigneurs composant l'assemblée convoquée à Montpellier, dans le couvent des Frères-Mineurs, le 25 juillet 1303, au sujet du différend du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel.

On distingue parmi les personnages connus dans cette ancienne maison de Vivarais, Genton de Barrès, qui fit le voyage de la Terre-Sainte en 1097, avec plusieurs autres seigneurs du voisinage, qui prirent la croix après le concile de Clermont (1095), sous la bannière de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. (Pithon-Curt. tom. IV, pag. 8, où les noms de ces seigneurs sont rappelés); Beaudoin de Barrès, et Emiline de Sains, sa femme, qui sont mentionnés dans un titre du mois d'avril 1231. (*Trésor généalogique*, par dom Caffiaux, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, pag. 596); messire Bertrand de Barrès, et Bertrand de Barrès, son fils; Béatrix de Barrès, femme de Guillaume de Cadoëne, chevalier, et Aigline de Barrès femme de Bertrand de Cadoëne, damoiseau, fils dudit Guillaume de Cadoëne, mentionnés dans des titres originaux des années 1283 et 1290, produits au cabinet des ordres du roi par M. le marquis de Gabriac, dont le nom est Cadoëne, pour ses preuves de la cour; autre Pierre de Barrès, qui épousa, vers l'an 1340, Eléonore d'Adhémar, dame de Meouillon, qui, étant veuve, se remaria à Pierre de la Chaux, qu'elle obligea, ainsi que ses enfants, à porter le nom de Meouillon, (Pithon-Curt. tom. IV, pag 47.)

La filiation non interrompue de cette maison est prouvée, d'après les titres originaux que nous avons sous les yeux, et d'après les preuves qu'elle a faites à diverses époques, depuis

I. Guillaume DE BARRÈS, l'Ancien, chevalier, qui passa, conjointement avec Pierre de Barrès, damoiseau, son fils, qui suit, devant Louis Philiponis, l'ancien, notaire, le dernier septembre 1341, un acensement en faveur de Pierre Marsas du Pouzin.

II. Pierre DE BARRÈS, damoiseau, fit, conjointement avec Guillaume de Barrès, l'Ancien, chevalier, son père, l'acensement précité de l'année 1341. Ils sont encore, l'un et l'autre, rappelés dans les titres des années 1417, 1487, 1541 et 1641, dont il sera parlé ci-après. Il eut pour fils noble Pons de Barrès qui suit.

III. Noble Pons DE BARRÈS, du Pouzin, confirma, conjointement avec noble Bernard de Barrès, son fils, devant Philiponis le jeune, notaire du Pouzin, le 2 mai 1417, l'acensement passé par Guillaume et Pierre de Barrès, le dernier septembre 1341. Pons de Barrès est aussi rappelé avec son fils, qui suit, dans une reconnaissance féodale de 1641, citée ci-après. Il eut pour femme Marie de Charrier, dont il eut :

IV. Noble Bernard DE BARRÈS, du Pouzin, qui confirma, conjointement avec noble Pons de Barrès, son père, le 2 mai 1417, l'acensement de l'année 1341. Il reçut une reconnaissance féodale, au nom de Marie de Charrier, sa mère, devant maître Lambert, notaire du Pouzin, le 21 août 1439 ; est rappelé dans d'autres reconnaissances des années 1597 et 1641 ; et assista avec Antoine de Massillargues, Antoine Adhémar, Guillaume de Piolenc, Thomas Alberti et Antoine d'Albignac, à la transaction qui fut passée, le 29 août 1435, devant Pierre Carmes, notaire de Viviers, entre Louis de Pierre, baron de Pierrefort et de Castries, et Louis de Taulignan, baron de Barrès, fils d'Aimar II, et petit-fils de Bertrand IV, et de Blonde de Barrès, cousine dudit Bernard de Barrès, laquelle avait porté en dot la baronnie de Barrès dans la maison de Taulignan, vers l'an 1380. Il est encore rappelé dans le contrat de ma-

riage de Guillaume de Barrès, écuyer, seigneur du Molard, son fils, qui suit, de l'année 1486.

V. Noble Guillaume DE BARRÈS, du Pouzin, écuyer, seigneur du Molard, IIe du nom, né en 1436, lequel épousa, par contrat du 6 mars 1486, Gabrielle de Merle, qui le rendit père de noble Charles de Barrès. Il reçut une reconnaissance féodale devant d'Aleyrac, notaire, le 1er août 1487, et il est rappelé dans d'autres reconnaissances des années 1541 et 1641.

VI. Noble Charles DE BARRÈS, du Pouzin, écuyer, seigneur du Molard, lequel épousa, le 6 mars 1529, François de Serre, dont il eut Guillaume qui suit. Il reçut une reconnaissance féodale devant maître Grelhet, notaire, le 25 mars 1541, qui rappelle les titres déjà cités des années 1341 et 1487. Il est rappelé dans une autre reconnaissance du 12 janvier 1641. Il consentit une vente le 10 mars 1547, et testa, le 4 septembre 1551, en faveur dudit Guillaume, son fils.

VIII. Noble Guillaume DE BARRÈS, du Pouzin, écuyer, seigneur du Molard, IIIe du nom, dit le *capitaine Barrès*, épousa, par contrat du 11 avril 1563, Louise de Piberès, fille de Claude et de Marguerite Chambaud; fut nommé capitaine (gouverneur) de la ville du Pouzin, le 10 septembre 1591, en considération, est-il dit, *de son courage et de son expérience au fait des armes*; passa une transaction, le 12 août 1592, avec noble Mathieu de Chambaud Charrier, reçut une reconnaissance féodale devant maître Flandin, notaire, le 12 avril 1597, qui en rappelle une autre du 1er juin 1407; assista, le 9 juin 1613, au contrat de mariage d'Hélie, son fils, qui suit, et lui fit donation de la terre du Molard située au Pouzin. Depuis cette époque, cette terre est demeurée dans la famille, jusqu'en 1793, qu'elle en est sortie par la vente qui en a été faite révolutionnairement. Il est encore rappelé dans un certificat donné le 5 mars 1629, par le duc de Ventadour, à Elie de Barrès son fils, dans lequel, après avoir attesté ses services, il ajoute qu'il *est d'une noble et très-ancienne famille*.

VIII. Noble Elie DE BARRÈS, écuyer, seigneur du

Molard, épousa, par contrat du 9 juin 1613, Philise de Chambaud, fille de noble Mathieu de Chambaud-Charrier, écuyer, capitaine-châtelain royal du Pouzin, et de Saint-Pierre de Barry, et de Jeanne de Chabruel; reçut la donation que lui fit Louise de Piberès, sa mère, le 3 juillet 1618; fit une acquisition le 27 février 1636; fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse du Vivarais, en 1637 et 1639, et fit les campagnes de Salces, de Leucate et de Roussillon, contre les Espagnols. Il reçut une reconnaissance féodale devant maître Lambert, notaire, le 22 janvier 1641, qui rappelle les titres déjà cités des années 1341, 1417, 1487 et 1541; et Philise de Chambaud-Charrier, sa femme, étant veuve, rendit hommage au roi, le 4 juin 1672, en la généralité des finances de l'intendance du Languedoc. Il laissa de l'alliance ci-dessus :

1.° Alexandre de Barrès, qui continue la postérité;
2.° Elie, mort au service du roi en 1656;
3.° Paul, aussi mort au service du roi en 1672;
4.° Simonne de Barrès, qui épousa, par contrat du 12 avril 1655, David Bonnet de Chalançon.

IX. Noble Alexandre DE BARRÈS, écuyer, seigneur du Molard, fut lieutenant dans le régiment de Chartres-Vieille, et fut en cette qualité aux siéges de Mortave et d'Alexandrie. Il passa une obligation le 13 août 1656, et reçut celle qui lui fut consentie par Paul de Barrès, son frère, le 23 août 1666; passa, conjointement avec Philise de Chambaud, sa mère, une transaction avec les consuls du Pouzin, le 13 mars 1665: fit, en qualité d'héritier de cette dame, hommage au roi, devant l'intendant de Languedoc, des rentes et biens nobles qu'il possédait au Pouzin, le 27 août 1679; abjura l'hérésie de Calvin, devant Daniel de Cosnac, évêque de Valence, le 16 août 1683. Le 21 novembre suivant, vu sa qualité de gentilhomme et sa fidélité envers le roi, le subdélégué de l'intendant rendit une ordonnance en sa faveur *faisant défenses aux consuls du Pouzin de le comprendre dans la contribution, subsistance et logement des troupes*. Il fut nommé capitaine-châtelain royal du Pouzin, le 3 mars 1688, et prêta serment en cette qualité, le 30 du même mois, passa une transac-

tion, le 16 juillet 1691, avec noble Daniel du Solier, écuyer, et fit son testament le 16 novembre 1696. Du mariage qu'il avait contracté avec demoiselle Jeanne Boix, le 1er juin 1669, vint :

X. Noble Charles-Elie DE BARRÈS, écuyer, seigneur du Molard, lequel comparut pour son père à la montre ou revue des gentilshommes de la province du Languedoc, commandés pour le service du ban et arrière-ban, faite à Castres le 14 septembre 1694, devant le comte de Broglie, lieutenant-général des armées du roi, épousa, par contrat passé le 13 janvier 1695, dans lequel il fut assisté par ses père et mère, demoiselle Isabeau de la Tour de Vocance, fille de messire Antoine-David de la Tour de Vocance, et de Jeanne de Poinsac; reçut une reconnaissance, le 7 janvier 1714, en qualité d'héritier d'Alexandre de Barrès, son père; plaida en féodale contre les nommés Jean Boisson, marchand de Baix, et Jean Monier du Pouzin, devant la cour du sénéchal de Nismes, comme on le voit par des titres du procès des 30 juillet et 26 août 1718, qui rappellent ceux déjà cités des années 1487, 1531, 1597 et 1641; fit faire une enquête au Pouzin, le 19 mars 1728, dans laquelle sont rappelés Alexandre de Barrès, son père, et Elie de Barrès, son aïeul; fit donation, le 28 janvier 1732, à François-Scipion-Laurent de Barrès, son fils, de tous ses biens, assista, avec sa femme, au mariage du même François-Scipion-Laurent de Barrès, leur fils, du 15 décembre 1736; est nommé avec elle dans la transaction passée, le 5 juin 1741, entre ce dernier et Pauline de Barrès, sa sœur, et fit un acte d'abandon, le 18 août 1749, en qualité de tuteur des enfants de son même fils. Il avait eu de son mariage avec ladite Isabeau de la Tour de Vocance :

1.° François-Scipion-Laurent de Barrès, dont on vient de parler, et qui suit;
2.° Simonne de Barrès, femme d'Antoine Payen du Pont, commandant du second bataillon au régiment de Royal-Comtois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
3.° Pauline de Barrès, morte sans alliance;
4.° Gabrielle de Barrès, femme de noble Louis-Emé de Guyon de Geyx de Pampelonne;

5°. N . . . . de Barrès, femme de N . . . . de Tulles.

VII. François-Scipion-Laurent DE BARRÈS, I[er] du nom, écuyer, seigneur du Molard, naquit le 11 avril 1707; reçut, le 28 janvier 1732, la donation que lui fit Élie-Charles, son père, de tous ses biens; épousa, par contrat du 15 décembre 1736, demoiselle Marie-Madeleine Robert, fille de Simon, et de Marguerite du Serre; passa une transaction, le 5 juin 1741, avec Pauline, sa sœur, au sujet du legs fait par leur père à ladite Pauline, et de ses droits sur les deniers dotaux d'Elisabeth de Vocance leur mère ; passa une obligation, le 20 juin 1743, et fit une vente le 28 août 1746. Il est rappelé dans l'acte d'abandon du 18 août 1749, qu'Elie-Charles, son père, passa en qualité de tuteur de ses enfants mineurs ; dans l'arrêt du parlement de Toulouse, rendu le 23 mai 1750, entre sa veuve et plusieurs particuliers du Pouzin, et dans le contrat de mariage de François-Scipion-Laurent de Barrès, leur fils, du 30 avril 1778. Ses enfants sont :

1.° François-Scipion-Laurent, qui suit ;
2.° N . . . . de Barrès, mariée à noble Guillaume de Labbaye, officier d'infanterie ;
3.° Claire-Alexandrine de Barrès, mariée à Claude de Saint-Geneys, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
4.° N . . . . . de Barrès, mariée à Honoré Eyroux.

VIII. François-Scipion-Laurent DE BARRÈS, II[e] du nom, chevalier, seigneur du Molard, né le 17 octobre 1740, officier d'artillerie, du 23 décembre 1757, était lieutenant-colonel et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lors de son émigration, en 1792. Il s'était toujours signalé par son attachement pour la cause du roi, notamment à l'époque de l'insurrection de Valenciennes, en juillet 1789, et aux affaires des 9 et 10 août 1792. Après ces funestes journées, il quitta la France, et rejoignit l'armée des princes, le 20 du même mois, au camp de Rémich, dans le Luxembourg, où il servit dans l'artillerie; fit la campagne de 1794 et une partie de celle de 1795, à la suite de l'armée commandée par le duc d'York, dans les Pays-Bas et le Hanovre. Au mois d'avril de cette dernière année, il

passa major dans le corps royal d'artillerie de Rotalier; fut employé à l'expédition de Quiberon, où il commandait une division de ce corps, et reçut ensuite le brevet de colonel à dater du premier mai 1795. Il revint en France en 1801, où il mourut à Chomérac, département de l'Ardèche, au mois de juillet 1809, étant alors maréchal de camp, par ordonnance du 15 mai 1796.

Il avait assisté aux dernières assemblées de la noblesse de sa province, à Privas et à Villeneuve de Berg, en 1788 et 1789.

Du mariage qu'il avait contracté, le 30 avril 1778, avec Marie-Anne-Joseph Tardy, fille de noble Jean Fleury Tardy de Labrossy, écuyer, et de Marie-Hélène de Chantereau, sont issus :

1.° Jean-Scipion-Fleury de Barrès du Molard, vicomte de Barrès, dont on va parler;
2.° Pierre-Alphonse, né le 10 septembre 1780;
3.° Philippe-Casimir, né le 20 octobre 1783, lequel s'est établi à la Trinité en 1802, où il a épousé Marie-Anne-Bernard de Riveneuve, dont il a trois enfants;
4.° Marie-Rosalie, demoiselle, née le 26 juin 1790.

XI. Jean-Scipion-Fleury DE BARRÈS DU MOLARD, chevalier, vicomte de Barrès, né le 7 mars 1779, ancien élève du roi à l'école militaire de Sorèze, est actuellement chef de bataillon d'artillerie au régiment de Valence. En 1814 et 1815, il a fait partie des députations envoyées auprès de Sa Majesté, par la ville de Privas et par le département de l'Ardèche. Le 6 décembre 1814, une décision royale lui a conféré le titre de vicomte héréditaire, *en considération de l'ancienneté de sa noblesse, des services de ses ancêtres, de ceux de son père, en qualité d'officier supérieur et général, de sa conduite particulière et de son entier dévouement pour la cause du roi*. Le 15 mars suivant, il offrit ses services contre l'usurpateur, et fut nommé chef de bataillon, directeur du parc de l'artillerie attachée aux légions royales mobiles de Paris.

Il a épousé, en 1800, demoiselle Louise-Caroline-Jacqueline-Rosalie de Rochefort, fille de François, baron de Rochefort, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et

de dame Louise Moreton de Chabrillant. Il a eu de ce mariage neuf enfants, qui sont :

1.° Jean-Scipion-Henri de Barrès, né le 23 février 1803, nommé élève du roi à l'école militaire de la Flèche, le 30 décembre 1814 ;
2.° Marie-Charles, né le 10 janvier 1808 ;
3.° Laurent-Alphonse-Edouard, né le 27 novembre 1810 ;
4.° Michel-Amédée, né le 26 septembre 1812 ;
5.° Marie-Françoise-Louise-Hélène, née le 18 août 1800 ;
6.° Françoise - Joséphine - Adèle, née le 27 novembre 1801 ;
7.° Jacqueline-Marie-Pauline, née le 25 juin 1804, et décédée le 2 octobre 1819 ;
8.° Marie- Philippe- Caroline, née le 5 juin 1806 ;
9.° Marie- Joséphine, née en 1814.

Armes : D'argent, à trois barres, accompagnée en chef d'un croissant, et côtoyées en pointe de trois étoiles, le tout de gueules.

DE BUSQUET, famille ancienne, originaire du Languedoc, dont les branches se sont répandues successivement en Angoumois et en Bourgogne. Elle remonte par filiation à

Jean *de Busquet*, écuyer, avocat au parlement de Toulouse, en 1557, qui fit son testament en 1587. Son fils

Denis *de Busquet*, écuyer, avocat au parlement de Toulouse en 1604, seigneur de Monceau, épousa Bourguine de Saint-Etienne, le 27 juin 1607. L'an 1621, il fut choisi capitoul de Toulouse pour entrer en exercice en 1622. Voici l'extrait de l'acte de sa nomination prise au capitole, le 12 septembre 1787 :

« Denis de Busquet, écuyer, avocat au parlement, » seigneur de Monceau, âgé de quarante ans, élu capi- » toul de Toulouse par le roi Louis XIII° du nom, et » ce au siége de Monheur, l'année 1621 ; et de sa » propre bouche, ledit de Busquet fut choisi, et le

» reste des capitouls à la nomination de son conseil y » présent (1). »

Les capitouls de Toulouse avaient été élus dans l'ordre suivant :

Denis de Busquet et François Andrien, Pierre Vitel, François de Bertrand, Thomas de Foucaud, Guillaume Mégier, Durand de Blandinières, Etienne de Resseguier.

Denis de Busquet est qualifié conseiller du roi et maître particulier des eaux et forêts en la province de Languedoc, dans un titre original du 24 octobre 1655. Il testa, le 19 janvier 1659, dans un âge fort avancé. Il eut, entr'autres enfants :

1.° Jacques de Busquet, qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 décembre 1668 ;

2.° Claire de Busquet, mariée à François de Tournemire, seigneur de Rayssac, capitaine et major du régiment de la Molière en 1629.

Cette famille a donné, depuis le quinzième siècle, des magistrats distingués, occupant les premiers emplois dans les provinces de l'ouest et du midi de la France, un lieutenant-général de province, un brigadier des armes du roi, plusieurs officiers supérieurs et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

En 1788, plusieurs descendants de cette famille existaient en Angoumois et en Bourgogne, l'un vivant dans son château de Plisson.

Le chevalier de Busquet, attaché à la maison du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, officier supérieur, commandant un régiment de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur des terres et baronnies de Fleury, Sermoise et du Petit-Ponceau, a siégé aux assemblées du comté et bailliage d'Auxerre, en 1789, représenté par M. le chevalier du Serre, son fondé de procuration, avec ses titres et qualités au mois de juillet de la même année 1789, commandant à Lyon deux escadrons du régiment de *Monsieur*, dragons, il parvint, par son courage et sa prudence, à dissiper une foule de séditieux, qui avaient déjà in-

---

(1) Voyez les Annales de Toulouse, in-4°, par Durozoy, tome IV, pp. 301 et 409.

cendié les bureaux de perception et les barrières, et qui menaçaient encore du même fléau plusieurs autres établissements publics (*Moniteur*). Sa fermeté imposa aux rebelles et préserva la ville des plus grands malheurs.

Armes : d'argent, à deux bisses de sinople entrelacées en cordelière, accompagnées en pointe, et entre leurs queues, d'un lion d'azur.

DU COUEDIC (1) DE KERGOUALER ET DE KERBLEIZEC, comtes et vicomtes du Couëdic, en Bretagne. La maison du Couëdic, d'origine chevaleresque, réunit aux caractères de la plus haute antiquité l'avantage plus précieux encore de constater son origine et sa noblesse, depuis le douzième siècle, par une longue continuité de services militaires, et d'avoir de tout temps, et notamment à la fin du siècle dernier, et depuis la révolution, scellé de son sang son dévouement à l'auguste maison de Bourbon. Ses services multipliés, soit dans les bans et arrière-bans pour les ducs de Bretagne, et depuis la réunion du duché à la couronne, soit dans les compagnies d'hommes d'armes ou d'archers des ordonnances, soit enfin dans des grades supérieurs depuis la formation des régiments, et surtout dans la marine royale où elle a rendu son nom célèbre, ses alliances avec les familles les plus recommandables par la naissance et les illustrations, et les nombreuses possessions qu'elle a eues en Bretagne, la placent au rang des maisons les plus distinguées de cette province. Nous allons en donner la généalogie d'après les preuves qu'elle a faites en 1789, au cabinet des ordres du roi pour les honneurs de la cour, généalogie que nous avons continuée jusqu'à nos jours et que nous précéderons de l'extrait des trois titres originaux des années

---

(1) Le nom de cette maison s'est orthographié *du Quoidic*, *du Quoadic, du Quoedic, du Coadic*, *du Couadic*, *du Coedic*, mais plus communément, et presque toujours, à dater du quinzième siècle, *du Couëdic* orthographe qu'on a généralement suivie dans cet article.

1185, 1195 et 1223, dont copie certifiée fut donnée à la veuve de Charles-Louis du Couëdic de Kergoualer, capitaine de vaisseaux, par M. Delvincourt, généalogiste agréé du cabinet du Saint-Esprit.

Messire Guillaume *du Couëdic*, chevalier, seigneur de Kergoualer, fut l'un des seigneurs bretons qui, l'an 1185, assistèrent à l'assise du comte Geoffroi, laquelle règle et ordonne la manière dont les nobles de son duché partageraient à l'avenir les successions de leurs parents. Le même Guillaume du Couëdic fit une donation à l'abbaye de Sainte-Croix-de-Quimperlé, pour le repos de l'âme de M. Yvon du Couëdic, et de Matheline de la Feuillée ses père et mère, que Dieu absolve, en présence de Jean de la Feuillée, l'un des bacheliers de Bretagne, son oncle qui, à sa prière, a signé avec lui l'acte qui en fut fait, et ils y ont apposé leurs sceaux le troisième jour après la fête de Saint-Jean, l'an 1195.

Messire de Geoffroi-Guillaume *du Couëdic*, seigneur de Kergoualer, fit partage, suivant l'assise du comte Geoffroi, à ses frères juveigneurs, de la succession des biens de Guillaume de Couedic, en son vivant chevalier, seigneur de Kergoualer, leur père, et de dame Juliotte de Saint-Gilles, leur mère, en présence du sire de la Feuillée, son parent, et de sire de Saint-Gilles, son oncle qui, à sa prière et à celle de ses juveigneurs, ont signé avec lui ledit partage, et ils y ont tous apposé leurs sceaux, le troisième jour de l'an 1223.

I. Raoul du Couedic, premier du nom, est connu par un acte du vendredi, jour de la fête de Saint-Lucas, l'an 1370, par lequel il autorise Geoffroi du Couëdic, son fils, à faire un échange. Ses enfants furent :

1.° Geoffroi, dont l'article suit :

2.° Eon du Couëdic, employé dans un compte du trésorier de l'épargne du duc de Bretagne, du 21 mars 1421, à cause d'une somme à lui payée pour un voyage qu'il avait fait à Ploermel du commandement de ce prince ;

3.° Guillaume du Couëdic, employé dans le même compte pour la même cause, et dans des comptes clos des 20 octobre 1421, et 1er février 1424, pour ses gages en qualité d'homme d'armes.

II. Geoffroi du Couedic, sieur du Couëdic, de Kergoualer, Kerséré, Kerguesengar, etc., fit un échange le vendredi, jour de la fête de Saint-Lucas 1370; fut compris dans les comptes du domaine de Quimper des années 1385, 1388 et 1410, à cause de diverses sommes dues sur ses héritages; fit un autre échange le 3 février 1407, et obtint une sentence en la cour de Conq-Fœnant et Rospreden, le 17 octobre 1409, dans laquelle il est dit envers noble dame Catherine de Tronguidy, dame de la Rochejagu, qu'il avait été fondé à prendre la saisine de l'hôtel au Bouquin, à cause du rachat à lui dû par le décès de Guillaume le Bouquin, et qu'il tenait les seigneuries et cheffrantes qu'il avait sur ladite maison et la ville de Kerséré, de ramage de ladite dame de la Rochejagu. Il avait épousé Hadvys (Louise) *le Floch* (1), dont il eut :

1.° Raoul II, dont l'article suit :

2.° Catherine du Couëdic, dont on ignore la destinée ;

3.° Clémence du Couëdic, femme de Pierre de *Quenechquivilly* (2), seigneur de Quilliou.

III. Raoul du Couedic, II[e] du nom, seigneur de Kergoualer, fut compris avec sa mère comme noble, dans la réformation des feux de l'évêché de Cornouaille faite en 1426, et comme possesseur d'un lieu nommé le Coëdigouet, ou manoir de Kergoualer ; recut aveu, le 8 mars 1429, de ce que tenait de lui, dans la paroisse de Scazre, Geoffroi de Kermerran, dans lequel aveu est nommé Jean Couëdic ; transigea, le 25 mars 1437, avec Raoul David et la veuve de Guillaume le Goff, sur le trouble qu'ils apportaient en la jouissance de ses héritages et villes de Kernabat, Kersalaun, Bleinquant et Kerfilouz ; fit un échange le 9 décembre 1456 ; transigea, le 5 janvier 1460, avec Henri le Gras, sur ses droits avenants, manoirs et villages de Kermabel et Keravalan, et mourut avant le 9 janvier 1464, laissant de Marie *du Mur* (3) sa femme :

---

(1) *Le Floch* : d'azur, au cerf d'or.

(2) *De Quenechquivilly* : de sable, à trois défenses de sanglier d'argent.

(3) *Du Mur* : de gueules, au château à trois tours d'argent.

1.° François du Couëdic, écuyer, seigneur de Kergoualer, qui était sous la tutelle de sa mère le 9 janvier 1464. Il servit en qualité d'archer à la montre générale des nobles de l'évêché de Cornouaille, faite à Carhais les 8 et 9 janvier 1479; fut présent à une transaction faite par Bertrand du Couëdic, son frère, le 2 septembre 1481; servit en qualité d'archer en brigandine aux montres générales des nobles faites à Carhais et Quimpercorentin les 4 et 5 septembre 1481 et 3 mai 1483; transigea sur procès le 15 novembre 1494, avec écuyer Jean de Quenechquivilly, seigneur de Quilliou, son neveu; reçut un aveu le 7 septembre 1496, et mourut avant le 1er décembre 1499. Il avait épousé Marie *de Kerglœquen*, dont il n'eut qu'une fille, Marie du Couëdic, mise sous la tutelle de Bertrand du Couëdic, son oncle;

2.° Bertrand, dont l'article suit;

3.° Marguerite du Couëdic, dont on ignore la destinée.

IV. Bertrand DU COUEDIC, écuyer, seigneur de Kergoualer, de Kergouantgen, de Kermadoret, etc., transigea, sous l'autorité de sa mère, le 2 septembre 1481; servit en qualité d'archer en brigandine, à la montre générale des nobles de l'évêché de Cornouaille les 4 et 5 des mêmes mois et an; fut nommé tuteur de Marie du Couëdic, sa nièce, le 9 juillet 1500; fournit le minut des héritages à lui obvenus par le décès de sadite nièce, dont le rachat était dû au roi à cause de la juridiction de Rospreden, le 9 novembre 1503; lesquels héritages consistaient dans le manoir de Kergoualer, le moulin dudit lieu, la moitié du manoir de Kermabel, le village de Kerguennou, le manoir de Couëdigon et les villages de Kermabat et de Lesseriou; fit un accord, le 17 décembre suivant, avec les paroissiens et la fabrique de Scazre, sur le droit que lui et ses prédécesseurs avaient de mettre, faire mettre et maintenir leurs armes et interlignes d'armes aux fenêtres, tombes et autres lieux éminents d'une chapelle nommée la chapelle du Couëdic en ladite paroisse; obtint remise du droit de rachat par lui dû à cause du décès de sa premère femme, le 16 septembre 1511, et mourut avant le 30 juillet 1529. Il avait

épousé, 1.° par contrat du 11 janvier 1504, Marie *le Gallou,* fille aînée de René le Gallou, et de Marie de Tremillec; 2.° par contrat du 11 février 1521, Isabelle *de Kerraoul* (1), veuve de Jean Brenaffnech. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Maure ou Maury du Couëdic, mort sans hoirs avant le 23 novembre 1567.
3.° Olivier du Couëdic, écuyer, seigneur de Squilfidan, qui fonde la branche des seigneurs de Kerbleizec rapportée en son rang ;

Du second lit :

4.° Yvon du Couëdic, qui transigea le 31 mars 1540; fut partagé comme juveigneur et à viage par Jacques son frère aîné, le 21 juillet 1553, et mourut avant le 23 novembre 1567. Il avait épousé Françoise *de Kerleau* (2), dont il eut Catherine de Couëdic, qui ratifia une transaction passée par sa mère, le 23 novembre 1567. Elle était alors veuve d'Etienne *Hamon* (3).

V. Jacques DU COUEDIC, écuyer, seigneur de Kergoualer, Kermabel, Couëdigon, Maesnotter, Rostanberen, Keriscuff, Kerséré, etc., transigea, le 30 juillet 1529, avec Isabeau de Kerraoul, sa belle-mère; reçut hommage de bouche et de main, le 30 mai 1530, de dom Yvon Couëdic, prêtre, et de Gaulvin Couëdic; vendit des héritages à titre de rachat le 12 août suivant; rendit aveu, le 28 janvier 1532, de ses terres et seigneuries; fit un accord le 12 mars 1535; reçu à foi et hommage de bouche et de main Jean Couëdic, pour raison des héritages qu'il tenait de sa seigneurie au-devant de Chambellenaige, le 17 mars 1539; transigea, le 31 mars 1540, avec Yvon Couëdic, son frère consanguin, héritier principal et noble de feu Isabeau de Kerraoul, sa mère,

---

(1) *De Kerraoul* : de gueules, au chef émanché de cinq pièces d'argent.

(2) *De Kerleau* : d'azur au cerf d'or.

(3) *Hamon* : d'azur, à trois annelets d'or.

sur ce qu'il devait à ladite feue dame, pour meubles de la maison de Kergoualer, et pour ceux à elle échus comme héritière de feu Marie Brenaffnech, sa fille, femme dudit Jacques; passa une autre transaction, le 21 juillet 1553, avec le même Yvon Couëdic, son frère juveigneur, et mourut avant le 13 septembre suivant. Il avait épousé, 1.° Marie *Brenaffnech,* fille aînée, principale héritière de noble de Jean Brenaffnech, et d'Isabelle de Kerraoul; 2.° Jeanne *de Bottigneau* (1); 3.° Jeanne *Hemery* (2). Ses enfans furent :

Du second lit :

1.° Olivier, dont l'article suit ;
2.° Bertrand du Couëdic, décédé sans hoirs ;
3.° Catherine du Couëdic, épouse de noble homme Regnaut *Nicolas* (3), seigneur de Kerbiziou. Elle reçut partage le 29 mai 1557.

Du troisième lit :

4.° Jeanne du Couëdic, femme de Jean *Poullain* (4). Elle fit accord sur ses droits en la succession de son père le 4 novembre 1578 ;
5.° Marguerite du Couëdic, femme de noble homme François *le Bœuf* (5), seigneur du Kosker. Elle transigea le 28 mai 1572.

VI. Olivier DU COUEDIC, écuyer, seigneur de Kergoualer, ratifia, le 21 juillet 1553, la transaction faite entre son père et Yvon, son oncle; transigea, sous l'autorité de son curateur, le 13 septembre suivant, avec Jeanne Emery, sa belle-mère, stipulant tant pour elle, que comme tutrice de Jeanne et Marguerite du Couëdic, ses filles, et de feu Jacques du Couëdic, et se réserva

---

(1) *De Bottigneau* : de sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules.

(2) *Hemery* : d'or à trois chouettes de sable, becquées et membrées de gueules, et un annelet en cœur.

(3) *Nicolas* : d'argent, au pin d'azur, fruité d'or.

(4) *Poullain* : d'argent, au houx arraché de sinople, au franc-canton de gueules, chargé d'une croix denchée d'argent.

(5) *Le Bœuf* : de sable, semé de molettes d'éperon d'or ; au rencontre de bœuf du même.

la seigneurie de ramage, sur ses héritages qu'il s'obligea de bailler auxdites demoiselles, ses sœurs consanguines, pour leurs droits dans la succession de leurdit feu père; reçut, pour les droits de dame Jeanne de Bottigneau, sa mère, le 28 juillet 1556, les lieux, manoirs et villages de la Motte-de-Kerlermé et Kervidan; donna partage, le 29 mai 1557, à Catherine du Couëdic, sa sœur; fut subrogé, le 13 mai 1563, pour ladite dame, au retrait de 18 livres de rente par elle vendues; transigea, le 23 novembre 1567, avec Françoise de Kerleau, veuve d'Yvon du Couëdic, son oncle, sur les droits dudit Yvon en la succession de feu Bertrand, son père, *qui était noble homme d'extraction, et gouvernement noble en ses fiefs et successions, lui et ses prédécesseurs ayant été de temps immémorial noblement et avantageusement partagés, les deux tiers à l'aîné et l'autre tiers aux juveigneurs qui tiennent leurs parts à viage et en usufruit seulement.* Il fit une autre transaction, le 28 mai 1572, avec Marguerite du Couëdic, sa sœur, sur le partage de la succession de feu Jacques, leur père, selon l'assise du comte Geoffroi. Il avait épousé, 1° Marguerite *Guegant* (1); 2.° par contrat du 15 février 1558, Françoise de *Cornouaille* (2), fille de Guillaume de Cornouaille, seigneur de Lavalle. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Marie du Couëdic, épouse de René *de Kersulguen* (3), seigneur dudit lieu;

Du second lit :

2.° Alain, qui suit;
3.° Charles du Couëdic, écuyer, seigneur du Couëdigou, vivant le 23 janvier 1602;

---

(1) *Guegant* : d'argent, au chêne de sinople, fruité d'or; au franc-canton du champ, chargé de trois fasces de gueules, surmontées de trois roses du même.

(2) *De Cornouaille* : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au mouton d'argent, onglé d'or; aux 2 et 3 d'argent, frettés d'azur; sur le tout d'argent, au croissant de gueules; l'écartelé ayant un chef d'hermine.

(3) *De Kersulguen* : d'or, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'azur; au franc canton écartelé d'or et de gueules

4.° Hervé du Couëdic, décédé sans hoirs;
5.° Claude du Couëdic, dont on ignore le sort;
6.° Marie du Couëdic, épouse de Gilles de Coetquelfen (1), écuyer, seigneur de Cornangasel. Elle transigea le 14 mars 1601.

VII. Alain du Couedic, écuyer, seigneur de Kergoualer, Kermabel, Couëdigou, Kermorvan et autres lieux, fut présent, le 9 octobre 1599, à la ratification faite par Catherine du Couëdic, veuve d'Etienne Hamon, d'une transaction passée entre feu Olivier du Couëdic et dame Françoise de Kerleau; transigea, le 16 mars 1601, avec Marie du Couëdic, dame de Cornancasel, sur le partage des successions de leurs père et mère, lesquelles successions furent reconnues de gouvernement noble, et avoir été de toute antiquité gouvernées et partagées noblement suivant l'assise du comte Geoffroi; donna, le 23 janvier 1602, à Charles du Couëdic, son frère, écuyer, divers héritages des successions de leurs père et mère, pour les tenir de lui en parrage et ramage comme juveigneur d'aîné; rendit aveu au roi, le 5 juin 1604, des héritages qu'il tenait de Sa Majesté, et mourut avant le 16 juillet 1640. Il avait épousé, par contrat du 6 février 1594, Marie *du Chastel* (2), fille de feu Tannegui du Chastel, seigneur de Coetangars et de Kerivault, et de Marie de Kerguesiou. De ce mariage sont provenus:

1.° Jean, dont l'article suit:
2.° Alain du Couëdic, seigneur de Kermeur, qui, ayant été absent du pays 23 ou 24 ans, fit un accord avec ses frères et sœurs le 16 novembre 1643, sur le droit à lui avenant comme juveigneur dans les successsions de leurs père et mère;
3.° Anne du Couëdic, épouse d'écuyer Jean *Trividic*, sœur de Grougen, partagée le 13 septembre 1640;
4.° Mamie du Couëdic, dame de Kervenou,
5.° Louise du Couëdic, dame de Kerascun,
} partagées le 13 septembre 1640;

(1) *DeCoetquelfen*: d'argent, à la quinte-feuille de sable.
(2) *Du Chastel*: fascé d'or et de gueules.

6.° Meuse du Couëdic, qui fut aussi partagée comme juveigneure le 13 septembre 1640, et épousa écuyer Olivier *de Kervenozoal* (1), sœur de Rananloz.

VIII. Jean DU COUEDIC écuyer, sieur de Kergoualer, Kermorvan et autres lieux, rendit aveu au roi le 6 juillet 1640, fit un accord avec ses frère et sœurs, le 6 octobre 1643; fit dresser un procès verbal, le 25 avril 1658, par les juges de Concarnau, pour constater que ses armoiries sont peintes et employées dans les églises de Scarze, en la chapelle du Couëdic, de Saint-Davy et Notre-Dame de Penvern; par lequel il fut reconnu que dans une chapelle de la dite église dédiée à Notre-Dame, qui de temps immémoral a été la chapelle prohibitive des seigneurs de Kergoualer, était une lisière de sable armoriée de plusieurs écussons, portant *d'argent à une branche de chêne de trois feuilles d'azur*; et fut maintenu comme issu d'ancienne extraction noble par arrêt de la chambre établie par le Roi, pour la réformation de la noblesse de la province de Bretagne, rendu le 5 janvier 1669. Il avait épousé par contrat du 19 août 1638 Louise *Guymarho* (2), sœur de Georges Guymarho, écuyer, sieur de Kersallo, Keroussault, Kerhet, etc. De ce mariage est issu :

IX. Pierre-Joseph DU COUEDIC, écuyer, seigneur de Kergoualer Kermorvan, Kermabel, Couëdigou, Keronsio, Minuello, l'un des capitaines du ban et arrière-ban de l'évêché de Cornouaille, baptisé le 9 décembre 1644. Il rendit aveu au roi les 12 juin 1671 et 2 août 1672; fit faire inventaire les 10 et 11 juin 1682, des biens meubles de la communauté d'entre lui et sa première femme; obtint une sentence le 3 février 1683; reçut un aveu le 30 décembre 1691; en rendit un au Roi le 25 juin 1699, et mourut sur la fin de l'année 1710. Il avait épousé, 1.° Marguerite *Euzenou* (3); 2.° par contrat du 18 janvier 1684, Mauri-

---

(1) *De Kervonozoal* : d'argent, à cinq fusées rangées de gueules, surmontées de trois molettes d'éperon du même.

(2) *Guymarho* : d'or, à la bande de gueules, accostée en chef d'une merlette de sable.

(3) *Euzenou* : écartelé, aux 1 et 4 d'azur pleins; aux 2 et 3 d'argent; à la feuille de houx de sinople.

cette *de Quelen* (1), dame de la Crecholen. Ses enfants furent

Du premier lit :

1.° Bertrand-Joseph du Couëdic, seigneur du Couëdic, émancipé le 26 février 1692;

2.° Jean-Corentin du Couëdic, écuyer, seigneur de Kergoualer, de Kermorvan, Kermabel, Kernabat, le Hilbert et autres lieux, capitaine au régiment de Martel, infanterie, fut émancipé le 11 octobre 1694; rendit aveu avec son père le 25 juin 1699; fit un accord le 28 août 1711 sur les droits de sa belle-mère; ratifia, le 3 novembre 1725, le partage provisionnel qu'il avait donné à Olivier-Robert, et Vincent du Couëdic, ses frères consanguins; rendit aveu au roi les 1er et 3 janvier 1730, et mourut avant le 15 mars 1741. Il avait épousé Josephe-Yvonne *de Rosily* (2), dont il eut Jeanne-Mathurine-Corentine du Couëdic, mariée avec Louis *des Hayeux* (3), dont un fils, Marc-Antoine des Hayeux, qui était mineur le 20 février 1779, que messire Louis-Marie des Hayeux, chevalier, seigneur de Kerennevel, rendit aveu des terres, fiefs et seigneuries de Kergoualer, Hilbert, Brentef, etc. retournées à messire Thomas-Louis, chef des nom et armes du Couëdic, par le decès sans hoirs dudit Marc-Antoine des Hayeux;

3.° Marie-Anne du Couëdic, dame de Kergoualer, émancipée le 26 février 1692; mariée, le 19 décembre 1698 à Pierre *de Trolong* (4), seigneur du Rumain.

4.° Louise du Couëdic, émancipée le 11 octobre 1694, femme de Guillaume *Taillard* (5), sieur du Restou. Elle mourut avant le 8 juin 1611;

---

(1) *De Quelen* : burelé d'argent et de gueules.

(2) *De Rosily* : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois quintefeuilles du même.

(3) *Des Heueux* : de gueules à trois coqs d'or, armés, becqués et crêtés d'argent.

(4) *De Trolong* : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 5 tourteaux de sable; aux 2 et 3 d'azur, au château d'argent.

(5) *Taillard* : d'hermine, à 5 fusées de gueules en bande

Du second lit :

5.° Olivier-Robert, dont l'article suit;
6.° Vincent du Couëdic, mort sans enfants le 25 octobre 1731.

X. Olivier-Robert du Couedic, chevalier, seigneur de Kerousy, Kerguelenen, Minuello, etc. appelé comte de Kerguelen, baptisé le 26 avril 1688, fut successivement lieutenant dans le régiment de Barois, infanterie, et dans le bataillon de milices de du Plessis-Mauduit; ratifia le 3 novembre 1725, le partage provisionnel qui lui avait été donné le 28 août 1711; fournit, le 30 mai 1729, le minut des héritages, à lui échus par le décès de sa mère, donna partage, le 26 mai 1730, à écuyer Vincent-Marie du Couëdic, sieur du Minuello, son frère juveigneur; rendit hommage au roi, en sa chambre des comptes de Bretagne, le 8 février 1731, et aveu le 19 août de la même année; fournit, le 14 août 1733, le minut des héritages à lui obvenus par le décès de Vincent-Marie du Couëdic, son frère, sujets à rachat, et décéda le 15 juin 1743; il avait épousé le 31 mai 1731, Marguerite *Ansquer de Kerscau* (1), fille de Pierre-Toussaint Ansquer, écuyer, sieur de Kerscau, et de Julienne Guermeur. De ce mariage sont issus :

1.° Thomas-Louis, dont l'article suit ;
2.° Charles-Louis, qui forme la seconde branche, rapportée ci après;
3.° Olivier-Louis du Couëdic, chevalier du Couëdic, écuyer, seigneur de Kerguelen, ancien officier de la marine, fut mis sous la tutelle de sa mère le 26 juin 1743 ; et fut partagé dans les successions de ses père et mère le 17 mars 1772. Il s'établit au quartier Moka, à l'Ile-de-France, où il épousa, le 4 décembre 1788, Thérèse-Marie-Corentine *Carné de Carnavalot* (2), veuve de Charles Louis de Penandreff de Keranstret, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. De ce mariage est né Thomas du Couëdic, qui habite à l'Ile-de-France, quartier Moka ;

---

(1) *Ansquer* : d'azur, au rencontre de cerf d'or.
(2) *De Carné* : d'or, à deux fasces de gueules.

4.° Bonne-Joseph du Couëdic,
5.° Marguerite Julienne du Couedic, } Religieuses.
6.° Renée-Louise du Couëdic,

XI. Thomas-Louis comte DU COUEDIC, chevalier, seigneur de Kergoualer, Minuello, Kerousy, Lezardeau, etc. ancien capitaine d'infanterie au bataillon de Quimperlé, milices gardes-côtes de Bretagne; puis grand-maître des eaux-et-forêts au département de cette province, conseiller du roi en ses conseils, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit le 25 août 1734. Il rendit hommage au roi, en sa chambre des comptes de Bretagne les 17 mai 1759 et 10 novembre 1764; donna partage à ses frères le 17 mars 1772; fournit au roi, le 29 avril 1781, le minut des héritages à lui échus de la succession collatérale de Marc-Antoine des Hayeux, chevalier, seigneur de Kerhuel, et sujets au rachat, et obtint, le 7 juillet 1784, les provisions de son office de grand-maître des eaux et forêts « en con- » sidération des services militaires de ses auteurs, qui » de tems immémorial ont rempli des grades distingués » dans les armées de S. M., et singulièrement du feu » sieur du Couëdic, commandant de la *Surveillante*, » son frère, qui a péri glorieusement dans la dernière » guerre, après avoir donné des preuves de la plus » grande intrépidité dans un combat singulier, à la » mémoire duquel S. M. a fait élever un monument » dans l'église de Saint-Louis de Brest, avec une ins- » cription qui consacre à la postérité une aussi belle » défense. » Il fit les preuves chevaleresques exigées pour l'obtention des honneurs de la cour au cabinet du Saint-Esprit, en 1789 et monta dans les carrosses du roi en 1791. Louis-Thomas, comte du Couëdic, émigra en 1791, passa d'abord en Irlande, avec plusieurs gentilshommes de ses parents; joignit ensuite les princes en Allemagne, où il sollicita de S. A. R. le comte d'Artois un cautionnement pour les gentilshommes de Bretagne, qui s'étaient ralliés aux princes. S. A. R. désigna Witleh, électorat de Trèves, où se rendit le comte du Couëdic auquel se joignirent 800 gentilshommes bretons. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, comme simple cavalier dans l'escadron des gentilshommes bretons, passa ensuite au licencîment de l'armée des prin-

ces en Hanovre, puis en Angleterre où Sa Majesté Louis XVIII lui donna la croix de Saint-Louis. Il rentra en France en 1803, et mourut à Quimperlé au mois de février 1817. Il avait épousé, par contrat du 31 mars 1754 Marie Nicole *de la Pierre de la Forest*(1), fille, de François de la Pierre de la Forest, baron de la Forest, Kerbresset, etc., seigneur de Saint-Nouan, Kernivinen, Talhouet, conseiller du roi en ses conseils, grand-maître, enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département de Bretagne, et grand-veneur de cette province, et de Françoise Gabrielle de Tinteniac, baronne de la Forest. De ce mariage sont issus:

1.° Armand du Couëdic, avocat, puis conseiller au parlement de Bretagne en 1779, né le 22 mars 1755, vivant sans enfants de son épouse N... *Berthelot* (2), veuve d'Etienne Melier;

2.° François-René du Couëdic, né le 22 octobre 1756, d'abord sous-lieutenant au régiment Royal-Marine, puis capitaine réformé dans le régiment Royal-Picardie, cavalerie, par lettres du 12 juillet 1781; mort à la terre du Lezardeau, près Quimperlé, en 1783, d'hydrophobie, par suite de la morsure d'un loup enragé;

3.° Yves-Marie du Couëdic, né le 24 avril 1758; mort jeune;

4.° Thomas-Pierre, chevalier du Couëdic, né le 8 juillet 1761, enseigne de vaisseau, qui se signala, en 1779, au combat de la *Surveillante*, et périt l'année suivante dans le combat de la frégate française la *Nymphe*, contre la frégate anglaise la *Flora*; étant monté le premier à l'abordage, il fut repoussé d'un coup de pique, tomba entre les deux bâtiments et fut écrasé;

5.° Thomas-Jean-Marie, chevalier du Couëdic, qui suit;

6.° Olivier-Robert-Marie du Couëdic, né le 22 juin 1769;

---

(1) *De la Pierre* : d'or à deux fasces de gueules.

(2) *Berthelot* : d'azur. à trois têtes de léopard d'or, chacune surmontée d'une fleur de lys du même.

7.° Marie-Françoise-Prudence du Couëdic, née le 26 mars 1760;
8.° Marie-Charlotte du Couëdic, née le 3 mai 1764,
9.° Victoire-Marie-Françoise du Couëdic, née le 1er août 1765;
10.° Marie-Jacquette du Couëdic, née le 1er janvier 1768;
11.° Marie-Sainte du Couëdic, née le 8 août 1770;
12.° Marie-Céleste du Couëdic, née le 22 juin 1772, décédée;

XII. Thomas-Jean-Marie, chevalier du Couedic, né le 29 juillet 1762, capitaine de vaisseau, obtint entrée, séance et voix délibérative aux états de Bretagne, quoiqu'âgé seulement de 24 ans, par délibération du 27 novembre 1786. Il fut fait enseigne de vaisseau à la suite du combat de la *Surveillante*, en récompense de sa valeur; servit avec distinction dans la marine, où il fut lieutenant de vaisseau jusqu'en 1791, qu'il émigra avec son père; fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, dans l'escadron des gentilshommes bretons; passa en Russie en 1793, où il a servi comme capitaine-lieutenant, et fut chargé de plusieurs missions de confiance sur la mer Caspienne, notamment de transporter Mortuza Kouli-Khan, souverain de Perse, dans ses états. Il rentra en France en 1803, et obtint du roi la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a été tué à l'armée royale de Bretagne, le 24 juin 1815, près d'Aurai, d'une balle qui lui traversa la poitrine. Il avait épousé N.... *de Chanteloup*, dont il a laissé:

1.° Corentin-Louis-Marie du Couëdic;
2.° Une demoiselle.

SECONDE BRANCHE.

XI. Charles-Louis, chevalier du Couedic, capitaine de vaisseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, second fils d'Olivier-Robert et de Marguerit Ansquer de Kerscau, naquit au mois de juin 1740. Il entra au service de la marine en 1756, et se distingua dans l'Inde sur l'escadre de M. du Bois de la Motte, qui apporta à Brest le fléau de la peste. En 1778, lors de la première guerre de l'Amérique, M. de Sartines, ministre de la marine, lui donna le commandement de la

Surveillante, armée à Lorient. On a remarqué que présidant lui-même à la construction de sa frégate, il déclara *qu'elle serait son tombeau ou son char de triomphe*. Cette prédiction ne s'est que trop accomplie, elle devait être l'une et l'autre. M. du Couëdic s'était déjà tellement distingué dans la marine, que lorsqu'il fallut composer l'équipage de la *Surveillante*, il se trouva trois fois plus de matelots qu'il n'en fallait. Il choisit les meilleurs de Lorient et des environs, tous parents ou amis entr'eux, en sorte que cet équipage formait pour ainsi dire une seule famille. A sa première sortie, la *Surveillante* fit partie de l'escadre du comte d'Orvilliers, et se trouva au combat d'Ouessant le 27 juillet 1778 ; elle fut ensuite en croisière tout l'hiver, pendant lequel elle fit plusieurs prises de corsaires, entr'autres celle du *Crache-feu* (*Spit-Fire*), dont l'artillerie consistait en 20 caronades de 18, mises en usage pour la première fois par les Anglais, et qui depuis ont été généralement adoptées avec tant d'avantage par toutes les nations, à bord des bâtiments de tous les rangs. Le corsaire, qui sentait la supériorité de son calibre, ne se rendit que quand il eut perdu les trois quarts de son équipage, et que toute son artillerie eut été démontée. M. de Sartines écrivit une lettre flatteuse à M. du Couëdic, le 8 mai 1779, au sujet de ce combat et de cette prise.

Au mois de septembre 1779, la flotte anglaise et la flotte combinée française et espagnole, après leur croisière, rentrèrent dans leurs ports, la première à Portsmouth et la seconde à Brest. Le gouvernement français détacha le frégate la *Surveillante* pour aller à la découverte d'une division anglaise de six vaisseaux qui devait sortir de Portsmouth. Le gouvernement anglais, pareillement instruit de la prochaine sortie de six vaisseaux français, expédia la frégate le *Québec* pour en observer la direction. La frégate anglaise, commandée par le capitaine Georges Farmer, officier d'une valeur éprouvée, était absolument de même force en artillerie et équipage que la *Surveillante* ; l'équipage avait également été choisi parmi les meilleurs marins anglais, et le bâtiment sortait du chantier. Chacune des deux frégates avait pour mouche, ou découverte, un petit bâtiment destiné à être expédié à leur gouvernement dès qu'ils auraient été en vue des divisions qu'ils devaient observer. La décou-

verte française, de 10 canons de 4, nommée l'*Expédition*, était commandée par M. de Roquefeuil; la découverte anglaise, nommée le *Rambler*, de même force, avait pour capitaine le lieutenant Georges. Les deux frégates sortirent le même jour, 4 octobre 1779, pour remplir leur mission : la *Surveillante* se dirigeant sur Portsmouth et le *Québec* sur Brest. Le 6 octobre elles se découvrirent à la pointe du jour. Dès qu'elles se furent reconnues pour ennemies elle se rapprochèrent, et vers onze heures la *Surveillante* commença le feu, et soutint contre le *Québec* uu combat terrible qui a fait époque dans les fastes de la marine. Après une heure et demie le feu commençait à se ralentir de part et d'autre, lorsque les trois mâts de la *Surveillante* tombèrent à la fois, mais heureusement en travers à babord, de sorte que le côté de tribord, d'où l'on se battait, restait dégagé; cinq minutes après les trois mâts du *Québec* tombèrent ensemble, mais malheureusement en arrière; leur chûte tua et blessa beaucoup de monde, et rendit impossible le service des canons. M. du Couëdic, déjà blessé de deux balles à la tête, voulant profiter du désordre de l'ennemi, ordonna de lancer des grenades et d'aller à l'abordage; à l'instant où il venait de donner cet ordre, il reçut une balle dans le ventre, et malgré le sang qu'il perdait de ses trois blessures il n'en continua pas moins à rester sur le pont et à donner ses ordres. On allait sauter à l'abordage lorsqu'on aperçut une épaisse fumée à bord de la frégate anglaise, et bientôt les flammes parurent. Dès-lors M. du Couëdic fit cesser le feu, et ordonna de mettre un canot à la mer pour secourir les Anglais. Le seul que les boulets eussent épargné fut poussé à bras le long du bord, n'ayant point de vergue pour le hisser et ensuite le mettre à l'eau; mais ce canot s'étant heurté contre un canon de la batterie, il se créva et coula bientôt le long du bord. M. du Couëdic fut très-sensible à cette perte qui le mettait dans l'impossibilité de secourir, par ses propres moyens, les malheureux Anglais, qui, ayant renoncé à l'espoir d'éteindre le feu, demandaient du secours à grand cris. Le feu agissait sur le *Québec* avec une telle violence, que le goudron de la *Surveillante* fondait et que le feu prit aux focs et à leurs gréments. Un moment même le *Québec*, s'abattant sur la *Surveillante*, menaçait de l'aborder; et c'en eût été fait de ces deux équipages, si, à force de

rames, on n'eut évité le *Québec*. Vers cinq heures il sauta en l'air, et disparut en lançant ses débris enflammés, dont plusieurs tombèrent à bord de la *Surveillante*, qui n'était encore éloignée du *Québec* que de 40 à 50 toises. Ainsi périt le brave capitaine Farmer, qui déjà blessé mortellement, avait refusé le secours de sa chaloupe, où il fit embarquer tout ce qu'il put de son équipage, mais qui coula bas avant d'avoir pu atteindre la *Surveillante*. 88 Anglais seulement échappèrent et furent recueillis, 43 à bord de la frégate française et les autres par un bâtiment danois, qui eut la générosité de se détourner de sa route pour les secourir; par le *Rambler* et par l'*Expédition*. Ces deux cutters avaient aussi engagé un combat très-meurtrier, dans lequel M. de Roquefeuil avait eu 30 hommes de tués ou blessés ; et ils ne cessèrent que pour porter spontanément du secours aux frégates. La perte des Anglais fut environ de 189 hommes : celle des Français fut à peu-près égale ; et faute de bras, la *Surveillante* eût coulé bas par les nombreuses voies d'eau que le canon y avait pratiquées, sans le puissant secours des Anglais qu'on avait pu sauver avec des cordages, ou qui arrivaient successivement à la nage. Comme le *Québec* avait péri sans amener son pavillon, le chevalier du Couëdic obtint du roi que les Anglais ne seraient point considérés comme prisonniers de guerre, mais comme des naufragés à qui l'on doit assistance et protection. En effet, ils furent renvoyés dans leur patrie comblés de toutes les marques d'estime et de bienveillance qu'ils devaient attendre d'un ennemi généreux, et avec une lettre honorable du commandant de la marine au président du conseil de l'amirauté anglaise. Dès que Louis XVI fut informé de ce combat glorieux, il fit écrire particulièrement à M. du Couëdic, le félicitant de sa brillante action. Le ministre ajouta de sa main : « Je » vous transmets avec plaisir la satisfaction de Sa Ma» jesté. Je fais des vœux pour qu'elle vous conserve à son » service, et je vous assure que j'ai pour vous beaucoup » d'estime. Ne vous occupez que de votre santé, et jouissez » de la gloire que vous avez acquise. Le roi veut avoir de vos nouvelles. Versailles, 12 octobre 1779. » Le roi nomma le chevalier du Couëdic capitaine de vaisseaux. Dès que le combat de la *Surveillante*, et les blessures de M. du Couëdic furent connus dans Quimperlé, sa ville

natale, les autorités civiles, réunies en assemblée générale, s'empressèrent, le 18 octobre 1779, de le complimenter dans les termes les plus flatteurs. L'intérêt et l'inquiétude, pour le rétablissement de sa santé, étaient si généralement répandus, que M. le comte Durfort, maréchal-de-camp, lui écrivit la lettre suivante, datée de Saint-Malo le 8 novembre 1779.

» Monsieur, on dit ici que nous pouvons espérer votre » conservation ; j'attendais ce moment pour vous dire » le vif intérêt que j'y prends, quoique je n'aie pas le » bonheur d'être connu de vous. La nation vous doit, » monsieur, la palme du courage; tout militaire vous » doit de l'admiration, et le roi vous doit de l'amitié : » car Henri IV était l'ami d'un brave homme. Je sou- » haite avec passion que vous jouissiez long-tems de » votre gloire, et si le sang que vous avez perdu pour » la patrie, la prive de vos services, vivez au moins » parmi nos guerriers; votre seule présence leur ap- » prendra comment il faut vaincre ou mourir; et ainsi » chaque minute de votre vie vous donnera de nou- » veaux droits à la reconnaissance des Français. Signé » *Durfort.* »

Au commencement du mois de novembre, M. du Couëdic se sentant mieux espéra son entière guérison. N'étant occupé que du désir de donner de nouvelles preuves de son devouement au roi, il demanda le commandement de sa même frégate ; le ministre, en date du 14 novembre 1779, lui annonça que S. M., applaudissant à son zèle, lui accordait sa demande, et ajouta de sa main : *le roi s'informe toujours de vos nouvelles.*

Cependant, la blessure du chevalier du Couëdic prit bientôt un caractère plus grave ; les chirurgiens n'ayant pu extraire la balle qui, entrée dans le ventre, s'était logée dans les reins, il s'y forma un dépôt, dont les suites causèrent sa mort le 7 janvier 1780. C'est ainsi qu'une mort prématurée enleva à la patrie un de ses plus généreux défenseurs. Aussitôt que le roi eut appris la mort de M. du Couëdic, non-seulement il répandit sur sa famille des marques de sa bienveillance, mais encore voulant que sa mémoire passât à la postérité, S. M. ordonna qu'un monument glorieux fût érigé sur sa tombe, où l'on grava l'inscription suivante :

« Ici repose le corps de messire Charles-Louis du
» Couëdic de Kergoualer, chevalier de l'ordre royal et
» militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du
» roi, né au château de Kerguelenen, paroisse de Poul-
» drégat, diocèse de Quimper, le 17 juin 1740, mort
» le 7 janvier 1780, des suites des blessures qu'il avait
» reçues dans le combat mémorable qu'il a rendu le
» 6 octobre 1779, commandant la frégate de S. M. la
» *Surveillante* contre la frégate anglaise le *Québec*.

» Ce monument a été posé, par ordre du roi, pour
» perpétuer le nom et la mémoire de ce brave officier. »

Sur la face de la pyramide, on grava, par ordre de Louis XVI, ces paroles remarquables :

« *Jeunes élèves de la marine, admirez, imitez l'exemple*
» *du brave du Couëdic, premier lieutenant des gardes de*
» *la marine.* »

Le département du Finistère, par arrêté du 14 fructidor an 13 (31 août 1805), a fait restaurer ce monument, qui avait été profané dans les troubles révolutionnaires. On y changea l'inscription en celle qui suit :

« Ici repose le corps de M. Charles-Louis du Couëdic
» de Kergoualer, militaire décoré, capitaine de vaisseaux,
» mort le 7 janvier 1780, des suites des blessures qu'il
» avait reçues dans le combat mémorable, qu'il a rendu
» le 6 octobre 1779, commandant la frégate de l'état, la
» *Surveillante*, contre la frégate anglaise le *Québec*. Ce
» monument, posé pour honorer un brave guerrier, fut
» mutilé dans des tems malheureux : les habitants du
» Finistère, pleins de respect pour l'armée navale, et
» pour la mémoire de du Couëdic, l'ont fait restaurer
» en l'an treize. »

Depuis le retour de S. M. Louis XVIII, M. le comte de Marigny, nommé au commandement de la marine à Brest, voulant réunir l'esprit des différents partis, par un sentiment de reconnaissance envers le roi, demanda et obtint la permission de faire rétablir le monument de M. du Couëdic, dans son premier état, tel que l'infortuné Louis XVI l'avait fait ériger.

Le chevalier du Couëdic avait épousé, par contrat du 16 août 1771, Marie-Anne *du Couëdic de Kerbleizec*, fille de Paul-Nicolas-Joseph du Couëdic, chevalier,

seigneur de Kerbleizec, et de Marie-Madeleine le Gras. M. de Sartines lui écrivit la lettre suivante, datée de Versailles, le 19 janvier 1780 :

« Je voudrais, madame, n'avoir point à vous annoncer » des grâces trop amères pour vous ; mais puisque la fin » glorieuse de M. du Couëdic, ne laisse à S. M. que le » triste avantage de répandre des bienfaits sur sa famille, » il faut, qu'en mêlant mes larmes avec les vôtres , je » vous fasse part de ses intentions : S. M. vous accorde » deux mille livres de pension, payables à la fin de chaque » année, sur son trésor royal, et cinq cents livres de » pension, sur le même fonds, à chacun de vos trois » enfants ; voulant aussi que votre pension de deux » mille livres leur soit reversible, par égale portion, » dans le cas où vous viendriez à leur manquer ; c'est » ainsi que S. M. a voulu honorer la mémoire d'un » officier qui a sacrifié sa vie en soutenant l'honneur du » pavillon français. *Si d'ailleurs vos enfants sont suscep-* » *tibles d'autres grâces, comme ils sont devenus les enfants* » *de l'état, vous pouvez compter entièrement sur la bien-* » *faisance de S. M. envers eux* (1), et sur mon empres- » sement à être utile à la famille d'un homme dont le » souvenir me cause toujours autant d'admiration, » que de regrets. Je donnerai des ordres pour vous » faire indemniser de toutes les dépenses que votre » malheur vous a occasionnées.

» Je suis avec respect, madame, votre très-humble » et très-obéissant serviteur. Signé *de Sartines.* »

Plusieurs artistes français et étrangers s'empressèrent de peindre ou de graver, soit le portrait de M. du Couëdic, soit le combat de la *Surveillante*, et d'en faire hommage à sa veuve. Son portrait fut gravé par un célèbre graveur italien, nommé Vangelisti. S. M. Louis XVIII le fit peindre en 1819, et en fit don au corps de la

---

(1) Il est à remarquer que lord Sandwich, président de l'amirauté anglaise, en annonçant à la veuve du capitaine Farmer les grâces pour elle et pour ses enfants, dont l'aîné fut créé baronnet, *s'est servi des mêmes expressions*, ne faisant que les rapporter telles que le roi d'Angleterre les avait employées, lorsqu'il recommanda les fils du brave Farmer à S. A. R. le prince de Galles.

marine. Un artiste anglais, M. Barter, grava, avec succès, le combat naval, et N. de Rossel, officier de la marine française, amateur très-distingué dans l'art de la peinture, fit, à l'invitation du maréchal de Castries, trois tableau du combat de la *Surveillante*; ce ministre en fit placer un dans la salle d'audience; et de la part du roi, il en envoya un à madame du Couëdic, et le troisième à M. le chevalier de Lostanges, officier de la *Surveillante*, aujourd'hui contre-amiral. M. le maréchal de Castries, en envoyant la gravure de M. Barter à madame du Couëdic, y joignit la lettre suivante, datée du 25 janvier 1781.

« J'ai l'honneur, madame, de vous envoyer la gravure » du combat de la *Surveillante* et du *Québec*, et je m'em- » presse de remplir les désirs de l'auteur, qui me l'a » adressée, avec la lettre que vous trouverez ci-jointe. » » Je ne puis qu'applaudir à l'honneur qu'il rend à la » valeur de M. du Couëdic, bien digne d'exciter l'ad- » miration, même de l'ennemi contre lequel il a com- » battu. J'ai l'honneur d'être votre très-humble et » obéissant serviteur. Signé *de Castries*.»

Les états de Bretagne, par une décision du 22 novembre 1782, arrêtèrent que les portraits de M. du Couëdic et de M. du Rumain, seraient exposés, à l'avenir, dans la salle des états.

Lors de l'orage révolutionnaire, le tableau du combat de la *Surveillante*, sauva la maison de madame du Couëdic du pillage général, dirigé contre les nobles. Au nom du comité de salut public, une horde de barbares se porta dans sa maison, sous prétexte de chercher des armes et des émigrés cachés; madame du Couëdic, conservant son courage, alla se réfugier contre le tableau de la *Surveillante*, et le montrant à ces furieux, elle leur dit: *c'est ainsi que votre compatriote a servi sa patrie*. Ces paroles prononcées avec une contenance noble et rassurée, et l'aspect de ce volcan, qui lance au loin les flammes et les débris du *Québec* embrasé, arrêtèrent ces Français égarés; leur chef frappé de ce spectacle et de l'expression de dignité répandue sur les beaux traits de la figure de madame du Couëdic, embrassée par ses enfants, que la frayeur serrait autour d'elle, lui dit avec une respectueuse émotion: *madame soyez tranquille*;

sensible à tout ce qui tient à la gloire du nom français, nous saurons toujours respecter la mémoire de votre mari, qui a si bien mérité de la patrie. Ces dernières paroles proférées dans le sens de la révolution, firent impression sur ses compagnons; il leur vanta alors la belle action qu'avait faite M. du Couëdic, en sacrifiant et perdant la vie pour l'honneur national; et tous sortirent en promettant de respecter et protéger la famille d'un si digne, si brave et si bon citoyen.

Marie-Anne du Couëdic est décédée à Vannes le 11 mai 1818, ayant eu pour enfants :

1.° Charles-Louis, qui suit;

2.° Marie-Louise du Couëdic, née le 30 août 1772;

3.° Marie-Jeanne du Couëdic, née le 24 avril 1775, morte en 1804.

XII. Charles-Louis du Couedic, II° du nom, vicomte du Couëdic de Kergoualer, né le 17 mai 1777, lieutenant-colonel du régiment des dragons de la Saône; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, fut d'abord destiné en la marine, et fit en attendant un examen, une campagne de cabotage comme volontaire, sur la corvette la *Vigilante*, en 1791; émigra cette année, et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, dans l'escadron des gentilshommes de Bretagne; joignit l'armée de Condé en 1794; y fit cette campagne dans le 2° escadron de la 1re division de cavalerie noble; combattit et chargea à la glorieuse affaire de Berstheim, le 2 décembre; fut nommé sous-lieutenant dans les ulhans de Mirabeau, en 1794; servit dans ce corps jusqu'à son incorporation au régiment d'Enghien, dragons; fit les campagnes de 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 à la même armée; fut attaché à Mgr. le duc d'Enghien en qualité d'officier d'ordonnance; fut chargé de missions délicates par le prince de Condé et le duc d'Enghien, à Constance, le 6 octobre 1799, et fut blessé le 7 dans cette circonstance; fut nommé major de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1800, rentra en France en 1801. Lors du licenciement de l'armée de Condé, il reçut un brevet en 1812, avec ordre de joindre le 9e régiment de chevau-légers-lanciers, en Hanovre;

commanda l'escadron de guerre de ce régiment en 1813, à la grande armée; fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 19 septembre 1813; s'empara, le 17 octobre suivant, d'une batterie russe à la sortie de Dresde du même jour; fait prisonnier avec la garnison de cette ville, le 11 novembre, il rentra en France au mois de juin 1814; fut présenté au roi, avec les gentilshommes bretons, le 6 du même mois, et en particulier le 22 juin; il fut également présenté aux princes; fut employé à l'état-major du duc de Bourbon en Bretagne en 1815, pendant l'usurpation; fut nommé chef d'escadron aux cuirassiers de Condé au mois de décembre 1816, et lieutenant-colonel aux dragons de la Saône au mois de septembre 1817. Il a épousé, en 1805, Adélaïde-Euphrasie *Jacquelot de la Motte* (1). De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Raoul du Couëdic, né le 25 août 1806 ;
2.° Charles-Florian-Louis du Couëdic, né le 2 janvier 1809;
3.° Marie-Adélaïde-Euphrasie du Couëdic.

Seigneurs de Kerbleizec, éteints.

V. Olivier DU COUEDIC, seigneur de Kerbleizec, second fils de Bertrand du Couëdic, seigneur de Kergoualer, et de Marie le Gallou, sa première femme, épousa dame Blanche *de Mauvit* (2), dont est issu :

VI. Bertrand DU COUEDIC, II° du nom, écuyer, seigneur de Kerbleizec, époux de demoiselle Catherine de *Kersaudy* (3), et père de

VII. Francois DU COUEDIC, écuyer, seigneur de Kerbleizec et de Squividan. Il épousa Marguerite *Jaouen* (4), dont sont issus :

1.° Louis-Nicolas, qui suit ;
2.° François du Couëdic. Par suite de la conspira-

---

(1) *Jacquelot* : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux mains, et en pointe d'une levrette assise du même, colletée d'or.

(2) *Mauvit* ; papelonné de gueules et d'hermine ; au franc canton de sable, chargé d'une demi-fleur de lys d'argent.

(3) *Kersaudy* : d'or, à deux fasces de sable.

(4) *Jaouen* ; d'argent, au cor de chasse de gueules.

tion à laquelle prit part la majeure partie de la noblesse de Bretagne, ayant pour but l'enlèvement du jeune roi Louis XV des mains du duc d'Orléans pour le transporter en Espagne, François du Couëdic de Kerbleizec fut arrêté, et eut la tête tranchée à Nantes en 1720, avec trois autres gentilshommes, MM. de Pontcalec, de Montlouis et de Talhouet le Moine.

VIII. Louis-Nicolas du Couedic, écuyer, seigneur de Kerbleizec, fut maintenu dans son ancienne extraction par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, les 15 juillet et 22 août 1669. Il épousa Catherine-Pierre *Jaouen*, dont il eut :

IX. Jacques du Couedic, seigneur de Kerbleizec, marié avec Mauricette *Jouhan* (1), qui le rendit père de

X. Paul-Nicolas-Joseph du Couedic, chevalier, seigneur de Kerbleizec, époux de Marie-Magdeleine *le Gras*, et père de

1.° Marie-Joseph du Couëdic de Kerbleizec, mariée à Jean-Marie, chevalier du Vergier de Kerhorlay (2), lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; morte en 1795;

2.° Marie-Anne du Couëdic, de Kerbleizec, mariée à Charles-Louis du Couëdic de Kergoualer, capitaine de la *Surveillante*, morte à Vannes le 11 mai 1818, en laquelle cette branche s'est éteinte.

Armes : d'argent, à une branche de chêne de trois feuilles d'azur en fasce.

N. B. Les éditeurs de la Biographie des hommes vivants ont avancé que l'auteur du Tableau géographique de la puissance civile et militaire de la nation française (1791), Pierre du Couëdic, était de cette famille; on croit devoir ici démentir cette erreur, et prévenir que la famille du Couëdic de Kergoualer et de Kerbleizec, est la seule noble de ce nom en Bretagne.

(1 *Jouhan* : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent, accompagné de trois annelets du même.

(2) *Du Vergier* : de gueules, à deux bandes de vair.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AU TOME XVII.

CUGNAC, *page* 163, *ligne* 27, après d'Arpajon, *ajoutez:* de Bayly. — *Ibid. l.* 29, au lieu de Bocard, *lisez :* Boucard. — *P.* 175, *l.* 30, *ajoutez à la liste des enfants de Pierre de Cugnac;* 4.° Hélie de Cugnac, vivant en 1416, ne paraît pas avoir laissé de postérité. —*Ibid. l.* 30, au lieu de 4°., *lisez :* 5.° — *P.* 198, *l.* 42, au lieu de Calonie, *lisez :* Calomé ou Calomès. — *P.* 204, *l.* 12, au lieu d'Elizabeth du Toict, *il faut mettre :* Adélaïde-Françoise du Toict ; et après Bretagne, *il faut ajouter :* ancien capitaine d'infanterie. — *Ibid.*, à la fin de la note sur Chaton, *ajoutez ce qui suit :* Les seignenrs de Chaton étaient membres des états de Bretagne. Roland de Chaton est compris dans le rôle des hommes d'armes destinés à accompagner Richard de Bretagne dans son voyage en France, en 1419. — *P.* 217, *l.* 25, après Jules-Emilien: *ajoutez :* marquis de Cugnac. — *P.* 222, note 3, après ces mots, le prince de Condé, au lieu de attaqua, *lisez :* défendait. *Et rétablissez ainsi la suite de cet article :* le prince de Condé éprouvant une résistance invincible dans la défense d'une partie du faubourg St-Antoine, s'informa qui commandait, etc. et après le mot partie ; *supprimez le reste.* — *P.* 240, *l.* 31, au lieu du Lac, *lisez :* du Luc. — *P.* 245, *l.* 26, après ces mots il prit le nom d'Acunha, ajoutés dans une note : le nom de Cugnac est connu en France depuis l'an 1002, par conséquent, près d'un siècle et demi avant le siége de Lisbonne.

VASSINHAC, *p.* 345, vers le milieu de la note, *ajoutez ce qui suit :* Quant à la terre de Louppy, elle a

été acquise par M. le comte de Wiltz, frère de la marquise d'Imécourt, lequel n'ayant pas d'enfants, en a fait donation à son neveu, le vicomte d'Imécourt, par son contrat de mariage, avec clause de substitution. Les lettres de confirmation du comté de Louppy, portent que l'érection est renouvelée, tant pour la comte de Wiltz, que pour ses hoirs et successeurs, en ligne directe et collatérale.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUX ARTICLES CONTENUS DANS LES TOMES PRÉCÉDENTS.

JOUSSINEAU, *tom.* 1er *p.* 97, *lig.* 7, *au lieu* de Perlesse, *lisez* : Perusse.

LUBERSAC, *t. IX*, *p.* 522, *lig.* 15, après Saint-Louis, *ajoutez* : est décédé le 6 février 1820, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge. — *Ibid. p.* 536, *l.* 5, après 1789, *ajoutez* : et est décédé en son château de Saint-Maurice, le 20 novembre 1819, âgé de près de 82 ans.

ABZAC, *t. IX*, *p.* 539, *l.* 1, au lieu d'Absac, *il faut lire :* d'Absac. — *Ibid. l.* 2, au lieu d'Aymée de Montlouis, *lisez :* Agnès de Montlouis. — *T. X*, à la table générale, au lieu de X. 4., *lisez* X. 469.

LA CROPTE, *t. XI*, *p.* 7, *l.* 10, après précédents, *ajoutez* : et d'un autre Hélie, surnommé *de Cripta*, succenteur de l'église de Saint-Etienne de Périgueux, en 1124, suivant une charte de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. — *Ibid. p.* 60, *l.* 5, au lieu de Goufier,

lisez : Golfier.—P. 61, *l.* 32, après Jaubert, *ajoutez :* frères, seigneurs d'Allemans. — *Ibid. l.* 33, de X ans, *écrivez* X ans.— *P.* 62. *l.* 29, *lisez :* la Cour, ou la Courre. — *Ibid. l.* 32, au lieu d'une, *lisez :* un. — 64, *l.* 27, au lieu de Combemural, *lisez* ; Combe-more. — *l.* 34, *supprimez* le trait-d'union placé entre Françoise et Roussel. — P. 101, *l.* 19, après 1809, *ajoutez :* morte à Paris, le 21 septembre 1818, âgée de 9 ans.— *Ibid. l.* 25, *ajoutez :* décédée à Paris, le 18 mars 1819.

DES GUILLAUMANCHES. Nous avons rapporté au t. XI, p. 220, la filiation de cette ancienne maison de chevalerie d'Auvergne; mais nous avions écarté une branche collatérale, parce qu'elle n'avait formé que quelques degrés, et s'était éteinte vers la fin du quinzième siècle. Désirant aujourd'hui compléter la généalogie de cette maison, nous croyons devoir rapporter cette branche éteinte en addition dans ce volume.

Page 224 du tome XI du *Nobiliaire,* on voit qu'Arnaud, seigneur des Guillaumanches, qualifié de chevalier, fit son testament l'an 1450. Il avait épousé Marguerite d'Oradour, dont il eut trois enfants, savoir:

1.° Yves, qui a continué la descendance jusqu'à ce jour (1);

---

(1) Cette maison est représentée de nos jours par Gabriel Pierre-Isidore, marquis de Guillaumanches Du Boscage, lieutenant général des armées du roi, le 6 octobre 1819, nommé grand-officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, pour être compris dans la première promotion qui aura lieu par décision du roi du 7 septembre 1819, transmise officiellement par Son Exc. le grand chancelier de la Légion-d'honneur, par lettre du susdit jour. De son mariage avec Elisabeth-Victoire-Armande, comtesse de Lostanges, est née

Ernestine-Pauline-Sophie de Guillaumanches Du Boscage, mariée par contrat du 6 novembre 1817, reçu Albiges notaire à Montréal, département de l'Aude, avec Gabriel-Noël-Auguste, comte de Cosnac, officier de cavalerie. fils de feu Joseph-Mathieu, vicomte de Cosnac et de dame Marie-Marthe Duchamp. Le susdit contrat de mariage ayant ensuite été signé du roi et de la famille royale. Enfin, pour récompenser les longs et nombreux services de M. le marquis Du Boscage, qui se trouva ruiné par les malheurs de la révolution, Sa Majesté avait précédemment daigné doter ladite future épouse d'une pension de trois mille francs sur sa liste civile particulière, sous

2.° Bertrand, prieur de Marsillac, lequel était chanoine de Saint-Julien-de-Brioude.

3.° Noble Giraud des Guillaumanches, seigneur de Chichex, chanoine noble du même chapitre.

Après la mort dudit Arnaud, Marguerite d'Oradour, sa veuve, épousa noble Jean *des Guillaumanches*, dit Vialatelle, co-seigneur des Guillaumanches, auquel fut accordé, en 1455, par l'abbaye de la Chaise-Dieu l'investiture d'un pré qu'il avait nouvellement acquis. Il passa, en 1487, une reconnaissance féodale en faveur de l'infirmier de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

Par son mariage avec ladite Marguerite d'Oradour, il se trouva beau-père des enfants d'Arnaud, rapportés ci-dessus; et lui-même mourut sans postérité, ce qui éteignit sa branche. Il était fils de

Pierre *Vialatelle, aliàs* des Guillaumanches, co-seigneur des Guillaumanches, qui fut investi par le prieur-mage de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en 1417, d'un pré dont son père avait fait l'acquisition dans la paroisse de Marsat, et mourut avant 1455. On ignore le nom de sa femme. Il était fils de

Jean *Vialatelle,* damoiseau, *aliàs* des Guillaumanches, co-seigneur dudit lieu, lequel rendit hommage à la châtellenie d'Alègre en 1419, de ce qui appartenait à cause de Jeanne *de Montboissier*, sa femme, dans le mandement d'Oriol, et de ce qui lui était échu dans le même mandement, comme héritier de son père Bertrand, qui suit

Bertrand *Vialatelle, aliàs* des Guillaumanches, chevalier, co-seigneur dudit lieu, rendit aveu en 1396 au prieur d'Allanche des biens-fonds qu'il possédait dans le territoire de son prieuré.

Ledit Bertrand était le quatrième fils de Guillaume VII du nom, seigneur des Guillaumanches, chevalier,

---

la clause formelle que le mariage qu'elle contracterait aurait son agrément. En conséquence, Sa Majesté ayant bien voulu honorer le susdit mariage *de son agrément,* la pension de la future épouse a pris cours du jour de la célébration, suivant les lettres officielles de Son Exc. le ministre de la maison du roi, du 18 décembre 1815 et du 30 juillet 1817.

rapporté p. 222 de la filiation de cette maison, dont il forme le 12e dégré. On y voit que, par contrat du jeudi après Pâques de l'an 1345, Guillaume VII épousa Eléonore *de Vialatelle.* (1) Ledit contrat porte substitution des nom et armes de Vialatelle; ainsi cette branche de la maison des Guillaumanches, qui prit plus particulièrement le nom de *Vialatelle*, à raison de la substitution, a pris souche au susdit Bertrand, et s'est éteinte dans la personne de noble Jean Vialatelle, époux de Marguerite d'Oradour.

Armes : d'argent, au taureau de gueules, au lambel d'azur. On a quelquefois blasonné le lambel de sable, notamment (lors de la recherche générale d'Auvergne) dans la maintenue qui fut délivrée à cette ancienne maison en 1666.

DU PARC, tom. VII, page 272, ligne 4e., la Rochepagu, *lisez* : la Rochejagu. — P. 273, l. 3e., après etc. ôtez le point et mettez une virgule après ses frères. — Page 274, ligne 20e., Kerimeo *lisez* : Kerimel. A la fin de ce paragraphe, après 243, ajoutez et *l'histoire de du Guesclin, tom. 2, p.* 273. — A la fin de la note de la même page, après page 273, ajoutez et *l'Histoire de France, par Vely*, *tom.* IX, *p.* 14. — Page 276, ligne 5e du 2.e., paragraphe, ajoutez : voyez l'*Hist. générale du P. Anselme, tom.* 3, *p.* 57. — Ligne 1re de la 1re note, au lieu d'Euclon, *lisez* : Eudon ; au lieu de Goffroy, *lisez :* Geoffroy. — 2e note, 1re ligne, au lieu de Chatellerie, *lisez* : Chatellenie. — Page 277, ligne 7e du 3e paragraphe, au lieu de Garceline, *lisez* : Gasceline. — Page 281, à la 16e ligne du 3e paragraphe, au lieu de Periel, *lisez* : Perrier. — Page 282, à la 8e ligne du 1er paragraphe, après ventes, ajoutez des, et lignes 21

---

(1) La maison *De Vialatelle*, est une très-ancienne maison de chevalerie. On voit que dès l'an 1269, elle était connue parmi les premières maisons de la province d'Auvergne. A cette époque, *Ithier de Vialatelle*, qualifié de *damoiseau*, fit hommage à Arbest, abbé de la Chaise-Dieu, de ce qu'il avait pris de lui en fief, dans la paroisse de Javolgues. *La qualité de Damoiseau* que prend *Ithier* dans cet acte, qualité qui veut dire *fils de chevalier*, prouve le haut rang que tenait alors cette maison, qui s'est éteinte dans celle des *Guillaumanches*, en 1345, par le mariage d'Éléonore de Vialatelle, rapporté ci-dessus.

et 22, au lieu d'encore, lisez: *beaucoup*. — Page 283, ligne 22e, au lieu de du Bosso, *lisez*: du Besso. — Page 284, ligne 20, au lieu de 1866, *lisez*: 1066. — Page 286, ligne 17, au lieu de Citer, *lisez*: Sister. — Page 287, ligne 24, au lieu de 1748, *lisez*: 1448 — Page 293, ligne 4, au lieu de Jocqueville, *lisez*: Cocqueville. — Page 294, ligne 10, au lieu de Suebria, *lisez*: Quebriac. — Page 309, ligne 10, effacez le 2 juin et mettez en février. — Ligne 1re du 2e paragraphe, au lieu de la Saille, *lisez*: la Salle. — Page 311, 7.° après *Amélie*, effacez voyez la mémoire, et ajoutez *Adélaïde Henriette du Parc, née à Paris le 24 février 1805*.

TAILLEFER, *tom* XIV, *p*. 51, *l*. 16, après le mot chevalier, *ajoutez*: qui était incontestablement petit-fils de celui qui fit faire le dénombrement des rentes de Mauriac, en 1203, et était issu en ligne directe de l'un des deux frères Geraud, ou Hélie de Taillefer, mentionnés dans le cartulaire de Chancelade en 1153. — P. 57, il faut *ajouter* ce qui suit à la note 20: le but que se proposait Hélie de Taillefer, en faisant l'acquisition de ce vaisseau; l'usage qu'il comptait en faire, et l'espèce de marchandise qu'il donna en paiement, indiquent d'une manière évidente que les seigneurs de Taillefer avaient toujours conservé des relations avec les provinces d'Aunis, de Saintonge, et d'Angoumois, et particulièrement avec l'île d'Oléron, où étaient situées les propriétés qui avaient formé leur premier appanage, et dont ils jouissaient encore dans le 16e siècle.

Ibid., *p*. 89, *l*. 4, après ces mots, vers l'an 1670, *ajoutez*: il est souvent fait mention de lui, sous le nom de *M. de Barrière*, dans les mémoires du cardinal de Retz. — *P*. 100, *l*. 24, au lieu de, en 1783, *lisez*: et la même année (1774). — P. 102, à la fin de la note 1, *ajoutez en alinéa*: Claude de Taillefer, chevalier seigneur du Chambon en Velay, qualifié *noble et puissant seigneur*, fut père de Marie de Taillefer, qui épousa le 2 février 1418, noble Jean Charbonel, de la même province.

On trouve dans le catalogue chronologique des comtes de Brioude, un Antoine de Taillefer, comte de Brioude, vers l'an 1430. — Guillaume de Taillefer était marié en 1621, avec Catherine de Gimel. — *Même p.* l. 15,

après ces mots, le 12 juillet 1781, *ajoutez* : sorti de France au commencement de la révolution, S A. S. Mgr. le prince de Condé, le nomma son aide-de-camp, à Worms, en 1790; il fit toutes les campagnes d'Allemagne, commanda une compagnie du corps des chevaliers de la couronne, depuis le commencement de l'année 1795; fut élevé au grade de colonel de cavalerie, le 6 janvier 1798, et créé maréchal des camps et armées du Roi, par brevet du 29 janvier 1817.

DE ROCHEMORE, *tom. XIV, page.* 105, *ligne* 34, article de Pierre-Guillaume de Rochemore, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *ajoutez les extraits des sept actes suivants* : 1.° il fit une donation, au mois de juillet 1186, en faveur de la milice du Temple de Saint-Gilles. 2.° Pierre-Ponce de Rochemore signa, comme témoin, au mois d'octobre 1187, dans une cession faite en faveur de la milice du Temple, à Saint-Gilles. 3.° Pierre de Rochemore, signa comme témoin, avec d'autres chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans un accord passé au mois d'avril 1188, avec Bernard de *Catalanum*, précepteur de la maison du Temple, à Saint-Gilles. 4.° Ponce de Rochemore signa aussi comme témoin dans une cession faite à la même maison, au mois de juillet 1189. 5.° Pierre de Rochemore signa de même, dans une donation faite au mois de décembre 1190. 6.° Et dans une autre, du mois du juin 1192. 7.° Enfin, Guillaume et Hugues de Rochemore, chevaliers de l'ordre des Templiers, signèrent, comme cautions d'une donation faite, les mêmes mois et an, à la même maison de la Milice du Temple de Saint-Gilles. (*Arch. du gr. prieuré de Saint-Gilles.*) — *Id. p.* 119, *lig.* 25, article de Pierre-Joseph, après Nîmes, *ajoutez* : nommé en 1802, à l'évêché de Montpellier, qu'il refusa. — *Ibid.* à la ligne suivante, après Alby, *ajoutez* : pro-vicaire général du département du Gard, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de la Légion d'honneur. — *Id. p.* 120, *l.* 3, au lieu de Bruchet, *lisez* : de Truchet. *Ibid., l.* 15, à Charlotte de Rochemore *ajoutez* : mariée en 1783, au marquis de Maillet-Vachères. — *Ibid. l.* 31, et ailleurs, au lieu de Villatelle, *lisez* : Villetelle. — *Ibid. p.* 33, au lieu de la Roche, notaire à Paris, *lisez* : la Rue. — *Passim*, au lieu de Saus-

seriet, *lisez* : Saint-Seriet. — *Id.*, *p.* 121, *l.* 23, à l'article de Louis de Rochemore, auteur de la branche de Galargues, *ajoutez* : il fut chargé par Henri IV, de plusieurs négociations et traités avec les reines, sa femme et sa belle- mère. Il fut, en 1590, de la tenue des États du Velay ; reçut, en 1595, des pleins pouvoirs pour négocier l'accommodement du duc de Joyeuse. Cet accommodement, auquel il travailla d'abord seul, et ensuite conjointement avec le marquis de Mirepoix, soumit tout le Languedoc à l'autorité légitime. L'année suivante, il fut de nouveau commis par le roi, avec le marquis de Mirepoix, pour réunir le parlement de Castel-Sarrazin à celui de Toulouse.

L'incendie du château de Galargues, ou Gallargues, en 1791, a privé la maison de Rochemore, des lettres originales du roi Henry IV. Mais l'histoire de Languedoc contient, en détail, le résultat de ces différentes négociations. Il en est aussi question dans l'histoire latine de M. de Thou, qui désigne Louis de Rochemore, sous le nom de *Rupemorus*.

DE TOUCHEBŒUF, *tom XIV*, *p.* 184, *l.* 33 *et* 34, *corrigez* Clermont - Monsec, *et lisez* : ici et partout où ces deux mots se trouvent : Clairmont-Montsec : — *Id.* *p.* 185, *l.* 10, après ces mots, il fut témoin, *ajoutez* : avec Geofroi et Rainaud de Genebrières, frères, Ademar de Foucauld, Etienne de Vassinhac et Bernard Gautier, d'une donation faite à l'abbaye du Vigeois, par Raimond I, vicomte de Turenne, sous le règne de Philippe I, et après que la ville de Jérusalem eut été prise par l'armée des Croisés (en 1099) (*extr. d'une copie du Cartul. de l'abb. du Vigeois, conservée à la bibl. du Roi, sous le n.° 5453, fol.* 39 *et* 40) ; il fut aussi témoin, etc. — *Id. p.* 186, *l.* 3, après ces mots il fut témoin, *ajoutez* : avec Pierre Faidiz, d'une donation faite à l'abbaye du Vigeois, avant l'année 1122, par Raimond I, vicomte de Turenne, (*copie du Cartul. du Vigeois, Ibid. fol.* 102). — *P.* 198, *l.* 14, au lieu de Glenata, *lisez* : de Glevata. — *P.* 200, *l.* 26, cet hommage au vicomte de Turenne, ainsi que la note y relative, doivent être transférés, comme concernant le seigneur de Pierre Taillade, *à la p.* 232, *l.* 27, et au bas de la même page. — *P.* 202, *l.* 6, après Aigline de Touche-

bœuf, *ajoutez* : nommée aussi Catherine, mariée par contrat du 3 décembre 1469, à noble Antoine de Peyrac, fils de noble Pierre de Peyrac, damoiseau seigneur de Jugeals, et de Marthe de la Gorce. Elle était veuve en 1480, et vivait encore le 21 janvier 1496, (v. st.) suivant une donation qu'elle fit à Antoine de Peyrac, son fils, en faveur de son mariage avec Catherine de Faucher de Sainte Fortunade, déjà contracté le 22 janvier 1490 (v. st.) — *Même p., l.* 29, après ces mots noble et puissant homme, *ajoutez* : écuyer servant du roi Louis XI, selon des lettres de committimus de l'an 1477. — *P.* 204. *l.* 36, après ces mots, jusqu'en 1538, *ajoutez en note* : (2) François de Touchebœuf, était encore capitaine du grand vaisseau, en 1538, suivant une procuration donnée en cette année, au commandeur d'Espalion. Deux ans auparavant. il en avait donné une autre, à l'ancre, devant Villefranche, en Italie. — *P.* 203, *dernière lig.*, au lieu de Guydon, *lisez* : Gindon. — *P.* 205, ajoutez ce qui suit immédiatement après la note 2 : voici comment Bosio rapporte dans son histoire italienne de Malte, (*in-folio, tom.* 3, *lib.* 19, *fol.* 392, *an* 1557) la nomination de François de Touchebœuf, au grand prieuré de Saint-Gilles........

« Et essendo per la promotione sua al magisterio, « vacato il priorato di san Gilio, fù conferito à fra « Francesco de Touchebœuf. detto Cleremont; ha- « vendo egli lasciata dignita di gran commendatore, « alla quale fù assonto il commendatore Fra Pietro de « Gozon detto Melac; il quale continoao, à commandar « le Galere, come reggente, fin chel Bagliro di Napoli « Adorno, il quale dopo l'elettione del gran Maestro « Valetta, di nuovo volle esserne eletto generale, tardo « poi alcuni mesi à pigliarne il possesso. »

P. 206, à la fin de l'article du même François de Touchebœuf, *ajoutez en note* : (1) il n'y a que des ignorans qui puissent inférer quelque chose du silence de l'abbé de Vertot, qui était un écrivain élégant, mais un historien peu exact ; il écrivait quelquefois tout d'imagination, et ne citait aucune date : tout le monde connaît l'anecdote de son siége de Rhodes. — *P.* 208, *l.* 23, après le mots Guyon de Touchebœuf *ajoutez* : fut fait chevalier de l'ordre du Roi, par provisions du

13 août 1578. — *Mettez en note,* au bas de la page : ces provisions sont mal à propos attribuées à son neveu, nommé aussi Guyon, qui ne fut chevalier dudit ordre, qu'en 1589; une preuve sans réplique, c'est que ce neveu et héritier, qui vivait encore en 1631, fut, après la mort de son oncle en 1583, obligé de payer 10 écus au soleil, pour les provisions de chevalier dudit ordre, du 13 août 1578, pour le feu seigneur de Clairmont. Cette quittance donnée par le sieur de la Rue, a été connue de feu M. Chérin, qui n'a pas laissé de se tromper à ce sujet. — *P.* 211, *l.* 8, au lieu de 1569, *lisez* : 1599. — *Même p. l.* 20, *supprimez ces mots*: 2°. mariée avant le 29 avril 1612, jusqu'à la fin de l'article. Ceci regarde sa nièce, nommée aussi Catherine. — *P.* 212, *l.* 16, *effacez les mots suivants* : fut nommé par le Roi, chevalier de Saint-Michel, le 13 août 1578. Ces provisions regardent, comme il a été dit ci-dessus, son oncle, nommé aussi Guyon. — *P.* 213, *l.* 3, après ses services, *ajoutez* : fut nommé, la même année, chevalier de l'ordre du Roi.— *Même p. l.* 5, après ces mots, chevalier des deux ordres du Roi, *mettez en note* : (1) il n'est pas rare, dans ce tems là, de voir qualifier *chevaliers des deux ordres du roi,* de grands personnages, qui ne l'étaient en effet que du premier ; ainsi que l'a déjà remarqué sur ledit sénéchal de Toucheboeuf, le savant auteur de la généalogie de la maison de Beaumont. — *P.* 219, *l.* 31, *effacez* Rampous, *et mettez en note* : Ramps était un château de la maison de l'Olmie, situé sur la route de Cahors à Montauban. *P.* 221, *l.* 21, au lieu de la Caraulie, *lisez* : la Carolie. — *P.* 229. *l.* 6, après 1726, *ajoutez* : est décédé au château de Montsec, le 26 mars 1818, dans la 92e année de son âge. — *Même p., l.* 12 et suivantes, au lieu de Gion, Yolie, Loubignac Bossignac, Coquudon *lisez* Giou, Yolet, Loubejac, Bassignac, Coquudou. — *P.* 232, *l.* 9, au lieu d'Olivier de Veyrart, *lisez* : de Vayrac, *et ajoutez en note*: (1) de Vayrac, maison ancienne, qu'on croit éteinte, établie dans la paroisse de ce nom, près Souilhac. — *P.* 239, après le n° 6 *ajoutez* : 7.° Louise de Beaumond de Pierre-Taillade, mariée le 29 juillet 1572, à noble Jean de Felines, seigneur de la Renaudie, en Limousin. — *P.* 249, *l.* 2, au lieu de Besson, *lisez*: de Bessou. — *P.* 251, *l.* 13, au lieu de

lieutenant, *lisez* : sous-lieutenant. — *P.* 255, *l.* 6 de la note, au lieu de Sernac, *lisez* : le Desernac, — *P.* 256, *l.* 22 *de la note* : au lieu de la Dugnie, *lisez* : de la Duguie, *et ajoutez de suite* : fille unique et héritière de feu messire Antoine de la Duguie, ou Duguye, chevalier seigneur de la Salle-Périgord, et de la Roche-Saint-Christophe, et de noble Marguerite des Martres. — *Même p. l.* 27, au lieu de Parjas, *lisez* : Pangeas. — *P.* 259, *l.* 13, *effacez* 1763, et *mettez* : né le 21 septembre 1754. — *Même p., l.* 36, après 231, *ajoutez* : et page 53, pour les exemplaires tirés à part.

DE LOSTANGES, tome XIV, page 265, à la fin de la note sur la maison de la Brande, *ajoutez ce qui suit* : Hélie de La Brande, chevalier, étant à Bigaroque, et agissant au nom d'Aimery, vicomte de Rochechouart, qui gérait alors au même lieu, les affaires de l'archevêque de Bordeaux, scella de son sceau une transaction passée, au mois de février 1279 (v. st.) entre Raimond et Hélie du Suquet, frères, et Pierre et Grimoard de Limeuil, damoiseaux; et fut au nombre des seigneurs qui se rendirent garants des conventions matrimoniales d'Aimery, vicomte de Rochechouart, avec Germasie, sœur de Renaud de Pons, seigneur de Bergerac, le mardi après la fête de l'exaltation de Sainte Croix, 1298.

P. 278, *l.* 2. Après 1466, *ajoutez* : Le roi Charles VII lui accorda des lettres, datées de Toulouse, le 12 août 1451, enregistrées en la cour royale de la sénéchausée de Périgord, le lundi 11 octobre de la même année, par lesquelles il le prit sous sa protection et sauvegarde, lui, la dame son épouse, sa famille, ses biens, droits et possessions (*original en parchemin*).

P. 293, *l.* 30. Après ces mots, baron de Courrières, de Cazelles, etc., *ajoutez en note* (2) : Arnaud-Louis de Cadrieu avait deux frères, 1.° N... de Cadrieu, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Longwi et du Château-Trompette de Bordeaux, mort sans être marié. 2.° N... de Cadrieu, colonel du régiment de Toulouse, infanterie, épousa N... de La Roque-Sénezergues, dont il eut :

Arnaud-Jean-Louis, comte de Cadrieu et de Puical-

vari, baron de Calmont, seigneur de Morel et les Cabanes, fut premier page de la grande écurie [de Louis XIV, et en sortit capitaine de cavalerie. Son père ayant quitté le service par mécontentement, exigea qu'il le quittât aussi. Il fut depuis lieutenant des maréchaux de France. C'est lui qui est auteur du Catéchisme et de la Vie des Pages en vers, si connus de tous ceux qui l'ont été après lui. Il avait épousé N... de la Roque-Sénezergues, sa cousine germaine, héritière de la maison de ce nom, dont il eut quatre filles, 1.° Marie-Anne Foi de Cadrieu, mariée à Arnaud - Jean Louis, comte de Guiscard - Labourlie ; 2.° Marie - Josephe - Charlotte de Cadrieu, épouse de messire Armand - Augustin de Raffin ; 3°. Marie-Louise de Cadrieu épousa, en 1754, Jean - Joseph, seigneur de Mirandol ; 4.° et Marie - Françoise de Cadrieu prit alliance avec Raimond - Joseph de Goudin, seigneur de la Roussie.

Même page, l. 34. Après Isabeau de Lostanges, *ajoutez* : de Saint-Alvère, mariée le 7 juillet 1722, avec Jean de Lafon - marquis de Reilhac, fils de Charles, Joseph de Lafon, marquis de Saint-Projet, et décédée en 1773.

P. 275, *l.* 8. Après ce mot est mort, *ajoutez* : *le* 29 novembre 1777. — *Ibid.* ligne suivante, *lisez* : Après avoir nommé par son testament du 24 du même mois. *Même page, lig.* 11, *lisez* : 3.° Charles-Louis, abbé de Lostanges, ... est mort en 1807.

P. 296, *l.* 11. Après ces mots, contrôleur - général des finances, *ajoutez* : Elle est décédée à Saint - Germain - en-Laye, le 12 mars 1820, dans la 83e année de son âge. *Même page, l.* 15, *rétablissez ainsi l'article de M. le comte de Lostanges* : 2°. Christophe - Louis - Arnaud, comte de Lostanges, lieutenant - général des armées du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Versailles en 1756, entra au service à l'âge de dix-huit ans, lieutenant au régiment de..., fut fait capitaine au régiment de Belsunce, dragons en 1782 ; ensuite colonel en second du régiment d'Enghien, et chevalier de Saint-Louis en 1790. Il émigra avec sa femme et sa fille, au mois d'août 1791, et arriva à Tournay, où toute sa famille se trouva réunie dans les premiers jours de septembre. Avec l'agrément de LL. AA. RR. monsieur et monseigneur comte d'Artois, il fut nommé par

la noblesse du Périgord, commandant de la compagnie du Périgord, à la tête de laquelle il fit la campagne de 1792, dans l'armée des princes. Après cette désastreuse campagne, il se retira avec sa famille jusqu'en 1794, que le comte de Waldstein ayant obtenu du gouvernement anglais, de lever, comme colonel-propriétaire, un corps à la solde de l'Angleterre, sollicita pour que le comte de Lostanges, qui désirait vivement d'être employé, fût nommé colonel de ce régiment, ce qui lui fut accordé. M. le comte de la Ferronnays et M. le chevalier de Beaumont en furent nommés capitaines, et M. l'abbé de Lostanges (nommé depuis à l'évêché de Périgueux) fut choisi pour en être l'aumônier. Ce fut à Pyrmont et avec la permission de S. A. S. le prince régnant de Waldeck, que se fit la formation de ce régiment, lequel ayant été porté ensuite à peu près au complet, il vint, en 1797, un ordre du gouvernement anglais, pour le conduire à Cuxhaven, où le comte de Lostanges s'embarqua pour l'Angleterre; de là il fut envoyé à l'île de Whigt, où il resta quelque tems. Puis il reçut l'ordre de partir pour la Martinique, où, après deux ans de séjour, son régiment ayant été licencié, il quitta cette île avec ses officiers, et revint à Londres, où il fut fait maréchal-de-camp. Il rentra en France en 1800, avec sa femme et sa fille; et à l'époque si heureuse du retour du Roi en 1814, il fut fait lieutenant des gardes-du-corps, dans la compagnie de Wagram. En 1815, au second retour du Roi, les compagnies de Wagram et de Raguse ayant été supprimées, il fut fait lieutenant-général en retraite. Il avait épousé, au mois de juin 1789, demoiselle Marguerite-Françoise-de-Paule et de Rouvrai, fille de N..., marquis de Rouvrai, maréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à Saint-Domingue, en 1792, en défendant la colonie au service du Roi; son contrat de mariage fut passé en présence et de l'agrément de LL. MM. le roi, la reine et de la famille royale; et madame la comtesse de Lostanges, fut présentée huit jours après son mariage, par madame la marquise de la Rochelambert. De ce mariage est issue une fille unique.

P. 297, *l.*19. *Rétablissez ainsi le 17e degré*: XVII. Henri, marquis de Lostanges-Saint-Alvère, etc., jusqu'à

ces mots inclusivement: Fait maréchal des camps et armées du roi, à Londres. *Ajoutez de suite*: Né à Versailles en 1755, fut tenu sur les fonts de baptême par Monseigneur le Dauphin, fils de Louis XV, et Madame Adélaïde de France: entra au service à l'âge de dix-huit ans, lieutenant au régiment de Royal-Piémont; fut fait capitaine à celui de Royal-Cravates, en 1778; mestre-de-camp en second du régiment de Durfort dragons, en 1780; colonel-commandant du régiment de Royal-Picardie cavalerie, en 1787; et chevalier de Saint-Louis, la même année. Il émigra le 8 septembre 1791, avec sa femme et ses trois enfants; se rendit d'abord à Tournay, et delà à Namur, où les officiers de son régiment, auxquels il avait donné rendez-vous, vinrent le rejoindre. Ce fut dans cette ville qu'il forma cette belle compagnie, connue sous le nom de *Royal-Picardie*, à la tête de laquelle il fit la campagne de 1792, dans l'armée des princes. La malheureuse issue de cette campagne le força, malgré lui, à se condamner au repos, et à aller rejoindre sa famille, alors retirée à Dusseldorf, avec une foule de compagnons d'infortune. Mais, en 1794, ayant appris que l'Angleterre levait plusieurs corps d'émigrés, il écrivit à S. A. R. Monseigneur comte d'Artois, pour solliciter ses bontés, afin d'être placé dans un de ces corps. S. A. R. ayant agréé sa demande, chargea le baron de Roll de le lui faire savoir; en conséquence, ce dernier lui écrivit la lettre suivante: « Hamm, « le 26 juin 1794, Monseigneur comte d'Artois m'or- « donne, M. le Marquis, d'avoir l'honneur de vous pré- « venir qu'ayant désiré vous donner une preuve parti- « culière de sa bienveillance, a cru devoir vous recom- « mander à M. le duc de Mortemart, colonel d'un des « corps d'émigrés, levés par l'Angleterre. Il sera bien, « M. le Marquis, que vous adressiez sans délai à M. le « duc de Mortemart, l'état de vos services, afin qu'il « puisse vous comprendre dans le travail dont il s'oc- « cupe pour la formation de son régiment, et qu'il soit « à portée de vous faire passer ensuite les ordres qu'il « jugera à propos de vous donner. J'ai l'honneur d'être, « etc. Signé le baron de Roll.»

Après avoir reçu cette lettre, le marquis de Lostanges écrivit au duc de Mortemart, qui lui répondit pour lui annoncer sa nomination comme capitaine dans son ré-

giment. Le 27 octobre 1794, il se rendit à Dentikum, comté de Zutphen, où était M. de Mortemart, dont il reçut les instructions pour venir le rejoindre à Blomberg, comté de la Lippe. Le marquis de Lostanges vint retrouver sa famille à Cologne, d'où il la conduisit chez S. A. S. le prince régnant de Waldeck qui, à Bruxelles, lui avait offert généreusement un asyle dans sa résidence d'Arolsen, où cette famille passa six heureuses années chez ce noble et bienfaisant souverain, l'appui constant des émigrés, qui, dans leur infortune, ne cessèrent de trouver en lui un protecteur; aussi la conduite de ce loyal prince fut-elle admirée généralement. La reconnaissance de la famille de Lostanges rendait nécessaire ce récit succinct sur l'hospitalité soit à Pyrmont, soit à Arolsen, que lui avait accordé, ainsi qu'à plusieurs émigrés, le prince de Waldeck, dont le dévoûment à la cause du Roi était tel qu'il eût bien partagé le bonheur de la France au retour du Roi en 1814, si une longue maladie ne l'eût enlevé à sa famille et à ses sujets désolés, au mois de septembre 1812 (1).

---

(1) Au mois de juin 1795, époque où la famille de Lostanges jouissait en paix de l'asyle que le prince de Waldeck lui avait donné à Arolsen, toujours occupé du soin de lui être utile, ce prince écrivit au roi de Prusse, pour la recommander aux bontés et à l'intérêt de S. M. Voici la réponse que fit le roi de Prusse : « De Postdam, le 20 juillet 1795. Monsieur mon Cousin, » j'estime beaucoup la respectable famille de Lostanges, que » j'appris à connaître à Coblentz. Mais l'intérêt dont V. A. S. » l'honore, lui donne de nouveaux titres au mien ; et je serai » charmé de pouvoir faire quelque chose pour elle. Je tâche» rai de trouver un bénéfice qui convienne à celui des jeunes » Lostanges qui s'est voué à l'état ecclésiastique ; et aussitôt » que mon département m'aura fait quelque proposition ten» dante à remplir son vœu, il en sera incessamment instruit. » J'aurai le double plaisir d'offrir une ressource à un homme » malheureux, sans avoir mérité de l'être, et de vous avoir » obligé, Monsieur, comme je me féliciterai toujours de le » pouvoir, étant avec beaucoup d'estime et d'amitié, de V. » A. S. le bon cousin, signé Frédéric Guillaume. »

Par suite de cet intérêt de S. M. prussienne, M. l'abbé de Lostanges fut nommé chanoine de Wraklaw ; le chevalier de

Le marquis de Lostanges rejoignit le régiment de Mortemart à Blomberg, où il passa une partie de l'année 1795; il en partit ensuite pour se rendre à Harbourg; s'embarqua au mois d'octobre, à Stade, pour l'Angleterre, et était, le 23 décembre de la même année 1795, à bord des bâtiments de transport dans la rade d'Yarmouth. Il fut conduit ensuite à Jersey, Guernesey; enfin à Falmouth, d'où le régiment fit voile pour le Portugal, et arriva au fort Saint-Julien, à l'embouchure du Tage, le 20 février 1797. Ce fut cette même année, que le marquis de Lostanges reçut son brevet de maréchal-de-camp. Le régiment fut successivement à Lisbonne, à Cintra, à Belhem, au fort Saint-Julien, pendant son séjour en Portugal. En 1802, il eut ordre de revenir en Angleterre, s'embarqua le 24 juin, et arriva en vue de Portsmouth le 14 juillet suivant; le 2 août, il débarqua à Hill - sous - Barrack, près Portsmouth; et le 17, il fut licencié. Le marquis de Lostanges se rendit à Londres, où, peu d'années après, il fut attaqué d'une

---

Lostanges et le comte de La Ferronnays furent faits chambellans du roi.

Au surplus, le nom de Lostanges était déjà connu, en Prusse, d'une manière très-avantageuse. On sait, par tradition, que lors de la révocation de l'édit de Nantes, un comte de Lostanges quitta la France, et alla s'établir en Prusse, où il entra au service, et devint colonel d'un régiment de cuirassiers, qui prit le nom de Lostanges, et ensuite celui de Biren, son nouveau colonel. Le comte de Lostanges épousa la veuve du baron de Trenck, père du fameux Trenck, détenu à Magdebourg, par ordre de Frédéric le Grand. Cette dame était fille du président de la cour suprême de Kœnisberg; et mourut au mois de mars 1754. A l'appui de ce qui vient d'être dit, on peut ajouter, qu'au mois de juillet 1792, la marquise de Lostanges, douairière, vint avec ses filles, et son fils l'abbé de Lostanges, à Coblentz, faire sa cour aux princes et à l'électeur. Le roi de Prusse y arriva; toute la noblesse française qui se trouvait à Coblentz, fut présentée à S. M., par S. A. l'Electeur. Lorsque madame de Lostanges fut nommée par ce prince, le roi reprit avec bonté, *qu'il connaissait* bien ce *nom*, *puisqu'un comte de Lostanges avait servi dans ses troupes, comme colonel d'un régiment de cuirassiers, appelé Lostanges, et depuis Biren.*

maladie longue et douloureuse, à laquelle il succomba, le 7 juin 1807, après avoir rempli avec une grande édification tous ses devoirs de chrétien. On peut dire qu'il mourut en véritable preux, aussi fidèle à Dieu qu'à son roi, laissant sa famille inconsolable de sa perte. Il avait épousé par contrat passé le 26 avril 1785, en présence et de l'agrément de LL. MM. le roi Louis XVI, la reine Marie-Antoinette, LL. AA. RR. Monsieur, Madame, Monseigneur comte d'Artois, et Madame comtesse d'Artois, Monseigneur le duc d'Angoulême, Monseigneur le duc de Berry, Madame Elisabeth, Mesdames Adélaïde et Victoire, des princes et princesses du sang, très-haute, etc. Madame la marquise de Lostanges fut présentée à LL. MM. et à la famille royale, à Versailles, huit jours après son mariage, par madame la marquise de Lostanges, douairière; puis à Paris, à LL. AA. SS. les princes et princesses du sang.

P. 297, *dernière ligne; et p.* 298, *l.* 5, les articles des deux fils de M. marquis de Lostanges, doivent être rapportés de la manière suivante:

1.° Arnaud - Joseph - Henri - Armand, marquis de Lostanges - Saint-Alvère, chef de bataillon commandant la deuxième compagnie des grenadiers du sixième régiment de la garde royale, et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, né à Paris, le 22 novembre 1787, fut inscrit en 1788, comme cavalier, dans le régiment de Royal - Picardie, cavalerie, dont son père était colonel - commandant; émigré, le 8 septembre 1791, avec ses pères et mère et toute sa famille, il fut inscrit, au mois de juin 1794, comme enfant du corps, dans le régiment de Mortemart, où son père était capitaine. Madame la marquise de Lostanges, étant rentrée en France, avec M. le marquis du Luc, son père et ses enfants, le 4 mai 1801, ses fils embrassèrent la carrière des armes qu'ils ont suivie avec gloire et distinction; l'aîné débuta, le 22 mars 1804, en qualité d'aspirant de la marine, à Boulogne-sur-Mer; et au mois de juillet de la même année, il entra comme simple fusilier, dans le quatrième régiment de ligne; reçu élève à l'école militaire de Fontaine-

bleau, au mois de décembre 1804, il fut nommé sous-lieutenant au quatre-vingt-seizième régiment de ligne, le 15 décembre 1806, fit les campagnes de 1806 et 1807, en Prusse et en Pologne; fut blessé d'une balle à la tête, le 26 février 1807, à la prise de Braumberg, et d'un coup de biscayen à l'épaule gauche, le 14 juin de la même année. à la bataille de Friedland; fit les campagnes de 1808, 1809, 1810 et 1811, en Espagne; fut blessé de nouveau, d'un coup de feu à la jambe gauche, à la bataille de Talaveyra, le 28 juillet 1809; passa à la lieutenance du quatre-vingt-seizième régiment de ligne, le 4 mars 1810; fut nommé lieutenant en second au premier régiment des chasseurs à pied de la vieille garde, le 24 juin 1811, et reçut la croix de la Légion d'honneur, le 5 juin 1812, à Thorn; enfin, il fut nommé capitaine au huitième régiment des tirailleurs de la jeune garde, par décret du 8 avril 1813, et premier capitaine.

A l'époque de la première rentrée du roi, en 1814, il sollicita une lieutenance dans le régiment des Gardes-Françaises, qu'il était alors question de former, et présenta, en conséquence, un mémoire, que S. A. S. monseigneur le prince de Condé voulut bien apostiller ainsi qu'il suit : « les services du marquis de Lostanges et ses » blessures, son nom, les services de ses parents, » paraissant lui donner des titres mérités aux » bontés du roi, je recommande, avec le plus » vif intérêt, la demande que fait cet officier, » d'une lieutenance dans le régiment des Gardes- » Françaises. Palais Bourbon, le 12 juillet 1814. » Signé *Louis-Joseph de Bourbon*. » Ce corps n'ayant point été levé, et les frais indispensables des différents corps à cheval de la maison du roi trop dispendieux pour la position du marquis, de Lostanges, ne lui permirent pas d'y entrer; et il partit, avec sa mère, pour le Périgord. A l'époque désastreuse du retour de l'usurpateur, au mois de mars 1815, il se rendit à Bordeaux, pour assurer de son entier dévouement S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, qui le reçut

avec bonté, et daigna le charger d'une mission particulière pour le département de la Dordogne. laquelle, par suite des événements déplorables des cent jours, ne put avoir lieu ; il fut compris dans la levée des royalistes, qui se fit à cette époque dans le département, et qui, par les mêmes fatales circonstances, resta sans effet. Enfin, au mois de juillet 1815, à l'heureuse rentrée du roi, il partit pour Paris, afin de solliciter d'être placé, ainsi que son frère, dans la garde royale à pied ; il eut l'honneur de faire sa cour à S. A R. Madame, duchesse d'Angoulême : cette princesse, voulant bien se rappeler de l'avoir vu à Bordeaux, et la mission particulière dont elle l'avait honoré pour le département, connaissant aussi son irréprochable conduite et celle de son frère, pendant les cent jours, daigna apostiller son mémoire, et l'assurer de sa protection pour tous deux ; par suite de cette auguste recommandation, il ne tarda pas d'obtenir d'être placé capitaine de grenadiers dans le sixième régiment de la garde royale ; et pour son frère, de l'être dans le quatrième régiment de la même garde royale ;

2.° Charles-Louis-Arthur, chevalier de Lostanges-Saint-Alvère, chef de bataillon commandant de la troisième compagnie des grenadiers du quatrième régiment de la garde royale, chevalier de Malte et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, né à Versailles, le 25 septembre 1789 ; reçu chevalier de Malte peu de jours après sa naissance ; fut inscrit, en 1790, comme cavalier dans le régiment de Royal-Picardie, dont son père était colonel-commandant. Emigré avec ses parents, le 8 septembre 1791, il fut inscrit, comme enfant du corps, au mois de juin 1794, dans le régiment de Mortemart, où, comme il a été dit, son père était capitaine ; il rentra en France avec sa mère, le 4 mai 1801. Trois ans après, et le 22 mars 1804, il entra au service, en qualité d'aspirant de la marine, à Boulogne-sur-Mer. Elève à l'école militaire de Fontainebleau, au mois de septembre 1805, il fut nommé

sous-lieutenant dans la troisième légion de Rennes, le 1er juin 1807 ; fit les campagnes de 1807 et 1808, en Espagne, sous les ordres du général comte Dupont ; fut fait prisonnier au combat de Baylen, dans la Sierra - Moréna, au mois de juillet 1809, et conduit successivement à Xerès, à San-Lucar, à Rota, puis sur les pontons devant Cadix ; de là, transporté dans l'île de Cabréra, puis à Palma, île Majorque, où il reçut un coup de poignard dans la joue gauche ; conduit de nouveau à Cabréra, il fut envoyé de là, encore une fois, à bord des pontons devant Cadix. Embarqué, au mois de septembre 1809, pour Portsmouth, il y resta deux mois, à bord des pontons ; fut envoyé de là à Pèebles, en Ecosse, puis à Dumfries, où ayant obtenu son échange, il débarqua à Morlaix, le 26 décembre 1812. Nommé lieutenant de grenadiers dans le quatrième régiment d'infanterie de ligne, le 25 mars 1813, il rejoignit, au mois d'avril suivant, ce régiment à Nancy, avec lequel il partit pour le corps d'armée, dont ce régiment faisait partie ; entra, au mois d'octobre de cette année, à Magdebourg, avec le troisième bataillon dudit régiment, dont il fut nommé capitaine le 9 novembre suivant.

Arrivé à Metz, le 29 juin 1814, avec ce même bataillon, le régiment prit alors le nom de *régiment de Monsieur*. Il reçut ainsi que son frère aîné, le 15 octobre de la même année, le brevet de la décoration du lys, par M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre de S. M. Louis XVIII ; et la croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, par ordonnance du roi, datée du château des Tuileries, le 17 mars 1815.

A la première rentrée du roi, il sollicita au mois d'août 1814, d'être placé comme lieutenant dans les gardes-françaises ; mais ce corps n'ayant pas été levé, et les frais trop dispendieux, pour sa position, des différents corps à cheval de la maison du roi, ne lui permettant pas d'y entrer, il partit, avec sa mère, pour le Périgord, au mois d'octobre 1814 ; et au mois de mars 1815, d'après les ordres du roi, qui

enjoignaient à tous les officiers à demi-solde, de rejoindre le dépôt de leur régiment, il partit de Périgueux, pour se rendre à Versailles, où était celui du régiment de Monsieur; mais, en arrivant à Paris, il trouva un bien cruel changement, le roi en était parti, et l'usurpateur y arriva le soir même de ce jour. Bien résolu de ne pas servir, le chevalier de Lostanges revint à Périgueux, où il fut compris dans la lévée de royalistes, qui eut lieu alors dans le département de la Dordogne, et que les circonstances fatales dans lesquelles était la France à cette cruelle époque, rendirent inutile. Sa conduite, pendant les cent jours, fut irréprochable, comme celle de son frère; en conséquence, après l'heureuse seconde rentrée du roi, il fut fait capitaine de grenadiers au quatrième régiment de la garde royale, au mois d'octobre 1815, d'après l'auguste recommandation de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

P. 303, branche de Lostanges-Beduer, l. 17, *rétablissez ainsi la liste des enfans de Hugues de Lostanges* :

1.° Jean-François-Louis de Lostanges-de-Felzins, chanoine de Sainte-Opportune, à Paris, né le 6 février 1741;
2.° Jean-François-Joseph, dont l'article suit;
3.° Jean-Louis, vicomte de Lostanges-Beduer, né le 5 février 1752, a épousé demoiselle N... de Turenne, dont il n'a pas eu d'enfants;
4.° François-Hugues, abbé, de Lostanges, vicaire-général de Saint-Omer, né le 21 juin 1753;
5.° Ursule de Lostanges, née le 22 septembre 1748, élevée à Saint-Cyr, et prieure de Lissac.

P. 304, l, 4, après ces mots : de ce mariage sont issus ; *effacez tout ce qui suit jusqu'à la branche des seigneurs de Paillé, et substituez à la place le degré suivant* : de ce mariage est issu un fils unique.

XVIII. Bernard-Charles-Louis-Victor, marquis de Lostanges-Beduer est mort à Paris en 1812, veuf d'Aymardine de Nicolaï, décédée au château de Beduer en 1808, qu'il avait épousé par contrat du
et dont il a eu les enfants qui suivent:

1.° Raoul, marquis de Lostanges-Beduer, entré garde-du-corps du Roi, dans la compagnie de Noailles, en 1818;

2.° Gaston de Lostanges-Beduer, placé en 1817 à l'école royale et militaire de Saint-Cyr;

3.° Reinette de Lostanges, née au château de Beduer en 1807, et morte à l'âge de 2 ans;

4.° N... de Lostanges, mariée à N..., comte de Beyne, décédée à Figeac en 1818.

P. 306, l. 18, au lieu de Jeanne de Cestes de la Caprenède, *lisez* : Jeanne de Costes de la Calprenède.

CHAMPAGNE, t. XIV, *p.* 385, *l.* 10, après Jeanne, dame de la Chapelle-Rainsouin, *ajoutez en note* ce qui suit : Jeanne de la Chapelle avait deux sœurs, dont l'une nommée Sébastienne, fut mariée deux fois, 1.° le 13 novembre 1519, à Jean III, seigneur de la Rocheaymon, Mainsat, Saunat, etc., grand prévôt de l'hôtel, chevalier de l'ordre, etc., chambellan du roi François Ier, lequel fut tué à la bataille de Pavie; 2.° le 12 juillet 1544, à Jacques de la Rocheaymon, seigneur en partie de Saint-Maixent, dans la Marche, de Jumilhac en Périgord, etc., frère puîné d'Antoine de la Rocheaymon, seigneur en partie de Saint-Maixent, de Prémilhac, etc. L'autre sœur de Jeanne de la Chapelle, fut mariée à Jean de Tavannes, oncle maternel de Gaspard de Saulx, qui fut le premier qui porta le nom de Tavannes par substitution, et fut maréchal de France.

DE MIRANDOL, tome XIV, p. 445, l. 27, à l'article de Bernard-Ysarn de Mirandol, *ajoutez* : Bernard de Mirandol et Pierre son fils firent, dans le XIIe siècle, donation à l'abbaye de Condom, de l'église de Saint-Médard et de toutes ses dépendances (*cum omnibus ad eam pertinentibus*) : les témoins de cette donation furent Vital de Saralle, Donat et Guillaume d'Arrigapel, et leur père, Durand Agult et plusieurs autres. (*Spicil. de D. Luc d'Achery, tom... fol.* 591.)

P. 446, l. 7, au lieu de Guillen et Jacques de Mirandol, ses frères, *lisez :* avec ses frères Guillem et Hugues de Mirandol.

Même p., l. 10, après Catherine Faure, *ajoutez en*

note : (1) la famille de Faure était très-ancienne à Martel, dans la vicomté de Turenne. Nous lisons dans la chronique de Geoffroi du Vigeois (*Labbe, bibl. mss. t. II, fol.* 337) : « *Anno* 1183, *obiit rex* (*Angliæ Hen-* » *ricus*) *apud Martellum, in domo Stephani cognomine* » *Fabri ; præsente Bertrando, episcopo de Agenno, etc.* »

Même page, l. 13, après Pierre de Mirandol, *ajoutez de suite* : et de Faure.

Même page l. 34, on a commis une erreur, en faisant deux générations de François de Mirandol et de Faure, qui rendit hommage avec son frère Guillaume, au vicomte de Turenne, pour le moulin de Capreix ou Cacreys, en 1459 ; il est le même qui en rendit deux au même seigneur, pour d'autres fiefs en 1490 et 1500. Il est démontré par plusieurs documents, entr'autres par un ancien répertoire des titres de cette famille, dans lequel est cité le testament de Guillaume de Mirandol, en 1480, que ce dernier était fils cadet de Guérin, marié en 1425, à Raimonde de Lauseral ; et que François était l'aîné ; Guillem ou Guillaume fut père d'Etienne. François, oncle de ce dernier, vieux et n'espérant pas sans doute avoir d'enfants, lui fit, en 1425, donation de tous ses biens en faveur de son mariage.

Ainsi, la filiation suivie de cette maison peut remonter à Raimond de Mirandol, rappelé par Maynard, son fils, dans un acte de donation de l'an 1290. Indépendamment des contrats de mariage et testaments, cette filiation est prouvée depuis 1335, tant par la possession du château de Mirandol, que par le nom de Faure, que les aînés ont toujours joint, depuis cette époque, à celui de Mirandol, d'après la substitution stipulée au contrat de mariage de Guérin de Mirandol, IIe du nom, et qui n'a jamais été porté par les cadets.

P. 450, *l.* 18, après Jean-Guy de Mirandol, seigneur du Cusoul, *ajoutez* : 4.° Jean-François de Mirandol, d'abord capitaine au régiment de Picardie, puis lieutenant-colonel, gouverneur de Messine en Sicile, pendant la guerre de la succession ; 5.° Anne de Mirandol, etc.

P. 451, *l.* 1, enfants du 2e lit de Joseph de Mirandol, *lisez* : 1.° François-Joseph de Mirandol, officier au régiment de Bigorre, se distingua au siége d'Egra en

Bohême, en 1742 ; et mourut la même année, à celui de Prague.

Même page, l. 15, au degré de Jean-Joseph de Mirandol, après Peyrusel, etc., *ajoutez* : fut pourvu d'une compagnie de cavalerie, au régiment de Conti, en 1742 ; mais l'état de son père, veuf, et tombé en paralysie, et la nécessité de servir de tuteur à ses nombreuses sœurs, toutes en bas âge, l'obligèrent de renoncer au service.

P. 452, *l.* 9, après Joseph - Nicolas - Gustave de Mirandol, *lisez* : 2.° Joseph - Edouard de Mirandol ; 3.° Marie-Henriette de Mirandol.

Même page, l. 11, *rétablissez ainsi le blason des armes :* d'argent à l'aigle de sable, becquée et griffée de gueules.

DE PUISAYE, *t.* XVI, *p.* 124, *l.* 4. *Puisacensi* ; lisez : *Puiscentii. Ibid. l.* 6, *Puisatio ; lisez : de Puisatio. P.* 125, *aliam Rogerium : duxit, etc.* ; lisez : *aliam Rogerius duxit. L.* 17, *Adelaine* ; lisez : *Adelaim. P.* 126, *l.* 14; la surface ; *lisez* : sa surface. *P.* 127, *l.* 3, Meurs *lisez* : Mantes. *L.* 9, frères : *lisez* ; frère. *L.* 18, le comté ; *lisez* : ce comté. *L.* 19, le sire de Coucy ; *lisez* : Thomas de Marle, sire de Coucy. *L.* 22, l'aîné ; *lisez* : l'âme. *L.* 33, Perche - Zimerais ; *lisez* : Perche Thimerais. *P.* 128, *l.* 17, devaient ; *lisez* : venaient. *L.* 18, ses quatre ; *lisez* ces quatre. Même ligne, *effacez le mot* trois. *L.* 19, Mesnière Buré, Coulimer et Boissey ; *lisez* : la Mesnière, Buré, Coulimer et Boissey. *L.* 32, découvrit ; *lisez* découvrait. *P.* 129, *l.* 10, Ongpont ; *lisez* : Longpont. *P.* 130, *l.* 3 et 13, *Puisacensi* ; lisez : *Puisacensis. L.* 18, *canonium* ; lisez : *canonicum. P.* 131, *l.* 23, abandonna ; *lisez* : abonna. *P.* 132, *l.* 13, et *p.* 133, *l.* 1, Blavelle ; *lisez* : Blavette. *L.* 24 et 25, des meubles ; *lisez* : meulles. *P.* 134, *l.* 15 servi ; *lisez* : suivi. *L.* Maxime : *lisez* : Macinne. *P.* 135, *l.* 16, à la fin, avant le mot de, *mettez* sous la charge. *P.* 136, *l.* 9, des Feugeret ; *lisez* : des Feugerets. *L.* 14, du Montrin ; *lisez* : du Moulin. *L.* 22, Thévar ; *lisez* : Théval. *P.* 138, *l.* 28, après le mot Normandie ; *ajoutez* : et de Louise - Charlotte - Françoise de Chambray. *Ibid. l.* 38, Maxime ; *lisez* : Macinne. *P.* 139, après la description des armoiries ; *ajoutez* : couronne ducale. Devise : *Deo, Patribus, armis.*

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES MAISONS ET FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

B

C

M

N

P

R

S

T

V

FIN DE LA TABLE.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC